MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.47

Compte de gestion 2015 – approbation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 28 JUIN 2016 N°6
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.S6

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.47

Pôle ressources
Service : Finances
Réf

Compte de gestion 2015 – approbation

Le **Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est constaté que le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif établi par l'ordonnateur,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur de la Communauté d'Agglomération de Moulins est en concordance avec le compte administratif établi par l'Ordonnateur,

- décide d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MOULINS

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.48

Compte administratif 2015 – Désignation du Président de séance

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 28 JUIN 2016 N°6
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C.16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.S8
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.48

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf

Compte administratif 2015 – Désignation du Président de séance

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité

- De désigner Monsieur DENIZOT, Premier Vice-président, pour présider la présente séance du Conseil communautaire pendant l'examen et le vote du Compte administratif 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS
MOULINS

Cécile de BREUVAND

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS

POSTE COMPTABLE DE MOULINS

M14

Décision modificative n°1

voté par nature

ANNEE 2016

SOMMAIRE

pages	
	I Informations générales (6)
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
	B - Modalités de vote du budget
	II Présentation générale du budget
3	A1 - Vue d'ensemble - Sections
4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
7	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III Vote du budget
8-10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
11-12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
13-14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
15-16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
17	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

	IV - Annexes (7)	**Jointes**	**Sans objet**
	A - Eléments du bilan		
18-33	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette -Répartition par nature de dette		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		X
	B1.2 -Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures		X

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins ma collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 335,00	19 036,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 335,00	19 036,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	10 335,00	19 036,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	3 256 342,43				3 256 342,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 574 217,73				6 574 217,73
014	Atténuations de produits	15 025 584,00		10 335,00	10 335,00	15 035 919,00
65	Autres charges de gestion courante	2 274 010,31				2 274 010,31
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		**27 130 154,47**		**10 335,00**	**10 335,00**	**27 140 489,47**
66	**Charges financières**	181 000,00				181 000,00
67	**Charges exceptionnelles**	2 700,00				2 700,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires(4)**					
022	**Dépenses imprévues**	2 000 000,00				2 000 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**29 313 854,47**		**10 335,00**	**10 335,00**	**29 324 189,47**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*3 503 357,00*				*3 503 357,00*
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)*	*1 613 135,00*				*1 613 135,00*
043	*Opé. d'ordre à l 'intérieur de la sect. fonct.(5)*					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***5 116 492,00***				***5 116 492,00***
TOTAL		**34 430 346,47**		**10 335,00**	**10 335,00**	**34 440 681,47**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 440 681,47

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 128 710,00				1 128 710,00
73	Impôts et taxes	21 465 303,00		174 925,00	174 925,00	21 640 228,00
74	Dotations et participations	7 299 578,00		-155 889,00	-155 889,00	7 143 689,00
75	Autres produits de gestion courante	71 328,16				71 328,16
013	Atténuations de charges	72 913,00				72 913,00
Total des recettes de gestion courante		**30 037 832,16**		**19 036,00**	**19 036,00**	30 056 868,16
76	**Produits financiers**					
77	**Produits exceptionnels**	1 000,00				1 000,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires(4)**					
Total des recettes réelles de fonctionnement		**30 038 832,16**		**19 036,00**	**19 036,00**	**30 057 868,16**
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)*	*693 930,00*				*693 930,00*
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)*					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***693 930,00***				***693 930,00***
TOTAL		**30 732 762,16**		**19 036,00**	**19 036,00**	**30 751 798,16**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 751 798,16

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 422 562,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissemer

(1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	4 299 970,00				4 299 970,00
Total des dépenses d'équipement		**4 299 970,00**				**4 299 970,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	1 689 712,77				1 689 712,77
16	Emprunts et dettes assimilées	415 000,00				415 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00				1 000 000,00
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		**3 104 712,77**				**3 104 712,77**
45X-1	**Total des opé. Pour compte de tiers (8)**					
Total des dépenses réelles d'investissement		**7 404 682,77**				**7 404 682,77**
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*	*693 930,00*				*693 930,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*44 863,00*				*44 863,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***738 793,00***				***738 793,00***
TOTAL		**8 143 475,77**				**8 143 475,77**

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**8 143 475,77**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 753 120,77				1 753 120,77
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		**1 753 120,77**				**1 753 120,77**
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)	200 000,00				200 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)	5 067 916,73				5 067 916,73
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...(7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00				1 000 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	29 000,00				29 000,00
Total des recettes financières		**6 296 916,73**				**6 296 916,73**
45X-2	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**					
Total des recettes réelles d'investissement		**8 050 037,50**				**8 050 037,50**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*3 503 357,00*				*3 503 357,00*
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*	*1 613 135,00*				*1 613 135,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*44 863,00*				*44 863,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***5 161 355,00***				***5 161 355,00***
TOTAL		**13 211 392,50**				**13 211 392,50**

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**13 211 392,50**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**4 422 562,00**

(1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits	10 335,00		10 335,00
60	*Achats et variations de stocks (3)*			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements et provisions			
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
022	Dépenses imprévues			
023	*Virement à la section d'investissement*			
	Dépenses de fonctionnement - Total	**10 335,00**		**10 335,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 335,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
29	*Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)*			
39	*Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)*			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
49	*Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)*			
59	*Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)*			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	*Achats et variation des stocks (3)*			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	*Production stockée (ou déstockage)*			
72	*Travaux en régie*			
73	Impôts et taxes	174 925,00		174 925,00
74	Dotations et participations	-155 889,00		-155 889,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	*Transferts de charges*			
	Recettes de fonctionnement - Total	**19 036,00**		**19 036,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 036,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*			
29	*Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)*			
39	*Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)*			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
49	*Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)*			
59	*Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)*			
010	Stocks			
021	*Virement de la section de fonctionnement*			
024	Produit des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
En recette, il retrace, le cas echeant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercie antarieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**3 256 342,43**		
6042	Achat de prestat° de services	45 000,00		
60611	Eau et assainissement	66 930,00		
60612	Energie - electricité	396 000,00		
60622	Carburants	13 500,00		
60623	Alimentation	10 000,00		
60631	Fournitures d'entretien	17 350,00		
60632	Fournitures de petit équipement	35 021,00		
60636	Vêtements de travail	3 650,00		
6064	Fournitures administratives	16 940,00		
6065	Livres,disques,cassettes	5 000,00		
6067	Fournitures scolaires	2 500,00		
6068	Autres matières et fournitures	14 650,00		
611	Contrats prestat° serv. entreprises	877 632,00		
6132	Locations immobilières	57 754,52		
6135	Locations mobilières	7 305,00		
614	Charges locatives et de copropriété	28 855,00		
61521	Entretien et réparations - terrains	32 000,00		
615221	Entretien et réparations - bâtiments pub	28 900,00		
615231	Entretien et réparat° - voiries	250,00		
61551	Entretien et réparations mat. roulant	10 000,00		
61558	Entretien et réparat° autres biens mob.	24 800,00		
6156	Maintenance	329 092,40		
6161	Primes assurances multirisques	26 371,00		
617	Etudes et recherches	20 000,00		
6182	Documentation générale et technique	61 870,00		
6184	Versements à des organismes de format°	33 980,00		
6185	Frais de colloques et séminaires	1 300,00		
6188	Autres frais divers	47 500,00		
6225	Indemnités aux comptables & régisseurs	5 700,00		
6226	Honoraires	114 300,00		
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00		
6228	Divers	2 500,00		
6231	Annonces et insertions	46 650,00		
6232	Fêtes et cérémonies	1 300,00		
6233	Foires et expositions	147 600,00		
6236	Catalogues et imprimés	134 000,00		
6237	Publications	48 000,00		
6238	Divers	48 680,00		
6247	Transports collectifs	6 800,00		
6248	Transports - divers	10 000,00		
6251	Frais de déplacement	14 770,00		
6257	Réceptions	25 760,00		
6261	Frais d'affranchissement	94 000,00		
6262	Frais de télécommunications	71 478,51		
627	Services bancaires et assimilés	2 200,00		
6281	Concours divers (cotisations)	149 693,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	80 260,00		
62878	Remboursement frais autres organismes	2 000,00		
6288	Autres	14 500,00		
63512	Taxes foncières	17 000,00		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**6 574 217,73**		
6218	Autre personnel extérieur	23 642,31		
6331	Versement de transport	22 081,84		
6332	Cotisations versées au fnal	18 401,47		
6336	Cotisations au centre de gestion	61 248,34		
64111	Rémunérat° principale - pers. titulaire	3 164 049,25		
64112	Nbi, sft et indemnité de résidence	84 177,12		
64118	Autres indemnités	621 987,95		
64131	Rémunérat° - personnel non titulaire	361 761,85		
64162	Emploi avenir	107 277,13		
6451	Cotisations à l'urssaf	732 409,86		
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 029 830,60		
6454	Cotisations aux assedic	30 189,09		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	106 407,66		
6458	Cotisations autres organismes sociaux	11 581,26		
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	39 580,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 990,00		
6488	Autres charges personnel-chèques déjeune	145 602,00		
014	**Atténuations de produits**	**15 025 584,00**	**10 335,00**	**10 335,00**
739118	Autres reversements de fiscalité	5 593 959,00		
73921	Attibutions de compensation	8 401 133,00	10 335,00	10 335,00
73922	Dotation de solidarité communautaire	611 978,00		
73923	Reversement sur fngir	313 514,00		
73925	Fds péréquat°ressources cmes/interc fpic	105 000,00		
65	**Autres charges de gestion courante**	**2 274 010,31**		
651	Redevances pour concession, brevets...	8 700,00		
6531	Indemnités des présidents et vices pdts	231 600,96		
6532	Frais de mission	1 500,00		
6533	Cotisations de retraite	12 898,31		
6535	Frais de formation élus	1 500,00		
6541	Créances admises en non valeur	149 073,00		
65738	Subvent° fonctionnemt autres organismes	1 203 359,04		
6574	Subvent° fct aux assoc. & org. dt privé	628 779,00		
658	Charges diverses de la gestion courante	36 600,00		
656	**Frais de fonctionnement des groupes d'élus**			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**27 130 154,47**	**10 335,00**	**10 335,00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	**Charges financières (b)**	**181 000,00**		
66111	Intérêts des emprunts	165 000,00		
66112	Intérêts - rattachement des icne	14 000,00		
6615	Intérets cptes courants & dépots crédit.	2 000,00		
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**2 700,00**		
6718	Autres charges excep. s/ op. gest°	300,00		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 400,00		
68	**Dotations aux provisions (d) (6)**			
022	**Dépenses imprévues (e)**	**2 000 000,00**		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**29 313 854,47**	**10 335,00**	**10 335,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	***3 503 357,00***		
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)*	***1 613 135,00***		
6811	*Dot. aux amort. immob. corp. & incorp.*	*1 587 983,00*		
6812	*Dot. amort. charges de fonct. à répartir*	*25 152,00*		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***5 116 492,00***		
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)*			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***5 116 492,00***		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		**34 430 346,47**	**10 335,00**	**10 335,00**
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				**10 335,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Diférence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisaton").
(9) Le compte 6815 peut figuer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exerice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations des charges**	**72 913,00**		
6419	Remboursement s/ rémunérat° du personnel	72 913,00		
70	**Produits des services, du domaine et ventes ...**	**1 128 710,00**		
70388	Autres redevances & recettes diverses	900,00		
7062	Redevances & droits services culturels	106 000,00		
70632	Redevces & dts sces à caract. de loisirs	367 000,00		
7066	Redev. & droits serv. à caractère social	21 200,00		
70688	Autres prestations de services	8 300,00		
7083	Locat° diverses (autres qu'immeubles)	7 000,00		
70841	Mise à dispo. pers. facturée budg. annex	566 860,00		
70872	Remboursement frais par budgets annexes	37 000,00		
70873	Remb. de frais par cias	12 000,00		
70878	Remboursemt frais autres redevables	2 450,00		
73	**Impôts et taxes**	**21 465 303,00**	**174 925,00**	**174 925,00**
731111	Cfe cotisation foncière des entreprises	4 443 858,00	-14,00	-14,00
731112	Th,tfpnb, tafnb	7 797 260,00	31 754,00	31 754,00
73112	Cotisat° s/valeur ajoutée des entreprise	2 571 072,00	83 017,00	83 017,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	580 154,00	50 448,00	50 448,00
73114	Imposit°forfaitaires s/entreprises résea	345 000,00	-615,00	-615,00
7321	Fiscalité reversée-attribut° compensat°		10 335,00	10 335,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5 593 959,00		
7362	Taxes de séjour	100 000,00		
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	34 000,00		
74	**Dotations et participations**	**7 299 578,00**	**-155 889,00**	**-155 889,00**
74124	Dotation d'intercommunalité	1 777 757,00	-96 935,00	-96 935,00
74126	Dotat° compens. groupements de communes	4 055 746,00	2 687,00	2 687,00
746	Dotation générale de décentralisation	26 000,00		
74712	Participat° etat emplois d'avenir	64 800,00		
74718	Participations etat autres	47 500,00		
7473	Participation département	780 450,00		
7478	Participations autres organismes	6 000,00		
748311	Compensat°pertes bases imposit° tp	19 389,00	-12 964,00	-12 964,00
748314	Dotat° unique compensat° spécifique tp	39 722,00	11 320,00	11 320,00
74833	Etat-compensat°au titre de cfe(cvae+cfe)	2 142,00	-270,00	-270,00
74834	Etat-compensat° exos taxes foncières	72,00	-9,00	-9,00
74835	Etat-compensat° exonérat° th	480 000,00	-59 718,00	-59 718,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**71 328,16**		
752	Revenus des immeubles	56 808,16		
758	Produits divers de gestion courante	14 520,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**30 037 832,16**	**19 036,00**	**19 036,00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Propositions nouvelles (3)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00		
7718	Autres produits excep. s/ op. gestion	1 000,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		30 038 832,16	19 036,00	19 036,00

042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)*	*693 930,00*		
7875	*Reprises provis° pr risques et charges*	*663 930,00*		
791	*Transferts de charges gestion courante*	*30 000,00*		
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)*			
60315	*Variation des stocks des terrains à aménager*			
7133	*Variation des en-cours de production de biens*			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*693 930,00*		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	30 732 762,16	19 036,00	19 036,00
			+
RESTES A REALISER N-1 (10)			
			+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			19 036,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Diférence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
(9) Le compte 6815 peut figuer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (aprés vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)	**4 299 970,00**		
101	Services généraux	1 602 946,00		
102	Ecole de musique	31 200,00		
103	Stade d'athlétisme	2 000,00		
105	S.i.g.	5 000,00		
107	Centre routier pla sud	50 000,00		
108	Petits vernats pla nord	10 000,00		
109	Zone d'activités de l'etoile	8 000,00		
113	Centre aqualudique	119 700,00		
114	Enseignement supérieur	5 600,00		
116	Développement touristique	55 000,00		
118	Médiathèque	69 200,00		
119	Montbeugny-pmi logiparc 03	1 160 600,00		
121	Habitat	459 000,00		
127	Hippodrome	50 000,00		
136	Complexe sportif	10 000,00		
138	Pôle d'éducation routière	3 400,00		
141	2ème pont sur l'allier	32 000,00		
142	Aides élaborat°doc.urba+requalif c.bourg	70 000,00		
143	Aires de covoiturage	10 000,00		
144	Elaboration scot	30 000,00		
145	Pcet-plan climat énergie territorial	65 000,00		
146	Lutte contre les inondations	106 924,00		
148	Signalérique touristique	78 000,00		
150	Projets des communes rurales	125 000,00		
151	Coworking	66 000,00		
152	Annonces et insertions marches publics	20 000,00		
153	Amenagement des berges	50 000,00		
154	Recyclerie - ressourcerie	5 400,00		
	Total des dépenses d'équipement	**4 299 970,00**		

10	**Dotations, fonds divers et réserves**			
13	**Subventions d'investissement**	**1 689 712,77**		
1321	Subvention état et ets nationaux	892 502,77		
1322	Subventions d'équip. trans. région	379 610,00		
1323	Subventions d'équip. trans. département	417 600,00		
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**415 000,00**		
1641	Emprunts en euros	415 000,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00		
274	Prêts	1 000 000,00		
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	3 104 712,77		

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES		7 404 682,77		

040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)***	***693 930,00***		
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	***663 930,00***		
15182	*Autres provisions pour isques*	*148 650,00*		
1582	*Autres provisions pour charges*	*515 280,00*		
	Charges transférées (9)	***30 000,00***		
4818	*Charges à étaler*	*30 000,00*		
041	***Opérations patrimoniales (10)***	***44 863,00***		
2313	*Constructions*	*43 964,00*		
2315	*Installat°, matériels et outillage tech.*	*899,00*		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*738 793,00*		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	8 143 475,77		

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**			
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**1 753 120,77**		
1321	Subvention etat et ets nationaux	892 502,77		
1322	Subventions d'équip. trans. région	385 518,00		
1323	Subventions d'équip. transf. département	425 100,00		
13241	Subv.équip.non transf. cmes membres	50 000,00		
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**			
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**			
204	**Subventions d'équipement versées**			
21	**Immobilisations corporelles**			
22	**Immobilisations reçues en affectation**			
23	**Immobilisations en cours**			
	Total des recettes d'équipement	**1 753 120,77**		

10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**5 267 916,73**		
10222	Fctva	200 000,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 067 916,73		
138	**Autres subventions d'investiss. non transférables**			
165	**Dépots et cautionnements reçus**			
18	**Compte de liaison : affectation à (BA, régie)**			
26	**Participations et créances rattachées à des particip.**			
27	**Autres immobilisations financières**	**1 000 000,00**		
274	Prêts	1 000 000,00		
024	**Produits des cessions d'immobilisation**	**29 000,00**		
024	Produit des cessions d'immobilisations	29 000,00		
Total des recettes financières		**6 296 916,73**		

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	**8 050 037,50**		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	***Virement de la section de fonctionnement***	***3 503 357,00***		
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)***	***1 613 135,00***		
28031	*Amortissement des frais d'études*	*48 326,00*		
28033	*Amort.frais insertion*	*478,00*		
2804121	*Amort.subv. verséesà région-etudes*	*1 355,00*		
2804131	*Amort.subv.équip;versées dpt biens mob*	*417,00*		
2804132	*Am. subv.équip.versées au dpt-inst-bâtim*	*2 113,00*		
28041412	*Am.subv.équip.versées cme mbres-bâtiment*	*16 287,00*		
28041632	*Amort. subv.equip.versées à car. adminis*	*10 271,00*		
2804182	*Am.subv.équip.versées autres org.pub-bât*	*168 962,00*		
280422	*Am.subv.équip.versées pers.privées bâtim*	*786 056,00*		
28051	*Am.brevets,licences, concess°*	*107 660,00*		
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*11 585,00*		
28121	*Amortissements plantations*	*799,00*		
28128	*Amort. aménagements de terrains*	*3 184,00*		
28132	*Constructions - immeubles de rapport*	*172,00*		
28135	*Inst. générales, agenc., amén. const.*	*4 671,00*		
28138	*Autres constructions*	*3 168,00*		
28152	*Installations de voirie*	*486,00*		
281532	*Amortissement réseaux*	*170,00*		
281578	*Autres matériel et outillage de voirie*	*553,00*		
28158	*Autres installat° techniques, mat. ...*	*742,00*		
28181	*Autres - installat° générales, agencemts*	*7 701,00*		
28182	*Amortissement matériel de transport*	*19 489,00*		
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*87 013,00*		
28184	*Mobilier*	*92 533,00*		
28188	*Zzautres immobilisations corporelles*	*213 792,00*		
4818	*Charges à étaler*	*25 152,00*		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	***5 116 492,00***		
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***44 863,00***		
2031	*Frais d'études*	*32 877,00*		
2033	*Frais d'insertion*	*11 986,00*		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***5 161 355,00***		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	**13 211 392,50**		

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) cf. Modalités de vote, I-B
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

NEANT

	RECETTES (répartition) (Pour informati...		Recettes de l'exercice
	TOTAL RE...	c	d
13			
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financementsi positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipéa des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
	Total cumulé des dépenses de fonctionnement	**16 739 452,00**	**4 420 810,13**		**925 100,00**	**1 868 973,67**	**1 446 919,43**	**587 599,47**		**18 879,00**	**7 404 497,75**	**1 028 450,02**	**34 440 681,47**
	Total dépenses de l'exercice	16 739 452,00	4 420 810,13		925 100,00	1 868 973,67	1 446 919,43	587 599,47		18 879,00	7 404 497,75	1 028 450,02	**34 440 681,47**
	Restes à réaliser-reports												
RECETTES													
	Total cumulé des recettes de fonctionnement	**30 729 577,94**	**146 757,16**		**722 450,00**	**206 060,00**	**410 660,00**	**103 200,00**			**6 193 759,00**	**109 774,00**	**38 622 238,10**
	Total des recettes de l'exercice	30 729 577,94	146 757,16		722 450,00	206 060,00	410 660,00	103 200,00			6 193 759,00	109 774,00	**38 622 238,10**
	Restes à réaliser-reports												

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total cumulé des dépenses d'investissement		**5 314 949,73**	**1 779 500,00**		**5 600,00**	**155 400,00**	**186 146,00**	**3 400,00**		**409 000,00**	**424 324,00**	**3 026 312,77**	**11 304 632,50**
Opérations financières		**4 576 156,73**										**1 689 712,77**	**6 265 869,50**
Equipements municipaux (2)			**1 588 500,00**		**5 600,00**	**100 400,00**	**131 700,00**	**3 400,00**			**283 924,00**	**1 307 600,00**	**3 421 124,00**
Equipements non municipaux (C/204) (3)			**191 000,00**			**55 000,00**	**54 446,00**			**409 000,00**	**140 400,00**	**29 000,00**	**878 846,00**
Dépenses d'ordre		**738 793,00**											**738 793,00**
Total des dépenses de l'exercice		5 314 949,73	1 779 500,00		5 600,00	155 400,00	186 146,00	3 400,00		409 000,00	424 324,00	3 026 312,77	**11 304 632,50**
Restes à réaliser-reports													
RECETTES													
Total cumulé des recettes d'investissement		**11 429 271,73**	**55 908,00**									**1 726 212,77**	**13 211 392,50**
Recettes de l'exercice		11 429 271,73	55 908,00									1 726 212,77	**13 211 392,50**
Restes à réaliser-reports													

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) ou biens de la structure intercommunale.

(3) ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiquee	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunessa	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total des dépenses de fonctionnement		**16 739 452,00**	**4 420 810,13**		**925 100,00**	**1 868 973,67**	**1 446 919,43**	**587 599,47**		**18 879,00**	**7 404 497,75**	**1 028 450,02**	**34 440 681,47**
Dépenses réelles		11 622 960,00	4 420 810,13		925 100,00	1 868 973,67	1 446 919,43	587 599,47		18 879,00	7 404 497,75	1 028 450,02	**29 324 189,47**
011	Charges à caratère général		829 170,06		905 300,00	385 344,48	593 572,08	161 528,81		2 100,00	140 894,00	238 433,00	**3 256 342,43**
012	Charges de personnel et frais assimilés		3 295 017,80			1 475 029,19	810 647,35	171 070,66			671 285,71	151 167,02	**6 574 217,73**
014	Atténuations de produits	9 441 960,00									5 593 959,00		**15 035 919,00**
022	022-dépenses imprévues	2 000 000,00											**2 000 000,00**
65	Autres charges de gestion courante		294 622,27		19 800,00	8 000,00	42 600,00	255 000,00		16 779,00	998 359,04	638 850,00	**2 274 010,31**
66	Charges financières	181 000,00											**181 000,00**
67	Charges exceptionnelles		2 000,00			600,00	100,00						**2 700,00**
Dépenses d'ordre		5 116 492,00											**5 116 492,00**
023	Virement à la section d'investissement	3 503 357,00											**3 503 357,00**
042	Op. ordre de transfert entre sections	1 613 135,00											**1 613 135,00**
RECETTES													
Total des recettes de fonctionnement		**30 729 577,94**	**146 757,16**		**722 450,00**	**206 060,00**	**410 660,00**	**103 200,00**			**6 193 759,00**	**109 774,00**	**38 622 238,10**
Recettes réelles		30 035 647,94	146 757,16		722 450,00	206 060,00	410 660,00	103 200,00			6 193 759,00	109 774,00	**37 928 308,10**
002	Résultat fonctionnement reporté	7 870 439,94											**7 870 439,94**
013	Atténuations de charges		72 913,00										**72 913,00**
70	Prodts des serv. du domaine et vtes div.		2 450,00			113 000,00	406 260,00	33 200,00			573 800,00		**1 128 710,00**
73	Produits issus de la fiscalité	15 946 269,00									5 593 959,00	100 000,00	**21 640 228,00**
74	Dotations et participations	6 218 939,00	41 850,00		715 450,00	88 450,00		53 000,00			26 000,00		**7 143 689,00**
75	Autres produits de gestion courante		29 544,16		7 000,00	3 610,00	4 400,00	17 000,00				9 774,00	**71 328,16**
77	Produits exceptionnels					1 000,00							**1 000,00**
Recettes d'ordre		693 930,00											**693 930,00**
042	Op. ordre de transfert entre sections	693 930,00											**693 930,00**

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
						DEPENSES							
Total des dépenses d'investissement		**5 314 949,73**	**1 779 500,00**		**5 600,00**	**155 400,00**	**186 146,00**	**3 400,00**		**409 000,00**	**424 324,00**	**3 026 312,77**	**11 304 632,50**
Dépenses réelles		4 576 156,73	1 779 500,00		5 600,00	155 400,00	186 146,00	3 400,00		409 000,00	424 324,00	3 026 312,77	10 565 839,50
001	Solde d'exécution reporté	3 161 156,73											3 161 156,73
101	Administration générale		1 568 500,00				4 446,00					30 000,00	1 602 946,00
102	Ecole de musique					31 200,00							31 200,00
103	Stade d'athlétisme						2 000,00						2 000,00
105	S.i.g.										5 000,00		5 000,00
107	Centre routier pta sud											50 000,00	50 000,00
108	Zone d'activités les petits vernats											10 000,00	10 000,00
109	Zone d'activités de l'etoile/st odilon											8 000,00	8 000,00
113	Centre aqualudique						119 700,00						119 700,00
114	Enseignement supérieur				5 600,00								5 600,00
116	Développement touristique					55 000,00							55 000,00
118	Médiathèque					69 200,00							69 200,00
119	Logiparc 03 - pmi montbeugny											1 160 600,00	1 160 600,00
121	Habitat									409 000,00	50 000,00		459 000,00
127	Hippodrome						50 000,00						50 000,00
13	Subvention d'investissement											1 689 712,77	1 689 712,77
136	Complexe sportif						10 000,00						10 000,00
138	Pôle d'éducation routière							3 400,00					3 400,00
141	2ème pont sur l'allier										32 000,00		32 000,00
142	Aides élaborat°doc.urba+requalif c.bourg										70 000,00		70 000,00
143	Aires de covoiturage										10 000,00		10 000,00
144	Elaboration scot										30 000,00		30 000,00
145	Pcet-plan climat énergie territorial										65 000,00		65 000,00
146	Lutte contre les inondations										106 924,00		106 924,00
148	Signalérique touristique											78 000,00	78 000,00
150	Projets des communes rurales		125 000,00										125 000,00
151	Coworking		66 000,00										66 000,00
152	Annonces et insertions marches publics		20 000,00										20 000,00
153	Amenagement des berges												50 000,00
154	Recyclerie - ressourcerie										50 000,00		5 400,00
16	Remboursement d'emprunts et dettes	415 000,00									5 400,00		415 000,00
27	Autres immobilisation financières	1 000 000,00											1 000 000,00
Dépenses d'ordre		738 793,00											738 793,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	693 930,00											693 930,00
041	Opérations patrimoniales	44 863,00											44 863,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
	RECETTES												
Total des recettes d'investissement		**11 429 271,73**	**55 908,00**									**1 726 212,77**	**13 211 392,50**
Recettes réelles		6 267 916,73	55 908,00									1 726 212,77	**8 050 037,50**
024	Produit des cessions d'immobilisations											29 000,00	**29 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 267 916,73											**5 267 916,73**
13	Subvention d'investissement		55 908,00									1 697 212,77	**1 753 120,77**
27	Autres immobilisation financières	1 000 000,00											**1 000 000,00**
Recettes d'ordre		5 161 355,00											**5 161 355,00**
021	Virement de la section de fonctionnement	3 503 357,00											**3 503 357,00**
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 613 135,00											**1 613 135,00**
041	Opérations patrimoniales	44 863,00											**44 863,00**

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale				Sous-fonction 02 Administration générale			03	04		TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres	Justice	Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		
										041 Subv. globale	048 Autres actions coop. décent.	
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES (3)		**3 828 373,40**	**272 571,98**		**272 864,75**		**47 000,00**					**4 420 810,13**
Dépenses de l'exercice		3 828 373,40	272 571,98		272 864,75		47 000,00					4 420 810,13
011	Charges à caratère général	688 995,06	1 670,00		138 505,00							829 170,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 137 255,34	23 402,71		134 359,75							3 295 017,80
65	Autres charges de gestion courante	123,00	247 499,27				47 000,00					294 622,27
67	Charges exceptionnelles	2 000,00										2 000,00
Restes à réaliser-reports												
RECETTES (3)		**146 757,16**										
Recettes de l'exercice		146 757,16										146 757,16
013	Atténuations de charges	72 913,00										146 757,16
70	Prodts des serv. du domaine et vtes div.	2 450,00										72 913,00
74	Dotations et participations	41 850,00										2 450,00
75	Autres produits de gestion courante	29 544,16										41 850,00
												29 544,16
Restes à réaliser-reports												
SOLDE		**-3 681 616,24**	**-272 571,98**		**-272 864,75**		**-47 000,00**					**-4 274 052,97**
INVESTISSEMENT												
DEPENSES (3)		**1 716 500,00**			**63 000,00**							**1 779 500,00**
Dépenses de l'exercice		1 716 500,00			63 000,00							1 779 500,00
101	Administration générale	1 505 500,00			63 000,00							1 568 500,00
150	Projets des communes rurales	125 000,00										125 000,00
151	Coworking	66 000,00										66 000,00
152	Annonces et insertions marches publics	20 000,00										20 000,00
Restes à réaliser-reports												
RECETTES (3)		**50 000,00**			**5 908,00**							
Recettes de l'exercice		50 000,00			5 908,00							55 908,00
13	Subvention d'investissement	50 000,00			5 908,00							55 908,00
												55 908,00
Restes à réaliser-reports												
SOLDE		**-1 666 500,00**			**-57 092,00**							**-1 723 592,00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 1

FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(2)	Libellé	Sous-fonction 11 Sécurité intérieure					12	TOTAL
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendie, secours	114 Autres services de protection civile	Hygiène et salubrité publique	
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES (3)								
Dépenses de l'exercice								
Restes à réaliser-reports								
RECETTES (3)								
Recettes de l'exercice								
Restes à réaliser-reports								
SOLDE								
INVESTISSEMENT								
DEPENSES (3)								
Dépenses de l'exercice								
Restes à réaliser-reports								
RECETTES (3)								
Recettes de l'exercice								
Restes à réaliser-reports								
SOLDE								

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	20 Services communs	Sous-fonction 21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	S/fonction 25	Sous-fonction 25 Services annexes de l'enseignement				TOTAL
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées				251 Hébergement et restauration scolaires	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv.ann.	
FONCTIONNEMENT														
DEPENSES (3)														
Dépenses de l'exercice							58 100,00			867 000,00				925 100,00
011	Charges à caratère général						58 100,00			867 000,00				925 100,00
65	Autres charges de gestion courante						38 300,00			867 000,00				905 300,00
							19 800,00							19 800,00
Restes à réaliser-reports														
RECETTES (3)														
Recettes de l'exercice							5 000,00			717 450,00				722 450,00
74	Dotations et participations						5 000,00			717 450,00				722 450,00
75	Autres produits de gestion courante									715 450,00				715 450,00
							5 000,00			2 000,00				7 000,00
Restes à réaliser-reports														
SOLDE							-53 100,00			-149 550,00				-202 650,00
INVESTISSEMENT														
DEPENSES (3)														
Dépenses de l'exercice							5 600,00							5 600,00
114	Enseignement supérieur						5 600,00							5 600,00
							5 600,00							5 600,00
Restes à réaliser-reports														
RECETTES (3)														
Recettes de l'exercice														
Restes à réaliser-reports														
SOLDE							-5 600,00							-5 600,00

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 3

FONCTION 3 CULTURE

(2)	Libellé	30 Services communs	Sous-fonction 31 Expression artistique			sf/31 Expr.Art.	Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines			S/Fonction 32	33	TOTAL
			311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	Action culturelle	
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES (3)			**955 295,94**				**913 677,73**					**1 868 973,67**
Dépenses de l'exercice			955 295,94				913 677,73					1 868 973,67
011	Charges à caratère général		76 553,68				308 790,80					385 344,48
012	Charges de personnel et frais assimilés		873 142,26				601 886,93					1 475 029,19
65	Autres charges de gestion courante		5 000,00				3 000,00					8 000,00
67	Charges exceptionnelles		600,00									600,00
Restes à réaliser-reports												
RECETTES (3)			**163 310,00**				**42 750,00**					**206 060,00**
Recettes de l'exercice			163 310,00				42 750,00					206 060,00
70	Prodts des serv. du domaine et vtes div.		113 000,00									113 000,00
74	Dotations et participations		50 000,00				38 450,00					88 450,00
75	Autres produits de gestion courante		310,00				3 300,00					3 610,00
77	Produits exceptionnels						1 000,00					1 000,00
Restes à réaliser-reports												
SOLDE			**-791 985,94**				**-870 927,73**					**-1 662 913,67**
INVESTISSEMENT												
DEPENSES (3)			**31 200,00**				**124 200,00**					**155 400,00**
Dépenses de l'exercice			31 200,00				124 200,00					155 400,00
102	Ecole de musique		31 200,00									31 200,00
116	Développement touristique						55 000,00					55 000,00
118	Médiathèque						69 200,00					69 200,00
Restes à réaliser-reports												
RECETTES (3)												
Recettes de l'exercice												
Restes à réaliser-reports												
SOLDE			**-31 200,00**				**-124 200,00**					**-155 400,00**

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 4

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 Services communs	Sous-fonction 41 Sports			Sous-fonction 41 Sports		Sous-fonction 42 Jeunesse		S/Fonction 42	TOTAL
			411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipts sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
FONCTIONNEMENT											
DEPENSES (3)			**80 903,60**	**54 109,87**	**1 311 905,96**						**1 446 919,43**
Dépenses de l'exercice			80 903,60	54 109,87	1 311 905,96						1 446 919,43
011	Charges à caratère général		80 903,60	21 276,08	491 392,40						593 572,08
012	Charges de personnel et frais assimilés			30 833,79	779 813,56						810 647,35
65	Autres charges de gestion courante			2 000,00	40 600,00						42 600,00
67	Charges exceptionnelles				100,00						100,00
Restes à réaliser-reports											
RECETTES (3)			**5 000,00**		**405 660,00**						**410 660,00**
Recettes de l'exercice			5 000,00		405 660,00						410 660,00
70	Prodts des serv. du domaine et vtes div.		5 000,00		401 260,00						406 260,00
75	Autres produits de gestion courante				4 400,00						4 400,00
Restes à réaliser-reports											
SOLDE			**-75 903,60**	**-54 109,87**	**-906 245,96**						**-1 036 259,43**
INVESTISSEMENT											
DEPENSES (3)		**50 000,00**	**10 000,00**	**2 000,00**	**124 146,00**						**186 146,00**
Dépenses de l'exercice		50 000,00	10 000,00	2 000,00	124 146,00						186 146,00
101	Administration générale				4 446,00						4 446,00
103	Stade d'athlétisme			2 000,00							2 000,00
113	Centre aqualudique				119 700,00						119 700,00
127	Hippodrome	50 000,00									50 000,00
136	Complexe sportif		10 000,00								10 000,00
Restes à réaliser-reports											
RECETTES (3)											
Recettes de l'exercice											
Restes à réaliser-reports											
SOLDE		**-50 000,00**	**-10 000,00**	**-2 000,00**	**-124 146,00**						**-186 146,00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 5

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 51 Santé			Détail de la sous-fonction 52	Interventions sociales	Interventions sociales 52			TOTAL
		510 Services communs	511 Dispensaires et autres établts sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Serv.à caract. social pour handicap. et inadaptés	522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	523 Actions en faveur des personnes en difficultés	524 Autres services	
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES (3)									**587 599,47**	**587 599,47**
Dépenses de l'exercice									587 599,47	**587 599,47**
011	Charges à caratère général								161 528,81	**161 528,81**
012	Charges de personnel et frais assimilés								171 070,66	**171 070,66**
65	Autres charges de gestion courante								255 000,00	**255 000,00**
Restes à réaliser-reports										
RECETTES (3)									**103 200,00**	**103 200,00**
Recettes de l'exercice									103 200,00	**103 200,00**
70	Prodts des serv. du domaine et vtes div.								33 200,00	**33 200,00**
74	Dotations et participations								53 000,00	**53 000,00**
75	Autres produits de gestion courante								17 000,00	**17 000,00**
Restes à réaliser-reports										
SOLDE									**-484 399,47**	**-484 399,47**
INVESTISSEMENT										
DEPENSES (3)									**3 400,00**	**3 400,00**
Dépenses de l'exercice									3 400,00	**3 400,00**
138	Pôle d'éducation routière								3 400,00	**3 400,00**
Restes à réaliser-reports										
RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE									**-3 400,00**	**-3 400,00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 6

FONCTION 6 FAMILLE

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
RECETTES (3)							
Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
SOLDE							
INVESTISSEMENT							
DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
RECETTES (3)							
Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
SOLDE							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)	A1 - 7

FONCTION 7 LOGEMENT

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES (3)		**18 879,00**				**18 879,00**
Dépenses de l'exercice		**18 879,00**				**18 879,00**
011	Charges à caratère général	2 100,00				**2 100,00**
65	Autres charges de gestion courante	16 779,00				**16 779,00**
Restes à réaliser-reports						
RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE		**-18 879,00**				**-18 879,00**
INVESTISSEMENT						
DEPENSES (3)				**409 000,00**		**409 000,00**
Dépenses de l'exercice				409 000,00		**409 000,00**
121	Habitat			409 000,00		**409 000,00**
Restes à réaliser-reports						
RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE				**-409 000,00**		**-409 000,00**

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	s/f 81 Services urbains					s/f 81 Services urbains		s/f 82Aménagement urbain	
		810 Services communs	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	821 Equipements annexes de voirie
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES (3)			**823 291,36**	**5 593 959,00**			**586 257,79**			
Dépenses de l'exercice			823 291,36	5 593 959,00			586 257,79			
011	Charges à caratère général		23 000,00				250,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés		314 932,32				76 007,79			
014	Atténuations de produits			5 593 959,00						
65	Autres charges de gestion courante		485 359,04				510 000,00			
Restes à réaliser-reports										
RECETTES (3)			**516 800,00**	**5 593 959,00**			**50 000,00**			
Recettes de l'exercice			516 800,00	5 593 959,00			50 000,00			
70	Prodts des serv. du domaine et vtes div.		516 800,00				50 000,00			
73	Produits issus de la fiscalité			5 593 959,00						
74	Dotations et participations									
Restes à réaliser-reports										
SOLDE			**-306 491,36**				**-536 257,79**			
INVESTISSEMENT										
DEPENSES (3)				**5 400,00**			**10 000,00**			
Dépenses de l'exercice				5 400,00			10 000,00			
105	S.i.g.									
121	Habitat									
141	2ème pont sur l'allier									
142	Aides élaborat°doc.urba+requalif c.bourg									
143	Aires de covoiturage									
144	Elaboration scot						10 000,00			
145	Pcet-plan climat énergie territorial									
146	Lutte contre les inondations									
153	Amenagement des berges									
154	Recyclerie - ressourcerie									
				5 400,00						
Restes à réaliser-reports										
RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE				**-5 400,00**			**-10 000,00**			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	s/f 82Aménagement urbain			830	831	832	833	TOTAL
		822 Voirie communales et routes	823 Espaces verts	824 Autres opérations d'aménagt urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Actions spécif.de lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel	
					FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES (3)			365 789,60	35 200,00				7 404 497,75
	Dépenses de l'exercice			365 789,60	35 200,00				7 404 497,75
011	Charges à caratère général			85 444,00	32 200,00				140 894,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			280 345,60					671 285,71
014	Atténuations de produits								5 593 959,00
65	Autres charges de gestion courante				3 000,00				998 359,04
	Restes à réaliser-reports								
	RECETTES (3)			33 000,00					6 193 759,00
	Recettes de l'exercice			33 000,00					6 193 759,00
70	Prodts des serv. du domaine et vtes div.			7 000,00					573 800,00
73	Produits issus de la fiscalité								5 593 959,00
74	Dotations et participations			26 000,00					26 000,00
	Restes à réaliser-reports								
	SOLDE			-332 789,60	-35 200,00				-1 210 738,75
					INVESTISSEMENT				
	DEPENSES (3)			237 000,00	171 924,00				424 324,00
	Dépenses de l'exercice			237 000,00	171 924,00				424 324,00
105	S.i.g.			5 000,00					5 000,00
121	Habitat			50 000,00					50 000,00
141	2ème pont sur l'allier			32 000,00					32 000,00
142	Aides élaborat°doc.urba+requalif c.bourg			70 000,00					70 000,00
143	Aires de covoiturage								10 000,00
144	Elaboration scot			30 000,00					30 000,00
145	Pcet-plan climat énergie territorial				65 000,00				65 000,00
146	Lutte contre les inondations				106 924,00				106 924,00
153	Amenagement des berges			50 000,00					50 000,00
154	Recyclerie - ressourcerie								5 400,00
	Restes à réaliser-reports								
	RECETTES (3)								
	Recettes de l'exercice								
	Restes à réaliser-reports								
	SOLDE			-237 000,00	-171 924,00				-424 324,00

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV A1 - 9

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro-alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourismes	96 Aides aux serv. publics (santé, éducat., justice)	TOTAL
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES (3)		**589 690,02**	**85 000,00**				**353 760,00**		**1 028 450,02**
Dépenses de l'exercice		589 690,02	85 000,00				353 760,00		1 028 450,02
011	Charges à caratère général	227 673,00					10 760,00		238 433,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 167,02							151 167,02
65	Autres charges de gestion courante	210 850,00	85 000,00				343 000,00		638 850,00
Restes à réaliser-reports									
RECETTES (3)		**7 774,00**	**2 000,00**				**100 000,00**		**109 774,00**
Recettes de l'exercice		7 774,00	2 000,00				100 000,00		109 774,00
73	Produits issus de la fiscalité						100 000,00		100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	7 774,00	2 000,00						9 774,00
Restes à réaliser-reports									
SOLDE		**-581 916,02**					**-253 760,00**		**-835 676,02**
INVESTISSEMENT									
DEPENSES (3)		**2 948 312,77**					**78 000,00**		**3 026 312,77**
Dépenses de l'exercice		2 948 312,77					78 000,00		3 026 312,77
101	Administration générale	30 000,00							30 000,00
107	Centre routier pla sud	50 000,00							50 000,00
108	Zone d'activités les petits vernats	10 000,00							10 000,00
109	Zone d'activités de l'etoile/st odilon	8 000,00							8 000,00
119	Logiparc 03 - pmt montbeugny	1 160 600,00							1 160 600,00
13	Subvention d'investissement	1 689 712,77							1 689 712,77
148	Signalérique touristique						78 000,00		78 000,00
Restes à réaliser-reports									
RECETTES (3)		**1 718 712,77**					**7 500,00**		**1 726 212,77**
Recettes de l'exercice		1 718 712,77					7 500,00		1 726 212,77
024	Produit des cessions d'immobilisations	29 000,00							29 000,00
13	Subvention d'investissement	1 689 712,77					7 500,00		1 697 212,77
Restes à réaliser-reports									
SOLDE		**-1 229 600,00**					**-70 500,00**		**-1 300 100,00**

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS

POSTE COMPTABLE DE MOULINS

PARC DES EXPOSITIONS

M14

DECISION MODIFICATIVE N°1

ANNEE 2016

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil
011	**Charges à caractère général**	**35 700,00**		
60611	Eau et assainissement	900,00		
60632	Fournitures de petit équipement	600,00		
61521	Entretien et réparations - terrains	4 200,00		
61522	Entretien et réparations - bâtiments	4 000,00		
6226	Honoraires	6 000,00		
6288	Autres	5 000,00		
63512	Taxes foncières	15 000,00		
012	**Charges de personnel et frais assimilés**			
014	**Atténuations de produits**			
65	**Autres charges de gestion courante**			
66	**Charges financières**	**114 000,00**		
66111	Intérêts des emprunts	113 000,00		
66112	Intérêts - rattachement des icne	1 000,00		
67	**Charges exceptionnelles**			
68	***Dotations aux amortissements***			
022	**Dépenses imprévues**			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**149 700,00**		
023	*Virement à la section d'investissement*	30 357,08		
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	**121 672,00**		
6811	*Dot. aux amort. immob. corp. & incorp.*	121 672,00		
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect° de fonct.*			
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE *(=prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)*	**152 029,08**		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	**301 729,08**		

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes.			
74	Dotations et participations	50 000,00		
74751	Participat° versées groupmt de collectiv	50 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	158 000,00		
757	Redevance versée par fermiers et concess	158 000,00		
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur provisions			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	208 000,00		
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	52 395,00		
777	*Subv. d'inv. transférées cpte résultat*	52 395,00		
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect° de fonct.*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	52 395,00		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	260 395,00		

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil
010	Stocks			
20	Immob. incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équip. versées (sauf opérat°)			
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	270 655,85	-20 000,00	-20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	270 655,85	-20 000,00	-20 000,00
22	Immob. reçues en affectat° (sauf opérat°)			
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)		20 000,00	20 000,00
2312	Immos en cours-aménag.terrains		20 000,00	20 000,00
	Opérations d'équipement			
	Total des dépenses d'équipement	270 655,85		
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'équipement			
16	Emprunts et dettes assimilées	171 000,00		
1641	Emprunts en euros	171 000,00		
26	Participat° et créances rattach. à des participat°			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	171 000,00		
45...1..	Total des opé. pr compte de tiers(1 lig. par opé.)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	441 655,85		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	52 395,00		
13911	Subv. d'équip. transf. au cpte résultat	15 245,00		
13912	Subvention d'invest. transférée - région	3 812,00		
13913	Subvention d'invest. transf. - départem.	11 356,00		
13917	Subvent° d'invest. transf. - budget com.	21 982,00		
041	Opérations patrimoniales	9 714,00		
2762	Créances s/ transfert droits déd. tva	9 714,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	62 109,00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	503 764,85		

RESTES A REALISER N-1	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire rappel du budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
138	Autres subvent. d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	9 714,00		
2762	Créances s/ transfert droits déd. tva	9 714,00		
024	Produits des cessions d'immobilisation			
	Total des recettes financières	9 714,00		
45...2..	Total des opé. pr compte de tiers (1 lig. par opé.)			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	9 714,00		
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*30 357,08*		
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)*	***121 672,00***		
28031	*Amortissement des frais d'études*	4 746,00		
28132	*Constructions - immeubles de rapport*	109 876,00		
28135	*Inst. générales, agenc., amén. const.*	1 831,00		
28138	*Autres constructions*	3 698,00		
28152	*Installations de voirie*	655,00		
28188	*Zzautres immobilisations corporelles*	866,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	152 029,08		
041	*Opérations patrimoniales*	***9 714,00***		
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*358,00*		
2313	*Constructions*	*9 356,00*		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	**161 743,08**		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	**171 457,08**		
	RESTES A REALISER N-1			
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS

POSTE COMPTABLE DE MOULINS

BUDGETS ANNEXES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

Multiservices de Bresnay

Décision modificative n°1

ANNEE 2016

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil
011	**Charges à caractère général**	**1 900,00**	**490,00**	**490,00**
61522	Entretien et réparations - bâtiments		490,00	490,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00		
63512	Taxes foncières	1 400,00		
012	**Charges de personnel et frais assimilés**			
014	**Atténuations de produits**			
65	**Autres charges de gestion courante**	**20 010,00**		
6541	Créances admises en non valeur	20 000,00		
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00		
66	**Charges financières**			
67	**Charges exceptionnelles**			
68	***Dotations aux amortissements***			
022	**Dépenses imprévues**			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**21 910,00**	**490,00**	**490,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	6 680,19	*-490,00*	*-490,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	**14 157,00**		
6811	*Dot. aux amort. immob. corp. & incorp.*	14 157,00		
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect° de fonct.*			
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE ***(=prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)***	**20 837,19**	**-490,00**	**-490,00**

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	**42 747,19**		

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes.			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur provisions			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	12 690,00		
777	*Subv. d'inv. transférées cpte résultat*	12 690,00		
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect° de fonct.*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	12 690,00		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	12 690,00		

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil
010	Stocks			
20	Immob. incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équip. versées (sauf opérat°)			
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)			
22	Immob. reçues en affectat° (sauf opérat°)			
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)			
	Opérations d'équipement			
	Total des dépenses d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'équipement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
26	Participat° et créances rattach. à des participat°			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			
45...1..	Total des opé. pr compte de tiers(1 lig. par opé.)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES			
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)*	*12 690,00*		
13913	*Subvention d'invest. transf. - départem.*	*3 959,00*		
13918	*Autres subventions*	*8 731,00*		
041	*Opérations patrimoniales*			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 690,00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	12 690,00		

RESTES A REALISER N-1	

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire rappel du budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
138	Autres subvent. d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation	90 000,00		
024	Produit des cessions d'immobilisations	90 000,00		
	Total des recettes financières	90 000,00		

45...2..	Total des opé. pr compte de tiers (1 lig. par opé.)			

	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	90 000,00		

021	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 680,19*	*-490,00*	*-490,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)*	***14 157,00***		
28132	*Constructions - immeubles de rapport*	13 161,00		
28188	*Zzautres immobilisations corporelles*	996,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 837,19	-490,00	-490,00
041	*Opérations patrimoniales*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	**20 837,19**	**-490,00**	**-490,00**

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	**110 837,19**	**-490,00**	**-490,00**

RESTES A REALISER N-1	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-490,00

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS

POSTE COMPTABLE DE MOULINS

BUDGETS ANNEXES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

ASSAINISSEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°1

M49

ANNEE
2016

SOMMAIRE

pages				
	I Informations générales			
	Modalités de vote du budget			
	II Présentation générale du budget			
3	A1 - Vue d'ensemble - Sections			
4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres			
5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres			
6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses			
7	B2 - Balance générale du budget - Recettes			
	III Vote du budget			
8-10	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses			
11-12	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes			
13-15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses			
16-17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes			
18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles			
	IV - Annexes	**Jointes**	**Sans objet**	
	A - Eléments du bilan			
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettte			
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux			
	A1.4 - Etat de la dette -Typologie de la répartition de l'encours			
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			
	A1.6 - Etat de la dette -Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement			
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N			
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes			
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements			
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations			
	A3.2 - Etalement des provisions			
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses			
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes			
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)			
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)			
	A6 - Etat des charges transférées			
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers			
	B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie			
	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt			
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget			
	B1.4 - Etat des contrats crédit-bail			
	B1.5 - Etat descontrats de partenariat public-privé			
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés			
	B1.7 - Etat des engagements reçus			
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			
	C - Autres éléments d'informations			
	C1.1 - Etat du personnel			
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie			
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)			
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)			
	D Arrêté et signatures			
	D - Arrêté et signatures			

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattechées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	90 237,00	90 237,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	90 237,00	90 237,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	90 237,00	90 237,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES — A2

DEPENSES D' EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire (BP + Reports)(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	1 624 600,00				1 624 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	489 000,00				489 000,00
014	Atténuations de produits	460 000,00				460 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00				20 000,00
Total des dépenses des services		**2 593 600,00**				**2 593 600,00**
66	Charges financières	281 500,00				281 500,00
67	Charges exceptionnelles	103 012,31				103 012,31
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues	50 000,00				50 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**3 028 112,31**				**3 028 112,31**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	1 900 206,27				1 900 206,27
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)*	1 292 169,00				1 292 169,00
043	*Opé. d'ordre à l 'intérieur de la sect. fonct.(6)*					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		**3 192 375,27**				**3 192 375,27**
TOTAL		**6 220 487,58**				**6 220 487,58**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEEES	**6 220 487,58**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire (BP + Reports)(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	3 949 410,35				3 949 410,35
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	47 800,00				47 800,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00				30 000,00
Total des recettes de gestion courante		**4 027 210,35**				**4 027 210,35**
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	18 200,00				18 200,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		**4 045 410,35**				**4 045 410,35**
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)*	259 555,00				259 555,00
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)*					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		**259 555,00**				**259 555,00**
TOTAL		**4 304 965,35**				**4 304 965,35**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEEES	**4 304 965,35**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**2 932 820,27**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (BP + Reports)(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles	21 800,00		23 200,00	23 200,00	45 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 100,00		-7 000,00	-7 000,00	3 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	3 299 762,00		74 037,00	74 037,00	3 373 799,00
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		**3 331 662,00**		**90 237,00**	**90 237,00**	**3 421 899,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	622 000,00				622 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		**622 000,00**				**622 000,00**
45X-1	**Total des opé. Pour compte de tiers (6)**					
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 953 662,00**		**90 237,00**	**90 237,00**	**4 043 899,00**
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*	259 555,00				259 555,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*	108 828,27				108 828,27
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**368 383,27**				**368 383,27**
TOTAL		**4 322 045,27**		**90 237,00**	**90 237,00**	**4 412 282,27**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	4 412 282,27

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (BP + Reports)(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement	600 000,00				600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	398 000,00				398 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	22 841,73		90 237,00	90 237,00	113 078,73
	Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement		**1 020 841,73**		**90 237,00**	**90 237,00**	**1 111 078,73**
10	Dot.,fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)	992 275,19				992 275,19
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)(5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières		**992 275,19**				**992 275,19**
45X-2	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**					
Total des recettes réelles d'investissement		**2 013 116,92**		**90 237,00**	**90 237,00**	**2 103 353,92**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	1 900 206,27				1 900 206,27
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*	1 292 169,00				1 292 169,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*	108 828,27				108 828,27
Total des recettes d'ordre d'investissement		**3 301 203,54**				**3 301 203,54**
TOTAL		**5 314 320,46**		**90 237,00**	**90 237,00**	**5 404 557,46**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	5 404 557,46

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 932 820,27

(1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	*Achats et variations de stocks (3)*			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
022	Dépenses imprévues			
023	*Virement à la section d'investissement*			
	Dépenses d'exploitation - Total			

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	23 200,00		23 200,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-7 000,00		-7 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	74 037,00		74 037,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
29	*Dépréciation des immobilisations*			
39	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	**90 237,00**		**90 237,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 237,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	*Achats et variation des stocks (3)*			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
72	*Production immobilisée*			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	*Transferts de charges*			
	Recettes d'exploitation - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	90 237,00		90 237,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*			
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*			
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	Stocks			
021	*Virement de la section de fonctionnement*			
	Recettes d'investissement - Total	**90 237,00**		**90 237,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 237,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5)Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe Iv-A7).
(6)Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (BP + Reports) (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**1 624 600,00**		
60226	Vêtements de travail	3 000,00		
604	Achats d'études et prest de services	32 500,00		
6061	Fourn non stockables (eau énergie ...)	10 000,00		
6063	Fournit entretien & de petit équipemt	2 000,00		
6064	Fournitures administratives	500,00		
6066	Carburants	5 000,00		
611	Sous-traitance générale	220 000,00		
61523	Entretien et réparations réseaux	200 000,00		
61528	Entretien et réparation autres	970 000,00		
61551	Matériel roulant	2 000,00		
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00		
6156	Maintenance	30 000,00		
6161	Multirisques	10 000,00		
6184	Frais de formation	3 500,00		
6188	Divers	4 000,00		
6226	Honoraires	2 000,00		
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00		
6228	Divers	12 000,00		
6231	Annonces et insertions	6 000,00		
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00		
6238	Divers	200,00		
6251	Voyages et déplacements	200,00		
6257	Réceptions	4 000,00		
6261	Frais d affranchissement	10 000,00		
6262	Frais de télécommunications	23 000,00		
627	Services bancaires et assimilés	200,00		
6281	Concours divers (cotisations...)	300,00		
6288	Autres	2 000,00		
63512	Taxes foncières	1 100,00		
6358	Autres droits	100,00		
63780	Taxes et redevances (slee)	60 000,00		
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**489 000,00**		
6215	Pers affecté par collectivité de rattach	489 000,00		
014 (7)	**Atténuations de produits**	**460 000,00**		
706129	Revers. à agence eau-redev.modernisat°	460 000,00		
65	**Autres charges de gestion courante**	**20 000,00**		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00		
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**2 593 600,00**		

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (BP + Reports) (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	**Charges financières (b)**	**281 500,00**		
66111	Intérêts des emprunts	280 000,00		
66112	Intérêts courus non échus	1 500,00		
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**103 012,31**		
6718	Autr ch. exceptionnsur opérat° de gest°	103 012,31		
68	**Dotations aux provisions (d) (9)**			
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**			
022	**Dépenses imprévues (f)**	**50 000,00**		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**3 028 112,31**		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (BP + Reports) (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	*Virement à la section d'investissement*	***1 900 206,27***		
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)*	***1 292 169,00***		
6811	*Dot aux amts sur immos incorp & corpor*	1 237 724,00		
6812	*Dot amts ch. d'exploitat à répertir*	54 445,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 192 375,27		
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***3 192 375,27***		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	**6 220 487,58**		

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (BP + Reports) (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**			
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations ...**	**3 949 410,35**		
704	Travaux	100 000,00		
70611	Redevance assainissement	3 000 000,00		
706121	Redevance modernisat° réseaux collecte	400 000,00		
7063	Contribut° communes eaux pluviales	449 410,35		
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**			
74	**Subventions d'exploitation**	**47 800,00**		
7480	Autres subventions d exploitation (ac)	36 300,00		
7481	Autres subventions d exploitation	11 500,00		
75	**Autres produits de gestion courante**	**30 000,00**		
758	Produits divers de gestion courante	30 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		**4 027 210,35**		
76	**Produits financiers (b)**			
77	**Produits exceptionnels (c)**	**18 200,00**		
7718	Autr prod exceptionn /opérat° de gest°	18 200,00		
78	**Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)**			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		**4 045 410,35**		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (BP + Reports) (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)*	*259 555,00*		
777	*Q-part subvent invest virée résult exo*	*259 555,00*		
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)*			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*259 555,00*		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	4 304 965,35		

+ RESTES A REALISER N-1 (10)	
+ R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (BP + Reports) (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**21 800,00**	**23 200,00**	**23 200,00**
203119	Moulins-étude moe franchiss.de l'allier	11 800,00		
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	23 200,00	23 200,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**10 100,00**	**-7 000,00**	**-7 000,00**
2111	Terrains nus	1 000,00		
2154	Matériel industriel	2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
2182	Matériel de transport		-5 000,00	-5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel info	7 100,00		
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**			
23	**Immobilisations en cours (hors opération)**	**3 299 762,00**	**74 037,00**	**74 037,00**
231317	Trévol - recontruction step	223 923,00		
231318	Villeneuve - recontruction step	198 048,00		
231319	Step isles-réfect°couverture bât.stockag	100 000,00		
231503	Grosses réparations réseaux	100 000,00		
231539	Confortement galeries visitables moulins	130 000,00		
231565	Constructions neuves sur réseau	200 000,00		
231574	Moulins - const. réseau rue mandez	20 000,00		
231587	Moulins-chemisage réseaux rue p.thomas	70 000,00		
231591	Montbeugny-recontr.rés. centre bourg		74 037,00	74 037,00
231592	Bessay-réseau route de moulins	293 219,00		
231593	Moulins-dérivation ep rue oridelle	500 000,00		
231594	Chemilly-desserte eu rte de besson	400 000,00		
231595	Gouise - moe réseau + step	30 000,00		
231596	Yzeure-restruct. réseau bd moulin à vent	300 000,00		
231597	Moulins-réseau impasse joseph voisin	30 000,00		
231598	Avermes - réhab. rue de la république	250 000,00		
231802	Aménagem. plateformes stat° épurat° aggl	10 000,00		
231807	Step agglo-réhabilitat° désodorisation	100 000,00		
231812	Step agglo-ouvrage de dessablage	10 000,00		
231813	Step isles-ouvrage de dépotage	143 572,00		
238	Avan et acom versés/cdes d'immos corpor	191 000,00		
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	**3 331 662,00**	**90 237,00**	**90 237,00**

10	**Dotations, fonds divers et réserves**			
13	**Subventions d'investissement**			
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**622 000,00**		
1641	Emprunts en euro	600 000,00		
1678	Autres emprunts assortis de cond° part.	22 000,00		

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (BP + Reports) (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	622 000,00		

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 953 662,00	90 237,00	90 237,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (BP + Reports) (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)***	***259 555,00***		
	Reprises sur autofinancement antérieur	***259 555,00***		
139111	*Subv.insc. au cpte résultat-agence eau*	*143 721,00*		
139118	*Subv.insc. au cpte résultat - autres*	*15 896,00*		
13913	*Départements*	*90 533,00*		
13914	*Communes*	*7 022,00*		
13917	*Budget communautaire et fonds structur.*	*1 961,00*		
13918	*Subv.insc. au cpte résultat - autres*	*422,00*		
	Charges transférées			
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***108 828,27***		
21311	*Bâtiments d exploitation*	*108 828,27*		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***368 383,27***		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	4 322 045,27	90 237,00	90 237,00
			+
RESTES A REALISER N-1 (10)			
			+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			
			=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			90 237,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 =RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détial du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (aprés vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (BP + Reports) (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	**Subventions d'investissement**	**600 000,00**		
13111	Agence de l'eau	363 000,00		
1313	Départements	237 000,00		
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**398 000,00**		
1641	Emprunts en euro	398 000,00		
20	**Immobilisations incorporelles**			
21	**Immobilisations corporelles**			
22	**Immobilisations reçues en affectation**			
23	**Immobilisations en cours**	**22 841,73**	**90 237,00**	**90 237,00**
231591	Montbeugny-recontr.rés. centre bourg		90 237,00	90 237,00
231597	Moulins-réseau impasse joseph voisin	20 000,00		
238	Avan et acom versés/cdes d'immos corpor	2 841,73		
	Total des recettes d'équipement	**1 020 841,73**	**90 237,00**	**90 237,00**

10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**992 275,19**		
1068	Autres réserves	992 275,19		
165	**Dépôts et cautionnements reçus**			
18	**Compte de liaison : affectation(BA, régie)**			
26	**Participations et créances rattachées à des particip.**			
27	**Autres immobilisations financières**			
Total des recettes financières		**992 275,19**		

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	**2 013 116,92**	**90 237,00**	**90 237,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (BP + Reports) (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 900 206,27*		
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)*	*1 292 169,00*		
28031	Frais d'études	1 792,00		
2805	Conc & d sim, brev, lic, d & val simi.	1 542,00		
28087	Amort.immos incorp.reçues mise à dispo	901,00		
28121	Terrains nus	62,00		
28125	Terrains bâtis	4 898,00		
281311	Amort. bâtiments	358 948,00		
281351	Amort. construct° igaac	6 454,00		
28151	Installations complexes spécialisées	5 673,00		
281532	Amortissements réseaux assainissement	763 465,00		
28154	Matériel industriel	4 152,00		
28157	Agenc & amén du matériel & outil indus	322,00		
28181	Instal gén, agencements et amé divers	80 227,00		
28182	Matériel de transport	2 756,00		
28183	Mat de bureau et matériel info	6 087,00		
28184	Mobilier	445,00		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	54 445,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION	*3 192 375,27*		
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*108 828,27*		
238	Avan et acom versés/cdes d'immos corpor	108 828,27		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*3 301 203,54*		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	5 314 320,46	90 237,00	90 237,00
	RESTES A REALISER N-1 (9)			+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			+
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			= 90 237,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détial du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (aprés vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)
LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affect.		
23	Immobilisations en cours		
	Autres		

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS

POSTE COMPTABLE DE MOULINS

BUDGETS ANNEXES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

M49

SPANC

Décision modificative n°1

ANNEE 2016

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
8-9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
10-11	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
12-13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
14-15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	**Jointes**	**Sans objet**
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettte		
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
	A1.4 - Etat de la dette -Typologie de la répartition de l'encours		
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
	A1.6 - Etat de la dette -Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		
	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.4 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.5 - Etat descontrats de partenariat public-privé		
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.7 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit aprés le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D' EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	18 953,31		-320,00	-320,00	18 633,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 800,00				4 800,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	10,00		120,00	120,00	130,00
Total des dépenses des services		**23 763,31**		**-200,00**	**-200,00**	**23 563,31**
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	100,00		200,00	200,00	300,00
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**23 863,31**				**23 863,31**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*					
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)*	1 230,00				1 230,00
043	*Opé. d'ordre à l 'intérieur de la sect. fonct.(6)*					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		**1 230,00**				**1 230,00**
TOTAL		**25 093,31**				**25 093,31**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEEES	25 093,31

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	17 600,00				17 600,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		**17 600,00**				**17 600,00**
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		**17 600,00**				**17 600,00**
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)*					
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)*					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		**17 600,00**				**17 600,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEEES	17 600,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 230,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
45X-1	**Total des opé. Pour compte de tiers (6)**					
Total des dépenses réelles d'investissement						
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*					
041	*Opérations patrimoniales (4)*					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL						

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement						
10	Dot.,fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)(5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières						
45X-2	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**					
Total des recettes réelles d'investissement						
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*					
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*	1 230,00				1 230,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*					
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 230,00				1 230,00
TOTAL		1 230,00				1 230,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	1 230,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 230,00

(1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-320,00		-320,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	*Achats et variations de stocks (3)*			
65	Autres charges de gestion courante	120,00		120,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	200,00		200,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
022	Dépenses imprévues			
023	*Virement à la section d'investissement*			
	Dépenses d'exploitation - Total			

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
29	*Dépréciation des immobilisations*			
39	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgetaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	*Achats et variation des stocks (3)*			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
72	*Production immobilisée*			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	*Transferts de charges*			
	Recettes d'exploitation - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*			
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*			
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	Stocks			
021	*Virement de la section de fonctionnement*			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5)Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV-A7).
(6)Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**18 953,31**	**-320,00**	**-320,00**
604	Achats d'études et prest de services	12 000,00		
6156	Maintenance	600,00		
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00		
6288	Autres	5 353,31	-320,00	-320,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**4 800,00**		
6215	Pers affecté par collectivité de rattach	4 800,00		
014 (7)	**Atténuations de produits**			
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00**	**120,00**	**120,00**
6541	Créances admises en non-valeur		120,00	120,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**23 763,31**	**-200,00**	**-200,00**
66	**Charges financières (b)**			
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**100,00**	**200,00**	**200,00**
673	Titres annulés (sur exos antérieurs)	100,00	200,00	200,00
68	**Dotations aux provisions (d) (9)**			
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**			
022	**Dépenses imprévues (f)**			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**23 863,31**		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapt art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	*Virement à la section d'investissement*			
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)*	***1 230,00***		
6811	*Dot aux amts sur immos incorp & corpor*	1 230,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 230,00		
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***1 230,00***		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	**25 093,31**		

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	17 600,00		
7041	Facturat° contrôle installat° autonomes	12 600,00		
7068	Autres prestations de services	5 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		17 600,00		
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		17 600,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)*			
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)*			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	17 600,00		

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement			

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)*			
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées			
041	*Opérations patrimoniales (9)*			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)			
			+
RESTES A REALISER N-1 (10)			
			+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			
			=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 =RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détial du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			

10	Dotations, fonds divers et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	*Virement de la section d'exploitation*			
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)*	*1 230,00*		
2805	*Conc & d sim, brev, lic, d & val simi.*	*1 230,00*		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION	*1 230,00*		
041	*Opérations patrimoniales (8)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*1 230,00*		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 230,00		

\+ RESTES A REALISER N-1 (9)

\+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détial du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.49

Compte Administratif 2015

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 28 JUIN 2016 N°6
À LA PREFECTURE DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16. 49

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL

Compte Administratif 2015

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 juin 2016 approuvant le Compte de gestion 2015 du receveur,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 juin 2016 désignant Monsieur DENIZOT, Premier Vice-président, pour présider le Conseil pendant l'examen et le vote du compte administratif,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau

Considérant le compte administratif ci-annexé dont les éléments essentiels sont les suivants :

I – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif du budget principal présente pour 2015 un excédent global de clôture de 9 777 199.94 €.

Il s'établit ainsi :

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	32 105 949,99€
-Mouvements réels	27 678 957,43 €
Chapitre 011 Charges à caractère général	*3 229 160,39 €*
Chapitre 012 Charges de personnel	*5 024 105,96 €*
Chapitre 014 Atténuatian de produits	*16 403 788,00 €*
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	*2 090 307,88 €*
Chapitre 66 Charges financières	*131 286,20 €*
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	*800 309,00€*
-Mouvements d'ordre	4 426 992,56 €
Recettes	45 044 306,66€
-Mouvements réels	33 704 915,51 €
Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses	*1 024 038,49€*
Chapitre 73 Impôts et taxes	*21 223 101,41 €*
Chapitre 74 Datatians, subventions, participations	*7 803 287,55 €*
Chapitre 75 Autres produits de gestian courante	*43 222,02 €*
Chapitre 76 Produits financiers	*0,19 €*
Chapitre 77 Produits exceptiannels	*3 453 719,69 €*
Chapitre 013 Atténuatian de charges	*157 546,16 €*
-Mouvements d'ordre	1 061 218,97 €
-Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	10 278 172,18 €

B– SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	15 317 087,70 €
- Mouvements réels	14 178 869,73 €
Equipement	*13 235 034,33 €*
101 Services généraux	148 462,21 €
102 Ecole de musique	19 063,21 €
103 Stade d'athlétisme	5 946,02 €
105 SIG	15 588,68 €
107 Centre routier pla sud	6 026,03 €
108 Petits Vernats pla nord	2 754 671,49 €
109 Zone d'activités de l'Etoile	33 410,62 €
112 Pôle d'échanges intermodal	1 100,75 €
113 Centre aqualudique	114 192,86 €
114 Enseignement supérieur	10 075,53 €
115 Aménagement extérieurs parc des Isles	15 500,00 €
118 Médiathèque	153 918,91 €
119 Montbeugny-pml LOGIPARC 03	4 674 178,42 €
121 Habitat	335 983,00 €
124 Programme de rénovation urbaine	2 936 362,66 €
136 Complexe sportif	1 655 999,89 €
138 Pôle d'éducation routière	8 392,17 €
141 2ème pont sur l'Allier	225 828,77 €
144 Elaboration SCOT	104 141,51 €
145 PCET – Plan climat énergie territorial	4 948,80 €
146 Lutte contre les inondations	9 802,80 €
147 ZA Bessay Le Bout du Monde	1 440,00 €
Chopitre 13 Subventions d'investissement	*702 758,86 €*
Chopitre 16 Emprunts et dettes assimilées	*241 076,54 €*
- Mouvements d'ordre de section à section	1 061 218,97 €
- Mouvements d'ordre inter section	76 999,00 €
- Restes à réaliser 2016	2 906 760,00 €

Recettes 12 155 930,97 €	
- Mouvements réels	7 102 877,56 €
Chopitre 10 Dotations et fonds divers	*535 696,52 €*
Chopitre 13 Subventions d'investissement	*954 517,56 €*
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	*4 086 704,00 €*
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	*17 890,85 €*
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	*1 589,47 €*
Chapitre 22 Immobilisations reçues en affectation	*6 479,16 €*
Chapitre 27 Autres immobilisatians financières	*1 500 000,00 €*
- Mouvements d'ordre de section à section	4 426 992,56 €
- Mouvements d'ordre inter section	76 999,00 €
- Restes à réaliser 2016	1 000 000,00 €

- Excédent d'investissement reporté 549 061,85 €

II – BUDGETS ANNEXES

PARC DES EXPOSITIONS

Le compte administratif du budget du parc des expositions présente pour 2015 un excédent global de clôture de 534 491,85 €.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 263 764,31 €

Chapitres	
011 Charges à caractère général	28 415,05 €
66 Charges financières	115 387,85 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	119 961,41 €

Recettes : 305 098,39 €

Chapitres	
74 Dotations et participations	50 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	158 820,68 €
77 Produits exceptionnels	823,26 €
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	55 492,82 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	39 961,63 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 281 148,02 €

Chapitres	
16 Remboursement d'emprunts et dettes	160 872,11 €
21 Immobilisations corporelles	2 145,41 €
23 Immobilisations en cours	56 286,00 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	55 492,82 €
041 Opérations patrimoniales	6 351,68 €

Recettes : 774 305,79 €

Chapitres	
13 Subventions d'investissement	15 500,00 €
27 Autres immobilisations financières	6 351,68 €
001 Excédent d'investissement reporté	626 141,02 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	119 961,41 €
041 Opérations patrimoniales	6 351,68 €

TRANSPORTS URBAINS

Le compte administratif du budget des transports urbains présente pour 2015 un excédent global de clôture de 966 140,72 €.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 3 088 967,94 €

Chapitres	
011 Charges à caractère général	2 985 338,32€
014 Atténuation de produits	1 444,00 €
66 Charges financières	37 170,02 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	65 015,60 €

Recettes : 4 055 465,12 €

Chapitres	
73 Produits issus de la fiscalité	2 618 029,34 €
74 Subventions d'exploitation	664 155,75 €
75 Autres produits de gestion courante	1 496,82 €
77 Produits exceptionnels	1 500,00€
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 095,35 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	765 187,86 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 537 842,06 €

Chapitres	
16 Remboursement d'emprunts et dettes	57 179,40 €
23 Immobilisations en cours	207 513,18 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	5 095,35 €
001 Déficit d'investissement reporté	268 054,13 €

Recettes : 537 485,60 €

Chapitres	
16 Emprunts	472 470,00 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	65 015,60 €

MOULINS COMMUNAUTE

MULTISERVICES BRESNAY

Le compte administratif du budget Multiservices Bresnay présente pour 2015 un excédent global de clôture de 34 888,09 €.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 15 539,87 €

Chapitres	
011 Charges à caractère général	1 225,00 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 314,87 €

Recettes : 45 597,06 €

Chapitres	
75 Autres produits de gestion courante	278,93 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 689,05 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	32 629,08 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 12 689,05 €

Chapitres	
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	12 689,05 €

Recettes : 17 519,95 €

Chapitres	
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	14 314,87 €
001 Excédent de fonctionnement reporté	3 205,08 €

ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget assainissement présente pour 2015 un excédent global de clôture de 1 901 702,23 €.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 4 088 003,08 €

Chapitres	
011 Charges à caractère général	1 551 107,18 €
012 Charges de personnel	469 971,17 €
014 Atténuation de produits	469 473,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1,37 €
66 Charges financières	286 656,05 €
67 Charges exceptionnelles	57 513,38 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 253 280,93 €

Recettes : 6 995 800,50 €

Chapitres		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	4 046 182,61 €
74	Subventions d'exploitation	36 296,89 €
75	Autres produits de gestion courante	39 248,36 €
77	Produits exceptionnels	21 156,72 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	238 816,49 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 614 099,43 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 5 914 460,60 €

Chapitres		
20	Immobilisations incorporelles	16 364,52 €
21	Immobilisations corporelles	22 094,83 €
23	Immobilisations en cours	2 943 303,88 €
16	Emprunts	638 993,57 €
040	Opérations d'ordres transfert entre sections	238 816,49 €
041	Opérations patrimoniales	87 602,46 €
001	Déficit d'investissement reporté	1 967 284,85 €

Recettes : 4 908 365,41 €

Chapitres		
13	Subventions d'investissement	365 708,53 €
16	Emprunts	1 805 787,10 €
20	Immobilisations incorporelles	400,00 €
23	Immobilisations en cours	3 927,54 €
1068	Reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement	1 391 658,85 €
040	Opérations d'ordres transfert entre sections	1 253 280,93 €
041	Opérations patrimoniales	87 602,46 €

SPANC

Le compte administratif du budget SPANC présente pour 2015 un excédent global de clôture de 18 040,31€.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 18 770,09 €

Chapitres		
011	Charges à caractère général	13 046,51 €
012	Charges de personnel	4 492,68 €
65	Autres charges de gestion courante	0,90 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 230,00 €

Recettes : 26 263,40 €

Chapitres

70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	20 091,31 €
75	Autres produits de gestion courante	0,08 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 172,01 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 10 547,00 €

Chapitres

040	Opérations d'ordres transfert entre sections	1 230,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	9 317,00 €

ESPACE FORME

Le compte administratif du budget espace forme présente pour 2015 un excédent global de clôture de 13 313,85€.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 39 581,92 €

Chapitres

011	Charges à caractère général	15 572,72 €
012	Charges de personnel	22 651,36 €
65	Autres charges de gestion courante	0,28 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 357,56 €

Recettes : 53 338,24 €

Chapitres

70	Produits des services et du domaine	28 071,34 €
75	Autres produits de gestion courante	0,90 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	25 266,00 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 8 312,75 €

Chapitres

21	Immobilisations corporelles	8 312,75 €

Recettes : 7 870,28 €

Chapitres

001 Excédent d'investissement reporté	6 512,72 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	1 357,56 €

PRODUCTION ENERGIE SOLAIRE

Le compte administratif du budget production d'énergie solaire présente pour 2015 un excédent global de clôture de 56 124,15 €.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 27 714, 76 €

Chapitres

011 Charges à caractère général	57,36 €
65 Autres charges de gestion courante	0,47 €
66 Charges financières	10 499,69 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 157,24 €

Recettes : 73 018,41 €

Chapitres

70 Ventes de produits fabriqués, prestations...	20 883,13 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 008,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	47 127,28 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 18 342,41 €

Chapitres

16 Emprunts	13 334,41 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	5 008,00 €

Recettes : 29 162,91 €

Chapitres

040 Opérations d'ordres transfert entre sections	17 157,24 €
001 Excédent d'investissement reporté	12 005,67 €

PARCS DE STATIONNEMENT

Le compte administratif du budget parcs de stationnement présente pour 2015 un excédent global de clôture de 24 034,39 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 69 625,17 €

MOULINS COMMUNAUTE

Chapitres	
011 Charges à caractère général	33 355,14 €
012 Charges de personnel	36 270,00 €
65 Autres charges de gestion courante	0,03 €

Recettes : 93 659,56 €

Chapitres	
70 Produits des services et du domaine	74 530,58 €
75 Autres produits de gestion courante	0,36 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	19 128,62 €

ZA LES PORTES DE L'ALLIER

Le compte administratif du budget ZA Portes de l'Allier présente pour 2015 un excédent global de clôture de 793 272,96 €.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 10 491 354,78 €

Chapitres	
011 Charges à caractère général	571 714,25 €
66 Charges financières	27 852,79 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 891 787,74 €

Recettes : 10 491 354,78 €

Chapitres	
70 Produits des services et du domaine	5 621 426,00 €
75 Autres produits de gestion courante	3 865 631,74 €
77 Produits exceptionnels	404 730,00 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	599 567,04 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 9 099 567,04 €

Chapitres	
16 Emprunts	8 500 000,00 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	599 567,04 €

Recettes : 9 892 840,00 €

Chapitres	
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	9 891 787,74 €
001 Excédent d'investissement reporté	1 052,26 €

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, après que le Président se soit retiré de la salle de réunion, décide, à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2015,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS
MOULINS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.50

MOULINS COMMUNAUTE

Résultats exercice 2015 : Affectation définitive

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 28 JUIN 2016 N°6
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.50

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf

Résultats exercice 2015 : Affectation définitive

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,
Vu l'article 1612.12 du CGCT concernant l'arrêté des comptes des collectivités,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 avril 2016 portant affectation des résultats par anticipation,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du même jour approuvant le compte de gestion de l'exercice 2015 du Receveur de la Communauté d'Agglomération de Moulins,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du même jour approuvant le compte administratif de l'exercice 2015,
Vu l'avis des Commissions et du Bureau
Vu le rapport de présentation annexé,

Considérant que lors du vote du compte administratif les résultats sont définitivement arrêtés,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'affecter les résultats 2015 du budget principal et des budgets annexes conformément à l'état ci-annexé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MOULINS

MOULINS COMMUNAUTE

Résultats définitifs de clôture 2015 :

Budgets	Fonctionnement		Investissement		Reports	
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Dépenses	Recettes
Principal	12 938 356,67	-		3 161 156,73	2 906 760,00	1 000 000,00
Parc des Expos	41 334,08	-	493 157,77	-	160 850,00	-
Transports	966 497,18	-		356,46	58 280,00	-
Multi Services Bresnay	30 057,19	-	4 830,90	-	-	-
Assainissement	2 907 797,42	-		1 006 095,19	386 180,00	400 000,00
Spanc	7 493,31	-	10 547,00	-	-	-
Espace Forme	13 756,32	-	-	442,47	-	-
P° énergie solaire	45 303,65	-	10 820,50	-	-	-
Parc des stationnement	24 034,39	-	-	-	-	-
ZAC Avermes Les Portes de l'Allier	-	-	793 272,96	-	-	-
Total	16 974 630,21	-	1 312 629,13	4 168 050,85	3 512 070,00	1 400 000,00

BUDGET PRINCIPAL

Vu les résultats de clôture :

Excédent de fonctionnement = 12 938 356.67 €
Déficit d'investissement = 3 161 156.73 €

Vu les restes à réaliser de l'exercice :

Dépenses = **2 906 760.00 €**
Recettes = **1 000 000.00 €**

Considérant que les restes à réaliser présentent un solde positif de 1 906 760.00 €,
Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement complémentaire à hauteur de 5 067 916.73 € finançant le solde des restes à réaliser (1 906 760.00 €) ainsi que le déficit d'investissement constaté (3 161 156.73 €),

PROPOSE :

- **d'affecter en compte de réserve 1068**, la somme de.....**5 067 916.73 €**
- **de conserver en report à nouveau** le résultat de fonctionnement de.....**7 870 439.94 €**

MOULINS COMMUNAUTE

PARC DES EXPOSITIONS

Vu les résultats de clôture :	
Excédent de fonctionnement =	**41 334.08 €**
Excédent d'investissement =	**493 157.77 €**

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	**160 850.00 €**
Recettes =	**néant**

Considérant que le résultat excédentaire de la section d'investissement couvre le solde des restes à réaliser, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement complémentaire,

PROPOSE

- **de conserver en report à nouveau** le résultat de fonctionnement de.....**41 334.08 €**

MOULINS COMMUNAUTE

TRANSPORTS URBAINS

Vu les résultats de clôture :	
Excédent de fonctionnement =	**966 497.18 €**
Déficit d'investissement =	**356.46 €**

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	**58 280.00 €**
Recettes =	**néant**

Considérant que les restes à réaliser présentent un solde positif de 58 280.00 €,
Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement complémentaire à hauteur de 58 636.46 € finançant le solde des restes à réaliser (58 280.00 €) ainsi que le déficit d'investissement constaté (356.46 €),

PROPOSE

- **d'affecter en compte de réserve 1068**, la somme de..... **58 636.46 €**
- **de conserver en report à nouveau** le résultat de fonctionnement de.....**907 860.72 €**

POINT MULTISERVICES DE BRESNAY

Vu les résultats de clôture :	
Excédent de fonctionnement =	**30 057.19 €**
Excédent d'investissement =	**4 830.90 €**

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	**néant**
Recettes =	**néant**

Considérant que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement complémentaire,

PROPOSE

- **de conserver en report à nouveau** le résultat de fonctionnement de.....**30 057.19 €**

MOULINS COMMUNAUTE

ASSAINISSEMENT

Vu les résultats de clôture :	
Excédent de fonctionnement =	**2 907 797.42 €**
Déficit d'investissement =	**1 006 095.19 €**

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	**386 180.00 €**
Recettes =	**400 000.00 €**

Considérant que les restes à réaliser présentent un solde négatif de 13 820.00 €,
Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement complémentaire à hauteur de 992 275.19 € finançant le déficit d'investissement constaté (1 006 095.19 €) minoré du solde des restes à réaliser (- 13 820.00 €),

PROPOSE

- **d'affecter en compte de réserve 1068**, la somme de..... **992 275.19 €**
- **de conserver en report à nouveau** le résultat de fonctionnement de.....**1 915 522.23 €**

SPANC

Vu les résultats de clôture :	
Excédent de fonctionnement =	**7 493.31 €**
Excédent d'investissement =	**10 547.00 €**

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	**néant**
Recettes =	**néant**

Considérant que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement complémentaire,

PROPOSE

- **de conserver en report à nouveau** le résultat de fonctionnement de.....**7 493.31 €**

MOULINS COMMUNAUTE

ESPACE FORME

Vu les résultats de clôture :	
Excédent de fonctionnement =	**13 756.32 €**
Déficit d'investissement =	**442.47 €**

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	**néant**
Recettes =	**néant**

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement à hauteur du déficit d'investissement constaté (442.47 €),

PROPOSE :

- **d'affecter en compte de réserve 1068,** la somme de.....**442.47 €**
- **de conserver en report à nouveau** le résultat de fonctionnement de.....**13 313.85 €**

PRODUCTION ENERGIE SOLAIRE

Vu les résultats de clôture :	
Excédent de fonctionnement =	**45 303.65 €**
Excédent d'investissement =	**10 820.50 €**

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	**néant**
Recettes =	**néant**

Considérant que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement complémentaire,

PROPOSE :

- **de conserver en report à nouveau** le résultat de fonctionnement de ..... **45 303.65 €**

MOULINS COMMUNAUTE

PARCS DE STATIONNEMENT

Vu les résultats de clôture :	
Excédent de fonctionnement =	**24 034.39 €**
Résultat d'investissement =	**0 €**

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	**néant**
Recettes =	**néant**

Considérant que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement complémentaire,

PROPOSE :

- de conserver en report à nouveau le résultat de fonctionnement de ..... **24 034.39 €**

ZAC AVERMES – LES PORTES DE L'ALLIER

Vu les résultats de clôture :	
Excédent de fonctionnement =	**0 €**
Excédent d'investissement =	**793 272.96 €**

Vu les restes à réaliser de l'exercice :	
Dépenses =	**néant**
Recettes =	**néant**

Considérant que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement complémentaire,
Considérant le résultat de fonctionnement nul,

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.51

Budget Primitif 2016 : Décision Modificative N°1

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 28 JUIN 2016 N°6
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert LARTIGAU à Jacques CABANNE, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.51

Pôle ressources
Service : Finances
Réf

Budget Primitif 2016 : Décision Modificative N°1

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 avril 2016 approuvant le budget primitif (budget principal et budgets annexes),

Considérant la nécessité d'effectuer les ajustements de crédits au budget 2016,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Vu le rapport de présentation ci-annexé ,

Vu la Décision Modificative N°1,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue (Abstentions : 2) :

- Approuve les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 1) à apporter au budget principal et aux budgets annexes parc des expositions, assainissement, SPANC et Multiservices de Bresnay permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MOULINS
MOULINS

MOULINS COMMUNAUTE

Pôle Ressources
Service Finances

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 JUIN 2016

DELEGATION FINANCES
RAPPORTEUR JEAN-MICHEL LAROCHE

RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N° C.16.51

Budget Primitif 2016 - Décision Modificative n° 1

Les ajustements de crédits budgétaires en dépenses et en recettes font l'objet de la présente décision modificative N° 1.

Budget Principal

Section de fonctionnement

DGF 2016

Suite aux notifications des dotations d'Etat 2016, il convient de procéder à des ajustements budgétaires. Pour l'année 2016, les dotations sont les suivantes :

Dotations	CA 2015	BP 2016	Notifications 2016	DM n°1
Intercommunalité	2 104 984,00	1 777 757,00	1 680 822,00	- 96 935,00
Compensation	4 138 516,00	4 055 746,00	4 058 433,00	2 687,00
TOTAL	6 243 500,00	5 833 503,00	5 739 255,00	- 94 248,00

Contributions directes

Courant mars, les services de la DDFIP de l'Allier ont notifié les montants 2016, calculés sur les bases effectives de 2015. Des ajustements budgétaires sont nécessaires.

Recettes fiscales	CA 2015	BP 2016	Notifications 2016	DM n°1
CFE	4 419 709,00	4 443 858,00	4 443 844,00	- 14,00
TH, TFPNB, TAFFNB	7 723 158,00	7 797 260,00	7 829 014,00	31 754,00
CVAE	2 637 706,00	2 571 072,00	2 654 089,00	83 017,00
TASCOM	630 602,00	580 154,00	630 602,00	50 448,00
IFER	344 901,00	345 000,00	344 385,00	- 615,00
TOTAL	15 756 076,00	15 737 344,00	15 901 934,00	164 590,00

Compensations d'Etat

Les compensations d'Etat pour les exonérations en matière de TH, TFPNB et CFE ont également été notifiées pour les montants suivants :

Compensations fiscales	CA 2015	BP 2016	Notifications 2016	DM n°1
Etat - Compensation au titre de la CET	23 645,00	19 389,00	6 425,00	- 12 964,00
Dotation unique compensation spécifique TP	60 185,00	39 722,00	51 042,00	11 320,00
Etat - Compensation au titre de la CFE	3 246,00	2 142,00	1 872,00	- 270,00
Etat - Compensation au titre de la TFPNB	72,00	72,00	63,00	- 9,00
Etat - Compensation au titre de la TH	527 840,00	480 000,00	420 282,00	- 59 718,00
TOTAL	614 988,00	541 325,00	479 684,00	- 61 641,00

MOULINS COMMUNAUTE

Attributions de compensation

Une régularisation doit être effectuée sur le montant global d'attribution de compensation à verser aux communes membres de Moulins Communauté inscrit en dépenses de fonctionnement au compte 73921. En effet, suite à la mutualisation d'un agent intervenue entre la commune de Neuvy et Moulins Communauté, l'attribution de compensation de la commune de Neuvy est devenue négative. La commune de Neuvy doit donc effectuer un versement d'attribution de compensation en faveur de Moulins Communauté. Ce montant qui s'élève à la somme de 10 335 € a été comptabilisé dans le montant total d'attribution de compensation à verser inscrit en dépenses de fonctionnement alors qu'il fera l'objet d'émission de titres à l'encontre de la commune de Neuvy et doit donc être inscrit en recettes.

Tableau de synthèse :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			74124/01	Dotation d'intercommunalité	-96 935,00
			74126/01	Dotation de compensation	2 687,00
			731111/01	CFE	- 14,00
			731112/01	Taxes d'habitation, taxes foncières non bâti, taxe additionnelle	31 754,00
			73112/01	CVAE	83 017,00
			73113/01	TASCOM	50 448,00
			73114/01	IFER	- 615,00
			748311/01	Etat - Compensation au titre de la CET	-12 964,00
			748314/01	Dotation unique compensation spécifique TP	11 320,00
			74833/01	Etat - Compensation au titre de la CFE	- 270,00
			74834/01	Etat - Compensation au titre de la TFPNB	- 9,00
			74835/01	Etat - Compensation au titre de la TH	-59 718,00
73921/01	Attribution de compensation	10 335,00	7321/01	Attribution de compensation Neuvy	10 335,00
	TOTAL	10 335,00		TOTAL	19 036,00

Budget Assainissement

Section d'investissement

Un mandat a été émis en 2015 en faveur de la société Eurovia. Le montant HT indiqué sur ce mandat ainsi que le montant de la TVA étant erronés, il convient de procéder d'une part, à l'annulation de ce mandat sur l'exercice 2016, par l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 90 237 €, puis d'autre part, à sa réémission en 2016 pour un montant de 74 037 €.

Il convient également d'ajouter des crédits sur le compte 2051 d'achat de logiciels à hauteur de 23 200 €, les crédits inscrits au budget primitif étant insuffisants pour mener à bien les projets d'acquisitions et évolutions de logiciels prévus cette année.

MOULINS COMMUNAUTE

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2051	Logiciels	23 200,00			
2154	Matériel	- 2 000,00			
2182	Matériel de transport	- 5 000,00			
231591/451001/ MONTBE	Réémission sur 2016 d'un mandat émis en 2015	74 037,00	231591/451001/ MONTBE	Annulation d'un mandat émis en 2015	90 237,00
	TOTAL	90 237,00		TOTAL	90 237,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	TOTAL	-		TOTAL	-

Budget SPANC

Section de fonctionnement

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 3 avril 2015 concernant l'admission de créances en non valeur, il convient d'inscrire 120 € en admission en non valeur. Des crédits à hauteur de 200 € sont également nécessaires sur le compte 673 en vue de l'annulation éventuelle de titres émis sur des exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	TOTAL			TOTAL	
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6288	Autres	- 320,00			
6541	Admission en nan valeur	120,00			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	200,00			
	TOTAL	-		TOTAL	-

Budget Multiservices de Bresnay

Section de fonctionnement

Le projet de cession du bâtiment a nécessité la réalisation d'un diagnostic accessibilité qui n'avait pas été inscrit au BP 2016, il convient donc de régulariser cette dépense.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			021/01	Virement de la section de fonctionnement	- 490,00
TOTAL			TOTAL		- 490,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
61522/94	Entretien et réparations - bâtiments	490,00			
023/01	Virement à la section de fonctionnement	- 490,00			
TOTAL		-	TOTAL		-

Budget Parc des expositions

Section d'investissement

Au BP 2016, les dépenses d'investissement ont été prévues en totalité en travaux sur le chapitre 21, aussi il convient d'effectuer un virement de 20 000 € sur le chapitre 23 en travaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2188	Autres immos corporelles	-20 000,00			
2312	Immos en cours	20 000,00			
TOTAL		-	TOTAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
TOTAL		-	TOTAL		-

Sur avis :

- **De la Commission Finances et Administration Générale du 18 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

PROPOSE :

- d'approuver les modifications de dépenses et recettes (DM n°1) à apporter aux budgets principal et annexes de 2016.

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.52

Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2016

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 28 JUIN 2016 N°6
À LA PREFECTURE DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.52

Pôle Ressources
Service : Finances
Réf NCL

Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2016

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Moulins et ses communes sont contributeurs au FPIC car leur potentiel fiscal agrégé par habitant (PFIA/hab) est supérieur à 0.9 du PFIA/hab en moyenne nationale,

Considérant que pour l'année 2016, le prélèvement FPIC pour l'ensemble intercommunal (Communauté d'agglomération et ses communes membres) est de 507 250 €,

Considérant que le mode de répartition de droit commun prévoit une répartition entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres par application du coefficient d'intégration fiscale, puis une répartition entre les communes en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population,

Considérant que ce mode de répartition est validé par le conseil communautaire qui ne souhaite pas adopter un mode de répartition dérogatoire,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- décide d'adopter le mode de répartition de droit commun tel défini ci-dessous :

Total du FPIC :	- 507 250 €
Part Moulins Communauté (507 250 € x 0.329656)	- 167 219 €
Part Communes membres (le solde)	- 340 031 €

Répartition entre les communes en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population :

MOULINS COMMUNAUTE

Code INSEE	Nom communes	*Pour mémoire 2012*	*Pour mémoire 2013*	*Pour mémoire 2014*	*Pour mémoire 2015*	2016	Variations 2015/2016
03009	AUBIGNY	- *45*	- *131*	- *294*	- *414*	- 747	80,43%
03011	AUROUER	- *99*	- *261*	- *598*	- *871*	- 1 614	85,30%
03013	AVERMES	- *3 208*	- *5 255*	- *11 828*	- *17 034*	- 31 088	82,51%
03015	BAGNEUX	- *89*	- *212*	- *440*	- *630*	- 1 162	84,44%
03025	BESSAY-SUR-ALLIER	- *749*	- *1 405*	- *3 166*	- *4 545*	- 8 272	82,00%
03026	BESSON	- *263*	- *588*	- *1 298*	- *1 838*	- 3 417	85,91%
03039	BRESNAY	- *107*	- *284*	- *641*	- *915*	- 1 669	82,40%
03040	BRESSOLLES	- *358*	- *778*	- *1 762*	- *2 553*	- 4 786	87,47%
03054	CHAPEAU	- *73*	- *189*	- *437*	- *620*	- 1 140	83,87%
03073	CHEMILLY	- *172*	- *440*	- *1 001*	- *1 425*	- 2 631	84,63%
03076	CHEZY	- *131*	- *247*	- *562*	- *803*	- 1 470	83,06%
03085	COULANDON	- *207*	- *498*	- *1 142*	- *1 627*	- 2 994	84,02%
03121	GENNETINES	- *180*	- *437*	- *1 011*	- *1 459*	- 2 712	85,88%
03124	GOUISE	- *78*	- *184*	- *411*	- *593*	- 1 073	80,94%
03162	MARIGNY	- *76*	- *174*	- *388*	- *562*	- 1 033	83,81%
03180	MONTBEUGNY	- *176*	- *452*	- *1 030*	- *1 482*	- 2 731	84,28%
03184	MONTILLY	- *132*	- *355*	- *792*	- *1 135*	- 2 109	85,81%
03190	MOULINS	- *10 418*	- *23 473*	- *52 558*	- *75 249*	- 133 991	78,06%
03197	NEUILLY-LE-REAL	- *459*	- *1 071*	- *2 452*	- *3 522*	- 6 534	85,52%
03200	NEUVY	- *497*	- *1 243*	- *2 824*	- *4 084*	- 7 495	83,52%
03229	SAINT-ENNEMOND	- *205*	- *491*	- *1 101*	- *1 600*	- 2 950	84,38%
03275	SOUVIGNY	- *626*	- *1 575*	- *3 582*	- *5 081*	- 9 289	82,82%
03286	TOULON-SUR-ALLIER	- *787*	- *1 324*	- *2 965*	- *4 281*	- 8 033	87,64%
03290	TREVOL	- *500*	- *1 200*	- *2 732*	- *3 972*	- 7 370	85,55%
03316	VILLENEUVE-SUR-ALLIER	- *274*	- *694*	- *1 606*	- *2 314*	- 4 313	86,39%
03321	YZEURE	- *8 099*	- *15 187*	- *34 361*	- *49 337*	- 89 408	81,22%
TOTAL		- *28 008*	- *58 148*	- *130 982*	- *187 946*	- 340 031	80,92%

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS
MOULINS

Fiche d'information FPIC 2016 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Excercice	2016

Département	03

Ensemble Intercommunal :	240300616	CA de MOULINS

Données de référence

PFIA/hab moyen	645,85	PFIA/hab moyen DOM	436,22
Rev/hab moyen France	14 134,21	EFA moyen France	1,114631
Rev/hab moyen Métropole	14 268,86	Rang du dernier éligible Métropole	1 230
Rev/hab moyen DOM	9 497,97	Rang du dernier éligible DOM	10

Données relatives à l'ensemble intercommunal (EI)

Population INSEE	56 277
Population DGF	57 090
Population DGF pondérée	84 682
PFIA	55 512 681
PFIA par habitant de l'EI	655,54
Potentiel fiscal/hab moyen des communes de l'EI	825,83
Potentiel financier/hab moyen des communes de l'EI	998,53
Revenu/hab moyen de l'EI	13 000,70
Effort fiscal agrégé (EFA)	1,086187
Indice synthétique de prélèvement de l'EI	0,075791
Indice synthétique de reversement de l'EI	1,050466
Rang de l'EI	1 372
CIF	0,329656

Fiche d'information FPIC 2016 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Excercice	2016

Département	03

Ensemble intercommunal :		240300616	CA de MOULINS

Données relatives aux communes membres de l'EPCI

			Données pour répartion alternative du FPIC							
Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2015	Rang DSU 2015	Rang DSR 2015	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)
03009	AUBIGNY	198	632,59	474,98	6 812,20			4 350	-971	0
03011	AUROUER	429	630,76	509,19	12 849,32			24 050	-2 098	0
03013	AVERMES	4 002	1 302,32	1 197,88	14 333,54			31 889	-40 414	0
03015	BAGNEUX	333	584,99	495,37	12 059,36			18 540	-1 511	0
03025	BESSAY-SUR-ALLIER	1 449	957,04	863,26	11 587,19			28 632	-10 754	0
03026	BESSON	823	696,08	605,39	14 044,59			23 270	-4 442	0
03039	BRESNAY	401	697,59	558,37	12 316,20			25 486	-2 170	0
03040	BRESSOLLES	1 069	750,64	656,98	16 259,12			24 803	-6 222	0
03054	CHAPEAU	242	789,52	629,94	10 635,08			29 196	-1 482	0
03073	CHEMILLY	656	672,40	541,97	13 364,32			22 205	-3 420	0
03076	CHEZY	227	1 085,99	965,09	13 421,96			34 040	-1 911	0
03085	COULANDON	752	667,40	550,98	13 178,70			18 704	-3 892	0
03121	GENNETINES	701	648,66	544,24	13 889,25			19 859	-3 526	0
03124	GOUISE	248	725,59	603,72	11 335,74			27 599	-1 395	0
03162	MARIGNY	213	812,67	676,20	13 215,19			31 094	-1 343	0
03180	MONTBEUGNY	720	635,86	508,62	11 393,09			15 338	-3 550	0
03184	MONTILLY	550	642,94	517,17	14 224,14			18 741	-2 742	0
03190	MOULINS	20 470	1 097,38	832,37	11 980,46		297		-174 188	0

Fiche d'information FPIC 2016 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Excercice	2016

Département	03

Ensemble intercommunal :		240300616	CA de MOULINS

Données relatives aux communes membres de l'EPCI

			Données pour répartion alternative du FPIC							
Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2015	Rang DSU 2015	Rang DSR 2015	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)
03197	NEUILLY-LE-REAL	1 545	709,01	589,77	13 643,45			20 746	-8 494	0
03200	NEUVY	1 749	718,42	574,03	14 857,50			24 616	-9 744	0
03229	SAINT-ENNEMOND	679	728,48	604,18	11 207,23			21 212	-3 835	0
03275	SOUVIGNY	2 006	776,34	600,39	11 963,25			13 706	-12 076	0
03286	TOULON-SUR-ALLIER	1 185	1 136,54	1 077,15	14 899,24			33 023	-10 443	0
03290	TREVOL	1 773	696,91	574,61	13 799,85			22 855	-9 581	0
03316	VILLENEUVE-SUR-ALLIER	1 071	675,08	545,32	11 828,84			14 763	-5 607	0
03321	YZEURE	13 599	1 102,22	976,92	13 868,13		683		-116 230	0
TOTAL		**57 090**								

Fiche d'information FPIC 2016 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)

Exercice	2016

Département	03

Ensemble intercommunal:	240300616	CA de MOULINS

Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)

Montant prélevé Ensemble intercommunal	-507 250
Montant reversé Ensemble intercommunal	0
Solde FPIC Ensemble intercommunal	-507 250

Cet Ensemble intercommunal est : contibuteur net

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres

	Prélèvement				Reversement				Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	-167 219	-217 385	-117 053		0	0	0		-167 219	
Part communes membres	-340 031	-289 865	-390 197			0	0		-340 031	
TOTAL	-507 250	-507 250	-507 250		0	0	0		-507 250	

Répartition du FPIC entre communes membres

Code INSEE	Nom communes	Répartition du FPIC entre Communes membres					
		Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
03009	AUBIGNY	-747		0		-747	-747
03011	AUROUER	-1 614		0		-1 614	-1614
03013	AVERMES	-31 088		0		-31 088	-31088
03015	BAGNEUX	-1 162		0		-1 162	-1162
03025	BESSAY-SUR-ALLIER	-8 272		0		-8 272	-8272
03026	BESSON	-3 417		0		-3 417	-3417
03039	BRESNAY	-1 669		0		-1 669	-1669
03040	BRESSOLLES	-4 786		0		-4 786	-4786
03054	CHAPEAU	-1 140		0		-1 140	-1140
03073	CHEMILLY	-2 631		0		-2 631	-2631
03076	CHEZY	-1 470		0		-1 470	-1470
03085	COULANDON	-2 994		0		-2 994	-2994
03121	GENNETINES	-2 712		0		-2 712	-2712
03124	GOUISE	-1 073		0		-1 073	-1073
03162	MARIGNY	-1 033		0		-1 033	-1033
03180	MONTBEUGNY	-2 731		0		-2 731	-2731
03184	MONTILLY	-2 109		0		-2 109	-2109
03190	MOULINS	-133 991		0		-133 991	-133991
03197	NEUILLY-LE-REAL	-6 534		0		-6 534	-6534
03200	NEUVY	-7 495		0		-7 495	-7495
03229	SAINT-ENNEMOND	-2 950		0		-2 950	-2950
03275	SOUVIGNY	-9 289		0		-9 289	-9289
03286	TOULON-SUR-ALLIER	-8 033		0		-8 033	-8033

03290	TREVOL	-7 370		0		-7 370	- 7370
03316	VILLENEUVE-SUR-ALLIER	-4 313		0		-4 313	- 4313
03321	YZEURE	-89 408		0		-89 408	- 89408
TOTAL		**-340 031**		**0**		**-340 031**	- 340031

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS
MOULINS

P/le Président
Le Vice-Président

J.M. LAROCHE

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.53

Ecole de Musique Communautaire – Rémunération des intervenants du deuxième semestre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160628-C-16-53A-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.53

Direction Service à la Population, Culture et tourisme
Service Ecole de Musique
Réf BDS/MB

Ecole de Musique Communautaire
Rémunération des intervenants du deuxième semestre

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette RONDEPIERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que les animations organisées par les différents intervenants culturels participent à la promotion et au rayonnement de l'École de Musique Communautaire.

Considérant qu'il convient d'organiser des rencontres culturelles avec divers intervenants (musiciens, artistes, choristes).
Dans ce cadre, un concert est organisé avec le chœur mixte du CRD de Vichy le 22 mai 2016 à l'Église du Sacrée Cœur de Moulins. Le chœur sera accompagné par certains professeurs de l'École de Musique Communautaires ainsi que par des intervenants extérieurs.

Il convient de rémunérer les musiciens selon les modalités définies ci-dessous. Les frais de déplacement seront remboursés pour les intervenants extérieurs à l'École de Musique Communautaire, à savoir Messieurs Romain Petit et Stéphane Ruelle.

Vu l'avis des Commissions et du Bureau

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Il est proposé :

- De rembourser les frais de déplacement pour les intervenants extérieurs à l'École de Musique Communautaire, à savoir Messieurs Romain Petit et Stéphane Ruelle.

- De régler la prestation (répétitions et concert) en faveur des intervenants chargés de l'accompagnement de cette rencontre à savoir :

Date d'intervention	Intervenants	Montants bruts	Organisme gestionnaire
Dimanche 22 mai 2016	Vincent BARDY	283,13 €	GUSO
Dimanche 22 mai 2016	Véronique VERHILLE	283,13 €	GUSO
Dimanche 22 mai 2016	Alexis DROY	283,13 €	GUSO
Dimanche 22 mai 2016	Nadine MATHIEU	283,13 €	GUSO
Dimanche 22 mai 2016	Stéphane RUELLE	283,13 €	GUSO
Dimanche 22 mai 2016	Romain PETIT	283,13 €	GUSO

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS
MOULINS

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.54

Médiathèque communautaire Rémunération des intervenants - Animations 2ème semestre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-54-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.54

Direction Générale des Services
Service : Médiathèque
Réf FM/MAM

Médiathèque communautaire
Rémunération des intervenants - Animations 2ème semestre 2016

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette RONDEPIERRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que les animations organisées par les différents intervenants culturels participent à la promotion et au rayonnement de la Médiathèque Communautaire.

Considérant qu'il convient d'organiser des rencontres culturelles avec divers intervenants (artistes, auteurs, conférenciers) pour le deuxième semestre de l'année 2016.

Sur avis :

- **De la Commission Finances et Administration Générale du 18 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De régler les prestations en faveur des intermittents du spectacle chargés de l'animation de ces rencontres pour le deuxième semestre de l'année 2016, à savoir :

Date d'intervention	Intervenants	Montants bruts	Type de rémunération
Du 01/10/16 au 31/10/16	Exposition « Carnet de costumes », par Madame Christine FLAMENT	2205 €	AGESSA
22/10/16 et 26/11/16 après-midis et 29/10/16	Visites guidées de l'exposition « Carnet de costumes » et ateliers illustrations/aquarelles par Madame Christine FLAMENT	914 €	AGESSA
02/10/2016	Conférence « Emile Mâle et les écrivains Bourbonnais », par Madame Raphaëlle MARAVAL	275 €	VACATION
06/11/2016	Conférence « Les bâtards des ducs de Bourbonnais, (XIVe-XVIe siècle) », par Madame Marie-Lise FIEYRE	275 €	CUMUL D'ACTIVITES

Le remboursement des frais de restauration sera réalisé sur production des justificatifs de paiement et sur la base des indemnités définies dans la Délibération du Conseil Communautaire n° C.14.179 du 19 décembre 2014, soit 15,25 € par repas.

Le remboursement des frais de transport sera réalisé sur production des justificatifs de paiement.

- Si le véhicule personnel est utilisé : application du barème kilométrique fixé dans le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006
- Dans le cas d'un transport ferroviaire, les frais seront remboursés sur la base de la dépense réelle.

Les frais d'hébergement sont pris en charge directement par Moulins Communauté.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-54-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MOULINS MOULINS

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-54-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.55

Modification du Tableau des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.S6

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-55-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

Direction de l'Administration et des Ressources
Service Ressources Humaines
Réf KL/ LM

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.55

Modification du Tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,
Vu l'avis des Commissions et du Bureau

1/ Dans le cadre de la prochaine Commission Administrative Paritaire de juin, compte tenu des propositions d'avancement de grade et de promotion interne des agents communautaires réunissant les conditions pour être nommés au 1er juillet 2016, il est proposé de créer les 13 postes suivants :

Pour les avancements de grade (*information préalable : le ratio d'avancement de grade de la collectivité est fixé por délibérotian à 50%) :*

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 poste de directeur territorial
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste de Technicien principal de 1ère classe
- 1 poste d'ingénieur en chef classe normale
- 1 poste d'Animateur Principal de 1ère classe

Pour la promotion interne :

- 3 postes de Rédacteur
- 1 poste de Technicien
- 1 poste d'Assistant de Conservation

Les emplois qui auront subi une transformation seront supprimés du tableau des effectifs dès la nomination des agents sur leur nouveau grade.

2/ Suite à la réussite de concours, 3 agents peuvent être nommés sur de nouveaux grades nécessitant des ouvertures de postes :

- 2 postes de Rédacteurs Principaux de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 1ère classe

3/ Du fait des activités estivales et des congés des agents, il est nécessaire de créer 11 postes de saisonniers :

- 4 postes d'Adjoint Technique 2ème classe à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de deux mois
- 3 postes d' Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de deux mois
- 1 poste d'Adjoint administratif 2ème classe à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de deux mois
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée d'un mois
- 1 poste d'Adjoint Technique 2ème classe pour le service Bâtiments à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée d'un mois
- 1 poste d'Adjoint administratif 2ème classe à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour le service Politique de la ville pour 3 semaines afin de travailler sur le plan de lutte contre les discriminations, plan obligatoire dans le cadre du Contrat de ville.

4/ Dans le cadre des projets de Moulins Communauté et de l'augmentation des besoins dans le service de Développement Economique, il est proposé de créer :

- 1 poste d'Attaché Territorial

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-55-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

5/ Suite au départ en retraite de deux agents qui avaient le grade d'Adjoint Technique principal de 1ère classe, suite au départ pour mutation d'un agent détenant le grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe et d'un agent de maîtrise du service Bâtiments, il est proposé de supprimer leurs postes et de créer les postes suivants :

- 3 postes d'Adjoints Techniques de 2ème classe
- 1 poste de Rédacteur

6/Un poste d'adjoint technique de 2ème classe doit être ouvert pour la nomination d'un agent en CAE-CUI au service Bâtiment et un autre à compter de septembre pour le poste de Gestionnaire SIG.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de créer :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe
- 4 postes de Rédacteur
- 2 postes de Rédacteurs Principaux de 2ème classe
- 1 poste d'Attaché Territorial
- 1 poste de Directeur territorial
- 5 postes d'Adjoints Techniques de 2ème classe
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 poste d'Agent de maîtrise principal
- 1 poste de Technicien
- 1 poste de Technicien principal de 1ère classe
- 1 poste d'Ingénieur en chef classe normale
- 1 poste d'Animateur Principal de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 1ère classe
- 1 poste d'Assistant de Conservation
- 4 postes d'Adjoint Technique 2ème classe à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de deux mois
- 3 postes d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de deux mois
- 1 poste d'Adjoint administratif 2ème classe à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de deux mois
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée d'un mois
- 1 poste d'Adjoint Technique 2ème classe pour le service Bâtiments à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée d'un mois.
- 1 poste d'Adjoint administratif 2ème classe à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour le service Politique de la ville pour 3 semaines.

Et de supprimer :

- Les postes du tableau des effectifs dès la nomination des agents sur leur nouveau grade suite à la Commission Administrative Paritaire
- 2 postes d'Adjoints Techniques principaux de 1ère classe
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal en cas de recrutement d'adjoint technique de 2ème classe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-55-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

ETAT DU PERSONNEL - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/06/2016

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			Modifications proposées		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (nombre d'agents) au 01/05/2016		
		Temps Complet	Temps non complet	Effectifs budgétaires avant le conseil communautaire du 20/06/2016	Conseil Communautaire du 20/06/ 2016	Effectifs budgétaires Conseil Communautaire du 20/06/2016	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS				5	0	5	4	0	4
Directeur Général des Services		TC		1		1	1	0	1
Directeur Général Adjoint des Services		TC		3		3	3	0	3
Directeur Général des Services Techniques		TC		1		1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE				62	12	74	57	2	59
Directeur Territorial	A	TC		4	1	5	4	0	4
Attaché Principal	A	TC		4		4	3	1	4
Attaché	A	TC		5	1	6	4	1	5
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	TC		1		1	1	0	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	TC		3	2	5	3	0	3
Rédacteur	B	TC		5	4	9	5	0	5
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	TC		5	1	6	5	0	5
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	TC		5	1	6	4	0	4
Adjoint Administratif 1ère classe	C	TC		6		6	6	0	6
Adjoint Administratif 2ème classe	C	TC		23		23	22	0	22
Adjoint Administratif 2ème classe pour acct temporaire d'activité ou saisonnier	C	TC		1	2	3	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE				53	15	68	44	4	48
Ingénieur en chef de Cl. Exceptionnelle	A	TC		1		1	1	0	1
Ingénieur en chef de Classe Normale	A	TC		0	1	1	0	0	0
Ingénieur Principal	A	TC		4		4	4	0	4
Ingénieur	A	TC		0		0	0	0	0
Technicien Principal 1ère cl	B	TC		2	1	3	2	0	2
Technicien Principal 2ème cl	B	TC		6		6	3	1	4
Technicien	B	TC		3	1	4	1	2	3
Agent maîtrise principal	C	TC		3	1	4	2	1	3
Agent maîtrise	C	TC		4		4	4	0	4
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	TC		6	1	7	4	0	4
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	TC		4		4	4	0	4
Adjoint Technique 1ère classe	C	TC		3		3	3	0	3
Adjoint Technique 2ème classe	C	TC		16	5	21	15	0	15
Adjoint Technique 2ème classe pour acrt temporaire d'activité ou saisonnier	C	TC		1	5	6	1	0	1
FILIERE SPORTIVE				2	3	5	2	0	3
Conseiller Principal des APS 2 cl	A	TC		0		0	0	0	0
Conseiller APS	A	TC		0		0	0	0	0
Educateur Principal 1ère Cl	B	TC		1		1	1	0	1
Educateur Principal 2ème Cl	B	TC		1		1	1	0	1
Educateur APS dont saisonniers	B	TC		0	3	3	0	0	1
FILIERE ANIMATION				9	1	10	9	0	9
Animateur principal de 1ère classe	B	TC		0	1	1	0	0	0
Animateur principal de 2ème classe	B	TC		1		1	1		1
Adjoint d'animation 2ème classe	C	TC		8		8	8	0	7
FILIERE CULTURELLE (Artistique)				22	0	22	17	5	22
Prof. Enseignement Art. HC	A	TC		1		1	1	0	1
Prof. Enseignement Art. Classe normale	A	TC		0		0	0	0	0
Assistant d'enseignement Art. Principal 1ère classe	B	TC		9		9	9	0	9
	B		TNC	3		3	1	2	3
Assistant d'enseignement Art. Principal 2ème classe	B	TC		5		5	5	0	5
	B		TNC	3		3	1	2	3
Assistant d'enseignement Art.	B		TNC	1		1	0	1	1
FILIERE CULTURELLE (Patrimoine)				12	3	15	12	0	12
Bibliothécaire	A	TC		2		2	2	0	2
Assistant de Cons. Principal 1ère cl	B	TC		0		0	0	0	0
Assistant de Cons. Principal 2ème cl	B	TC		0		0	0	0	0
Assistant de Conservation	B	TC		2	1	3	2	0	2
Adjoint du patrimoine Pal de 1ère classe	C	TC		0		0	0	0	0
Adjoint du patrimoine Pal de 2ème classe	C	TC		3		3	3	0	3
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	TC		0	1	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	TC		5	1	6	5	0	5
EMPLOIS NON CITES				7	0	7	6	1	7
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi		TC		2		2	1	0	1
Emploi d'Avenir		TC		5		5	5	1	6
TOTAL GENERAL				167	34	201	141	17	158

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-55-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

ETAT DU PERSONNEL - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/06/2016

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			Modifications proposées		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (nombre d'agents) au 01/05/2016		
		Temps Complet	Temps non complet	Effectifs budgétaires avant le conseil communautaire du 20/06/2016	Conseil Communautaire du 20/06/ 2016	Effectifs budgétaires Conseil Communautaire du 20/06/2016	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS				**5**	**0**	**5**	**4**	**0**	**4**
Directeur Général des Services		TC		1		*1*	1	0	1
Directeur Général Adjoint des Services		TC		3		*3*	3	0	3
Directeur Général des Services Techniques		TC		1		*1*	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE				**62**	**12**	**74**	**57**	**2**	**59**
Directeur Territorial	A	TC		4	**1**	*5*	4	0	4
Attaché Principal	A	TC		4		*4*	3	1	4
Attaché	A	TC		5	**1**	*6*	4	1	5
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	TC		1		*1*	1	0	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	TC		3	***2***	*5*	3	0	3
Rédacteur	B	TC		5	***4***	*9*	5	0	5
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	TC		5	***1***	*6*	5	0	5
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	TC		5	***1***	*6*	4	0	4
Adjoint Administratif 1ère classe	C	TC		6		*6*	6	0	6
Adjoint Administratif 2ème classe	C	TC		23		*23*	22	0	22
Adjoint Administratif 2ème classe pour acct temporaire d'activité ou saisonnier	C	TC		1	***2***	*3*	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE				**53**	**15**	**68**	**44**	**4**	**48**
Ingénieur en chef de Cl. Exceptionnelle	A	TC		1		*1*	1	0	1
Ingénieur en chef de Classe Normale	A	TC		0	***1***	*1*	0	0	0
Ingénieur Principal	A	TC		4		*4*	4	0	4
Ingénieur	A	TC		0		*0*	0	0	0
Technicien Principal 1ère cl	B	TC		2	***1***	*3*	2	0	2
Technicien Principal 2ème cl	B	TC		6		*6*	3	1	4
Technicien	B	TC		3	***1***	*4*	1	2	3
Agent maîtrise principal	C	TC		3	***1***	*4*	2	1	3
Agent maîtrise	C	TC		4		*4*	4	0	4
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	TC		6	***1***	*7*	4	0	4
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	TC		4		*4*	4	0	4
Adjoint Technique 1ère classe	C	TC		3		*3*	3	0	3
Adjoint Technique 2ème classe	C	TC		16	***5***	*21*	15	0	15
Adjoint Technique 2ème classe pour acrt temporaire d'activité ou saisonnier	C	TC		1	***5***	*6*	1	0	1
FILIERE SPORTIVE				**2**	**3**	**5**	**2**	**0**	**3**
Conseiller Principal des APS 2 cl	**A**	**TC**		0		*0*	0	0	0
Conseiller APS	A	TC		0		*0*	0	0	0
Educateur Principal 1ère Cl	B	TC		1		*1*	1	0	1
Educateur Principal 2ème Cl	B	TC		1		*1*	1	0	1
Educateur APS dont saisonniers	B	TC		0	***3***	*3*	0	0	1
FILIERE ANIMATION				**9**	**1**	**10**	**9**	**0**	**8**
Animateur principal de 1ère classe	B	TC		**0**	**1**	*1*	**0**	**0**	**0**
Animateur principal de 2ème classe	B	TC		1		*1*	1		1
Adjoint d'animation 2ème classe	C	TC		8		*8*	8	0	7
FILIERE CULTURELLE (Artistique)				**22**	**0**	**22**	**17**	**5**	**22**
Prof. Enseignement Art. HC	A	TC		1		*1*	1	0	1
Prof. Enseignement Art. Classe normale	A	TC		0		*0*	0	0	0
Assistant d'enseignement Art. Principal 1ère classe	B	TC		9		*9*	9	0	9
	B		TNC	3		*3*	1	2	3
Assistant d'enseignement Art. Principal 2ème classe	B	TC		5		*5*	5	0	5
	B		TNC	3		*3*	1	2	3
Assistant d'enseignement Art.	B		TNC	1		*1*	0	1	1
FILIERE CULTURELLE (Patrimoine)				**12**	**3**	**15**	**12**	**0**	**12**
Bibliothécaire	A	TC		2		*2*	2	0	2
Assistant de Cons. Principal 1ère cl	B	TC		0		*0*	0	0	0
Assistant de Cons. Principal 2ème cl	B	TC		0		*0*	0	0	0
Assistant de Conservation	B	TC		2	***1***	*3*	2	0	2
Adjoint du patrimoine Pal de 1ère classe	C	TC		0		*0*	0	0	0
Adjoint du patrimoine Pal de 2ème classe	C	TC		3		*3*	3	0	3
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	TC		0	***1***	*1*	0	0	0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	TC		5	***1***	*6*	5	0	5
EMPLOIS NON CITES				**7**	**0**	**7**	**0**	**6**	**6**
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi		TC		2		*2*		1	1
Emploi d'Avenir		TC		5		*5*		5	5
TOTAL GENERAL				**167**	**34**	***201***	**141**	**17**	**158**

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.56

Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Allier- Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de Moulins COMMUNAUTE aux Communautés de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et aux Communes de Dornes et Saint-Parize-En-Viry – répartition des sièges

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160624-C-16-56-DE
Date de télétransmission : 24/06/2016
Date de réception préfecture : 24/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.56

Service Affaires juridiques
Réf AC

Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'allier- Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de MOULINS COMMUNAUTE aux Communautés de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et aux Communes de Dornes et Saint-Parize-En-Viry – répartition des sièges

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et notamment l'article 33 relatif à la révision des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) avant le 31 mars 2016 et l'article 35 sur les conditions de la mise en œuvre de ces SDCI.

Vu la délibération en date du 14 décembre 2015 par laquelle le Conseil Communauté a émis un avis favorable pour le projet de SDCI de l'Allier présenté par Monsieur le Préfet de l'Allier. Le SDCI de l'Allier a été adopté par arrêté préfectoral en date du 18 mars 2016.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 juin 2016 notifié le 14 juin 2016 portant projet de périmètre d'extension de la Communauté d'agglomération de Moulins aux Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et aux Communes de Dornes et Saint-Parize-En-Viry.

Considérant que chaque EPCI et commune concernés doivent se prononcer pour avis sur le projet d'arrêté dans un délai de 75 jours à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. La fusion est prononcée par arrêté préfectoral après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Considérant que les arrêtés portant création, modification, fusion ou dissolution sont pris avant le 31 décembre 2016.

Considérant que l'arrêté préfectoral en date du 08 juin 2016 prévoit un projet de périmètre de fusion de Moulins Communauté avec les Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et les Communes de Dornes et Saint-Parize-En-Viry, conforme aux attentes et au SDCI.

Considérant que, par ailleurs, Monsieur le Préfet de l'Allier invite les présidents des EPCI concernés à faire délibérer les conseils communautaires sur la nouvelle gouvernance dès que possible jusqu'au 15 décembre 2016,

Compte tenu du fait que l'accord local dérogatoire ne permet plus la sur-représentativité des communes rurales, il convient dès lors, de fixer la nouvelle gouvernance de Moulins Communauté selon la répartition de droit commun, conformément au tableau annexe transmis par Monsieur le Préfet dans son courrier de notification de l'arrêté de projet de périmètre.

Vu l'avis des Commissions et du Bureau

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue (Contre : 2, Abstentions : 9) :

- d'émettre un avis favorable sur le projet d'extension de Moulins Communauté tel que prévu par l'arrêté préfectoral en date du 08 juin 2016 notifié le 14 juin 2016, portant projet de périmètre de fusion de la Communauté d'agglomération de Moulins avec les Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et les Communes de Dornes et Saint-Parize-En-Viry.
- d'adopter la répartition des sièges par commune selon la répartition de droit commun et telle que présentée dans le tableau transmis par Monsieur le Préfet dans son courrier du 8 juin 2016 notifié le 14 juin 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MOULINS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
Dotations de l'Etat, Intercommunalité

Affaire suivie par : Sylvie GUIROUX
Tél : 04 70 48 33 65
Télécopie : 04 70 48 31 16
sylvie.guiroux@allier.gouv.fr

Moulins, le 08 JUIN 2016

Le Préfet de l'Allier
à
Messieurs les présidents de la communauté d'agglomération de Moulins et des communautés de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise

en communication à :
- Monsieur le Préfet de la Nièvre -

Objet : Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier
Projet de fusion de la communauté d'agglomération de Moulins avec les communautés de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, étendue à deux communes de la Nièvre (Dornes et St-Parize en Viry) ;

PJ : deux (un arrêté de périmètre et copie du courrier adressé aux communes membres de vos communautés).

Au terme d'une longue concertation et de nombreux échanges avec les élus locaux, j'ai adopté, par arrêté du 18 mars dernier, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce document définit une nouvelle carte intercommunale destinée à rationaliser les périmètres des intercommunalités existantes, notamment par des regroupements de plusieurs d'entre elles à partir du 1er janvier 2017.

En application de l'article 35 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), il m'appartient, à présent, de mettre en œuvre les procédures liées aux prescriptions formulées dans le SDCI. Ceci n'exclut pas, bien au contraire, la réalisation de fusions d'EPCI plus vastes, en application des procédures de droit commun, après le 1er janvier 2017.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint mon arrêté de périmètre dressant la liste des communes membres de la communauté d'agglomération et des deux communautés de communes ayant vocation à être fusionnées, avec extension à deux communes de la Nièvre (Dornes et Saint-Parize en Viry) pour former une nouvelle communauté d'agglomération. **Je vous remercie de bien vouloir inviter le conseil communautaire de votre EPCI à délibérer pour émettre un avis sur ce périmètre envisagé et ce, dans un délai de 75 jours à compter de la présente notification**.

J'ai également écrit aux maires des communes concernées afin de recueillir, dans le même délai, l'accord de leurs conseils municipaux (cf. copie du courrier en annexe).

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Pour que ce périmètre soit validé, les conditions de majorité définies par la loi devront être réunies, à savoir l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci ; est également requis l'accord de la commune la plus peuplée si elle représente au moins le tiers de la population totale.

J'appelle votre attention sur le fait que parallèlement, la question de la gouvernance de ce nouvel EPCI devra être examinée par les élus. Il m'appartiendra de fixer par arrêté le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la future communauté issue de la fusion et ce, avant le 1er janvier 2017.

Dans ce domaine, l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe une répartition de droit commun, que vous trouverez annexée au courrier adressé aux maires. La loi permet néanmoins la possibilité pour les conseils municipaux d'y déroger par accord local dans des conditions de majorité spécifiques et dans le cadre fixé par la loi.

Si les élus souhaitent étudier cette possibilité, je vous encourage à engager dès à présent une discussion avec les maires concernés sur ce point. En tout état de cause, à compter du 16 décembre 2016, je fixerai la gouvernance des nouveaux EPCI à venir, au vu, le cas échéant, des accords locaux qui auront été adoptés conformément à la loi.

Je vous remercie de la suite que vous réserverez au présent courrier.

Mes services (pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation – tél 04.70.48.33.65 et 04.70.48.33.72) demeurent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Préfet

Arnaud COCHET

Moulins Communauté
REÇU le
14 JUIN 2016
Suite à donner DGA. DGS.
Copie pour information:
Klesaud.
A. CLAVEAU
102597

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'État, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation

Moulins, le 08 JUIN 2016

Le Préfet de l'Allier
à
Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de la communauté d'agglomération de Moulins, de la communauté de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, de la communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et des communes de Dornes et Saint-Parize en Viry (situées dans la Nièvre)

en communication à :
- Monsieur le Préfet de la Nièvre -

Objet : Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Allier ;
Projet de fusion de la communauté d'agglomération de Moulins, des communautés de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, étendue à 2 communes de la Nièvre (Dornes et St-Parize en Viry).

P.J. : 4

Par arrêté du 18 mars 2016, j'ai adopté le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

La loi du 7 août 2015 de Nouvelle Organisation Territoriale de la République fixe, dans son article 35, les modalités de mise en application du SDCI et notamment les procédures de notification, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et à leurs communes membres, des différents actes nécessaires à cette mise en œuvre (fusions d'intercommunalités). Ceci n'exclut pas, bien au contraire, la réalisation de fusions d'EPCI plus vastes, en application des procédures de droit commun, après le 1er janvier 2017.

Je vous adresse d'ores et déjà, en pièce jointe à ce courrier, mon arrêté définissant le projet de périmètre du nouvel EPCI dont vos communes seront membres au 1er janvier 2017, en application du SDCI. **Vos conseils municipaux disposent, à compter de la présente notification, d'un délai de 75 jours pour se prononcer et donner leur accord.**

Pour que ce périmètre soit validé, il conviendra, toujours en application de l'article 35 susvisé, de recueillir l'accord d'au moins la moitié des communes membres représentant au moins la moitié de la population totale du futur EPCI, y compris l'accord de la commune la plus peuplée, si celle-ci compte au moins le tiers de la population totale.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Je vous transmets également le tableau portant répartition de droit commun des sièges en conseil communautaire qui devrait constituer la gouvernance du nouvel EPCI à compter du 1er janvier 2017.

Vos assemblées ont toutefois la possibilité de délibérer pour trouver un accord portant sur une répartition différente dans les conditions d'écart par rapport au droit commun et de majorité qualifiée définies par la loi (article L5211-6-1 du CGCT).

Vous pouvez dès à présent vous concerter entre élus pour préparer cette nouvelle gouvernance et faire délibérer les conseils municipaux dès que possible sur un accord local dérogatoire, s'il y a lieu, jusqu'au 15 décembre 2016.

A l'issue de ce délai, et sans accord local acté conformément aux conditions légales, je devrai constater cette absence d'accord et appliquer pour le futur EPCI, la répartition des sièges de droit commun.

Outre l'arrêté de périmètre et le tableau de répartition des sièges au sein du conseil de votre nouvel EPCI en droit commun, je vous prie de trouver, ci-joint, des fiches d'information sur :

- les modalités de constitution des futurs conseils communautaires ;
- la dévolution des compétences des EPCI actuels après la fusion.

Mes services (Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation – Tél. 04.70.48.33.65 ou 04.70.48.33.72) se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous remercie de la suite que vous donnerez à la présente correspondance.

Le Préfet,

Arnaud COCHET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture de l'Allier
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
Dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation

N° 1732 / 2016

Arrêté portant projet de périmètre relatif à la fusion de la communauté d'Agglomération de Moulins, de la communauté de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et de la communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, étendue aux communes de Dornes et St-Parize en Viry (membres actuellement de la communauté de communes Sologne Bourbonnais Nivernais située dans la Nièvre), inscrite au schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier

Le Préfet de l'Allier
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 5096 bis-2000 modifié du 27 novembre 2000 autorisant la création de la communauté d'agglomération de Moulins ;

VU l'arrêté préfectoral n° 4386-2003 modifié du 10 décembre 2003 autorisant la création de la communauté de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais ;

VU l'arrêté préfectoral n° 4603-2004 modifié du 30 novembre 2004 autorisant la création de la communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 888-2016 du 18 mars 2016 portant adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Allier ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-P-445 du 29 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Nièvre ;

CONSIDERANT que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier, présenté à la commission départementale de coopération intercommunale du 6 octobre 2015, a été amendé par cette instance, le 8 mars 2016, conformément à l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales ; que cet amendement prévoit le rattachement de deux communes de la Nièvre, Dornes et St-Parize en Viry, au projet de fusion de la communauté d'agglomération de Moulins élargie aux communautés de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise ;

CONSIDERANT que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Nièvre a été amendé, le 23 février 2016, par la commission départementale de coopération intercommunale afin d'autoriser le rattachement des communes de Dornes et St-Parize en Viry à la communauté d'agglomération élargie de Moulins ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir le périmètre en vue de la fusion de la communauté d'agglomération de Moulins, de la communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et de la communauté de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, étendue aux communes de Dornes et St-Parize en Viry (58), conformément aux prescriptions inscrites dans le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier ;

ARRETE

Article 1er : Le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale qui sera issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Moulins, de la communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, étendue aux communes de Dornes et St-Parize en Viry (58), est composé des communes dont la liste suit :

Moulins	Chemilly
Yzeure	Montilly
Avermes	Le Veurdre
Lurcy-Lévis	Aurouër
Souvigny	Gannay-sur-Loire
Lusigny	Pouzy Mésangy
Trévol	Paray le Frésil
Neuvy	Bresnay
Neuilly-le-Réal	Saint-Léopardin d'Augy
Dornes	Bagneux
Bessay-sur-Allier	Couzon
Toulon sur Allier	Gouise
Thiel-sur-Acolin	Chapeau
Villeneuve sur Allier	Chézy
Bressolles	La Chapelle aux Chasses
Besson	Marigny
Montbeugny	Saint-Parize en Viry
Garnat sur Engièvre	Château-sur-Allier
Gennetines	Limoise
Chevagnes	Neure
Coulandon	Aubigny
Saint-Ennemond	Saint-Martin des Lais

Article 2 : L'établissement public de coopération intercommunale issu de cette fusion sera une communauté d'agglomération, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui comptera 44 communes.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux établissements publics de coopération intercommunale et aux communes membres concernés par la fusion ainsi qu'aux communes de Dornes et Saint-Parize en Viry (58).

Les conseils communautaires de la communauté d'agglomération de Moulins, de la communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, de la communauté de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais disposent d'un délai de 75 jours à compter de cette notification pour délibérer et rendre leur avis. L'absence d'avis vaut avis favorable.

Article 4 : Les communes membres concernées et les deux communes de la Nièvre (Dornes et Saint-Parize en Viry), disposent également d'un délai de 75 jours à compter de la notification du présent arrêté pour délibérer. La fusion-extension sera prononcée par arrêté préfectoral si l'accord des communes intéressées est exprimé par 50 % au moins des communes représentant 50% au moins de la population totale de celles-ci ; cette majorité devra comprendre la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins un tiers de la population totale. L'absence d'avis vaut avis favorable.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, la Directrice Départementale des Finances Publiques, le Président de la communauté d'agglomération de Moulins, les Présidents des communautés de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, les maires de Dornes et St-Parize en Viry (58) et les maires des communes de l'Allier concernées par cette fusion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier et notifié au Préfet de la Nièvre.

Moulins, le 08 JUIN 2016

Le Préfet

Arnaud COCHET

GOUVERNANCE CA DE MOULINS+CC PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS + CC PAYS DE CHEVAGNES EN SOLOGNE BOURBONNAISE+DORNES+ST PARIZE EN VIRY

Nom de la commune	Population municipale	REPARTITION DE DROIT COMMUN
Moulins	19474	20
Yzeure	12905	13
Avermes	3838	4
Lurcy-Lévis	1963	2
Souvigny	1907	1
Lusigny	1729	1
Trévol	1692	1
Neuvy	1557	1
Neuilly-le-Réal	1458	1
Bessay-sur-Allier	1393	1
Dornes	1380	1
Toulon-sur-Allier	1138	1
Thiel-sur-Acolin	1058	1
Villeneuve-sur-Allier	1043	1
Bressolles	1042	1
Besson	778	1
Montbeugny	693	1
Garnat-sur-Engièvre	688	1
Gennetines	681	1
Chevagnes	675	1
Coulandon	673	1
Saint-Ennemond	652	1
Chemilly	632	1
Montilly	531	1
Veurdre	476	1
Aurouër	412	1
Gannay-sur-Loire	405	1
Pouzy-Mésangy	392	1
Paray-le-Frésil	386	1
Bresnay	377	1
Saint-Léopardin-d'Augy	342	1
Bagneux	320	1
Couzon	278	1
Gouise	237	1
Chapeau	228	1
Chézy	218	1
Chapelle-aux-Chasses la	210	1
Marigny	194	1
St Parize en Viry	182	1
Château-sur-Allier	181	1
Limoise	181	1
Neure	177	1
Aubigny	153	1
Saint-Martin-des-Lais	136	1
TOTAL	65065	79

NB : En cas de répartition des sièges par accord local, le nombre maximal est fixé à 90 sièges

RECOMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES APRES FUSION

Le 1er de l'article L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre doivent être recomposés en cas de fusion, création ou extension du périmètre de l'EPCI.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI, votre communauté va fusionner avec d'autres EPCI et la gouvernance de ce nouvel EPCI devra donc être redéfinie conformément à l'article L 5211-6-2 susvisé.

Les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI issu de la fusion devront donc délibérer avant le 15 décembre 2016 afin de choisir le nombre et la répartition des conseillers de la nouvelle assemblée délibérante.

I Fixation du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires.

Deux possibilités s'offrent aux assemblées :

- soit par un accord local dans les conditions définies par l'article L 5211-6-1 du CGCT. Le nombre de sièges ne peut s'écarter de plus de 25% de celui défini par l'application du droit commun (fixant le nombre de sièges en fonction de la population et en fonction des règles attribuant un siège aux communes n'ayant aucun siège dans le cadre de la répartition proportionnelle à la population).

  Pour être validé, l'accord local devra avoir été adopté par la moitié au moins des conseils municipaux du nouvel EPCI regroupant les deux tiers de la population totale, ou bien les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale. Ces majorités devront également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus importante lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

- Soit par l'application du droit commun, en l'absence d'accord local dans les délais fixés par la loi. La répartition de droit commun s'effectue sur la base d'un effectif de référence fixé par le I de l'article L 5211-6-1 du CGCT.

Les assemblées souhaitant voir s'appliquer un accord local devront vérifier auprès des services de la Préfecture la validité de cet accord en amont de leur délibération.

Il est possible en effet que le nombre d'accords locaux envisageables pour un EPCI donné soit très limité, voire même qu'aucun accord local ne puisse être matériellement trouvé.

II Désignation des nouveaux conseillers communautaires.

Une fois le nombre de sièges défini et réparti entre les communes membres, les nouveaux conseillers communautaires sont désignés de la manière suivante :

a) Dans les communes de moins de 1 000 habitants, ils sont désignés dans l'ordre du tableau

b) Dans les communes de 1 000 habitants ou plus :

- Si la commune obtient un nombre de sièges identique à celui dont elle disposait précédemment, les conseillers communautaires sortants sont automatiquement reconduits.

- Si la commune obtient davantage de sièges, les conseillers sortants sont reconduits et les sièges supplémentaires sont pourvus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour.

- Si la commune perd des sièges par rapport à la situation antérieure, les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour.

Les conseils municipaux peuvent donc se prononcer dès que possible et jusqu'au 15 décembre 2016 sur la gouvernance de leur futur EPCI. Je vous invite à déposer vos délibérations en sous-préfecture ou en préfecture au plus tard le 20 décembre 2016, afin que je puisse édicter les dispositions afférentes à la gouvernance du nouvel EPCI avant le 31 décembre 2016.

A l'issue de ce délai, et sans accord intervenu entre les membres dans les conditions de majorité requise, la répartition de droit commun sera constatée par arrêté préfectoral et notifiée aux assemblées délibérantes.

TRANSFERT DES COMPETENCES LORS DES FUSIONS DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI, des fusions d'EPCI à fiscalité propre doivent intervenir au 1er janvier 2017.

Ces fusions donneront naissance à de nouveaux EPCI dotés des compétences réunies des anciens EPCI.

I Le transfert des compétences :

En effet, la loi NOTRe (article 35 III) rend applicable aux fusions qu'elle prévoit certaines dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatives aux fusions dites de droit commun (article L 5211-41-3 III) avec néanmoins quelques aménagements quant aux délais à observer.

Les compétences transférées par les communes aux EPCI à fiscalité propre existant avant la fusion, à titre obligatoire, sont exercées par le nouvel EPCI à fiscalité propre sur l'ensemble de son territoire.

Sans préjudice des dispositions du II des articles L 5214-16 et L 5216-5, les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre supplémentaire par les communes aux EPCI à fiscalité propre existant avant la fusion sont exercées par le nouvel EPCI à fiscalité propre sur l'ensemble de son périmètre, ou, si l'organe délibérant de celui-ci le décide dans un délai **d'un an** à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet de restitution aux communes.

Toutefois, ce délai est porté à **deux ans** lorsque cette restitution porte sur des compétences facultatives (ni obligatoires ni optionnelles). La délibération de l'organe délibérant peut prévoir que ces compétences font l'objet d'une restitution partielle.

Jusqu'à cette délibération ou au plus tard à l'expiration du délai précité, le nouvel EPCI exerce, dans les anciens périmètres des EPCI ayant fusionné, les compétences transférées par leurs communes membres.

Jusqu'à cette délibération (ou à l'expiration du délai), la communauté issue de la fusion exerce les compétences optionnelles ou supplémentaires dans les anciens périmètres des EPCI fusionnés.

II La définition de l'intérêt communautaire :

Lorsque l'exercice des compétences (obligatoires et optionnelles) du nouvel EPCI est subordonné à la reconnaissance de l'intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion, par une délibération du conseil communautaire du nouvel EPCI adoptée à la majorité des 2/3 (CA ou CC).

A défaut, l'EPCI exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire, l'intérêt qui était défini au sein de chacun des EPCI ayant fusionné est maintenu dans les anciens périmètres correspondant à chacun de ces établissements.

Présentation des modifications en matière de compétences des communautés de communes et d'agglomération en vertu de la loi NOTRe

COMPETENCES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES (Article L5214-16 du CGCT extraits)

COMPETENCES avant la loi NOTRe	COMPETENCES suite à la loi NOTRe (cf. articles 64 I et III et IV; 68 I ; 76 II de la loi NOTRe)
I.-La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant de chacun des deux groupes suivants :	I. — La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, ~~pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant de chacun des trois groupes suivants~~ les compétences relevant de chacun des groupes suivants :
1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale *(*)*	1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale *(*)*
2° Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté. Quand la communauté de communes opte pour le régime fiscal défini à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire sont inclus dans cette compétence ;	2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; ~~intéressant l'ensemble de la communauté. Quand la communauté de communes opte pour le régime fiscal défini à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'aménagement, la gestion et l'entretien ;~~ création aménagement, entretien et gestion de ~~des~~ zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ~~d'intérêt communautaire sont inclus dans cette compétence ;~~ politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; *(a/c du 1er janvier 2017) (**)*
	3° A venir au 1er janvier 2018 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
	4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; *(a/c du 1er janvier 2017) (**)*
	5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; *(a/c du 1er janvier 2017) (**)*
	6° Assainissement (a/c du 1er janvier 2020)
	7° Eau (a/c du 1er janvier 2020)
	(*) dans les conditions fixées à l'article 136 II de la loi ALUR *(**) la date mentionnée pour l'effectivité du transfert concerne les CC existant avant la loi NOTRe. En revanche, les CC issues d'une création ou d'une fusion intervenue après cette loi doivent* ***dès leur création*** *exercer la totalité de la compétence*

II.-La communauté de communes doit par ailleurs exercer dans les mêmes conditions des compétences relevant d'au moins trois des sept groupes suivants :	II. — La communauté de communes doit par ailleurs exercer au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, ~~dans les mêmes conditions des~~ les compétences relevant **d'au moins trois** des ~~sept~~ neuf (jusqu'au 1er janvier 2020) sept (a/c du 1er janvier 2020) groupes suivants :
1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;	1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
2° Politique du logement et du cadre de vie ;	2° Politique du logement et du cadre de vie ;
2° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;	2° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
3° Création, aménagement et entretien de la voirie ; Lorsque la communauté de communes exerce la compétence " création, aménagement et entretien de la voirie communautaire " et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes statuant dans les conditions prévues au IV du présent article peuvent, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transports collectifs ;	3° Création, aménagement et entretien de la voirie ; Lorsque la communauté de communes exerce la compétence " création, aménagement et entretien de la voirie communautaire " et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, ~~les conseils municipaux des communes membres~~ le conseil de la communauté de communes statuant dans les conditions prévues au IV du présent article ~~peuvent~~ peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transports collectifs ;
4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;	4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire *(a/c du 01/01/2017)*
5° Action sociale d'intérêt communautaire ;	5° Action sociale d'intérêt communautaire. Lorsque la communauté de communes exerce cette compétence, elle peut en confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L123-4-1 du code de l'action sociale et des familles ;
6° Tout ou partie de l'assainissement.	6° ~~Tout ou partie de~~ l'assainissement. *(a/c du 01/01/18 jusqu'au 01/01/20)* 7° Eau ; *(a/c du 01/01/18 jusqu'au 01/01/20)* 8° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; *(a/c du 01/01/2017)*
Lorsque la communauté de communes exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles ;	~~Lorsque la communauté de communes exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles ;~~

COMPETENCES DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION article L5216-5 du CGCT
(extraits)

COMPETENCES avant la loi NOTRe	COMPETENCES suite à la loi NOTRe (cf. articles 66 ; 68 I ; 76 II de la loi NOTRe)
I.-La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :	I.-La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :
1° En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire ;	1° En matière de développement économique : ~~création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire~~ actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme; *(a/c du 1er janvier 2017) (**)*
2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme,document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*(*)*; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;	2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale *(*)*; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;
3° En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;	3° En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
4° En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville. Dans les départements et collectivités d'outre-mer : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.	4° En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ; Dans les départements et collectivités d'outre-mer : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.
	5° <u>A venir au 1er janvier 2018</u> : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
	6°En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ; *(a/c du 01/01/2017) (**)*
	7° Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;*(a/c du 1er janvier 2017) (**)*
	8° Eau (a/c du 1er janvier 2020)
	9° Assainissement (a/c du 1er janvier 2020)

	(*) dans les conditions fixées à l'article 136 II de la loi ALUR] ; *(**) la date mentionnée pour l'effectivité du transfert concerne les CA existant avant la loi NOTRe. En revanche, les CA issues d'une création ou d'une fusion intervenue après cette loi doivent dès leur création exercer la totalité de la compétence*
II.-La communauté d'agglomération doit en outre exercer au lieu et place des communes au moins trois compétences parmi les six suivantes :	II.-La communauté d'agglomération doit en outre exercer au lieu et place des communes au moins trois compétences parmi les ~~six~~ sept (jusqu'au 1er janvier 2020) cinq (a/c du 1er janvier 2020) suivantes :
1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;	1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence " création ou aménagement et entretien de voirie communautaire " et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif ;	Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence " création ou aménagement et entretien de voirie communautaire " et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif ;
2° Assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3° et 4° de l'article L. 2224-10 ;	2° Assainissement ~~des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3° et 4° de l'article L. 2224-10~~ ; *(a/c du 01/01/18 jusqu'au 01/01/20)*
3° Eau ;	3° Eau ; *(a/c du 01/01/18 jusqu'au 01/01/20)*
4° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 ;	4° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,~~ collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13~~ ;
5° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;	5° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
6° Action sociale d'intérêt communautaire.	6° Action sociale d'intérêt communautaire.
Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles.	Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles.
	7°Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; *(a/c du 1er janvier 2017)*

ilevents
ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

ANNEE 2015

SOMMAIRE

1. Cadre général de la délégation de service public
   - 1.1. L'autorité délégante
   - 1.2. Le délégataire : informations générales
     - 1.2.1. Objet social
     - 1.2.2. Composition de l'association
   - 1.3. Nature du service délégué
     - 1.3.1. Objet du service concédé
     - 1.3.2. Les moyens
   - 1.4. Caractéristiques principales du contrat
   - 1.5. Moyens du délégataire pour la réalisation de la délégation
     - 1.5.1. Les ressources humaines
     - 1.5.2. Sous-traitance
     - 1.5.3. Les ressources informatiques
2. Description des activités réalisées dans le cadre de la Délégation de Service Public – Année 2015
   - 2.1. Eléments d'activités
3. Analyse financière et comptable (de l'exécution des missions de la délégation de service public du 01/01/2015 au 31/12/2015)
   - 3.1. Compte rendu financier
   - 3.2. Suivi du programme d'investissement et des dépenses de renouvellement
   - 3.3. Politique tarifaire
4. Analyse de la qualité du service
   - 4.1. Continuité du service
     - 4.1.1. Horaires d'ouverture
     - 4.1.2. Interruption de service
   - 4.2. Indicateurs de qualité proposés par le délégataire
5. Eléments prévisionnels
   - 5.1. Projets nouveaux
   - 5.2. Planning prévisionnel des activités
   - 5.3. Plan d'investissement
6. Eléments prévisionnels
   - 6.1. Méthode d'établissement du compte de résultat

1 – Cadre général de la délégation de service public

1.1 – L'autorité délégante

La Communauté d'Agglomération de Moulins, représentée par le Vice-président en charge de l'Administration Générale, en vertu d'une délibération du 14 décembre 2009, a confié à l'association MOULINS FOIREXPO la gestion du Parc des expositions.

1.2 – Le délégataire : informations générales

1.2.1 - Objet social

L'association MOULINS FOIREXPO qui a été renommée ILEVENTS Organisation d'évènements a pour but l'organisation et la gestion de la foire-exposition de Moulins et autres manifestations publiques.

1.2.2 - Composition de l'association

Font partie de l'association :

- La ville de Moulins, représentée par 9 membres
- La Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par 7 membres

Les seize membres forment le Conseil d'Administration de l'Association Moulins Foirexpo.

Le Conseil d'Administration désigne pour 3 ans, parmi ses membres, un Bureau composé : d'un Président, de deux Vice-présidents, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et de quatre assesseurs.

Ce bureau comprend 6 représentants de la Ville de MOULINS et 3 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de MOULINS-VICHY.

Le bureau se réunit, sur convocation du Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Association.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial.

1.3 - Nature du service délégué

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'Agglomération de Moulins s'attache à répondre de manière rationnelle, efficace et durable aux attentes des organisateurs publics et privés de manifestations de toutes natures, en se dotant d'un outil moderne et performant.

Pour ce faire, elle a procédée à une restructuration du Parc des Expositions.

Le Parc des Expositions ainsi rénové constitue l'outil adapté au service de cette ambition et permettra à l'association MOULINS FOIREXPO d'engager une politique de développement et de diversification des activités.

1.3.1 - Objet du service concédé

La Communauté d'Agglomération de Moulins confie au délégataire l'exécution des missions suivantes :

- La gestion de la location des espaces composants le parc des expositions à des organisateurs de manifestations ;
- L'accueil de la Foire de Moulins et la commercialisation de prestations associées ;
- L'organisation d'autres manifestations d'envergure locale, régionale et nationale ;
- L'organisation de prestations ou de manifestations hors du site du Parc, celles-ci devant rester accessoires ;
- La promotion de l'équipement, via des actions de développement commercial, de prospection et plus globalement de communication ;
- L'entretien et la maintenance de l'ensemble des équipements du Parc des Expositions ;

1.3.2 - Les Moyens

Afin de permettre l'exécution de ce service, le Délégant met à la disposition du Délégataire, les biens immobiliers suivants :

- un hall N° 1 d'exposition de 2 850 m²,
- un hall N° 2 d'exposition de 2 850 m²,
- un hall d'accueil de 500m²,
- un bâtiment de liaison,
- les espaces extérieurs de stationnement

1.4 - Caractéristiques principales du contrat

Le contrat entre la Communauté d'Agglomération de Moulins et l'association MOULINS FOIREXPO est une « convention d'affermage pour l'exploitation du Parc des Expositions ».

Le contrat a une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2010 et expire donc de plein droit le 31 décembre 2017.

Les conditions de résiliation et de mise en régie pour manquement sont prévues au chapitre VII de la convention.

1.5 - Moyens du délégataire pour la réalisation de la délégation

1.5.1 - Les Ressources Humaines

Après une restructuration en début d'année 2015, les moyens humains mis en œuvre par l'association MOULINS FOIREXPO, sont les suivants :

- Deux responsables Foires et Salons ;
- Deux techniciens d'exploitation ;
- Une assistante commerciale ;

Les personnels sont salariés à temps complet avec annualisation de leurs temps de travail car dans notre activité les charges de travail ne sont pas constantes.

1.5.2 - Sous-traitance

Conformément à « l'article 16.2 Sous-traitance » de la convention, l'association MOULINS FOIREXPO informe la Communauté d'Agglomération de Moulins, dans le cadre du rapport d'activité, de l'ensemble des contrats de prestations conclus avec des entreprises tierces lorsque ces prestations ont une durée de plus de 6 mois où qu'elles portent sur un montant supérieur à 5 000 € HT.

L'association Moulins Foirexpo ne fait pas appel à la sous-traitance au sens de l'article 16.2. Elle a, bien évidemment des contrats de maintenance des installations dont le montant annuel est inférieur à 5 000,00 € HT.

1.5.3 - Les ressources informatiques

Le parc informatique est composé de quatre stations de travail, d'un serveur, de deux ordinateurs portables , d'une imprimante laser, d'un scanner professionnel, d'un ordinateur Apple iMac 27 et de logiciels professionnels comme Sketchup, Visio et Photoshop et des logiciels bureautique.
L'association dispose également de progiciel de gestion de parc des expositions appelé GPS-EXHIBIS.

En 2015 nous avons doté l'association d'un standard téléphonique et d'une machine à affranchir, ces deux équipements font l'objet de contrats de locations.
En 2015 la connexion Internet n'était pas satisfaisante. Pour la Foire de Moulins 2016, en collaboration avec Moulins communauté et Moulins habitat une liaison avec une antenne basée sur un immeuble des quartiers sud de Moulins nous permet d'avoir un débit et une couverture WIFI suffisants pour nos diverses manifestations.

2 - Description des activités réalisées dans le cadre de la délégation de Service Public – Année 2015

2.1 - Eléments d'activités

Hors Foire de Moulins le parc des expositions a accueilli, du 1er janvier au 31 décembre 2015 23 manifestations contre 19 en 2014 soit une augmentation de 21%.

Ces vingt trois manifestations ont généré un chiffre d'affaires HT de **462 526 ,14 €** contre **442 094,45 €** soit une augmentation de 4,62 %.

L'activité de location d'une partie des parkings pour effectuer des cours de conduite c'est poursuivie en 2015. Le parc accueille deux auto-écoles, ECM et GARIBALDI.

En annexe :

Tableau comparatif du nombre de manifestations réalisée en 2014, 2015 et prévisions 2016.

Tableau comparatif du chiffre d'affaires réalisé en 2015 et du budget 2016.

La répartition du chiffre d'affaire mensuel communiqué en page 6 montre les grandes variations dans l'activité du parc.

janv-15	
Conseil Général	5 979,38
Cnr 2015	13 333,33
Cio	15 674,69
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Daltys	31.69
Total	**36 067,98**

Février	
Foire de Moulins	169 928,14
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**170 963,08**

Mars	
Ville de Moulins	4 850,32
Crédit Agricole	8 480,96
Centrexpo	28 050,62
Irfssa	2 036,61
Département de l'Allier	222,39
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**44 689,79**

Avril	
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**1 048,89**

Mai	
Motomag	41,67
Goldwing	26 022,88
Spectacle Max Boublil	4 490,80
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**31 604,24**

Juin	
Rotary	3 220,90
Département de l'Allier	72,66
Bouge toi Moulins	62,28
Cap Vitalité	28 854,00
Allier évènement	666,67
Daltys	102,91
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**34 028,31**

Juillet	
Tissier	95,70
Cosfic Albi	4 165,44
Partenariat Centre France	687,00
Chapier	166,08
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**6 163,11**

Août	
Cosfic	125,00
Auto-école GARIBALDI formation	100,00
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**1 273,89**

Septembre	
Département Allier	290,64
Matmut	1 477,45
Agmg	959,49
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**3 776,47**

Octobre	
Culinaire Show	27 234,00
Salon Habitat	34 612,00
Table Inox	180,00
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**63 074,89**

Novembre	
Herd Book	200,00
Concours Agricole	44 713,32
Préfecture 1er Tour	5 269,28
Soirée Bavaroise	7 272,00
Bavaroise Partenariat	360,00
Goldwing Repas	300,00
Pompiers St Barbe	896,52
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**60 060,01**

Décembre	
Conseil Général Allier	4 781,72
Préfecture 2eme Tour	3 066,75
Cimexpo	660,00
Domaine Gardien	166,67
Amical Bourbon	37,50
Auto-école ECM	556,92
Auto-école GARIBALDI	491,97
Total	**9 761,53**

Total HT	**462 526,14**

3 - Analyse financière et comptable (de l'exécution des missions de la délégation de service public du 01/01/2015 au 31/12/2015)

3.1 - Compte rendu financier

La nouvelle délégation de service public a pris effet le 1er janvier 2010. Le compte de résultat figurant ci-dessous tient compte des charges réelles mais également des recettes propres comptabilisées sur la période.

Les charges et produits ainsi répartis, le compte de résultat de l'année 2015 laisse apparaître un **déficit de – 213 230,17 € HT**.

Le résultat net de l'association MOULINS FOIREXPO, pour l'ensemble de ses activités, est **déficitaire de**

70 949.32 € HT (voir bilan et compte de résultats en annexe).

Ci-dessous le compte de résultat de l'année 2015 (du 01/01 au 31/12) :

Compte de résultat de l'activité Parc

		2015	2014
706200	Parc Partenariat	13 259,93	10 247,68
706210	Parc Location Halls	48 481,67	40 696,00
706211	Parc Redevance Traiteur	0,00	150,89
706220	Parc Hall d'accueil	6 399,40	5 096,16
706220	Parc Location Air Libre	20 061,28	19 591,68
706230	Parc Immobilisation	5 431,00	5 513,00
706240	Parc Location Matériel	68 666,47	57 967,95
706250	Parc Concours Administratifs	2 036,61	2 482,13
706260	Parc Personnel	2 933,88	1 576,23
706270	Parc Prestations de Services	12 051,68	1 807,65
706280	Parc Energies Fluide	11 882,09	8 861,02
706291	Parc Foire de Moulins	169 914,19	163 502,61
706291	Parc Partenariat	1 047,00	0,00
706410	Régie Stand	823,21	6 068,79
706420	Régie Electricité	0,00	7 224,00
706430	Régie Mobilier	0,00	2 801,43
706440	Régie Matériel	2 890,10	10 618,31

706450	Régie Structure Alu	1 827,24	3 544,00
706460	Régie Personnel	0,00	768,00
706470	Régie Permanence	0,00	1 200,00
706480	Régie Logistique	0,00	181,84
706490	Régie Divers	1 432,50	5 931,86
706510	Habitat Stand	27 650,00	43 315,00
706530	Habitat Inscription	2 880,00	4 800,00
706540	Habitat Assurance	0,00	1 248,00
706550	Habitat Energie	1 444,50	1 624,50
706560	Habitat Matériel	0,00	622,50
706565	Habitat Mobilier	0,00	174,95
706570	Habitat Divers	391,50	64,68
706590	Habitat Partenariat	2 000,00	2 587,00
706591	Habitat Redevance Traiteur	245,58	0,00
706610	Culinaire Show Stand	18 118,16	20 346,66
706630	Culinaire Show Inscription	1 562,50	1 750,00
706640	Culinaire Show Assurance	900,00	1 024,00
706650	Culinaire Show Energie	1 170,00	975,00
706660	Culinaire Show Matériel	194,00	70,00
706670	Culinaire Show Divers	270,00	485,00
706680	Culinaire Show Publicité	0,00	208,33
706690	Culinaire Show Partenariat	5 019,00	1 670,00
706710	Cap Stand	23 267,00	0,00
706730	Cap Inscription	2 500,00	0,00
706750	Cap Energie	630,00	0,00
706760	Cap Matériel	109,00	0,00
706770	Cap divers	486,04	0,00
706790	Cap Partenariat	1 862,00	0,00
706901	Spectacle Billet	2 688,54	5 297,60
Production vendue		**462 526.14 €**	**442 094,45 €**

20 431,62

740000	Subvention parc	5 738,40	*11 293,37*
758000	Produit de gestion courante	579,63	0,00
781740	Reprise dépréciation créances	2 867,00	0,00
791000	Transfert de Charges	4 308,66	450,00

PRODUITS D'EXPLOITATION	**476 019,83 €**	**453 837,82 €**

602211	Fuel	0,00	0,00
602220	Produits d'entretien	2 262,41	0,00
604600	Gardiennage, surveillance	3 241,56	0,00
604610	Sonorisation	2 644,67	0,00
604620	Nettoyage, entretien	6 690,12	0,00
604630	Installation matériel foire	1 000,00	0,00
604640	Traiteur (animation)	4 301,47	0,00
604660	Prestations clip vidéo	2 200,00	0,00
606110	Electricité	33 258,46	30 131,29
606120	Eau	5 389,81	7 064,36
606130	Gaz	10 589,84	6 895,58
606140	Carburant	1 195.66	1 533,08
606300	Fournitures d'entretien, Petit équipement	10 807,17	7 633,22
606302	Moquette	11 146,99	0,00
606400	Fournitures Administratives	3 011,57	8 438,82
606800	Fournitures téléphonie informatique	852,85	0,00
613200	Loyers Parc	132 350,56	132 698,92
613500	Location Matériel	5 362,88	12 804,83
613501	Location Installation	12 886,25	0,00
613510	Location TPE	419,00	0,00
613520	Location copieur Multifonction	404,80	0,00
615200	Entretien Réparation Immeuble	6 010,28	22 604,20
615500	Entretien Réparation Matériel	5 590,91	6 246,14
615510	Vérification Socotec	1 462,65	0,00

615520	Entretien Réparation Mat. transport	173,05	0,00
615530	Entretien Réparation Mat. informatique	614,00	0,00
615600	Maintenance	7 692,38	9 464,12
616100	Assurance	12 632,29	9 814,28
618100	Documentation générale	547,41	1 509,00
621100	Personnel Extérieur	11 044,39	16 266,76
622600	Honoraires	10 652,00	13 269,31
622610	Honoraires informatiques	1 114,00	0,00
62270	Frais actes et contentieux	517,93	0,00
62280	Honoraires CAC, Avocat	16 758,76	0,00
62281	Honoraires Sécurité	4 362,00	0,00
62282	Visite, artistes	7 719,61	0,00
62283	Formation du personnel	6 217.20	0,00
62300	Publicité	103 070,81	47 851,60
62340	Cadeaux	11 ,79	0,00
62380	Divers (dons)	110,91	0,00
62500	Frais de déplacements	1 857,55	0,00
62510	Péages, parking	170.18	112,22
62520	Hôtel	310.30	0,00
625600	Repas	1 884,59	0,00
625700	Réception	1 215,53	3 424,11
626000	Frais Postaux et Télécom	257,40	0,00
626100	Frais Timbres	2 211,95	3 099,29
626110	Frais Hébergement internet	443,00	534,05
626200	Frais téléphone fixe	3 344,94	4 363,94
626300	Frais téléphone portable	2 249,77	0,00
626400	Frais Internet	1 198,49	0,00
626410	Frais Internet Cassan	157,50	0,00
627010	Commissions carte bancaire	88,43	0,00
627200	Commissions et frais d'emprunt	251,20	0,00
627800	Autres frais bancaires	446,92	0,00

62810	Cotisations	2 583,00	0,00
Autres achats et charges externes		**464 989.29 €**	**345 759,02 €**

MARGE SUR M/SES & MAT	**11 090,54 €**	**108 078.80 €**

6333000	Formation Continue	1 321,29	1 541,61
6335000	Taxe Apprentissage	873,04	700,57
6338000	Autres impôts	20,25	0,00
6351110	CFE	479,00	0,00
6351112	CVAE	259,00	0,00
6358000	Autres droits	40,00	0,00
Impôts Taxes et versements assimilés		**2 992,58 €**	**2 242,18 €**

641000	Salaires Guso	2 638,07	0,00
641100	Salaires Bruts	105 571,70	102 993,32
641200	Congés Payés	- 2 380,58	3 366,45
641300	Primes, gratifications	15 486,81	0,00
641500	Indemnités, avantages	761,60	0,00
645...	Charges Sociales	52 497,38	43 443,41
647500	Médecine du travail	329,24	0,00
Salaires et charges sociales		**174 904,22 €**	**149 803,18 €**

651000	Redevance Sacem, Spre	626,93	611,74
654000	Pertes sur créances irrécouvrables	8 168,29	0,00
658000	Charges diverses gestions courantes	2 803,50	0,00
681120	Dotation aux amortissements	48 608,23	43 809,93
681740	Dotation dépréciation créances	4 795,35	0,00
Amortissements et provisions		**65 002,30 €**	**44 421,67 €**

RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 231 868,56 €**	**- 88 388.23 €**

761000	Produits des comptes	15 080,25	
764000	Produits des VMP	487,39	
661160	Intérêts sur emprunts	- 1 670,92	1 841,81
661600	Frais bancaires	0,00	311,04
RESULTAT FINANCIER		**+ 13 896,72 €**	**- 2 152.85 €**

RESULTAT COURANT	**- 217 971,84 €**	**- 90 541.08 €**

771000	Produits Exceptionnels	0,00	8 552,66
777000	Quote-part Subv. Virée cpt de résultat	4 741,67	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**4 741,67 €**	**8 552.66 €**

RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 213 230,17 €**	**- 81 988.42 €**

3.2 - Suivi du programme d'investissements et des dépenses de renouvellement

En annexe : le tableau des investissements réalisé en 2015.

3.3 - Politique tarifaire

Il n'y a pas eu en 2015 de refonte de la grille tarifaire.

Nous avons maintenu envers les associations les remises pour les nouveaux clients du parc :

25% pour les associations hors du territoire communautaire
50% pour les associations du territoire de Moulins Communauté.

Une hausse de 2 % du tarif a été appliquée au 1 janvier 2015.

Une même hausse de 2 % a été appliquée au 1er janvier 2016.
Nous engagerons au cours d'année 2016 une réflexion sur une refonte de notre grille tarifaire que nous vous proposerons pour application en 2017.

4 - Analyse de la qualité du service

4-1 - Continuité du service

4.1.1 - Horaires d'ouverture

Le parc des expositions est ouvert trois cent soixante-cinq jours par an. Il est utilisable les week-ends et tous les jours fériés.
Les bureaux du parc sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.
Pendant le déroulement des manifestations, une permanence ou une astreinte sont mises en place.

4.1.2 - Interruption de service

La fermeture annuelle du parc des expositions est au mois d'août en raison des congés des salariés de l'Association MOULINS FOIREXPO.

Toutefois, si un organisateur souhaitait utiliser le parc à cette période, les congés d'été seraient décalés.

4-2 - Indicateurs de qualité proposés par le délégataire

Ce type d'indicateurs n'existe pas aujourd'hui.

5 - Eléments prévisionnels

5-1 - Projets nouveaux

Pour poursuivre l'accoisement de nos activités tant sur la quantité des manifestations que sur l'augmentation du chiffre d'affaires dont nous avons besoin ; nous avons lancé en collaboration avec Moulins Communauté une campagne de communication avec indépendamment du changement de nom de notre association la création d'une plaquette destinée aux professionnels pour promouvoir le Parc et le savoir faire de ILEVENTS.
Une action de prospection sera lancée en juin 2016 sur le terrain par nos responsables de foires et salons pour rechercher la venue de manifestations type CENTREXPO destinées à des professionnels.
Parallèlement à, cette action nous allons créer une plaquette de présentation des capacités du Parc et des services que notre association peut apporter aux associations désireuses de créer des évènements de toute nature entrant dans nos compétences et dans les capacités financières de ces associations.
Les deux audits menés par Moulins FOIREXPO et par Moulins Communautés avaient démontrés la possibilité de créer dans le parc une activité de spectacle avec une jauge de plus de 1 000 spectateurs. C'est chose faite maintenant avec l'arrivée des gradins.

5-2 - Planning prévisionnel des activités

Pour l'année 2016 le programme des manifestations engagées joint en annexe montre une nouvelle augmentation par rapport à 2015 de l'ordre de 20%.
C'est ce document qui a servi de base à l'élaboration du budget 2016.

5-3 - Plan d'investissement

L'année 2015 a été marquée par l'amélioration du Parc des Expositions réalisée par Moulins-communauté et notamment :

Une remise en état de la dalle du hall 1 avec un traitement de sa surface et des joints afin de résoudre le problème d'odeur et de détérioration de celle-ci.

La coupe des pins atteints de maladies dues aux chenilles processionnaires et leur renouvellement.

Une reprise d'une partie de nos assainissements vieillissants nous permettant d'améliorer nos installations provisoires des manifestations nécessitant des chapiteaux et l'évacuation du hall1.

L'ajout d'éclairage à l'entrée du site et le pourtour des halls ainsi que l'ajout de coffrets électriques judicieusement positionnés réduisant risques et couts d'implantation supplémentaires.

Reprise des bandeaux bois usés par le temps et la peinture extérieure des bureaux.

Les autres travaux d'aménagement et d'amélioration prévus en 2016 dans la liste établie par Moulins Communautés ont été décalés dans le temps. Il est cependant souhaitable que sur 2016 l'amélioration en terme de drainage des parkings visiteurs pour la foire de Moulins soit bien réalisée.

En 2016, le Délégataire investira sur la promotion du Parc par une prospection commerciale et de la communication.
Plusieurs investissements sont lancés et notamment l'acquisition d'un véhicule utilitaire en remplacement de l'ALFA ROMEO et l'acquisition de cloisons supplémentaires pour améliorer notre offre en terme d'aménagement de loges pour les spectacles en attendant l'aménagement du hall de liaison.

6 - Eléments prévisionnels

6-1 - Méthode d'établissement du compte de résultat

La comptabilité du parc des expositions comprenant la saisie des documents comptables et l'établissement du bilan et des déclarations fiscales ainsi que tout le suivi social (paie et déclarations) à été confié en 2015 au cabinet CER France de Moulins. Leur mission comporte également la mise en place d'une comptabilité analytique capable de nous donner un résultat par manifestation. ainsi que le suivi du budget par l'établissement de situations intermédiaires.
Le budget de l'année 2016 a été établi par l'équipe d'ILEVENTS et contrôlé en terme de cohérence par le cabinet comptable.
Conformément à la présente délégation, le Cabinet AUVAL de Moulins assure le commissariat aux comptes de l'association à compter du 1er janvier 2010.

Liste des annexes

- **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de MOULINS FOIREXPO 2016**
- **Attestation du commissaire aux comptes relative à la partie financière de la D S P.**
- **Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**
- **Rapport du trésorier à l'assemblée générale**
- **Rapport du président à l'assemblée générale**
- **Comparaison du nombre de manifestations**
- **Comparaison chiffre d'affaires 2015 et budget 2016**
- **Comparaison budget 2016 et réalisé 2015**
- **Budget analytique 2016**
- **Investissements 2015 – Liste des immobilisations**
- **manifestations 2016 programmées**

A AVERMES, le 27 avril 2016

Auvergne AUVAL Audit Légal

Frédérique GOIGOUX

Expert Comptable inscrit
au tableau de l'Ordre de Clermont-Ferrand

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM

MOULINS FOIREXPO

PARC DES ISLES
03000 - AVERMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

MOULINS, le 14 Avril 2016

Zone de l'Etoile – Rue Bad Vilbel
BP 341
03003 MOULINS CEDEX

Tél : 04-70-44-44-40
Fax : 04-70-46-62-24
email : contact@mg-a.fr

SARL au capital de 6.000 € - N° SIRET : 494 408 354 00012

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de RIOM

MOULINS FOIREXPO
PARC DES ISLES
03000 – AVERMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS *EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015*

A mesdames et messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, par votre assemblée Générale du 10 Juin 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de MOULINS FOIREXPO, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 Mars 2016.
Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A la clôture de l'exercice, un litige opposant l'Association à l'un de ses salariés était en cours devant la juridiction prud'homale. L'association, s'estimant dans son bon droit, n'a pas souhaité constater de provision pour faire face au risque encouru. Elle a cependant mentionné l'existence du litige, et le montant des sommes réclamées dans le premier point de l'annexe aux comptes annuels.
Compte tenu de l'état de la procédure en cours, il m'apparaît qu'une provision aurait dû être constituée pour un montant intégrant les indemnités de licenciement et de préavis ainsi que les congés sur le préavis et le préjudice moral, demandé soit environ 87.000 €.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. *JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS*

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre association fait état, en page 2 de l'annexe aux comptes annuels, de deux litiges :

- un litige prud'homal avec un ancien salarié et objet de la réserve inscrite dans la première partie de ce rapport,

- un litige commercial avec un fournisseur. Aucune procédure n'était engagée à la date de clôture de l'exercice. Il n'y avait donc pas lieu de constater une provision dans les comptes et la mention qui figure dans l'annexe donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

3 VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

A MOULINS, le 14 Avril 2016

Frédérique GOIGOUX
Commissaire aux Comptes

BILAN - ACTIF

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ACTIF	Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015 Brut	Amort. & Dépréc.	Net	01/01/2014 au 31/12/2014
CTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	89 235,47	57 519,24	31 716,23	25 707,00
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	149 366,99	46 380,84	102 986,15	115 994,99
Installations techniques, matériels	179 877,48	157 422,32	22 455,16	15 683,62
Autres immobilisations corporelles	279 926,79	236 213,22	43 713,57	52 141,76
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	40,50		40,50	
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	75,00		75,00	75,00
TOTAL (I)	**698 522,23**	**497 535,62**	**200 986,61**	**209 602,37**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
TIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	355 794,50	7 135,84	348 658,66	492 699,41
Autres	50 663,07		50 663,07	35 855,67
Valeurs mobilières de placement	160 000,00		160 000,00	300 000,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	216 979,76		216 979,76	127 642,75
Charges constatées d'avance (3)	10 564,68		10 564,68	9 435,00
TOTAL (III)	**794 002,01**	**7 135,84**	**786 866,17**	**965 632,83**
harges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
rimes de remboursement des emprunts (V)				
arts de conversion actif (VI)				
OTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 492 524,24**	**504 671,46**	**987 852,78**	**1 175 235,20**

Dont droit au bail
Dont à moins d'un an (brut)
Dont à plus d'un an

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

BILAN - PASSIF

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

PASSIF

		Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise			
Réserves indisponibles			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		191 127,63	218 665,13
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		-70 949,32	-27 537,50
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		11 744,96	8 126,63
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL	**(I)**	**131 923,27**	**199 254,26**
Comptes de liaison			
TOTAL	**(II)**		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	**(III)**		
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL	**(IV)**		
DETTES (1)			
Dettes financières			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		70 619,73	133 908,98
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			16 500,30
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		219 466,60	113 820,46
Dettes fiscales et sociales		119 904,56	147 829,41
Redevables créditeurs		58 030,39	10 026,89
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		387 908,23	553 894,90
TOTAL	**(V)**	**855 929,51**	**975 980,94**
Ecarts de conversion passif	(VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		**987 852,78**	**1 175 235,20**

(1) Dont à plus d'un an *37 695,42*
(1) Dont à moins d'un an *818 234,09*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques *7 553,68*
(3) Dont emprunts participatifs

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 84
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

COMPTE DE RÉSULTAT

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 au 31/12/15	Du 01/01/14 au 31/12/14
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	1 177 098,53	1 160 430,93
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	19 376,65	42 793,37
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	7 175,06	12 436,50
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	579,63	2 050,51
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 204 229,87**	**1 217 711,31**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achat de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achat de matières premières et de fournitures		
Variation de stock de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	26 813,94	25 398,82
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	949 209,83	897 344,99
Impôts, taxes et versements assimilés	3 925,94	5 403,88
Salaires et traitements	172 732,68	197 088,31
Charges sociales	75 859,14	80 429,27
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	48 608,23	43 809,93
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	4 795,35	
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	11 872,47	9 106,71
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 293 817,58**	**1 258 581,91**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	**-89 587,71**	**-40 870,60**
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	15 080,25	12 346,07
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	487,39	960,14
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**15 567,64**	**13 306,21**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 670,92	3 914,27
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**1 670,92**	**3 914,27**
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	**13 896,72**	**9 391,94**

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Parc de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

COMPTE DE RÉSULTAT

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 au 31/12/15	Du 01/01/14 au 31/12/14
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		1 763,94
Sur opérations en capital	4 741,67	2 222,22
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**4 741,67**	**3 986,16**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		45,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		**45,00**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	**4 741,67**	**3 941,16**
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	**-70 949,32**	**-27 537,50**
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	**1 224 539,18**	**1 235 003,68**
TOTAL DES CHARGES	**1 295 488,50**	**1 262 541,18**
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	**-70 949,32**	**-27 537,50**
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	**-70 949,32**	**-27 537,50**

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6020Z

ompris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de *4 741,67* *3 941,16*

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 Au 31/12/15	en %	Du 01/01/14 Au 31/12/14	en %
TOTAL DES RESSOURCES	**1 177 098,53**	**100,00**	**1 160 430,93**	**100,00**
Ventes de marchandises				
- Coût d'achat des marchandises vendues				
MARGE COMMERCIALE				
Taux de marge commerciale				
Production vendue	1 177 098,53	100,00	1 160 430,93	100,00
+ / - Production stockée				
+ Production immobilisée				
+ Autres				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**1 177 098,53**	**100,00**	**1 160 430,93**	**100,00**
+ Cotisations et dons				
+ Subventions d'exploitation	19 376,65	1,65	42 793,37	3,69
- Consommation en provenance des tiers	976 023,77	82,92	922 743,81	79,52
- Subventions accordées				
VALEUR AJOUTÉE	**220 451,41**	**18,73**	**280 480,49**	**24,17**
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 925,94	0,33	5 403,88	0,47
- Charges de personnel	248 591,82	21,12	277 517,58	23,92
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-32 066,35**	**-2,72**	**-2 440,97**	**-0,21**
+ Produits de gestion courante	4 887,69	0,42	3 300,51	0,28
- Charges de gestion courante	11 872,47	1,01	9 106,71	0,78
+ Produits exceptionnels			1 763,94	0,15
- Charges exceptionnelles			45,00	
- Provisions à caractère de charges				
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	**-39 051,13**	**-3,32**	**-6 528,23**	**-0,56**
+ Produits financiers	15 567,64	1,32	13 306,21	1,15
- Charges financières	1 670,92	0,14	3 914,27	0,34
+ Résultat sur cessions d'actifs				
+ Provisions financières				
COÛT DE FINANCEMENT	**13 896,72**	**1,18**	**9 391,94**	**0,81**
- Impôts sur les bénéfices				
- Participation				
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**-25 154,41**	**-2,14**	**2 863,71**	**0,25**
+ Résultat sur cessions d'actifs				
- Dotations aux amortissements	48 608,23	4,13	43 809,93	3,78
+ Reprises sur amortissements				
- Dotations aux provisions	4 795,35	0,41		
+ Reprises sur provisions	2 867,00	0,24	11 186,50	0,96
- Dotations aux fonds dédiés				
+ Reprises aux fonds dédiés				
+ Subventions d'équipement virée au résultat	4 741,67	0,40	2 222,22	0,19
RÉSULTAT NET	**-70 949,32**	**-6,03**	**-27 537,50**	**-2,37**

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Information Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	O		
LES ENGAGEMENTS	o		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS			
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
COMMENTAIRE			

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue du Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total est de 987 852,78 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -70 949,32 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/03/2016.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Progression des recettes de 16 700 euros, soit 1 %.
La foire de Moulins génère des recettes en augmentation de 18 600 euros contrairement à la foire de Vichy (-15 900 euros) et le salon de l'Habitat (-19 800 euros). La mise en place d'un nouvelle manifestation sur cet exercice (Cap Vitalité) permet d'obtenir 28 900 euros de recettes supplémentaires.

Les subventions couvrant les frais de fonctionnement regréssent de 23 400 euros, notamment les subventions liées à la Foire de Vichy.

Les charges d'exploitation progressent de 35 300 euros, soit 3 %, essentiellement au niveau des frais de publicité.

Les autres achats et charges externes ont été réimputés en fonction de leur nature comptable, de manière à produire une image plus fidèle des comptes de l'association. La comparaison des variations de charges entre l'exercice N et N-1 est, de ce fait, impactée.

A la date de clôture de l'exercice comptable, nous constatons :
- un litige entre l'Association et un salarié ayant été licencié pour faute grave le 23 mars 2015. Une audience aura lieu le 9 mai 2016. Le salarié concerné réclame 320 000 euros d'indemnités (dont 30 000 euros d'indemnités pour préjudice moral). Aucune provision n'a été constaté dans les comptes de l'Association au titre de l'exercice 2015 ;
- un litige avec un fournisseur. L'association a reçu une assignation à comparaitre devant le Tribunal de commerce le 8 mars 2016 pour rupture abusive de contrat et utilisation d'un logo n'appartenant pas à l'Association. Le fournisseur demande une indemnité de 46 000 euros en réparations de son préjudice (dont 20 000 euros de rupture abusive de contrat et 20 000 euros d'utilisation de logo). Aucune provision n'a été constaté dans les comptes de l'Association au titre de l'exercice 2015.

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 484 408 354 00012 APE : 6920Z

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes sont les suivantes :

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la règlementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Règlementation Comptable (C.R.C.) et notamment :

- le règlement 99-01 qui précise les modalités d'établissement des comptes annuels des associations et le règlement 99-03 ;

- les dispositions du Plan Comptable issues des règlements 2004-06 du C.R.C. du 23/11/04 relatif à la définition

et l'évaluation des actifs, ainsi que des règlements 2002-10 du 12/12/02 et 2003-07 du 12/12/03 concernant les amortissements et dépréciations, obligatoirement applicables à tous les exercices ouverts au 01/01/2005.

L'association a appliqué les règles suivantes en matière d'évaluation des actifs, d'amortissement et de dépréciation, en application des règlements du C.R.C. :

- aucun bien décomposable n'a été répertorié ;
- l'ensemble des actifs immobilisés a été amorti suivant les durées d'usage retenues antérieurement, conformément aux mesures de simplification en vigueur.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence : image fidèle, prudence, continuité d'activité, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices.

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 - APE 6920Z

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5-20 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	3-10 ans
- Logiciels, site internet	1-5 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3-5 ans
- Mobilier	4-10 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses s'élèvent à 10 500 euros au 31 décembre 2015.
Les provisions sont évaluées individuellement, créances par créances.

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 364 00012 APE : 6920Z

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL**	69 295		19 940
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions — Sur sol propre			
	Constructions — Sur sol d'autrui			
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.	149 367		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	163 158		16 720
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers	104 224		
	Autres immos corporelles — Matériel de transport	39 309		
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique	133 102		3 292
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL	589 159		20 012
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			41
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	75		
	TOTAL	75		41
	TOTAL GENERAL	658 530		39 992

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. **TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL**			89 235	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons			149 367	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			179 877	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers			104 224	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport			39 309	
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier			136 394	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL			609 171	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			41	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			75	
	TOTAL			116	
	TOTAL GENERAL			698 522	

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	**TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	43 588	13 931		57 519
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	33 372	13 009		46 381
Inst. techniques matériel et outil. industriels		147 474	9 948		157 422
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	72 226	5 165		77 391
	Matériel de transport	34 677	1 130		35 807
	Mat. bureau et informatiq., mob.	117 590	5 425		123 015
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	405 339	34 677		440 016
	TOTAL GENERAL	**448 927**	**48 608**		**497 536**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	**TOTAL**							
A. Immob. incorpor.	**TOTAL**							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES		Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. gales agen. aménag. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et mob. informatique				
	Emballages récupérables divers				
Immobs financières	Titres mis en équivalence				
	Titres de participations				
	Autres				
TOTAL					
Stocks					
Créances		5 207	4 795	2 867	7 136
Valeurs mobilières de placement					
TOTAL GÉNÉRAL		**5 207**	**4 795**	**2 867**	**7 136**

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	75		75
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	10 452	10 452	
	Autres créances clients	345 342	345 342	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 409	1 409	
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices	8 907	8 907	
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	37 500	37 500	
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	2 847	2 847	
	Charges constatées d'avance	10 565	10 565	
	TOTAUX	**417 097**	**417 022**	**75**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		10 565
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	**10 565**

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir sont constitutifs d'intérêts capitalisés sur un compte de placement à terme. Le montant placé est de 160 000 euros au 31 décembre 2015.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		120
Autres créances		1 603
Disponibilités		43 713
	TOTAL	**45 437**

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	218 665,13	-27 537,50		191 127,63
Résultat comptable de l'exercice antérieur	-27 537,50		-27 537,50	
Subventions d'investissement non renouvelables	8 126,63	8 360,00	4 741,67	11 744,96
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	199 254,26	-19 177,50	-22 795,83	202 872,59

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	70 620	32 924	37 695	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		219 467	219 467		
Personnel & comptes rattachés		10 700	10 700		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		41 621	41 621		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	67 317	67 317		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	267	267		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		58 030	58 030		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		387 908	387 908		
TOTAUX		**855 930**	**818 234**	**37 695**	

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 154 455
Emprunts remboursés en cours d'exer. 224 611
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comprennent exclusivement des recettes facturées relatives à la foire de Moulins qui a lieu en février 2016.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	387 908
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**387 908**

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 408 354 00012 APE : 6920Z

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	140
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 292
Dettes fiscales et sociales	18 884
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 240
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**26 555**

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2015, le CICE s'élève à 8 907 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'Association utilisera le CICE pour consolider son fonds de roulement.

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

ENGAGEMENTS

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 19 476,00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Les prêts réalisés sur cet exercice, d'un montant de 154 000 euros, ont été octroyés sans garanties.

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale de l'Association a nommé la société de commissariat aux comptes AUVAL le 10 juin 2010 pour une durée de 6 ans.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Société AUVAL	4 000	3 950
TOTAL	**4 000**	**3 950**

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉSIGNATION		CHARGES	PRODUITS
AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 000
AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 742
TOTAL			**4 742**

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

ANX TRANSFERTS DES CHARGES

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
FAFIEC RB FORMATION 2014	-800		
CQ RBST GROUPAMA FRANCHISE PORTE	2 735		
CQ LYCEE AGRI NEUVY RBST PORTE	275		
AXA SINISTRE VICHY	308		
JURIDICA Ind contractuelle Prudhommes	381		
FAFIEC PEC Formation 2014	1 409		
TOTAL	**4 308**		

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

Auvergne AUVAL Audit Légal

Frédérique GOIGOUX

Expert Comptable inscrit
au tableau de l'Ordre de Clermont-Ferrand

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM

MOULINS FOIREXPO

PARC DES ISLES
03000 - AVERMES

Attestation du commissaire aux comptes relative à la partie financière du rapport annuel présenté par MOULINS FOIREXPO dans le cadre de la délégation de service public relative à l'exploitation du Parc des Expositions de Moulins Communauté

Période du 01 janvier au 31 décembre 2015

MOULINS, le 14 avril 2016

Zone de l'Etoile – Rue Bad Vilbel
BP 341
03003 MOULINS CEDEX

Tél : 04-70-44-44-40
Fax : 04-70-46-62-24
email : contact@mg-a.fr

SARL au capital de 6.000 € - N° SIRET : 494 408 354 00012

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de RIOM

MOULINS FOIREXPO
PARC DES ISLES
03000 – AVERMES

Attestation du commissaire aux comptes
relative à la partie financière du rapport annuel
présenté par MOULINS FOIREXPO
dans le cadre de la délégation de service public
relative à l'exploitation du Parc des Expositions de Moulins Communauté.

A Mr le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de MOULINS FOIREXPO et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations financières figurant dans le **Rapport Annuel du Délégataire** pour l'année 2015 joint à la présente attestation et établi **dans le cadre de la délégation de service public signée avec la Communauté d'Agglomération de Moulins le 31 décembre 2009.**

Les informations que nous avons contrôlées sont celles relatives au paragraphe 3.1 « Compte rendu financier ».

Elles ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration de MOULINS FOIREXPO.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec **la comptabilité** ***et*** **les données internes à l'Association en lien avec la comptabilité** ***(notamment, la comptabilité analytique)***.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de **Moulins Foirexpo**, en particulier les méthodes et clés de répartition retenues, qui sont exposées ci-après.

Notre intervention a été effectuée, dans le cadre de notre audit des comptes annuels, selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à :

- ***effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice ;***
- ***vérifier la concordance de ces informations avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité analytique ;***

Sur la base de nos travaux, nous attestons **la concordance** des informations **figurant dans le document joint** avec **la comptabilité et les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité analytique.**

Nous formulons cependant les observations suivantes :

- Les coefficients d'affectation des salaires ont été modifiés cette année (selon grille jointe),

- Les produits financiers et exceptionnels sont intégralement affectés à l'activité parc cette année (alors que l'an passé ils étaient affectés à l'activité « Foire de Moulins »).

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

A Moulins, le 14 avril 2016

Frédérique GOIGOUX
Commissaire aux comptes

Méthodes et principales hypothèses utilisées pour établir le compte rendu financier :

Seule l'activité relative à la gestion du parc a été retenue dans le compte rendu financier ; sont exclues les activités d'organisation des foires de Moulins et de Vichy, ainsi que les autres activités « salons » développées par l'association (Cap vitalité, habitat, culinaire) et billetterie spectacle.
La comptabilité analytique différencie ces 3 activités.

Les recettes
Elles intègrent les factures relatives aux mises à disposition du parc.
Concernant la foire de Moulins, une facture pro-forma a été intégrée dans les comptes analytiques pour constater une recette théorique (selon la grille tarifaire) relative à la location des différents éléments. Son montant s'élève à **169 414** H.T. €.

Les frais généraux
Les charges directes ont été affectées directement à l'activité concernée. Toutes les autres charges et les amortissements (charges indirectes) ont été répartis en fonction de leurs localisations entre la Foire de Vichy et la gestion du Parc.

Les salaires
Ils ont été répartis selon les 3 activités selon les clés de répartition ci-jointes (%) :

	Foire Moulins	Foire Vichy	Activité Parc	Total
Directeur	20	-	80	100
Responsable exploitation	35	10	55	100
Technicien d'exploitation	20	10	70	100
Chargée d'affaires	5	30	65	100
Assistante (C. Sennepin)	10	-	90	100
Aide technicien (B. Bonnet)	-	-	100	100
Contrats à Durée Déterminée (C.D.D.)	40		60	100

Les charges sociales et impôts
Ils ont été affectés proportionnellement aux salaires.

Les produits financiers et opérations exceptionnelles
Ils sont intégralement affectés à la gestion du Parc.

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

3 - Analyse financière et comptable (de l'exécution des missions de la délégation de service public du 01/01/2015 au 31/12/2015)

3.1 - Compte rendu financier

La nouvelle délégation de service public a pris effet le 1er janvier 2010. Le compte de résultat figurant ci-dessous tient compte des charges réelles mais également des recettes propres comptabilisées sur la période.

Les charges et produits ainsi répartis, le compte de résultat de l'année 2015 laisse apparaître un **déficit de – 213 230,17 € HT**.

Le résultat net de l'association MOULINS FOIREXPO, pour l'ensemble de ses activités, est **déficitaire de 70 949.32 € HT** (voir bilan et compte de résultats en annexe).

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET : [illegible] APE : 6920Z

Ci-dessous le compte de résultat de l'année 2015 (du 01/01 au 31/12)

Compte de résultat de l'activité Parc

		2015	2014
706200	Parc Partenariat	13 259,93	10 247,68
706210	Parc Location Halls	48 481,67	40 696,00
706211	Parc Redevance Traiteur	0,00	150,89
706220	Parc Hall d'accueil	6 399,40	5 096,16
706220	Parc Location Air Libre	20 061,28	19 591,68
706230	Parc Immobilisation	5 431,00	5 513,00
706240	Parc Location Matériel	68 666,47	57 967,95
706250	Parc Concours Administratifs	2 036,61	2 482,13
706260	Parc Personnel	2 933,88	1 576,23
706270	Parc Prestations de Services	12 051,68	1 807,65
706280	Parc Energies Fluide	11 882,09	8 861,02

706291	Parc Foire de Moulins	169 914,19	163 502,61
706291	Parc Redevance	1 047,00	0,00
706410	Régie Stand	823,21	6 068,79
706420	Régie Electricité	0,00	7 224,00
706430	Régie Mobilier	0,00	2 801,43
706440	Régie Matériel	2 890,10	10 618,31
706450	Régie Structure Alu	1 827,24	3 544,00
706460	Régie Personnel	0,00	768,00
706470	Régie Permanence	0,00	1 200,00
706480	Régie Logistique	0,00	181,84
706490	Régie Divers	1 432,50	5 931,86
706510	Habitat Stand	27 650,00	43 315,00
706530	Habitat Inscription	2 880,00	4 800,00
706540	Habitat Assurance	0,00	1 248,00
706550	Habitat Energie	1 444,50	1 624,50
706560	Habitat Matériel	0,00	622,50
706565	Habitat Mobilier	0,00	174,95
706570	Habitat Divers	391,50	64,68
706590	Habitat Partenariat	2 000,00	2 587,00
706591	Habitat Redevance traiteur	245,58	0,00
706610	Culinaire Show Stand	18 118,16	20 346,66
706630	Culinaire Show Inscription	1 562,50	1 750,00
706640	Culinaire Show Assurance	900,00	1 024,00
706650	Culinaire Show Energie	1 170,00	975,00
706660	Culinaire Show Matériel	194,00	70,00
706670	Culinaire Show Divers	270,00	485,00
706680	Culinaire Show Publicité	0,00	208,33
706690	Culinaire Show Partenariat	5 019,00	1 670,00
706710	Cap Stand	23 267,00	0,00

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

706730	Cap Inscription	2 500,00	0,00
706750	Cap Energie	630,00	0,00
706760	Cap Matériel	109,00	0,00
706770	Cap divers	486,04	0,00
706790	Cap partenariat	1 862,00	0,00
706901	Spectacle Billet	2 688,54	5 297,60
Production vendue		**462 526,14 €**	**442 094,45 €**

740000	Subvention parc	5 738,40	*11 293,37*
758000	Produit de gestion courante	579,63	0,00
781740	Reprise dépréciation créances	2 867,00	0,00
791000	Transfert de Charges	4 308,66	450,00
PRODUITS D'EXPLOITATION		**476 019,83 €**	**453 837,82 €**

Auvergne Audit Légal
AuvAL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

602211	Fuel	0,00	0,00
602220	Produits d'entretien	2 262,41	0,00
604600	Gardiennage, surveillance	3 241,56	0,00
604610	Sonorisation	2 644,67	0,00
604620	Nettoyage, entretien	6 690,12	0,00
604630	Installation matériel foire	1 000,00	0,00
604640	Traiteur (animation)	4 301,47	0,00
604660	Prestations clip vidéo	2 200,00	0,00
606110	Electricité	33 258,46	30 131,29
606120	Eau	5 389,81	7 064,36
606130	Gaz	10 589,84	6 895,58
606140	Carburant	1 195.66	1 533,08
606300	Fournitures d'entretien, Petit équipement	10 807,17	7 633,22
606302	Moquette	11 146,99	0,00

606400	Fournitures Administratives	3 011,57	8 438,82
606800	Fournitures téléphonie informatique	852,85	0,00
613200	Loyers Parc	132 350,56	132 698,92
613500	Location Matériel	5 362,88	12 804,83
613501	Location Installation	12 886,25	0,00
613510	Location TPE	419,00	0,00
613520	Location copieur Multifonction	404,80	0,00
615200	Entretien Réparation Immeuble	6 010,28	22 604,20
615500	Entretien Réparation Matériel	5 590,91	6 246,14
615510	Vérification Socotec	1 462,65	0,00
615520	Entretien Réparation Mat. transport	173,05	0,00
615530	Entretien Réparation Mat. informatique	614,00	0,00
615600	Maintenance	7 692,38	9 464,12
616100	Assurance	12 632,29	9 814,28
618100	Documentation générale	547,41	1 509,00
621100	Personnel Extérieur	11 044,39	16 266,76
622600	Honoraires	10 652,00	13 269,31
622610	Honoraires informatiques	714,00	0,00
62270	Frais actes et contentieux	5[illegible]7,93	0,00
62280	Honoraires CAC, Audit	16 758,76	0,00
62281	Honoraires Sécurité	4 362,00	0,00
62282	Visite, artistes	7 719,61	0,00
62283	Formation du personnel	6 217.20	0,00
62300	Publicité	103 070,81	47 851,60
62340	Cadeaux	11 ,79	0,00
62380	Divers (dons)	110,91	0,00
62500	Frais de déplacements	1 857,55	0,00
62510	Péages, parking	170.18	112,22
62520	Hôtel	310.30	0,00

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

625600	Repas	1 884,59	0,00
625700	Réception	1 215,53	3 424,11
626000	Frais Postaux et Télecom	257,40	0,00
626100	Frais Timbres	2 211,95	3 099,29
626110	Frais Hébergement internet	443,00	534,05
626200	Frais téléphone fixe	3 344,94	4 363,94
626300	Frais téléphone portable	2 249,77	0,00
626400	Frais Internet	1 198,49	0,00
626410	Frais Internet Cassan	157,50	0,00
627010	Commissions carte bancaire	88,43	0,00
627200	Commissions et frais d'emprunt	251,20	0,00
627800	Autres frais bancaires	446,92	0,00
62810	Cotisations	2 583,00	0,00
Autres achats et charges externes		**464 989,29 €**	**345 759,02 €**

Auvergne Audit Légal
AuvAL
SARL au capital de 5 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Ecolle
B.P. 341 - 03003 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@mg-a.fr
SIRET 494 408 354 00012 APE : 6920Z

MARGE SUR M/SES & MAT		**11 090,54 €**	**108 078,80 €**

6333000	Formation Continue	821,29	1 541,61
6335000	Taxe Apprentissage	873,04	700,57
6338000	Autres impôts	20,25	0,00
6351110	CFE	479,00	0,00
6351112	CVAE	259,00	0,00
6358000	Autres droits	40,00	0,00
Impôts Taxes et versements assimilés		**2 992,58 €**	**2 242,18 €**

641000	Salaires Guso	2 638,07	0,00
641100	Salaires Bruts	105 571,70	102 993,32
641200	Congés Payés	- 2 380,58	3 366,45
641300	Primes, gratifications	15 486,81	0,00
641500	Indemnités, avantages	761,60	0,00

645...	Charges Sociales	52 497,38	43 443,41
647500	Médecine du travail	329,24	0,00
Salaires et charges sociales		**174 904,22 €**	**149 803,18 €**

651000	Redevance Sacem, Spre	626,93	611,74
654000	Pertes sur créances irrécouvrables	8 168,29	0,00
658000	Charges diverses gestions courantes	2 803,50	0,00
681120	Dotation aux amortissements	48 608,23	43 809,93
681740	Dotation dépréciation créances	4 795,35	0,00
Amortissements et provisions		**65 002,30 €**	**44 421,67 €**

RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 231 868,56 €**	**- 88 388,26 €**

761000	Produits des comptes	15 080,25	
764000	Produits des VMP	487,39	
661160	Intérêts sur emprunts	1 670,92	1 841,81
661600	Frais bancaires	0,00	311,04
RESULTAT FINANCIER		**13 896,72 €**	**- 2 152,85 €**

RESULTAT COURANT	**- 217 971,84 €**	**- 90 541,08 €**

771000	Produits Exceptionnels	0,00	8 552,66
777000	Quote-part Subv. Virée cpt de résultat	4 741,67	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**4 741,67 €**	**8 552,66 €**

RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 213 230,17 €**	**- 81 988,42 €**

Auvergne Audit Légal
Auv'AL
SARL au capital de 6 000 €
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'Etoile
B.P. 341 - 03103 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 44 40 - Fax 04 70 46 62 24
e-mail : contact@aag-a.fr
SIRET 494 498 354 00012 APE 6920Z

Auvergne AUVAL Audit Légal

Frédérique GOIGOUX

Expert Comptable inscrit
au tableau de l'Ordre de Clermont-Ferrand

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM

MOULINS FOIREXPO

PARC DES ISLES
03000 - AVERMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Moulins, le 14 avril 2016

Zone de l'Etoile – Rue Bad Vilbel
BP 341
03003 MOULINS CEDEX

Tél : 04-70-44-44-40
Fax : 04-70-46-62-24
email : contact@mg-a.fr

SARL au capital de 6.000 € - N° SIRET : 494 408 354 00012

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de RIOM

MOULINS FOIREXPO
PARC DES ISLES
03000 – AVERMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE SUR L'EXERCICE ECOULE

- ***Contrat de délégation de service public conclu avec la Communauté d'Agglomération de Moulins***

  ✧ Administrateurs concernés : La Ville de Moulins

  ✧ Modalités : Contrat de délégation de service public signé le 31/12/2009, pour 8 ans, avec effet au 1er janvier 2010.
  Dans le cadre de ce contrat, MOULINS FOIREXPO a pour mission d'assurer la gestion et l'exploitation par affermage du Parc des Expositions de Moulins Communauté.
  La rémunération de MOULINS FOIREXPO est composée des recettes perçues lors des manifestations. Les factures sont établies par l'association selon une grille tarifaire définie dans le contrat de délégation de service public.

  En contrepartie de l'occupation et de l'utilisation des équipements, MOULINS FOIREXPO verse une redevance d'affermage à Moulins Communauté définie et réévaluée selon les modalités suivantes:

Redevance d'affermage

Part fixe = 120 000 € de base ; cette partie fixe étant indexée selon la formule proposée à l'article 31 de la convention de DSP

Part variable = 25% du résultat d'exploitation après IS et déduction des déficits antérieurs cumulés (2058 B ligne K).

Réexamen du montant de la redevance

Réexamen possible de la partie fixe, sur demande du fermier

part fixe = Si le résultat est déficitaire pendant 2 ans consécutifs de plus de 15% du CA.

Pour information, les résultats de l'activité de délégation ont été les suivants pour les trois dernières années :

	2015	2014	2013	2012
Produits d'exploitation	462 526 €	442 094 €	335 442 €	287 431 €
Déficit	-213 230 €	-81 988 €	-108 177 €	-204 019 €
	46.10%	**18.5%**	**32,25%**	**70,98%**

✧ Montant: Loyer pris en charge sur l'exercice =
- Part fixe = 120 000 € x 1,103 = 132.350 €
- Part variable = 0 €

A Moulins, le 14 Avril 2016

Frédérique GOIGOUX
Commissaire aux Comptes

Association MOULINS FOIREXPO

Assemblée générale du 22 avril 2016

Rapport Financier du Trésorier

L'activité de notre association pour l'exercice 2015 se résume ainsi. (Les valeurs sont exprimées en milliers d'Euros)

	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 177	1 160
Dont		
Foire de Moulins	705	687
Foire de Vichy	179	195
Autres activités	293	278
Principales charges		
Frais généraux		
Eau	5	7
Energie Chauffage	86	80
Petits équipements	20	21
Loyers immobiliers	156	158
Location de matériel	264	249
Entretien réparations	43	86
Personnel extérieurs	14	75
Honoraires (dont avocat 2015 13)	40	24
Communication	163	136
Assurance	23	27
Salaires et charges	249	277
Amortissements	49	44
Résultat d'exploitation	-90	-41
Résultat financier	14	9
Résultat exceptionnel	5	4
Résultat Net	-71	-28

Il est à noté que dans les comptes de 2015 nous n'avons pas enregistré de provisions pour risque sur les deux litiges en cours. Notre commissaire aux comptes vous fera part de ses observations dans son rapport.
Nous pouvons dire que dans les comptes de 2015 nous avons environ 40 K€ de charges à caractère exceptionnel (13 k€ de frais d'avocat pour les litiges et 27 k€ de pertes sur les exercices antérieurs car avec notre nouveau comptable nous avons voulu apurer les comptes)
Il n'en reste pas moins vrai et nous le verrons en examinant le budget 2016 que l'équilibre est difficile à atteindre et que nous devons tout faire pour minimiser les charges mais surtout augmenter notre chiffre d'affaires à travers des actions de prospection et de communication pour ramener des manifestations nouvelles avec des marges.

Merci pour votre attention

Pour René GIRAUD.

Association MOULINS FOIREXPO

Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2016

Rapport du Président

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'année 2015 a été riche en évènements tant sur le plan de l'organisation de notre association que sur les manifestations que nous avons accueillies.

Je ne pensai pas en prenant la succession de Roger FINAT en octobre 2014 que j'aurai à vous proposer de mettre fin au contrat de notre Directeur général et au contrat de notre expert comptable.

A partir du moment où j'ai eu connaissance de faits ayant nuis à notre association je vous ai proposé le licenciement du Directeur général, et de mettre fin au contrat de notre expert comptable ce que vous avez accepté lors du bureau extraordinaire du 19 Mars 2015.

Au cours de cette année nous avons donc réorganisé notre association sur le plan commercial avec la mise en place de deux responsables de foires et salons Laurence et Jacky et l'embauche de CHARLENE comme assistante commerciale, la décision ayant été prise de ne pas remplacer le Directeur.

Sur l'aspect technique nous avons embauché BERNARD ce qui nous a réduit très sensiblement le recours aux intérimaires. Avec Didier ils sont tous les deux capables de répondre à toutes les taches nécessaires à l'organisation de nos manifestations mais également ensemble de répondre à l'accroissement du nombre de manifestations ainsi qu'à la mise en place de l'activité spectacle.

Ainsi avec une équipe de cinq salariés nous sommes en capacité de répondre aux conclusions des deux audits réalisés une par nous-mêmes et l'autre par Moulins Communauté ; accroitre le nombre de manifestations et s'intéresser à la mise en place de spectacles en complément de l'offre culturelle proposée sur notre territoire.

Sur l'aspect administratif et financier notre nouvel expert comptable assure l'ensemble du suivi des salaires et des déclarations sociales. Il saisit également l'ensemble des documents comptables, nous présente des situations intermédiaires en comparaison avec le budget.
Il effectue toutes les déclarations comptables et fiscales. Nous avons maintenant une comptabilité analytique qui nous permet d'obtenir des résultats par grandes manifestations
Le suivi comptable sera encore amélioré en 2016 par la ventilation des coûts de main d'œuvre par activité avec le suivi du temps passé de chaque salarié.
Sur le plan pratique c'est notre trésorier qui effectue tous les règlements par chèque ce qui représente un travail important.

Manifestations organisées en 2015

Janvier	Vœux du conseil général
	Assemblée générale de la Table Ronde
	Salon des étudiants
Février	Foire de Moulins
Mars	Repas des ainés Ville de Moulins
	Assemblée générale du Crédit Agricole
	Salon Centrexpo par Désamais
	Concours IRFFA
Avril	Foire de Vichy
Mai	Spectacle Max BOUBIL
	Rassemblement Européen Motos GOLDWING
Juin	Salon CAP VITALITE
	Conférence de district du Rotary club
Juillet	En régie à ALBI Montage concentration Cyclotourisme démontée en Aout
Septembre	Repas des anciens combattant AGMG
	Prévention routière MAMUT
Octobre	Pays Territoire Bourbon Signature contrat Auvergne +
	City Bike Moulins communauté
	Salon de l'Habitat
Novembre	Culinaire SHOW
	Fête de la Bière
	Préfecture mise sous pli élection
	Concours Agricole
	Repas des Pompiers
Décembre	Arbre de Noel du Conseil Général
	Préfecture mise sous pli élection.

Soit un total de 26 manifestations réparties en 5 Foires et salons, 1 manifestation en régie, 2 spectacles et 18 manifestations diverses dans le parc des expositions sur 103 jours.
En 2014 le total des manifestations était de 21 soit une progression de 23 %.

Voila rapidement retracée l'activité de cette année 2015 qui restera marquée :

Par la venue des environs 900 motos et 2000 WIGNERS, première manifestation de groupe important sur une durée de 8 jours avec de très fortes retombées économiques sur notre territoire tout ceci grâce au très gros travail de l'office de tourisme en terme de réservations et de suivis et à l'aide financière de Moulins communauté à l'association des GOLDWING.

COMPARAISON BUDGET 2016 REALISATION 2015

NOMBRE DE MANIFESTATIONS

ACTIVITES	MANIFESTATIONS			
	REALISEES 2014	REALISEES 2015	BUDGET 2016	ECARTS
FOIRE DE MOULINS	1	1	1	
FOIRE DE VICHY	1	1	1	
SALON HABITAT	1	1	1	
SALON CAP VITALITE		1	1	
CULINAIRE SHOW	1	1		-1
SOUS TOTAL FOIRES ET SALONS	4	5	4	
REGIE		1	1	
SPECTACLES	1	2	8	6
PARC	16	18	18	0
TOTAL PARC	17	20	26	6
TOTAL ACTIVITES	21	26	31	5
		23,81%	19,23%	

COMPARAISON BUDGET 2016 REALISATION 2015

CHIFFRE D'AFFAIRES

ACTIVITES	Manifestations REALISEES 2015	BUDGET 2016	ECARTS	
FOIRE DE MOULINS	705 383	727 800	22 417	
FOIRE DE VICHY	192 104	178 000	-14 104	
SALON HABITAT	34 612	50 000	15 388	
SALON CAP VITALITE	28 854	29 000	146	
CULINAIRE SHOW	27 234		-27 234	
SOUS TOTAL FOIRES ET SALONS	988 187	984 800	-3 387	
REGIE	6 973	8 800	1 827	
SPECTACLES	2 689	66 165	63 476	
PARC	192 251	144 920	-47 331	
TOTAL PARC	194 940	211 085	16 145	
TOTAL ACTIVITES	1 190 100	1 204 685	14 585	1,23%
sans le culinaire show	1 162 866	1 204 685	41 819	3,60%

ASSOCIATION ILEVENTS

BUDGET DU 1 Janvier au 31 décembre 2016

COMPTE DE RESULTAT

	Réalisé 2015	Budget 2016
PRODUITS D' EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	1 177 098,53	1 191 685,00
Subventions d'eploitation	19 376,65	26 200,00
Reprises sur provision amotissements et transfert de charge	7 175,06	6 300,00
Autres produits	579,63	600,00
TOTAL PRODUITS D' EXPLOITATION	**1 204 229,87**	**1 224 785,00**
CHARGES D 'EXPLOITATION		
Achats d'autres approvisionnements	26 813,94	27 900,00
Autres achats et charges externes	949 209,83	912 965,00
Impôts taxes et versements assimilés	3 925,94	4 690,00
Salaires et tfraitements	172 732,68	171 825,00
Charges sociales	75 859,14	83 999,00
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations amortissements	48 608,23	48 300,00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	4 795,35	1 200,00
Autres charges	11 872,47	7 350,00
TOTAL CHARGES D'EX¨PLOPITATION	**1 293 817,58**	**1 258 229,00**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-89 587,71**	**-33 444,00**
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif	15 080,25	3 200,00
Autres intérêts et produits assimilés	487,39	250,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**15 567,64**	**3 450,00**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1 670,92	2 000,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 670,92	2 000,00
RESULTAT FINANCIER	**13 896,72**	**1 450,00**
PRODUITS EXECEPTIONNELS		
Sur opéerations en capital	4 741,67	3 800,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**4 741,67**	**3 800,00**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**4 741,67**	**3 800,00**
EXEDENT OU DEFICIT	**-70 949,32**	**-28 194,00**

RESULTAT 2016

CHIFFRE D'AFFAIRES			Réel 31 12 15	prevision 2016	VENTILATION PAR ACTIVITES						
N° de compte	Libellé du compte	31 12 2014	31 12 15	31 12 16	SPECTACLE	CAP VITALITE	SALON HABITAT	FOIRE MOULINS	FOIRE VICHY	PARC	REGIE
	FOIRE DE MOULINS	686 763	705 383	727 800				727 800			
	ACTIVITE PARC	153 990	192 251	144 920						144 920	
	Location foire Moulins									170 800	
	FOIRE VICHY	195 076	179 104	165 000					165 000		
	REGIE	38 338	6 973	8 800							8 800
	SALON HABITAT	54 437	34 612	50 000			50 000				
	SHOW CULINAIRE	26 529	27 234	0							
	CAP VITALITE	0	28 854	29 000		29 000					
	SPECTACLES	5 298	2 689	66 165	66 165						
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		1 160 431	1 177 099	1 191 685	66 165	29 000	50 000	727 800	165 000	315 720	8 800
CHARGES DIRECTES											
ENERGIE STOCKABLE											
60221100	Carburants lubrifants	25 399	24 552	25 900				25 000	900	0	0
60222000	Produits entretien		2 262	2 000						2 000	
	TOTAL	25 399	26 814	27 900	0	0	0	25 000	900	2 000	0
ENERGIE											
60611000	Electricite	40 810	44 754	36 700				12 000		24 700	
60612000	Eau	7 064	5 390	5 500						5 500	
60613000	Gaz	11 028	15 156	15 500				4 700		10 800	
	TOTAL	58 902	65 300	57 700	0	0	0	16 700	0	41 000	0
FOURNITURES NON STOCKABLES											
60614600	Carburant	3 184	1 802	3 600		100		220	500	2 580	200
60630000	Fournit entret-petit outillage	20 568	20 046	19 470		120	1 100	8 000	1 200	9 000	50
60630200	Moquettes	0	31 556	25 610	810	2 300	2 000	14 000	6 500		
60640000	Fournitures administratives	16 217	7 144	10 900				2 200	2 800	5 900	
	TOTAL	39 969	60 548	59 580	810	2 520	3 100	24 420	11 000	17 480	250
SOUS-TRAITANCE											
61100000	Sous-traitance	0	159 359	157 800		800	2 000	120 000	20 000	15 000	
	TOTAL	0	159 359	157 800	0	800	2 000	120 000	20 000	15 000	0
LOCATION											
61320000	Location immobiliere	157 934	156 238	152 700				170 800	18 700	134 000	
61350000	Location mobilieres	248 997	191 033	208 700	8 100	500		125 000	53 700	18 000	3 400
	TOTAL	406 931	347 270	361 400	8 100	500	0	295 800	72 400	152 000	3 400
ENTRETIEN ET REPARATIONS											
61520000	Ent-reperat biens immobiliers	76 081	10 311	9 200		1 900		3 300		4 000	
61550000	Ent-reparation biens mobiliers	10 146	10 836	10 500				1 500		9 000	
61552000	Ent-reparation mat. transport	0	173								
61560000	Maintenance	11 810	8 784	11 000				1 000	2 000	8 000	
	TOTAL	98 037	30 105	30 700	0	1 900	0	5 800	2 000	21 000	0
REMUNERATION DES INTERMEDIAIRES											
62110000	Personnel interimaire	74 559	14 329	5 400		2 700			2 700		
62260000	Honoraires	23 653	11 536	7 500				1 000		6 500	
62261000	Frais informatiques foire	1 439	1 114	2 600						2 600	
62280000	Autres honoraires	0	16 759	16 000						16 000	
62281000	Sécurité (cabinet Raillard)	0	11 934	10 750				4 800	3 450	2 500	
62283000	Formation du personnel		7 161	6 500						6 500	
62282000	Artistes	0	7 750	25 000	25 000						
	TOTAL	99 652	70 582	73 750	25 000	2 700	0	5 800	6 150	34 100	0
TRANSPORT											
62400000	Transport de biens et personne	0	0								
62410000	Transport sur achats	0	1 010	2 100				1 000	1 100		
62480000	Transport divers	917	0								
	TOTAL	917	1 010	2 100	0	0	0	1 000	1 100	0	0
FRAIS DE DEPLACEMENTS											
62500000	Deplacements missions receptio	0	2 600	4 750		500			3 300	800	150
62510000	Peages- parking	3 353	242	250					100	150	
62560000	Repas	0	3 034	2 580				300	1 000	1 200	80
62570000	Receptions	9 362	4 339	4 800		1 100		1 800	1 700	200	
	TOTAL	12 716	10 216	12 380	0	1 600	0	2 100	6 100	2 350	230
TELECOMMUNICATIONS											
62600000	Frs postaux et telecom	0	257	300						300	
62610000	Frais de timbres	5 635	3 462	3 590		240	300	1 250	800	1 000	
62620000	Telephone fixe	7 934	4 051	3 700		300	300	300	600	2 200	
62630000	Telephone portable	0	2 447	2 750				200	300	2 250	
62640000	Internet	0	2 378	2 800				1 000	600	1 200	
	TOTAL	13 570	12 596	13 140	0	540	600	2 750	2 300	6 950	0

CHARGES DE PERSONNEL												
64100000	Guso		2 638									
64110000	Salaires	190 677	150 066	171 825	15 090	14 004	16 097	34 365	28 008	64 261		
64111000	Part variable		0									
64120000	Conges payes Ind CP	6 411	9 335									
64120000	Conges payes Provision		-12 404									
64130000	Primes gratifications	0	22 014									
64140000	Indem Avantages particuliers		1 083									
64510000	Cotisations urssaf	87 165	55 229	91 499	7 914	7 433	8 682	18 312	14 875	34 283		
64520000	Cotisation aux mutuelles	0	1 337									
64530000	Cot caisse retraite non cadre	0	13 655									
64540000	Cotisations aux assedic	0	7 748									
64550000	Ch sur CP		4 994									
64580000	Cot aut. organismes sociaux	-7 048	1 336									
64900000	CICE		-8 907	-8 000						-8 000		
64750000	Medecine travail, pharmacie	312	468	500						500		
63330000	Formation prof (rglé org.form)	2 854	1 878	2 500						2 500		
63350000	Verst liberatoire taxe apprent	1 297	1 241	1 200						1 200		
63380000	Autres impots (réglé org.soc)	0	29	50						50		
	TOTAL	281 669	251 740	259 574	23 004	21 437	24 779	52 677	42 883	94 794	0	
		taux charges										
AUTRES CHARGES												
61610000	Assurances multirisques	27 167	23 388	23 000				10 000	3 000	10 000		
61810000	Documentation generale	510	1 342	1 400			400		800	200		
61850000	Frais colloque - conférences		0									
62310000	Annonces et insertions	135 771	163 040	119 500	9 300	19 000	20 000	30 000	23 200	18 000		
62380000	Divers (pourboires, dons)	0	123	150						150		
63580000	Autres droits	511	0		0							
65100000	Redevance concessions brevets	992	0			0		0	0	0		
65110000	Redevance concessions brevets	0	901	365		91	0	160	115			
65800000	Chg diverses gestion courante	1 875	0									
	TOTAL	166 826	188 795	144 415	9 300	19 091	20 400	40 160	27 115	28 350	0	
74000000	Subventions	42 793	19 376	13 000					13 000			
	total des produits	1 160 431	1 177 099	1 191 685	66 165	29 000	50 000	727 800	165 000	315 720	8 800	
	total des charges	1 204 586	1 224 334	1 200 439	66 214	51 088	50 879	592 207	191 948	415 024	3 880	
	subventions	42 793	19 376	26 200					13 000	13 200		
MARGE SUR CHARGES DIRECTES		-1 362	-27 859	17 446	-49	-22 088	-879	135 593	-13 948	-86 104	4 920	
AUTRES PRODUITS												
75800000	Pdts divers gestion courante	2 051	580	600								
78174000	Rep. depreciation des creances	11 187	2 867	2 000								
79100000	Transfert charge exploitation	1 250	4 309	4 300								
	TOTAL	14 487	7 755	6 900								
CHARGE DE STRUCTURE INDIRECTES												
DIVERS												
62611000	Frs hebergement site internet	971	443	500								
62270000	Frais d'actes et contentieux		518	500								
62701000	Commission cb	0	88	300								
62720000	Frais émission prêt, commis		447	250								
62780000	Aut.frs et commis s/prestation	0	251	200								
62810000	Cotisations	2 233	2 583	2 600								
65800000	Charges diverses		2 804	2 000								
65400000	Perte s/creance irrecouvrable	6 239	8 168	1 000								
	TOTAL	9 443	15 302	7 350								
TAXES												
63511100	Cfe	742	479	600								
63580000	Autres droits		40	40								
63511200	Cvae	0	259	300								
	TOTAL	742	778	940								
AMORTISSEMENTS												
68111000	Dot. amort immo incorporelles	8 092	13 931	14 800								
68714000	Dot dépreciation créances		4 795	1 200								
68112000	Dot amort immo corporelles	35 718	34 677	33 500								
	TOTAL	43 810	53 404	49 500								
RESULTAT D'EXPLOITATION		-40 870	-89 588	-28 444								
76100000	Produits de participations	12 346	15 080	3 200								
76400000	Revenus des vmp	960	487	250								
66116000	Int emprunt-dette assimilees	3 349	1 671	2 000								
66160000	Int.bancaire operation. financ	566	0									
RESULTAT FINANCIER		9 392	13 897	1 450								
77100000	Pdts exceptionnels op.gestion	1 764	0									
77700000	Qp subv inv.viree cpt resultat	2 222	4 742	3 800								
67120000	Penalite amende fiscale penale	45	0									
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 941	4 742	3 800								
RESULTAT DE L'EXERCICE		-27 537	-70 949	-28 194								

LISTE DES INVESTISSEMENTS 2015

20500000 Concessions brevets licences

230	Creation data	05/02/2015	5 000,00
230	Billeterie en ligne	05/02/2015	9 000,00
232	Maj forfait internet	05/02/2015	5 000,00
233	Licence gps	09/12/2015	940,00
			19 940,00

21540000 Materiel industriel

186	Rechaud gaz + detendeur parc	26/05/2015	1 160,00
187	Plonge parc	26/05/2015	990,00
188	Laveuse	20/02/2015	14 569,80
			16 719,80

21830000 Matériel bureau informatique

228	Téléphone Casques binaural sans fil	31/08/2015	1 167,00
229	Télé hall d'accueil	23/10/2015	749,17
230	Serveur + disque dur	26/10/2015	560,00
231	Sauvegarde informatique	30/11/2015	816,00
			3 292,17

39 951,97

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

LISTE DES IMMOBILISATIONS

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

Calcul des amortissements à date du 31/12/2015 — Transfert des amortissements à date du 31/12/2015

No	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements										Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod		Antérieurs		De l'exercice		Cumulés			
20500000	**Concessions brevets licences**														
1	2 pack oem office pme	11/05/99	518.33		100.00	Lin	E	518.33	E		E	518.33			
2	Logiciel foire expo	08/03/01	10 560.14		100.00	Lin	E	10 560.14	E		E	10 560.14			
134	Ciel reseau	07/06/05	360.00		100.00	Lin	E	360.00	E		E	360.00			
142	Depot nom et recherches	29/08/05	1 560.00		20.00	Lin	E	1 560.00	E		E	1 560.00			
153	Licences gsm	04/09/06	4 597.00		100.00	Lin	E	4 597.00	E		E	4 597.00			
154	Logiciels	18/09/06	1 200.00		100.00	Lin	E	1 200.00	E		E	1 200.00			
155	Analyse gsm	09/10/06	3 040.00		100.00	Lin	E	3 040.00	E		E	3 040.00			
173	Logiciel gps	23/12/09	6 535.00		100.00	Lin	E	6 535.00	E		E	6 535.00			
217	Site internet agence tnt	04/02/13	39 225.00		20.00	Lin	E	14 971.00	E	7 845.00	E	22 816.00			16 409.00
229	Marque maison expo jlem	10/04/14	1 700.00		20.00	Lin	E	247.00	E	340.00	E	587.00			1 113.00
230	Creation data	05/02/15	5 000.00		33.33	Lin	E		E	1 506.85	E	1 506.85			3 493.15
231	billeterie en ligne	05/02/15	9 000.00		33.33	Lin	E		E	2 712.33	E	2 712.33			6 287.67
232	maj forfait internet	05/02/15	5 000.00		33.33	Lin	E		E	1 506.85	E	1 506.85			3 493.15
233	Licence gps	09/12/15	940.00		33.33	Lin	E		E	19.74	E	19.74			920.26
Cumul du compte	20500000		89 235.47				E	43 588.47	E	13 930.77	E	57 519.24			31 716.23
(hors cessions)			89 235.47				E	43 588.47	E	13 930.77	E	57 519.24			31 716.23
21354000	**Instal agencemt sol autrui**														
3	Inst detection incendie	31/01/03	2 384.00		20.00	Lin	E	2 384.00	E		E	2 384.00			
4	Desenfumage chassis facture	31/01/03	1 972.00		20.00	Lin	E	1 972.00	E		E	1 972.00			
179	Reparation parking 3600 m2	31/01/11	27 720.00		5.00	Lin	E	5 433.00	E	1 386.00	E	6 819.00			20 901.00
180	Amenagement parking 1300m2+bordu	31/03/11	15 743.00		5.00	Lin	E	2 957.00	E	787.15	E	3 744.15			11 998.85
204	Gtr marquage parking	30/01/12	1 450.00		5.00	Lin	E	213.00	E	72.50	E	285.50			1 164.50
205	Avantage bois	07/06/12	1 169.80		20.00	Lin	E	601.00	E	233.96	E	834.96			334.84
207	Pompe a chaleur	08/11/12	6 131.22		20.00	Lin	E	2 635.00	E	1 226.24	E	3 861.24			2 269.98
212	Pyrotechnique sonorisation	30/10/12	9 379.17		10.00	Lin	E	2 035.00	E	937.92	E	2 972.92			6 406.25
213	Euro alu volet roulant	17/12/12	910.53		10.00	Lin	E	188.00	E	91.05	E	279.05			631.48
214	Install agenc sonorisation	30/10/12	1 430.80		10.00	Lin	E	313.00	E	143.08	E	456.08			974.72
215	Messogeon foire cloture	14/12/12	11 535.00		10.00	Lin	E	2 363.00	E	1 153.50	E	3 516.50			8 018.50
219	Ceme eclairage du hall	07/01/13	45 000.00		10.00	Lin	E	8 925.00	E	4 500.00	E	13 425.00			31 575.00
221	Chubb reconditionnement detecteurs	10/01/13	2 733.00		20.00	Lin	E	1 080.00	E	546.60	E	1 626.60			1 106.40
222	Eurovia amenagement acces	29/01/13	5 000.00		5.00	Lin	E	481.00	E	250.00	E	731.00			4 269.00
223	Snei sortie de toiture	31/01/13	2 030.54		10.00	Lin	E	391.00	E	203.05	E	594.05			1 436.49
224	Roche hotte sortie toiture	15/02/13	421.33		10.00	Lin	E	80.00	E	42.13	E	122.13			299.20
225	Eclairage ext ceme	31/01/14	14 356.60		10.00	Lin	E	1 321.00	E	1 435.66	E	2 756.66			11 599.94
Cumul du compte	21354000		149 366.99				E	33 372.00	E	13 008.84	E	46 380.84			102 986.15
(hors cessions)			149 366.99				E	33 372.00	E	13 008.84	E	46 380.84			102 986.15
21500000	**Installation technique**														
6	Podium pro 20 dim 4*8	09/11/95	5 714.55		20.00	Lin	E	5 714.55	E		E	5 714.55			
7	Escalier complet pro 20	20/02/96	429.91		20.00	Lin	E	429.91	E		E	429.91			
8	Jupe podium pro 20	20/02/96	550.34		20.00	Lin	E	550.34	E		E	550.34			
9	Podium	11/06/97	2 448.03		20.00	Lin	E	2 448.03	E		E	2 448.03			
10	Aspirateur pro	30/09/97	1 769.48		20.00	Lin	E	1 769.48	E		E	1 769.48			
11	Podium	25/09/01	7 302.31		20.00	Lin	E	7 302.31	E		E	7 302.31			

CERFRANCE TERRE D'ALLIER

LISTE DES IMMOBILISATIONS

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
	21500000	**Installation technique**								
12	Treteaux pliants	05/04/02	688.50		20.00	Lin	E 688.50	E	E 688.50	
13	Plateaux melamine blanc	18/04/02	1 260.00		20.00	Lin	E 1 260.00	E	E 1 260.00	
14	Treteaux pliants	19/04/02	459.00		20.00	Lin	E 459.00	E	E 459.00	
15	Barrieres securite	04/09/02	4 707.99		20.00	Lin	E 4 707.99	E	E 4 707.99	
16	23 disjoncteurs	28/02/03	1 241.42		20.00	Lin	E 1 241.42	E	E 1 241.42	
17	25 podiums + 1 escalier	10/10/03	9 050.00		20.00	Lin	E 9 050.00	E	E 9 050.00	
18	22 planchers + 2 escaliers	30/11/03	8 197.25		20.00	Lin	E 8 197.25	E	E 8 197.25	
19	Conteneurs	06/02/04	1 373.19		20.00	Lin	E 1 373.19	E	E 1 373.19	
116	Strux + cture alu carree 2m00	13/10/04	1 585.30		20.00	Lin	E 1 585.30	E	E 1 585.30	
117	Fond de scene 8m*3m	26/10/04	914.05		20.00	Lin	E 914.05	E	E 914.05	
118	Structure alu carree 290 90°	17/11/04	877.00		20.00	Lin	E 877.00	E	E 877.00	
119	Projecteurs	15/03/05	1 561.58		20.00	Lin	E 1 561.58	E	E 1 561.58	
120	Structure alu carree 3m00	22/03/05	2 137.20		20.00	Lin	E 2 137.20	E	E 2 137.20	
121	Malles de transport	30/03/05	1 576.92		20.00	Lin	E 1 576.92	E	E 1 576.92	
123	Elevateur a treuil 6m50	07/04/05	4 411.16		20.00	Lin	E 4 411.16	E	E 4 411.16	
124	Structure alu	28/04/05	1 011.20		20.00	Lin	E 1 011.20	E	E 1 011.20	
125	Gradateur	14/05/05	940.90		20.00	Lin	E 940.90	E	E 940.90	
126	Motorola gp340 uhf	23/09/04	733.56		20.00	Lin	E 733.56	E	E 733.56	
143	Netoyeur karcher	21/09/06	3 750.00		20.00	Lin	E 3 750.00	E	E 3 750.00	
144	Neons bleus	09/02/07	1 285.18		20.00	Lin	E 1 285.18	E	E 1 285.18	
157	20 traverses 19*45.5	28/09/07	1 700.90		20.00	Lin	E 1 700.90	E	E 1 700.90	
158	7 traverses 19*45.5	14/11/07	676.84		20.00	Lin	E 676.84	E	E 676.84	
159	Chariot benne 980l	29/02/08	1 074.00		20.00	Lin	E 1 074.00	E	E 1 074.00	
164	Cloisons	30/05/08	18 913.72		20.00	Lin	E 18 913.72	E	E 18 913.72	
165	Echafaudage 5m90	30/06/08	1 485.00		20.00	Lin	E 1 485.00	E	E 1 485.00	
175	Palonnier + 15 tourillons	14/01/10	2 092.50		20.00	Lin	E 2 080.00	E 12.50	E 2 092.50	
176	Caisse cloisons	11/10/10	674.00		20.00	Lin	E 570.00	E 104.00	E 674.00	
177	Sonorisations hall	29/11/10	9 761.01		20.00	Lin	E 8 029.50	E 1 731.51	E 9 761.01	
181	Epandeur de sel	13/01/11	805.00		20.00	Lin	E 639.00	E 161.00	E 800.00	5.00
182	Tente 3m*3m (pack zp 330 gris)	04/04/11	2 376.00		20.00	Lin	E 1 781.00	E 475.20	E 2 256.20	119.80
206	Manutention poubelle	12/01/12	1 290.34		20.00	Lin	E 769.00	E 258.07	E 1 027.07	263.27
231	Signaletique porte visuel	14/04/14	1 526.50		20.00	Lin	E 218.00	E 305.30	E 523.30	1 003.20
232	Structure alu carree	24/07/14	2 225.25		20.00	Lin	E 195.00	E 445.05	E 640.05	1 585.20
234	Podium pieds ets picard	25/03/14	3 400.00		20.00	Lin	E 522.00	E 680.00	E 1 202.00	2 198.00
235	Tables inox diadem	20/10/14	2 440.00		20.00	Lin	E 97.00	E 488.00	E 585.00	1 855.00
236	Plateaux menuis roy	04/07/14	598.20		20.00	Lin	E 59.00	E 119.64	E 178.64	419.56
237	Tentes pliantes	30/07/14	1 298.33		20.00	Lin	E 109.00	E 259.67	E 368.67	929.66
	Cumul du compte 21500000		118 313.61				E 104 894.98	E 5 039.94	E 109 934.92	8 378.69
	(hors cessions)		118 313.61				E 104 894.98	E 5 039.94	E 109 934.92	8 378.69
	21540000	**Materiel industriel**								
20	Autolaveuse karcher	10/04/01	10 135.83		20.00	Lin	E 10 135.83	E	E 10 135.83	
21	Balayeuse aspirante	10/04/01	2 708.26		20.00	Lin	E 2 708.26	E	E 2 708.26	
22	Chariot eleevateur	09/09/03	21 495.99		20.00	Lin	E 21 495.99	E	E 21 495.99	
183	Balayeuse autoportee 902b	25/01/11	8 403.99		20.00	Lin	E 6 612.00	E 1 680.80	E 8 292.80	111.19
184	100 barrieres de chantier avec plaque	17/02/11	2 100.00		20.00	Lin	E 1 627.00	E 420.00	E 2 047.00	53.00

LISTE DES IMMOBILISATIONS

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
21540000	**Materiel industriel**									
186	Rechaud gaz+detendeur parc	26/05/15	1 160.00		33.33	Lin	E	E 233.06	E 233.06	926.94
187	Plonge parc	26/05/15	990.00		10.00	Lin	E	E 59.67	E 59.67	930.33
188	Laveuse	20/02/15	14 569.80		20.00	Lin	E	E 2 514.79	E 2 514.79	12 055.01
Cumul du compte	21540000		61 563.87				E 42 579.08	E 4 908.32	E 47 487.40	14 076.47
(hors cessions)			61 563.87				E 42 579.08	E 4 908.32	E 47 487.40	14 076.47
21810000	**Instal generale agencmt divers**									
24	Ensemble rayonnages duwic	06/11/00	2 134.29		20.00	Lin	E 2 134.29	E	E 2 134.29	
25	Cloisons	16/01/01	5 736.78		20.00	Lin	E 5 736.78	E	E 5 736.78	
26	Cloisons	10/01/02	4 797.27		20.00	Lin	E 4 797.27	E	E 4 797.27	
27	Cloisons	05/03/03	2 681.37		20.00	Lin	E 2 681.37	E	E 2 681.37	
127	Electricite bureau	10/05/05	2 052.57		10.00	Lin	E 1 982.00	E 70.57	E 2 052.57	
128	Black-out confection	05/09/05	1 273.00		20.00	Lin	E 1 273.00	E	E 1 273.00	
129	Modules bar	16/12/05	9 000.00		10.00	Lin	E 8 137.50	E 862.50	E 9 000.00	
130	Flight case pour lcd flatron	10/01/06	670.50		20.00	Lin	E 670.50	E	E 670.50	
132	Cloisons	20/01/06	3 616.13		20.00	Lin	E 3 616.13	E	E 3 616.13	
145	5 portes	11/04/06	1 518.65		20.00	Lin	E 1 518.65	E	E 1 518.65	
146	48 disjoncteurs	09/05/06	6 261.59		20.00	Lin	E 6 261.59	E	E 6 261.59	
147	Notes bleus	01/06/06	743.28		20.00	Lin	E 743.28	E	E 743.28	
148	Caisse plasma	19/09/06	1 154.99		20.00	Lin	E 1 154.99	E	E 1 154.99	
149	6 chalets bois	04/12/06	3 082.02		20.00	Lin	E 3 082.02	E	E 3 082.02	
150	Structure alu	22/01/07	8 457.00		20.00	Lin	E 8 457.00	E	E 8 457.00	
160	Radiotelephones	20/04/07	2 368.32		20.00	Lin	E 2 368.32	E	E 2 368.32	
161	7 toiles 3.5*3	31/05/07	1 301.90		10.00	Lin	E 990.87	E 130.19	E 1 121.06	180.84
166	20 vestiaires mobiles + 600 cintres	11/12/08	3 360.00		10.00	Lin	E 2 034.67	E 336.00	E 2 370.67	989.33
174	Rayonnages + armoire	24/11/09	6 355.72		20.00	Lin	E 6 355.72	E	E 6 355.72	
188	Ppg distribution	14/09/12	2 291.04		10.00	Lin	E 529.00	E 229.10	E 758.10	1 532.94
189	Sodiplor - foire	31/10/12	1 665.02		10.00	Lin	E 363.00	E 166.50	E 529.50	1 135.52
190	Manutention service - foire rayonnage	31/10/12	2 645.28		10.00	Lin	E 575.00	E 264.53	E 839.53	1 805.75
192	Jc design - foire signaletique	15/10/12	3 433.76		10.00	Lin	E 761.00	E 343.38	E 1 104.38	2 329.38
193	Caillot - foire	24/10/12	1 903.37		10.00	Lin	E 418.00	E 190.34	E 608.34	1 295.03
194	Caillot - foire	24/10/12	662.09		10.00	Lin	E 147.00	E 66.21	E 213.21	448.88
195	Mic signaloc	26/11/12	1 268.50		10.00	Lin	E 267.00	E 126.85	E 393.85	874.65
196	Gedimat - foire plafond	05/09/12	1 581.96		10.00	Lin	E 369.00	E 158.20	E 527.20	1 054.76
197	Brico marche outillage	24/01/12	808.32		10.00	Lin	E 162.00	E 80.83	E 242.83	565.49
200	Multi dep mats wifi	02/02/12	2 712.83		10.00	Lin	E 792.00	E 271.28	E 1 063.28	1 649.55
216	Prod immo coporelle (heure new burea	02/11/12	11 949.84		10.00	Lin	E 2 586.00	E 1 194.98	E 3 780.98	8 168.86
225	Jc design signaletique	28/02/13	3 382.12		10.00	Lin	E 624.00	E 338.21	E 962.21	2 419.91
227	Ceme chainettes hall	22/01/13	1 661.52		10.00	Lin	E 323.00	E 166.15	E 489.15	1 172.37
228	Caillot elect hall2	25/02/13	1 692.74		10.00	Lin	E 314.00	E 169.27	E 483.27	1 209.47
Cumul du compte	21810000		104 223.77				E 72 225.95	E 5 165.09	E 77 391.04	26 832.73
(hors cessions)			104 223.77				E 72 225.95	E 5 165.09	E 77 391.04	26 832.73

No	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements						Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs		De l'exercice	Cumulés	
21820000	**Materiel transport**										
151	Alfa romeo occasion	25/10/06	33 660.00		20.00	Lin	E 33 660.00	E		E 33 660.00	
238	Golfette elec yamaha	07/02/14	5 649.20		20.00	Lin	E 1 017.00	E	1 129.84	E 2 146.84	3 502.36
Cumul du compte	21820000		39 309.20				E 34 677.00	E	1 129.84	E 35 806.84	3 502.36
(hors cessions)			39 309.20				E 34 677.00	E	1 129.84	E 35 806.84	3 502.36
21830000	**Materiel bureau informatique**										
32	3 motorola gp 340 uhf	24/11/00	2 177.89		33.33	Lin	E 2 177.89	E		E 2 177.89	
38	Ensemble shure eut 14-30	12/11/02	730.00		33.33	Lin	E 730.00	E		E 730.00	
40	Climatiseur	11/06/03	542.64		33.33	Lin	E 542.64	E		E 542.64	
42	Router	22/10/03	570.03		33.33	Lin	E 570.03	E		E 570.03	
115	Ecrans 21 viewsonic	15/11/04	1 960.00		33.33	Lin	E 1 960.00	E		E 1 960.00	
133	6 ecrans plates lg l1915s 19pouces	07/06/05	2 386.73		33.33	Lin	E 2 386.73	E		E 2 386.73	
135	Sony s4hp	06/09/05	1 724.85		33.33	Lin	E 1 724.85	E		E 1 724.85	
138	Televiseur philips + lecteur dvd	17/02/06	4 515.05		20.00	Lin	E 4 515.05	E		E 4 515.05	
162	1 ordi hp xw4400	10/12/07	2 354.00		33.33	Lin	E 2 354.00	E		E 2 354.00	
163	Imprimante hp 5550n	10/12/07	3 200.00		33.33	Lin	E 3 200.00	E		E 3 200.00	
178	Scanner a3 epson	06/04/10	1 180.00		33.33	Lin	E 1 180.00	E		E 1 180.00	
179	2 ordinateurs hp z400 zb3 workstation	07/06/11	4 554.00		33.33	Lin	E 4 554.00	E		E 4 554.00	
186	Copieur toshoba estudio163	27/10/11	500.00		33.33	Lin	E 500.00	E		E 500.00	
201	Joly info wifi	17/01/12	6 987.60		33.33	Lin	E 6 886.00	E	101.60	E 6 987.60	
226	Joly informatique toshiba	27/11/13	770.00		33.33	Lin	E 282.00	E	256.67	E 538.67	231.33
227	Apple imac27	13/03/14	2 540.00		33.33	Lin	E 678.00	E	846.67	E 1 524.67	1 015.33
228	Casque binaural sabs fil	31/08/15	1 167.00		33.33	Lin	E	E	131.09	E 131.09	1 035.91
229	Tele	23/10/15	749.17		33.33	Lin	E	E	47.89	E 47.89	701.28
230	Serveur+disq dur	26/10/15	560.00		33.33	Lin	E	E	34.26	E 34.26	525.74
231	Mise en place solution interne	30/11/15	816.00		33.33	Lin	E	E	23.85	E 23.85	792.15
Cumul du compte	21830000		39 984.96				E 34 241.19	E	1 442.03	E 35 683.22	4 301.74
(hors cessions)			39 984.96				E 34 241.19	E	1 442.03	E 35 683.22	4 301.74
21840000	**Mobilier**										
43	Mobilier	13/10/87	7 826.12		25.00	Lin	E 7 826.12	E		E 7 826.12	
48	Caison r881a	27/12/93	269.01		20.00	Lin	E 269.01	E		E 269.01	
49	Caisson r8810a	27/12/93	269.01		20.00	Lin	E 269.01	E		E 269.01	
55	Plateaux reception	10/01/01	5 411.94		20.00	Lin	E 5 411.94	E		E 5 411.94	
56	Pieds tables	31/01/01	2 534.84		20.00	Lin	E 2 534.84	E		E 2 534.84	
57	400 chaises + 78 tables	19/02/01	29 288.81		20.00	Lin	E 29 288.81	E		E 29 288.81	
58	Vestiaire	24/10/02	2 700.00		25.00	Lin	E 2 700.00	E		E 2 700.00	
59	Sieges bureau	20/12/02	998.84		25.00	Lin	E 998.84	E		E 998.84	
60	Chaises visiteurs	20/12/02	1 016.76		25.00	Lin	E 1 016.76	E		E 1 016.76	
61	Pupitre chene	11/02/04	591.00		12.50	Lin	E 591.00	E		E 591.00	
139	Canape + tables basses	26/05/05	1 923.07		10.00	Lin	E 1 847.86	E	75.21	E 1 923.07	
140	8 tabourets bar + 6 mange debout	02/06/05	1 156.56		10.00	Lin	E 1 109.44	E	47.12	E 1 156.56	
141	2 bureaux	23/06/05	7 300.00		10.00	Lin	E 6 951.22	E	348.78	E 7 300.00	
152	97 tables + 200 chaises + 10 chariots	23/05/06	21 654.00		10.00	Lin	E 18 636.87	E	2 165.40	E 20 802.27	851.73
187	Mobilier de stand	01/07/11	3 468.56		10.00	Lin	E 1 215.00	E	346.86	E 1 561.86	1 906.70
203	Promebat banque d'acceuil	09/02/12	8 080.00		10.00	Lin	E 2 339.00	E	808.00	E 3 147.00	4 933.00

LISTE DES IMMOBILISATIONS

AD53 - Ass. MOULINS FOIREXPO

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
21840000	**Mobilier**									
218	Meubles stratifies espace cuisine	20/03/13	1 920.34		10.00	Lin	E 343.00	E 192.03	E 535.03	1 385.31
Cumul du compte	21840000		96 408.86				E 83 348.72	E 3 983.40	E 87 332.12	9 076.74
(hors cessions)			96 408.86				E 83 348.72	E 3 983.40	E 87 332.12	9 076.74
26110000	**Actions**									
1	Ps cacf	29/05/15	40.50		0.00	Na	E	E	E	40.50
Cumul du compte	26110000		40.50				E	E	E	40.50
(hors cessions)			40.50				E	E	E	40.50
27500000	**Depots cautions verses**									
220	Depot cautionnement maj	01/01/13	75.00		0.00	Na	E	E	E	75.00
Cumul du compte	27500000		75.00				E	E	E	75.00
(hors cessions)			75.00				E	E	E	75.00

CUMUL TOUS COMPTES	Valeur d'acquisition	Amortissements						Valeur nette fin d'exercice
		antérieurs		de l'exercice		cumulés		
	698 522.23	E D	448 927.39	E D	48 608.23	E D	497 535.62	200 986.61
(hors cessions)	698 522.23	E D	448 927.39	E D	48 608.23	E D	497 535.62	200 986.61

2016

Dates	Durée	Organisme	Manifestation	Hall	CA
14 janvier 2016	5 jours	Cio	Salon Etudiants	Accueil + hall 2	22 100 €
5-14 février 2016	15 jours	Moulins Foirexpo	Foire de Moulins	Accueil + hall 1 +hall 2 + Air Libre	727 800 €
29 février 2016	2 jours	Crédit Agricole	Assemblée Générale	Accueil + hall 2	8 620 €
6 mars 2016	2 jours	Mairie de Moulins	Repas des ainés	Accueil + hall 2	4 570 €
13-14 mars 2016	15 jours	Désamais	Centrexpo	Accueil + hall 1 +hall 2 + Air Libre	31 760 €
31 mars 2016	1 jour	IUT	Défilé	Accueil	750 €
2 avril 2016	1 jour	Irffa	Infirmiers	Accueil + hall 1	1 700 €
8 avril 2016	1 jour	Ceme	départ retraite	Accueil	260 €
14-18 avril 2016	5 jours	Moulins Foirexpo	Foire de Vichy	VICHY	178 000 €
24-28 avril 2016	5 jours	Falck	Américan show	Exterieur	2 040 €
2-5 mai 2016	4 jours		Formation Burger King	hall 2	300 €
6 mai 2016	1 jour	Moulins Foirexpo	Reine des Neiges	hall 2	27 000 €
24 mai 2016	1 jour	Theatre	Groupe Dubussay	Accueil + hall 1	0 €
2-3 juin 2016	2 jours		Chapier		8 800 €
11-12 juin 2016	2 jours	loupsi and Joke	Salon des Animaux	Accueil + hall 1 ou hall 2	3 960 €
15 juin 2016	1 jour	Ainés Ruraux	Repas	Accueil + hall 1	1 350 €
17 juin 2016	1 jour	OTT	CER France		1 450 €
24 septembre 2016	2 jours	Romya	Repas Gala Cyclo	Accueil + hall 2	4 250 €
7 octobre 2016	1 jour	L'Envol	Anniversaire association	Accueil + hall 1	1 150 €
8 octobre 2016	1 jour	Moulins Foirexpo	Spectacle		15 000 €
14-15-16 octobre 2016	3 jours	Moulins Foirexpo	Salon Cap Vitalité	Accueil + hall 1	29 000 €
21-22-23 octobre 2016	3 jours	Moulins Foirexpo	Salon de l'habitat	Accueil + hall 1 + hall 2	50 000 €
29 octobre 2016	1 jour	Moulins Foirexpo	Soirée choucroute	Accueil + hall 2	10 000 €
28-29-30-31 octobre et 1 novembre 2016	5 jours	Big Foot	Spectacle acrobatique	Exterieur	2 450 €
17 novembre 2016	1 jour	APAMP	Salon sur l'handicap	Accueil + hall 2	2 450 €
19 novembre 2016	1 jour	cio	Declic		610 €
26 novembre 2016	1 jour	Pompier	Sainte Barbe	Accueil	800 €
2-3 décembre 2016	10 jours	Société d'agriculture	Concours agricole	Accueil + hall 1 + hall 2 + air libre	46 000 €
10 décembre 2016	2 jours	Conseil Général	Arbre de Noël	Accueil + hall 2	2 875 €
10 décembre 2016	1 jour	Moulins Foirexpo	Spectacle cirque	Accueil + hall 3	6 800 €
ANNEE 2016		LOCATION AUTO ECOLE			12 840 €
					1 204 685 €

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.57

Parc des Expositions - Délégation de Service Public - Rapport annuel du délégataire - Année 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-57-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.57

Direction Générale des Services,
Service : Affaires Juridiques
Réf NC/AC

Parc des Expositions - Délégation de Service Public - Rapport annuel du délégataire - Année 2015

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Vu la délibération N° C.09.107 du 14 décembre 2009 par laquelle le Conseil Communautaire a confié à l'Association Moulins Foirexpo, la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions, pour une période de 8 ans à compter du 1er janvier 2010,

Vu le rapport d'activités établi par le délégataire pour l'année 2015, comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service,

Considérant que le rapport d'activités de Moulins Foirexpo a été communiqué aux conseillers communautaires,

Vu l'avis des commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte du rapport d'activités du Parc des Expositions pour l'année 2015 présenté par l'Association Moulins Foirexpo.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale

C. Breuvand

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MOULINS

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-57-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.58

Convention de délégation de service public - Halles des expositions - tribune démontable - Avenant au contrat de DSP - tarification

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-58-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.58

Direction Générale des Services
Service Affaires juridiques
Réf AC

Convention de délégation de service public - Halles des expositions - tribune démontable
Avenant au contrat de DSP - tarification

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Vu le contrat en date du 31 décembre 2009 de délégation du service public d'exploitation du Parc des Expositions conclu entre Moulins Communauté et l'association MOULINS FOIREXPO,

Considérant que par décision de l'assemblée générale extra-ordinaire du 22 avril 2016, l'association MOULINS FOIREXPO a changé sa dénomination pour devenir ILEVENTS. Il convient d'acter cette modification par voie d'avenant.

Considérant que par ailleurs, Moulins Communauté a acquis, en mars 2016, une tribune démontable destinée au parc des expositions, qui intègre donc les biens à gérer dans le cadre de l'exploitation du Parc des Expositions.

Considérant qu'il est convenu entre les parties qu'elle intègrera le périmètre de l'affermage décrit à l'article 4 du contrat de délégation de service public du 31/12/2009. Ce bien sera compris dans les biens de retour de l'article 5.1 du contrat, l'inventaire des biens sera mis à jour, en conséquence, conformément à l'article 7 du même contrat.

Considérant qu'il convient aussi de prévoir les conditions d'utilisation et de location de cette tribune en complétant le règlement intérieur prévu à l'article 14 du contrat de manière à ce que l'utilisation de cette tribune soit conforme aux attentes de Moulins Communauté et de ses communes membres.

Considérant qu'un avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'exploitation du Parc des Expositions signé le 31/12/2009 doit donc être conclu :

- Pour acter le changement de dénomination de l'association MOULINS FOIREXPO en ILEVENTS
- Pour intégrer la tribune démontable acquise par Moulins Communauté dans le périmètre de la délégation du service public d'exploitation du Parc des Expositions, la tribune intégrant les biens de retour. Elle pourra faire l'objet d'une sous location par ILEVENTS, sachant que Moulins Communauté et les communes membres seront prioritaires dans l'utilisation de celle-ci.

Considérant que compte tenu de la diversité des situations des demandeurs, la tarification sera définie dans le cadre des conventions conclues entre ILEVENTS et chaque demandeur.

Sur avis :

- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur SAMZUN ne prend pas part au vote) :

- D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'exploitation du Parc des Expositions du 31/12/2009 conclu avec l'association ILEVENTS,
- De décider que la tarification de location de la tribune démontable sera définie dans le cadre des conventions conclues entre ILEVENTS et chaque demandeur

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300016-20160627-C-16-58-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS

AVENANT n°1
au contrat de délégation de service public d'exploitation
du Parc des Expositions de Moulins Communauté

ENTRE LES SOUSIGNES :

La Communauté d'Agglomération de Moulins représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre-André PERISSOL, habilité à signer le présent avenant par délibération du conseil communautaire du 17 juin 2016,

Ci-après dénommée "La collectivité".

D'une part,

Et

L'association ILEVENTS, Organisation d'évènements, régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture le 18 novembre 1983 sous le numéro 0032002678 RCS CUSSET 328 860 1912 00033 dont le siège social est situé au Parc des Expositions de Moulins Communauté 3, avenue des Isles à Avermes (03000), représentée par Monsieur SAMZUN Michel, agissant en qualité de Président,

Ci-après dénommée "le fermier".

D'autre part,

PREALABLEMENT IL EST RAPPELE CE QUI SUIT

Par contrat en date du 31 décembre 2009, la Collectivité a délégué à l'association MOULINS FOIREXPO, la gestion, par affermage, du service public d'exploitation du Parc des Expositions lui appartenant.

Par décision de l'assemblée générale extra-ordinaire du 22 avril 2016, l'association MOULINS FOIREXPO a changé sa dénomination pour devenir ILEVENTS. Il convient d'acter cette modification par voie d'avenant.

Par ailleurs, Moulins Communauté a acquis, en mars 2016, une tribune démontable destinée au parc des expositions, qui doit donc intégrer les biens à gérer dans le cadre de l'exploitation du Parc des Expositions.
Aussi il est convenu entre les parties qu'elle intègrera le périmètre de l'affermage décrit à l'article 4 du contrat de délégation du service public d'exploitation du Parc des Expositions de Moulins Communauté du 31/12/2009. Ce bien sera compris dans les biens de retour de l'article 5.1 du contrat, l'inventaire des biens sera mis à jour, en conséquence, conformément à l'article 7 du contrat. Il convient aussi de prévoir les conditions d'utilisation et de location de cette tribune en complétant le règlement intérieur prévu à l'article 14 du contrat de manière à ce que l'utilisation de cette tribune soit conforme aux attentes de Moulins Communauté et de ses communes membres.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-58-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

EN CONSEQUENCE, IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'exploitation du Parc des Expositions de Moulins Communauté du 31/12/2009 a pour objet d'acter le changement de dénomination du fermier et l'intégration de la tribune démontable acquise par Moulins Communauté dans le périmètre du contrat de délégation de service public confié au fermier.

ARTICLE 2 – DENOMINATION DE L'ASSOCIATION

L'article 1 « formation des parties » du contrat de délégation de service public d'exploitation du Parc des Expositions de Moulins Communauté du 31/12/2009 est modifié ainsi :

Les mots « association MOULINS FOIREXPO » sont remplacés par « association ILEVENTS, Organisation d'évènements », est inséré « RCS CUSSET 328 860 1912 00033 ».

Les autres dispositions de l'article 1 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 – EXPLOITATION DE LA TRIBUNE DEMONTABLE

Le périmètre de l'affermage de l'article 4 « Périmètre de l'affermage » du contrat de délégation de service public du 31/12/2009 est complété de la manière suivante :

- Les tribunes démontables et modulaires (capacité 632 places assises) valeur d'acquisition : 71 657,00 € H.T. mars 2016

ARTICLE 4 – INVENTAIRE

La tribune démontable prévue à l'article 3 du présent avenant modifiant l'article 4 du contrat de délégation de service public du 31/12/2009 sera comprise dans les biens de retour de l'article 5.1 du contrat de délégation de service public.
Conformément l'article 7 du contrat de délégation de service public du 31/12/2009 « mise à jour de l'inventaire », un état mis à jour de l'inventaire des biens, prévu à l'article 5 du contrat de délégation de service public du 31/12/2009 « Remise en état des biens en début de contrat », sera fourni à la Collectivité dans le cadre de la remise du rapport annuel du Fermier.

ARTICLE 5 – REGLEMENT INTERIEUR

L'annexe 12 : règlement intérieur prévue à l'article 14 du contrat de délégation de service public du 31/12/2009 est complétée de la manière suivante :

UTILISATION DE LA TRIBUNE DEMONTABLE
L'association est autorisée à sous-louer la tribune à ses partenaires.
Le périmètre géographique d'utilisation de la tribune démontable n'est pas limité, Moulins Communauté et les communes membres de Moulins Communauté seront prioritaires.
Une convention d'utilisation sera conclue par le fermier avec chaque demandeur.
Le demandeur devra réaliser une éventuelle étude de sol. La LIVRAISON, le MONTAGE et le DEMONTAGE de ce MATERIEL SONT EFFECTUES par les agents formés (employés de l'association). Les agents de MOULINS COMMUNAUTE formés au montage pourront aider le personnel de l'exploitant sur demande et prioritairement pour l'installation de la tribune pour les besoins de MOULINS COMMUNAUTE.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-58-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

Le demandeur a, à sa charge, la surveillance du matériel pendant sa non-utilisation.
Toutes les prestations liées aux transports, contrôle technique, frais de montage et de démontage feront l'objet au cas par cas de devis sous la responsabilité de l'exploitant. MOULINS COMMUNAUTE se dégage de toute responsabilité et de tout recours éventuel liés à l'utilisation de cette tribune, en dehors des cas relevant du fait de son intervention directe.

ARTICLE 6 – TARIFICATION

Le tarif de location est défini par délibération du conseil communautaire de Moulins Communauté.

ARTICLE 7 – LITIGES

En cas de litige lié à l'exécution du présent avenant, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand Cour Sablon 63 000 CLERMONT-FERRAND sera compétent.

ARTICLE 8 – DIVERS

Tous les articles du contrat de délégation de service public du 31/12/2009 non expressément modifiés par le présent avenant demeurent pleinement applicables.

Fait à Moulins, le .....

Le Fermier
L'association ILEVENTS
« Lu et approuvé »

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente délégué à
l'administration générale

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-58-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.59

SICTOM Nord-Allier – Remplacement d'un représentant suppléant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-59-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.59

Direction Administration générale et ressources
Service : juridique
Réf : AC

SICTOM Nord-Allier – Remplacement d'un représentant suppléant

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération en date du 15 mai 2016 relative à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au sein du SICTOM Nord Allier.

Considérant que Madame Malika TOUCHEN a été désignée représentante suppléante au titre de la Commune d'Yzeure et que celle-ci a présenté sa démission du conseil municipal de la Commune d'Yzeure

Considérant qu'il convient de la remplacer.

Considérant que par courrier en date du 17 mars 2016, Monsieur le Maire de la Commune d'Yzeure a proposé de désigner Monsieur Cyril BONNET nouveau conseiller municipal en qualité de délégué suppléant au SICTOM Nord Allier, en remplacement de Madame Malika TOUCHEN.

Sur avis :

- **De la Commission Finances et Administration Générale du 18 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- De désigner, Monsieur Cyril BONNET, représentant suppléant de Moulins Communauté au SICTOM Nord Allier au titre de la Commune d'Yzeure.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS
MOULINS
SNTOM

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-59-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.60

Conseil Départemental de Sécurité Civile - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de MOULINS COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-60-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.60

Direction Administration générale et ressources
Service : juridique
Réf : AL

Conseil Départemental de Sécurité Civile - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de MOULINS COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 de création d'un conseil départemental de sécurité civile,

Considérant que ce dernier participe dans le département, par ses avis et recommandations, à l'évaluation des risques encourus par les personnes, les biens et l'environnement, à la préparation à la gestion des crises et à la définition des actions d'alerte, d'information et de protection de la population, ainsi qu'à la promotion du volontariat en faveur de la sécurité civile. Lorsqu'il exerce les fonctions de la commission des risques naturels majeurs, il concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans le département, des politiques de prévention des risques naturels majeurs,

Considérant que les attributions du conseil départemental de sécurité civile sont définies aux articles D 711-10 et D711-1 du code de la sécurité intérieure et à l'article R565-5 du code de l'environnement.

Considérant qu'en ce qui concerne sa composition, le 2ème collège « représentants des élus » comprend notamment un représentant de la communauté d'agglomération de Moulins Communauté.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de Moulins Communauté pour siéger au sein du conseil départemental de sécurité civile.

Sur avis :

- **De la Commission Finances et Administration Générale du 18 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- De désigner, pour siéger au sein de le conseil départemental de sécurité civile, en qualité de représentant titulaire et de représentant suppléant de Moulins Communauté :
  - Titulaire : Sylvie TARDIF
  - Suppléant : Gilles BAY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS
MOULINS

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-60-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C. 16.61

Convention de superposition d'affectations - Pôle d'échange intermodal - Moulins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-61-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.61

Direction Administration générale et ressources
Service juridique
Réf : AL

Convention de superposition d'affectations - Pôle d'échange intermodal - Moulins

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant qu'aux termes d'un protocole d'accord signé en février 2010, l'Etat, la Région Auvergne, le Département de l'Allier, la Communauté d'Agglomération de Moulins, RFF ainsi que SNCF GARES & CONNEXIONS ont décidé de mettre en œuvre un projet visant à réaliser sur le site de la gare de Moulins un Pôle d'Echange Intermodal (PEI) afin de favoriser l'usage des transports collectifs et d'améliorer l'interface et la complémentarité entre les différents modes y compris individuels.

Considérant que la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de ce PEI a été transférée à la Communauté d'agglomération de Moulins, compétente en matière de transports.
Considérant que divers aménagements et équipements publics sont implantés sur un ensemble immobilier dépendant du domaine public de la SNCF, après lui avoir été remis en dotation par l'Etat au 1er janvier 1983, en vertu de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 et du domaine de RFF, et lui avoir été remis en pleine propriété en vertu de la loi n°97-135 du 13 février 1997.

Considérant qu'il s'agit de réalisations qui tendent à :

- Requalifier les espaces du parvis pour les dédier aux piétons et cyclistes,
- Aménager des espaces paysagers
- Aménager les axes routiers,
- Créer une dépose minute/taxis,
- Créer une consigne à vélos collective et arceaux.

Considérant que ces aménagements au service de l'intermodalité répondent à la fois à des besoins ferroviaires, routiers et d'amélioration de la voirie et des espaces publics relevant respectivement de SNCF, de RFF et de la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Considérant qu'il apparait donc nécessaire de conclure une convention reconnaissant la superposition de plusieurs affectations relevant de la domanialité publique, sur une même dépendance du domaine public ferroviaire conformément aux dispositions de l'article L2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques.

Considérant que cette convention a pour objet de régler les modalités techniques et financière de gestion des installations et des ouvrages existants décrits suivant un état des lieux dressé contradictoirement entre les parties.

Sur avis :

- **De la Commission Finances et Administration Générale du 18 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- D'approuver la convention de superposition d'affectations - Pôle d'échange intermodal – Moulins et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-61-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS

POLE D'ECHANGE INTERMODAL

MOULINS SUR ALLIER

Entre,

La SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, dont le siège est à Paris (75014) 34, rue du Commandant Mouchotte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 552 049 447, représentée par **Monsieur Franck LAFERTE**, directeur de l'Agence GARES & CONNEXIONS Centre Est Rhône Alpin, sis au 129 rue Servient à Lyon (69003), dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée : « ***SNCF GARES & CONNEXIONS*** »,

RESEAU FERRE DE FRANCE, établissement public national à caractère industriel et commercial créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le n° B 412 280 737, dont le siège est à Paris (75013), 92 avenue de France, représenté par **Monsieur Patrice VIVIEN**, chef du service aménagement et patrimoine à la direction régionale Rhône Alpes Auvergne, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désigné « ***RFF*** »,

La Communauté d'Agglomération de Moulins, (ci-après désignée Moulins Communauté) Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé 8, place Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 1625 - 03016 - Moulins Cedex, identifiée au Répertoire National des Entreprises et de leurs Etablissements sous le numéro SIREN 240 300 616, représentée par **Monsieur Pierre-André PERISSOL**, Président, agissant en exécution de la délibération communautaire....., devenue exécutoire par suite de sa transmission à la Préfecture de l'Allier, en date du..... , et de sa publication par voie d'affichage, dont une copie certifiée conforme demeurera annexée aux présentes après mention **(annexe n°1).**

« SNCF GARES & CONNEXIONS », « RFF » et la « Communauté d'Agglomération de Moulins » étant désignés individuellement par « la Partie » et ensemble par « les Parties »

Projet V1.0

VUS :

- le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2123-7 à L. 2123-8 et R. 2123-15 à R. 2123-17,

- le code des transports,

- la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'organisation des transports intérieurs,

- la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public Réseau Ferré de France,

- le décret n° 83-816 du 13 septembre 1983 relatif au domaine confié à la SNCF,

- les décrets du 5 mai 1997 relatifs aux missions et aux statuts de RFF et portant constitution du patrimoine initial de RFF,

- l'avis rendu par le préfet de l'Allier le ..... en application de l'article R. 2123-15 du code général de la propriété des personnes publiques (**annexe n° 2**),

Il est préalablement exposé :

Aux termes d'un protocole d'accord signé en février 2010, l'Etat, la Région Auvergne, le Département de l'Allier, la Communauté d'Agglomération de Moulins, RFF ainsi que SNCF GARES & CONNEXIONS , ont décidé de mettre en œuvre un projet visant à réaliser sur le site de la gare de Moulins sur Allier un Pôle d'Echange Intermodal (PEI) afin de favoriser l'usage des transports collectifs et d'améliorer l'interface et la complémentarité entre les différents modes, y compris individuels. L'objectif est notamment d'améliorer l'accessibilité de la gare pour tous, par tous les modes de transports, d'assurer une meilleure information multimodale et une plus grande qualité d'accueil aux voyageurs, et d'intégrer au mieux la gare dans son environnement urbain.

Au-delà de la mise en œuvre de cet équipement structurant, les maîtres d'ouvrage de ce projet se sont engagés à développer les services communs à tous les modes de transports collectifs et à se concerter avant toutes actions, qui pourraient avoir notamment des incidences entre les transports par bus urbains, autocars et transports par train et / ou nuire au bon fonctionnement de l'intermodalité.

Après une étude globale de la gare ferroviaire de Moulins, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de ce PEI a été transférée à Communauté d'Agglomération de Moulins désignée ci-après sous le terme de « *Moulins Communauté*», compétente pour les transports urbains.

Divers aménagements et équipements sont implantés sur un ensemble immobilier dépendant du domaine public de la SNCF, pour lui avoir été remis en dotation par l'Etat au 1er janvier 1983, en vertu de la loi d'orientation des transports intérieurs du

30 décembre 1982, publiée au Journal Officiel du 31 décembre 1982 et du domaine public de RFF, pour lui avoir été remis en pleine propriété en vertu de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire, publiée au Journal Officiel du 15 février 1997.

Il s'agit de réalisations qui tendent à :

- requalifier les espaces du parvis pour les dédier aux piétons et cyclistes,
- aménager des espaces paysagers,
- aménager les axes routiers,
- créer une dépose minute/taxis,
- créer une consigne à vélos collective et arceaux.

Ces aménagements au service de l'intermodalité répondent à la fois à des besoins ferroviaires, routiers et d'amélioration de la voirie et des espaces publics relevant respectivement de SNCF GARES & CONNEXIONS, de RFF et de la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Il apparait donc opportun pour SNCF GARES & CONNEXIONS, RFF et Moulins Communauté de conclure une convention reconnaissant la superposition de plusieurs affectations relevant de la domanialité publique, sur une même dépendance du domaine public ferroviaire conformément aux dispositions de l'article L 2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

I - PRINCIPES GENERAUX

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régler les modalités techniques et financière de gestion du bien désigné à l'article 3 ci-dessous, compte tenu des nouvelles affectations de ce bien résultant des travaux qui ont été réalisés par la Communauté d'Agglomération de Moulins.

La communauté d'Agglomération de Moulins a été autorisée à réaliser certains de ces travaux dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire datée du 10 février 2012. La signature de la présente convention, qui tient lieu de convention d'exploitation au sens de ladite autorisation, met fin de plein droit à celle-ci.

ARTICLE 2 : Objet de la superposition

Par la présente convention, il est convenu que l'ensemble immobilier dont la désignation suit, et appartenant au domaine public ferroviaire de la SNCF et de RFF fait l'objet d'une superposition d'affectations au profit de la Communauté d'Agglomération de Moulins conformément aux dispositions de l'article L. 2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques.

Projet V1.0

La présente convention permet d'asseoir la coexistence sur un même site entre plusieurs affectations publiques : à l'affectation ferroviaire existante sur le site (accès aux installations de la gare), se superposent l'affectation à la circulation publique des piétons, des cyclistes et à la circulation publique contrôlée des véhicules automobiles.

Toute autre affectation, totale ou partielle des emprises objet des présentes est interdite.

ARTICLE 3 : Désignation

La superposition d'affectations porte sur des terrains, d'une superficie globale de ... m², constituant une partie des parcelles cadastrales suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
AY	295	rue Marcellin Desboutins	05 ha 40a 17ca.
AY	298	rue Marcellin Desboutins	00 ha 42a 33ca.

Les terrains objets de la présente convention se décomposent comme suit :

- ... m² appartenant au domaine public de la SNCF et figurés sous teinte mauve au plan joint en annexe (**annexe n°3**) ;
- ... m² appartenant au domaine public de RFF figurés sous teinte jaune au plan joint en annexe. (**annexe n°3**).

Le périmètre de la présente convention de superposition d'affectations figure sous teinte verte au plan ci-annexé (**annexe n°3**).

II - TRAVAUX et AMENAGEMENTS

ARTICLE 4 : Travaux déjà réalisés par Moulins Communauté

L'ensemble immobilier, objet des présentes, a fait l'objet de divers aménagements et travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Moulins Communauté.

Un plan desdits aménagements du parvis demeure annexé **(annexe n° 4)** ainsi qu'un état des lieux après travaux, dressé contradictoirement entre les parties, (**annexe n° 5**).

a) Aménagements réalisés sur le parvis devant le bâtiment voyageur :

SNCF GARES & CONNEXIONS et MOULINS COMMUNAUTE ont régularisé une autorisation d'occupation temporaire le 10 février 2012 afin que cette dernière puisse réaliser l'aménagement du parvis devant le bâtiment de la gare. Etant ici précisé, comme il a été précédemment exposé à l'article 1, que cette convention prend fin à la signature des présentes.

Ces aménagements consistent en :

Projet V1.0

- o des voiries de circulation routière,
- o une dépose minute pour les voitures particulières,
- o différents espaces de circulation piétonne,
- o des pas japonais,
- o diverses plantations,
- o des écrans d'informations,
- o des panneaux de signalétique.

b) Aménagements réalisés sur le parvis à l'ouest du bâtiment voyageur :

MOULINS COMMUNAUTE a également effectué des aménagements du parvis situé à l'Ouest de la gare de Moulins.

Ces aménagements consistent en :

- o des voiries de circulation routière,
- o la passerelle et ses équipements permettant aux piétons de traverser les voies,
- o différents espaces de circulation piétonne,
- o diverses plantations,
- o une consigne à vélos et arceaux pour le stationnement des vélos.

ARTICLE 5 : Travaux de modification ultérieure

5.1. Moulins Communauté pourra librement réaliser des modifications à ses installations, telles que visées dans le procès verbal mentionné à l'article 4.2, sous réserve que ces modifications répondent aux deux critères suivants :

- modification n'étant pas de nature à modifier la destination des affectations susceptibles d'être réalisées sur le tènement objet de la présente convention à savoir des équipements de transports à vocation publique tels que ci-dessus définis à l'article 1 de la présente convention,
- modification n'ayant pas d'influence sur le fonctionnement des services publics des autres affectataires.

Dans le cas contraire, chacun des affectataires s'engage à informer l'autre affectataire de ses projets de modification des installations réalisées, par courrier recommandé avec avis de réception. A défaut de réponse, prescription ou intervention dans les deux (2) mois suivant la réception dudit courrier, les travaux pourront être librement réalisés par l'affectataire concerné par l'ouvrage dont il s'agit.

5.2. Au cas où l'un des affectataires souhaiterait réaliser des aménagements ou installer des équipements sur les ouvrages d'un autre affectataire, il devra recevoir outre l'accord du ou des propriétaires du foncier, l'accord de l'autre affectataire, avant tout lancement de travaux.

La demande devra être faite par courrier recommandé avec avis de réception. Le silence gardé pendant plus de deux mois (2) sur la demande vaut décision de rejet.

PROJET V1.0

Il est par ailleurs expressément convenu que ces travaux et modifications devront préserver toutes les fonctionnalités liées à savoir :

- l'ensemble des accès existants et à venir du bâtiment-voyageur de la clientèle de la gare et des agents en service sur le site de la gare, y compris ses accès techniques ;
- l'accès à la voirie publique ;
- l'intermodalité des transports.

Le cas échéant, le procès-verbal contradictoire visé à l'article 4.2 devra être complété ou modifié en vue de constater la modification des ouvrages respectifs des parties à la présente convention.

5.3. Dans tous les cas, Moulins Communauté s'engage :

- à n'exécuter sur l'ensemble immobilier objet des présentes aucune intervention, aucun travail, aucune construction susceptible de compromettre la solidité, la pérennité ou le bon fonctionnement des canalisations et réseaux ;
- à assurer le maintien, en lieu et place, des différents regards de visites/ trappes d'accès existants pour les ouvrages existants en sous-sol, dans le cadre des aménagements futurs ;
- à assumer la responsabilité des dommages de toute nature qui pourraient être occasionnés par tout travaux ou intervention de quelque nature que ce soit sous sa maîtrise d'ouvrage ;
- à ne réclamer aucune indemnité pour les dégâts qui pourraient être causés à ses propres installations sur ledit ensemble immobilier par suite de la présence de ces de ces canalisations ou ouvrages ;
- à permettre à SNCF, à leurs préposés ou mandataires d'accéder à cette (ces) canalisation(s) ou ouvrage(s), pour procéder à tous travaux de surveillance, d'entretien, de réparation, de suppression, ou de remplacement de cette (ces) canalisation(s) ou ouvrage(s).

III - EXPLOITATION

ARTICLE 6 : Conditions générales

6.1 – Mesures d'ordre général – exercice des pouvoirs de police

Les parties aux présentes sont tenues de se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment ceux concernant les différentes réglementations de police applicables (la police et la sécurité des chemins de fer), la circulation et le stationnement des véhicules dans les emprises ferroviaires, l'urbanisme et la construction, les installations classées pour la protection de l'environnement, la sécurité et la santé des travailleurs.

Concurremment avec la police préfectorale à laquelle sont assujetties les emprises ferroviaires conformément à l'article 6 du décret du 22 mars 1942, qui confie au préfet les mesures de police destinées à assurer le bon ordre dans les parties des gares et de leurs dépendances accessibles au public, et notamment les mesures

Projet

relatives à l'entrée, le stationnement et la circulation des voitures publiques ou particulières destinées soit au transport des personnes, soit au transport des marchandises, le maire pourra faire usage de ces pouvoirs de police, notamment en matière de circulation, le parvis constituant un espace ouvert à la circulation publique.

6.2 – Exploitation des ouvrages, équipements et installations

6.2.1. Les travaux d'aménagements énumérés à *l'article 3* étant réalisés, Moulins Communauté et SNCF GARES & CONNEXIONS ont établi un état des lieux des aménagements le .....ainsi qu'il est précisé ci-avant.

Cet état des lieux liste les ouvrages, installations et équipements de chaque affectataire au sens de la présente convention et, par suite, en définit la responsabilité.

A ce titre, il est précisé les différentes affectations de chaque partie de la convention :

- **Pour les besoins de son affectation ferroviaire,** SNCF GARES & CONNEXIONS sera responsable des équipements suivants :

  1. Un écran informations Voyageurs ;
  2. Un portail ;
  3. Un luminaire ;
  4. Un panneau signalétique ;
  5. Un distributeur automatique de billets ;
  6. Une consigne à vélos et des arceaux de stationnements.

- **Pour les besoins de l'affectation de circulation piétonne,** Moulins Communauté sera responsable des équipements suivants :

  1. Une rampe d'accès à la passerelle pour la circulation des piétons ;
  2. Un ascenseur permettant l'accès à la passerelle aux personnes à mobilité réduite.

- **Pour les besoins de l'affectation de circulation routière,** Moulins Communauté sera responsable des équipements suivants :

  1. Les axes routiers ;
  2. La dépose minute.

- **Pour les besoins de l'affectation de circulation routière ou piétonne,** Moulins Communauté sera responsable :

  1. de l'ensemble des éventuels ouvrages, installations, et équipements non décrits se trouvant dans le périmètre de la présente CSA.

Un plan des différentes affectations demeure annexé aux présentes **(annexe n°3).**

Projet V1.0

6.2.2. Il est convenu que la SNCF GARES & CONNEXIONS, en sa qualité de propriétaire du foncier sur lequel sont édifiés les différents ouvrages, équipements et installations, bénéficie seul du droit de délivrer les autorisations d'occupation du domaine public et d'en percevoir les redevances ou taxes afférentes.

Dans ce cadre, SNCF GARES & CONNEXIONS s'engage à privilégier, en dehors des éventuelles terrasses de commerces en gare, les occupations temporaires dont l'objet est le suivant :

- gestion des services liés à l'intermodalité,
- manifestations, événements artistiques ou culturels permettant de concourir à l'animation du quartier de la gare et non contraire au bon fonctionnement des activités ferroviaires ;
- information touristique.

Les conventions d'occupation devront préciser que l'occupant prendra en charge sur les plans technique et financier :

- les éventuels travaux de modifications des ouvrages et installations existants éventuellement nécessaires à l'occupant ;
- les éventuels travaux de remise en état des lieux à la fin de l'occupation.

Le dossier de demande d'occupation devra comporter *a minima* les éléments suivants : identité de l'occupant, nature de l'activité exercée, droits octroyés à l'occupant notamment en ce qui concerne la réalisation de constructions et aménagements.

Elles ne pourront être accordées sur les voiries techniques dédiées à l'exploitation de la gare (zone transport de fonds, accès aux emprises ferroviaires et secours).

Seule SNCF GARES & CONNEXIONS disposera de la possibilité d'implanter des panneaux publicitaires sur le périmètre objet de la présente convention.

Moulins Communauté sera informée de la conclusion des différentes conventions d'occupation, dans les huit (8) jours de leur conclusion.

6.2.3. En toute hypothèse, un droit de passage devra être conservé pour permettre l'accès au bâtiment voyageur, 24h sur 24, aux pompiers et aux véhicules de transport de fond.

6.3 – Entretien, réparation, maintenance

Moulins Communauté et SNCF GARES & CONNEXIONS jouiront en bon père de famille des biens objet des présentes.

Dans le périmètre de la présente convention défini au plan ci-annexé, Moulins Communauté prendra en charge :

- le nettoyage, l'entretien courant, y compris le déneigement, le déverglaçage ;
- la surveillance (visites annuelles ou spéciales et inspections périodiques) ;
- toutes les petites et grosses réparations, ainsi que les renouvellements de tous les aménagements, espaces végétalisés, équipements, installations et

Projet

ouvrages, à l'exception de ceux précités relevant de la responsabilité de SNCF GARES & CONNEXIONS.

IV - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 7 : Assurances / Responsabilité

Tout accident ou dommage quelconque, provoqué par l'inobservation des prescriptions légales et réglementaires et des prescriptions relatives à la sécurité, la circulation et au stationnement dans les emprises ferroviaires par l'une des parties, entraîne la responsabilité de ladite partie, qui renonce, par suite, à tout recours contre les autres parties, ses agents et ses éventuels assureurs, et s'engage à les indemniser et à les garantir contre toute action exercée par les tiers.

Chaque partie répondra des dommages de toute nature causés aux autres parties ou à leurs préposés, ainsi qu'aux tiers, y compris les clients, notamment :

- De son fait ;
- Du fait des travaux réalisés par elle ;
- Du fait des ses activités ;
- Du fait de ses préposés, de ses sous-traitants et, plus généralement, de toute personne dont elle doit répondre ;
- Du fait des biens qui lui appartiennent ou qui lui sont confiés à quelque titre que ce soit ;
- Du fait de l'inobservation de toutes prescriptions légales, règlementaires, ou relatives à l'activité ferroviaire.

La partie dont la responsabilité sera ainsi engagée renonce, par suite, à tout recours contre les autres parties, leurs préposés et leurs éventuels assureurs. Elle s'engage, en conséquence, à les indemniser et à les garantir contre toute action exercée contre eux par des tiers ou toute autre partie.

Chacune des parties fait son affaire personnelle des assurances éventuelles à souscrire, mais s'engage à souscrire les assurances légalement obligatoires.

En cas d'absence d'assurance ou d'insuffisance de garantie pour quelque raison que ce soit, la partie supportera seule les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui lui incombe.

ARTICLE 8 : Dispositions financières

8.1- Indemnisation

Pour SNCF GARES & CONNEXIONS et RFF, propriétaires de l'ensemble immobilier objet de la présente convention, il est acté que celle-ci n'engendre ni privation de revenus, ni dépenses telles que précisées à l'article L. 2123-8 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Par conséquent, la présente superposition d'affectation ne donnera lieu à aucune indemnisation par Moulins Communauté au profit de la SNCF GARES & CONNEXIONS et de RFF à ce titre.

Projet V1.0

8.2- Impôts et taxes

Pendant toute la durée de la présente convention, les impôts, contributions et taxes de toutes natures afférents aux fonciers objets de la présente convention resteront à la charge des propriétaires fonciers.

ARTICLE 9 : Comité de suivi de la convention

Au moins deux fois par an, et chaque fois que les circonstances l'exigent, ou sur la demande de l'un ou l'autre des parties, un comité de suivi de la présente convention se réunit. Il a vocation à veiller à la bonne application des dispositions de la présente convention, en particulier celles de l'article 6, et à permettre un travail collaboratif des différentes parties.

Ce comité, composé de personnes ayant la responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre de la présente convention, est composé de :

- Un représentant de Moulins Communauté ;
- Un représentant de SNCF GARES & CONNEXIONS ;
- Un représentant de RFF.

Les réunions du comité de suivi sont organisées par SNCF GARES & CONNEXIONS. Un compte rendu est rédigé à l'issu de chaque réunion et diffusé à chaque participant.

ARTICLE 10 : Date d'effet / Durée / Résiliation

10.1 - Date d'effet – durée

La présente convention prend effet à compter du ..... 2013 pour une durée de 12 ans.
Neuf mois avant son terme, les parties conviennent de se réunir afin de déterminer, en cas de maintien des affectations existantes, les conditions dans lesquelles la présente convention pourra être prolongée.

10.2 - Résiliation

10.2.1- Résiliation de plein droit de la convention

Si les ouvrages, propriétés de la commune de Bourg-en-Bresse venaient à devenir incompatibles avec les besoins de l'activité ferroviaire, SNCF GARES & CONNEXIONS ou RFF le notifierait aux intéressées par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de six (6) mois, la commune de Bourg-en-Bresse et Bourg-en-Bresse Agglomération s'engageant à accepter la résiliation de la présente convention, sans indemnité pour quelque cause que ce soit.

10.2.2- Résiliation de la convention à l'initiative de l'une ou l'autre des parties pour inobservation par les Bénéficiaires de leurs obligations

Projet V1.0

En cas de manquement du ou des Bénéficiaires à l'une de leurs obligations de la présente convention, SNCF GARES & CONNEXIONS ou RFF, chacun en ce qui le concerne, le ou les mettront en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de s'y conformer dans un délai fixé par cette mise en demeure. Ce délai ne peut être inférieur à trois (3) mois.

A l'issue de ce délai, la SNCF GARES & CONNEXIONS et RFF se réservent la possibilité de résilier la présente convention pour faute du Bénéficiaire, sous réserve de l'avoir préalablement mis en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de présenter ses observations en respectant un préavis de trois (3) mois.

La résiliation de la convention par SNCF GARES & CONNEXIONS ou par RFF pour inobservation par le ou les Bénéficiaires de leurs obligations contractuelles n'ouvre aucun droit à indemnité au profit de ces derniers.

10.3 – Libération des lieux

A l'expiration de la convention ou à la résiliation de celle-ci pour le motif visé à l'article 8.2.2, le propriétaire de l'ouvrage concerné procèdera à la libération des lieux après la suppression, à ses frais, risques et périls, de toutes les installations réalisées par ce dernier, sauf à ce que SNCF GARES & CONNEXIONS ou RFF lui fassent connaître son souhait de maintenir lesdites installations en l'état. Dans cette hypothèse, SNCF GARES & CONNEXIONS ou RFF accèderont gratuitement à la propriété desdits ouvrages, sauf en cas d'inobservation des conditions de la présente. A ce titre les parties conviennent de se réunir au moins trois (3) mois à l'avance pour échanger sur le sort des installations réalisées.

ARTICLE 11 : Transmission de convention

La présente convention est accordée personnellement à la Moulins Communauté, en sa qualité de collectivités territoriales de plein exercice. Elle ne peut être cédée ou transférée sous quelque forme que ce soit à un tiers ou à une autre collectivité, sauf si la loi l'imposait.

ARTICLE 12 : Mesures d'ordre

Pour l'exécution des présentes, les signataires font élection de domicile, à savoir :

- SNCF GARES & CONNEXIONS, Agence Gares Centre Est Rhône Alpin, 29ème étage Tour Part-Dieu, 129 rue Servient, 69326 Lyon cedex 03,

- RFF, Direction Régionale Rhône-Alpes Auvergne, 78 Rue de la Villette, 69003 Lyon,

- Moulins Communauté, 8, place Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 1625 - 03016 – Moulins Cedex.

Projet V1.0

La présente convention est établie en trois exemplaires, un pour chacun des signataires.

Pour SNCF GARES & CONNEXIONS Le Directeur d'Agence Franck LAFERTE	Pour Moulins Communauté Le Président Pierre-André PERISSOL	Pour RFF M. Patrice VIVIEN Le chef du service aménagement et patrimoine à la direction régionale Rhône Alpes Auvergne

Projet V1.0

Annexes :

- Annexe 1 : Copie de la délibération de Moulins Communauté en date du .....
- Annexe 2 : Avis du préfet de l'Allier en date du ...
- Annexe 3 : Plan des terrains objets de la superposition d'affectations
- Annexe 4 : Plan des aménagements réalisés par Moulins Communauté sur le parvis devant
- Annexe 5 : État des lieux contradictoire dressé après travaux

Projet V1.0

Moulins Communauté
Ensemble, construisons notre avenir

Pôle de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
Direction Urbanisme
Réf : BG/LAB

Moulins, le 24 FEV. 2016

Interlocuteur Benoît GUYOT
Assistante
Courriel
Tél 04.70.48.50.12
Fax 04.70.48.50.49

Monsieur le Maire
57 route de Paris
03460 Villeneuve-sur-Allier

Objet : Rétrocession de l'ancienne station d'épuration de VILLENEUVE SUR ALLIER

Monsieur le Maire, cher collègue

Aubigny
Aurouër
Avermes
Bagneux
Bessay-sur-Allier
Besson
Bresnay
Bressolles
Chapeau
Chemilly
Chézy
Coulandon
Gennetines
Gouise
Marigny
Montbeugny
Montilly
Moulins
Neuilly-le-Réal
Neuvy
Souvigny
Saint Ennemond
Toulon-sur-Allier
Trevol
Villeneuve-sur-Allier
Yzeure

La commune de VILLENEUVE SUR ALLIER avait construit deux stations d'épuration sur les parcelles cadastrées Section ZH N° 51 (STEP du Fouillon) et Section AW N° 43 (STEP des Grèves).

Lors de la création de la Communauté d'Agglomération de Moulins et en application de l'article L.1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de la compétence Assainissement a entraîné de plein droit la mise à disposition à Moulins Communauté des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence et en l'espèce les STEP précitées.

Or, Moulins Communauté a entrepris la réalisation d'une nouvelle STEP, qui a été mise en service le 24 août 2015, et a procédé aux acquisitions foncières nécessaires à l'implantation de ce nouvel équipement.

Il est à noter que lorsqu'un bien mis à disposition n'est plus nécessaire à l'EPCI pour exercer les compétences transférées, il convient, conformément aux dispositions des articles L.1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de le désaffecter et de le rétrocéder à la commune propriétaire. La désaffectation du bien s'opère par délibération concordante entre la Communauté d'Agglomération et la commune ; en effet, si seule la commune peut prononcer la désaffectation, Moulins Communauté doit tout d'abord délibérer pour indiquer que la parcelle initialement mise à disposition, n'est plus utilisée dans le cadre de l'exercice de la compétence Assainissement. À l'issue, la commune prend, par délibération, l'acte de désaffectation et accepte la réintégration de ce bien dans son patrimoine.

.../...

Dans ces conditions, les anciennes STEP n'étant plus affectées par Moulins Communauté au service public pour lesquelles elles avaient été initialement mises à disposition, je vous propose de constater leur désaffectation et de vous restituer, gratuitement, les parcelles correspondantes.

Dans l'attente de la désaffectation de ces biens par la commune, Moulins Communauté en demeure gestionnaire et continue d'assumer l'ensemble des droits et obligations afférents à ces biens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma sincère considération.

Bien à toi

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à l'Assainissement,

Alain DENIZOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MOULINS
MOULINS

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.62

VILLENEUVE SUR ALLIER – réintégration dans le patrimoine communal de l'ancienne station d'épuration

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-62-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.62

Direction : Urbanisme et Habitat
Service : Urbanisme
Réf : BG/LAB

VILLENEUVE SUR ALLIER – réintégration dans le patrimoine communal de l'ancienne station d'épuration

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que la commune de VILLENEUVE SUR ALLIER avait construit deux stations d'épuration sur les parcelles cadastrées Section ZH N° 51 (STEP du Fouillon) et Section AW n°43 (STEP des Grèves).

Considérant que Lors de la création de la Communauté d'Agglomération de Moulins et en application de l'article L.1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de la compétence Assainissement a entraîné de plein droit la mise à disposition à Moulins Communauté des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence et en l'espèce la STEP précitée.

Considérant que Moulins Communauté a entrepris la réalisation d'une nouvelle STEP, qui a été mise en service le 24 août 2015, et a procédé aux acquisitions foncières nécessaires à l'implantation de ce nouvel équipement.

Considérant qu'il est à noter que lorsqu'un bien mis à disposition n'est plus nécessaire à l'établissement public de coopération intercommunale pour exercer les compétences transférées, il convient, conformément aux dispositions des articles L.1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de le désaffecter et de le rétrocéder à la commune propriétaire. La désaffectation du bien s'opère par délibération concordante entre la Communauté d'Agglomération et la commune ; en effet, si seule la commune peut prononcer la désaffectation, Moulins Communauté doit également délibérer pour indiquer que la parcelle initialement mise à disposition, n'est plus utilisée dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement. Ensuite, la commune prend, par délibération, l'acte de désaffectation et accepte la réintégration de ce bien dans son patrimoine.

Considérant que dans la mesure où le bien en cause n'est plus nécessaire à l'exercice de la compétence assainissement, rien ne s'oppose à ce qu'il fasse l'objet d'un retour au bénéfice de la commune de VILLENEUVE SUR ALLIER.

Considérant que Dans ces conditions, Moulins Communauté décide de constater la désaffectation de l'ancienne STEP et propose de restituer, gratuitement, à la commune de VILLENEUVE SUR ALLIER / TREVOL la parcelle correspondante.

Vu l'accord de Monsieur le Maire de la commune de VILLENEUVE SUR ALLIER,

Sur avis :

- **De la Commission Finances et Administration Générale du 18 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- De constater la désaffectation totale des deux stations d'épuration de VILLENEUVE SUR ALLIER sises sur les parcelles cadastrées Section ZH N° 51 (STEP du Fouillon) et Section AW n°43 (STEP des Grèves).
- De prononcer la réintégration de ces biens immobiliers dans le domaine communal
- D'autoriser Madame Cécile de BREUVAND à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C16-62-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

AFFAIRE N° DD28/006660

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre-André PERISSOL agissant en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Demeurant 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny commune de MOULINS département 03

Agissant en qualité de propriétaire des bâtiments et terrain sis commune de MONTBEUGNY (03) dont les références cadastrales sont : Section(s) A Numéro(s) 1345

d'une part,

ET :

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour ERDF 34, place des Corolles 92079 PARIS La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire, FR 66444608442 représentée par Monsieur ROUGERON Bruno agissant en qualité de Chargé d'Expertise, dûment habilité à cet effet,

désigné ci-après par l'appellation "ERDF"

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le propriétaire susnommé se déclarant propriétaire des bâtiments et terrains, lui et ses ayants-droit concèdent à ERDF à titre de servitude réelle au profit de la distribution publique d'électricité, les droits suivants :

ARTICLE 1 - OCCUPATION

Occuper un terrain de 6 m^2 sur lequel est installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (ci-joint annexé à l'acte, un plan délimitant l'emplacement réservé à ERDF). Le poste de transformation et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ERDF.

ARTICLE 2 – DROIT DE PASSAGE

Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, ERDF bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 3 – DROIT D'ACCES

Le propriétaire s'engage à laisser accéder en permanence de jour comme de nuit à l'emplacement réservé à ERDF (poste et canalisations), ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et de les laisser disposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Le propriétaire susnommé s'engage à garantir ce libre accès. Ce chemin d'accès doit rester en permanence libre et non encombré.

Le plan, ci-annexé et approuvé par les deux parties, situe le terrain, le poste, les canalisations et les chemins d'accès.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Pour assurer la continuité de l'exploitation, le propriétaire s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages.
Le propriétaire s'interdit notamment de porter atteinte à la sécurité des installations et notamment d'entreposer des matières inflammables contre le poste de transformation ou d'en gêner l'accès.

Lorsque le propriétaire met à disposition d'ERDF un local, ce dernier reste la propriété du propriétaire, qui devra en assumer notamment l'entretien.

ARTICLE 5 –MODIFICATION DES OUVRAGES

Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des servitudes ainsi constituées.

Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

ARTICLE 6 – CAS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

En cas de vente, de location ou de toute mise à disposition de ses bâtiments et terrains, le propriétaire susnommé et ses ayants-droit s'engagent à faire mention, dans l'acte de vente ou de location, des dispositions de la présente convention que l'acquéreur ou le locataire sera tenu de respecter.

ARTICLE 7 – DOMMAGES

ERDF prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.

Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, ERDF fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

ARTICLE 9 – INDEMNITE

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, ERDF s'engage à verser au propriétaire susnommé une indemnité unique et forfaitaire de vingt €, *(inscrire la somme en toute lettres)* dès signature par les parties de la convention régularisée par acte authentique devant notaire.

ARTICLE 10 – LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.
A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 11 – DIVERS

La présente convention est exemptée du timbre et pourra être enregistrée gratis en application des dispositions de l'Article 1045 II 3° du Code Général des Impôts.

ARTICLE 12 – FORMALITES

La présente convention pourra, après signature par les parties, être authentifiée aux frais d'ERDF en l'Etude de :

Maître SOURDILLE-RENAUD à **Montluçon**.

suite de la demande qui en sera faite par l'une des parties pour être publiée à la conservation des hypothèques.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ERDF à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Fait en QUATRE EXEMPLAIRES,

A ..... ,

le .....

(1) **LE PROPRIETAIRE**

Pour le Président, et par délégation,
La Vice –Présidente déléguée à l'Administration générale

A ..... ,

le .....

(1) **POUR ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE**

Cécile de BREUVAND

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " *LU et APPROUVE* "

AFFAIRE N° DD28/006660

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre-André PERISSOL agissant en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Demeurant 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny commune de MOULINS département 03

Agissant en qualité de propriétaire des bâtiments et terrain sis commune de MONTBEUGNY (03) dont les références cadastrales sont : Section(s) A Numéro(s) 1281

d'une part,

ET :

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour ERDF 34, place des Corolles 92079 PARIS La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire, FR 66444608442 représentée par Monsieur ROUGERON Bruno agissant en qualité de Chargé d'Expertise, dûment habilité à cet effet,

désigné ci-après par l'appellation "ERDF"

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le propriétaire susnommé se déclarant propriétaire des bâtiments et terrains, lui et ses ayants-droit concèdent à ERDF à titre de servitude réelle au profit de la distribution publique d'électricité, les droits suivants :

ARTICLE 1 - OCCUPATION

Occuper un terrain de 20 m^2 sur lequel est installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (ci-joint annexé à l'acte, un plan délimitant l'emplacement réservé à ERDF). Le poste de transformation et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ERDF.

ARTICLE 2 – DROIT DE PASSAGE

Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, ERDF bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 3 – DROIT D'ACCES

Le propriétaire s'engage à laisser accéder en permanence de jour comme de nuit à l'emplacement réservé à ERDF (poste et canalisations), ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et de les laisser disposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Le propriétaire susnommé s'engage à garantir ce libre accès. Ce chemin d'accès doit rester en permanence libre et non encombré.

Le plan, ci-annexé et approuvé par les deux parties, situe le terrain, le poste, les canalisations et les chemins d'accès.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Pour assurer la continuité de l'exploitation, le propriétaire s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages.
Le propriétaire s'interdit notamment de porter atteinte à la sécurité des installations et notamment d'entreposer des matières inflammables contre le poste de transformation ou d'en gêner l'accès.

Lorsque le propriétaire met à disposition d'ERDF un local, ce dernier reste la propriété du propriétaire, qui devra en assumer notamment l'entretien.

ARTICLE 5 –MODIFICATION DES OUVRAGES

Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des servitudes ainsi constituées.

Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

ARTICLE 6 – CAS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

En cas de vente, de location ou de toute mise à disposition de ses bâtiments et terrains, le propriétaire susnommé et ses ayants-droit s'engagent à faire mention, dans l'acte de vente ou de location, des dispositions de la présente convention que l'acquéreur ou le locataire sera tenu de respecter.

ARTICLE 7 – DOMMAGES

ERDF prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.

Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, ERDF fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

ARTICLE 9 – INDEMNITE

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, ERDF s'engage à verser au propriétaire susnommé une indemnité unique et forfaitaire de vingt €, *(inscrire la somme en toute lettres)* dès signature par les parties de la convention régularisée par acte authentique devant notaire.

ARTICLE 10 – LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.
A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 11 – DIVERS

La présente convention est exemptée du timbre et pourra être enregistrée gratis en application des dispositions de l'Article 1045 II 3° du Code Général des Impôts.

ARTICLE 12 – FORMALITES

La présente convention pourra, après signature par les parties, être authentifiée aux frais d'ERDF en l'Etude de :

Maître SOURDILLE-RENAUD à **Montluçon**.

suite de la demande qui en sera faite par l'une des parties pour être publiée à la conservation des hypothèques.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ERDF à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Fait en QUATRE EXEMPLAIRES,

A ..... ,

le .....

(1) **LE PROPRIETAIRE**

Pour le Président, et par délégation,
La Vice –Présidente déléguée à l'Administration générale

A ..... ,

le .....

(1) **POUR ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE**

Cécile de BREUVAND

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " *LU et APPROUVE* "

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.63

Conventions de servitudes avec Électricité Réseau Distribution France (ERDF) - parcelles A n°1281 et n°1345 à Montbeugny - LOGIPARC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-63-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.63

Direction Urbanisme et Habitat
Service : Urbanisme
Réf : BG/LAB

Conventions de servitudes avec Électricité Réseau Distribution France (ERDF) parcelles A n°1281 et n°1345 à Montbeugny - LOGIPARC

Considérant qu'Électricité Réseau Distribution France (ERDF) a transmis à la Communauté d'Agglomération de Moulins deux conventions de servitudes pour les parcelles section A n°1281 et section A n°1345 afin de procéder à la mise en place de deux postes de transformation et de tous leurs accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, dans le cadre de LOGIPARC.

Considérant que le tracé qu'empruntent ces ouvrages passe sur les propriétés de la Communauté d'Agglomération de Moulins, dont les références cadastrales sont indiquées ci-dessus.

Considérant que les conventions interviennent pour définir précisément les servitudes accordées à ERDF.

Considérant qu'ERDF s'engage à entretenir les postes de transformation et leurs accessoires ainsi qu'à verser une compensation forfaitaire et définitive de vingt euros par convention de servitude, soit quarante euros, à la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Sur avis :

- **De la Commission Finances et Administration Générale du 18 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- D'accepter les conventions de servitudes transmises par ERDF concernant les parcelles A 1281 et A 1345 situées sur la commune de Montbeugny,
- D'autoriser Madame de Breuvand, Vice-Président délégué à l'Administration Générale, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MOULINS MOULINS

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-63-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

AFFAIRE N° DD28/006660

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre-André PERISSOL agissant en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Demeurant 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny commune de MOULINS département 03

Agissant en qualité de propriétaire des bâtiments et terrain sis commune de MONTBEUGNY (03) dont les références cadastrales sont : Section(s) A Numéro(s) 1345

d'une part,

ET :

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour ERDF 34, place des Corolles 92079 PARIS La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire, FR 66444608442 représentée par Monsieur ROUGERON Bruno agissant en qualité de Chargé d'Expertise, dûment habilité à cet effet,

désigné ci-après par l'appellation "ERDF"

d'autre part,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-63-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le propriétaire susnommé se déclarant propriétaire des bâtiments et terrains, lui et ses ayants-droit concèdent à ERDF à titre de servitude réelle au profit de la distribution publique d'électricité, les droits suivants :

ARTICLE 1 - OCCUPATION

Occuper un terrain de 6 m^2 sur lequel est installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (ci-joint annexé à l'acte, un plan délimitant l'emplacement réservé à ERDF). Le poste de transformation et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ERDF.

ARTICLE 2 – DROIT DE PASSAGE

Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, ERDF bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 3 – DROIT D'ACCES

Le propriétaire s'engage à laisser accéder en permanence de jour comme de nuit à l'emplacement réservé à ERDF (poste et canalisations), ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et de les laisser disposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Le propriétaire susnommé s'engage à garantir ce libre accès. Ce chemin d'accès doit rester en permanence libre et non encombré.

Le plan, ci-annexé et approuvé par les deux parties, situe le terrain, le poste, les canalisations et les chemins d'accès.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Pour assurer la continuité de l'exploitation, le propriétaire s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages.
Le propriétaire s'interdit notamment de porter atteinte à la sécurité des installations et notamment d'entreposer des matières inflammables contre le poste de transformation ou les accès.

Accusé de réception en préfecture
013-211300163-20160627-163-63-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

Lorsque le propriétaire met à disposition d'ERDF un local, ce dernier reste la propriété du propriétaire, qui devra en assumer notamment l'entretien.

ARTICLE 5 –MODIFICATION DES OUVRAGES

Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des servitudes ainsi constituées.

Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

ARTICLE 6 – CAS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

En cas de vente, de location ou de toute mise à disposition de ses bâtiments et terrains, le propriétaire susnommé et ses ayants-droit s'engagent à faire mention, dans l'acte de vente ou de location, des dispositions de la présente convention que l'acquéreur ou le locataire sera tenu de respecter.

ARTICLE 7 – DOMMAGES

ERDF prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.

Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, ERDF fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

ARTICLE 9 – INDEMNITE

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, ERDF s'engage à verser au propriétaire susnommé une indemnité unique et forfaitaire de vingt €, *(inscrire la somme en toute lettres)* dès signature par les parties de la convention régularisée par acte authentique devant notaire.

ARTICLE 10 – LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.
A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-63-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

ARTICLE 11 – DIVERS

La présente convention est exemptée du timbre et pourra être enregistrée gratis en application des dispositions de l'Article 1045 II 3° du Code Général des Impôts.

ARTICLE 12 – FORMALITES

La présente convention pourra, après signature par les parties, être authentifiée aux frais d'ERDF en l'Etude de :

Maître SOURDILLE-RENAUD à **Montluçon**.

suite de la demande qui en sera faite par l'une des parties pour être publiée à la conservation des hypothèques.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ERDF à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Fait en QUATRE EXEMPLAIRES,

A ..... ,

le .....

(1) **LE PROPRIETAIRE**

Pour le Président, et par délégation,
La Vice –Présidente déléguée à l'Administration générale

Cécile de BREUVAND

A ..... ,

le .....

(1) **POUR ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE**

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " *LU et APPROUVE* "

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-63-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

AFFAIRE N° DD28/006660

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre-André PERISSOL agissant en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Demeurant 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny commune de MOULINS département 03

Agissant en qualité de propriétaire des bâtiments et terrain sis commune de MONTBEUGNY (03) dont les références cadastrales sont : Section(s) A Numéro(s) 1281

d'une part,

ET :

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour ERDF 34, place des Corolles 92079 PARIS La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire, FR 66444608442 représentée par Monsieur ROUGERON Bruno agissant en qualité de Chargé d'Expertise, dûment habilité à cet effet,

désigné ci-après par l'appellation "ERDF"

d'autre part,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-63-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le propriétaire susnommé se déclarant propriétaire des bâtiments et terrains, lui et ses ayants-droit concèdent à ERDF à titre de servitude réelle au profit de la distribution publique d'électricité, les droits suivants :

ARTICLE 1 - OCCUPATION

Occuper un terrain de 20 m^2 sur lequel est installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (ci-joint annexé à l'acte, un plan délimitant l'emplacement réservé à ERDF). Le poste de transformation et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ERDF.

ARTICLE 2 – DROIT DE PASSAGE

Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, ERDF bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 3 – DROIT D'ACCES

Le propriétaire s'engage à laisser accéder en permanence de jour comme de nuit à l'emplacement réservé à ERDF (poste et canalisations), ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et de les laisser disposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Le propriétaire susnommé s'engage à garantir ce libre accès. Ce chemin d'accès doit rester en permanence libre et non encombré.

Le plan, ci-annexé et approuvé par les deux parties, situe le terrain, le poste, les canalisations et les chemins d'accès.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Pour assurer la continuité de l'exploitation, le propriétaire s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages.
Le propriétaire s'interdit notamment de porter atteinte à la sécurité des installations et notamment d'entreposer des matières inflammables contre le poste de transformation ou d'en gêner l'accès.

Accusé de réception en préfecture
003-240300610-20160620-CC-15-63-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

Lorsque le propriétaire met à disposition d'ERDF un local, ce dernier reste la propriété du propriétaire, qui devra en assumer notamment l'entretien.

ARTICLE 5 –MODIFICATION DES OUVRAGES

Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des servitudes ainsi constituées.

Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

ARTICLE 6 – CAS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

En cas de vente, de location ou de toute mise à disposition de ses bâtiments et terrains, le propriétaire susnommé et ses ayants-droit s'engagent à faire mention, dans l'acte de vente ou de location, des dispositions de la présente convention que l'acquéreur ou le locataire sera tenu de respecter.

ARTICLE 7 – DOMMAGES

ERDF prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.

Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, ERDF fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

ARTICLE 9 – INDEMNITE

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, ERDF s'engage à verser au propriétaire susnommé une indemnité unique et forfaitaire de vingt €, *(inscrire la somme en toute lettres)* dès signature par les parties de la convention régularisée par acte authentique devant notaire.

ARTICLE 10 – LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.
A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-63-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

ARTICLE 11 – DIVERS

La présente convention est exemptée du timbre et pourra être enregistrée gratis en application des dispositions de l'Article 1045 II 3° du Code Général des Impôts.

ARTICLE 12 – FORMALITES

La présente convention pourra, après signature par les parties, être authentifiée aux frais d'ERDF en l'Etude de :

Maître SOURDILLE-RENAUD à **Montluçon**.

suite de la demande qui en sera faite par l'une des parties pour être publiée à la conservation des hypothèques.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ERDF à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Fait en QUATRE EXEMPLAIRES,

A ..... ,

le .....

(1) **LE PROPRIETAIRE**

Pour le Président, et par délégation,
La Vice –Présidente déléguée à l'Administration générale

Cécile de BREUVAND

A ..... ,

le .....

(1) **POUR ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE**

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " *LU et APPROUVE* "

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-63-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.64

ROMYA : demande de subvention « la nuit du vélo »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-64-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.64

Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT.

ROMYA : demande de subvention « la nuit du vélo »

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Jean-Marie LESAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que la Roue d'or Moulins Yzeure Avermes est une association sportive créée en 1986 et ayant comme activité principale l'organisation d'épreuves cyclistes et une école de cyclisme,

Considérant que dans le cadre de son projet associatif, ROMYA organise le 23 et 24 septembre 2016 à Yzeurespace et au Parc des Expositions à Avermes « la Nuit du vélo,

Considérant qu'environ 500 ou 600 convives sont attendus lors de cette manifestation avec de grandes personnalités du cyclisme qui seront présentes,

Considérant que cette soirée sera aussi l'occasion de soutenir l'association « Mécénat Chirurgie Cardiaque »,

Considérant que l'objectif pour ROMYA est de créer un événement majeur sur l'agglomération et d'inscrire la manifestation à la fois sous le signe du sport et de la solidarité,

Considérant que le projet a un réel impact départemental et régional via la présence personnalités du monde du cyclisme.

Considérant les retombées économiques pour le territoire de Moulins Communauté avec le recours à un traiteur local et les nombreuses nuitées déjà été réservées pour les invités d'honneur et celles pour les participants pouvant venir d'autres territoires,

Considérant que ROMYA sollicite Moulins Communauté à hauteur de 6 000 euros,

Vu l'avis des commissions et du bureau,
Vu le rapport de présentation annexé,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** une subvention de 3 000 euros à l'association ROMYA pour l'organisation de la manifestation « La Nuit du Vélo » du 23 au 24 septembre 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-64-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 JUIN 2016

Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT/SP

DELEGATION Développement Economique
RAPPORTEUR Jean-Marie LESAGE

RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N°C.16.64

ROMYA : demande de subvention « la nuit du vélo et de ses champions »

Roue d'or Moulins Yzeure Avermes est une association sportive créée en 1986. Son activité principale est la promotion du cyclisme de compétition et l'organisation d'épreuves et de manifestation cyclistes. C'est également une école de cyclisme ouverte aux jeunes de 7 à 14 ans. Son rôle est de promouvoir ce sport. Cette association est composée de 9 bénévoles et d'un salarié à temps plein. Elle est présidée par Yannick GONDOUX.

Dans le cadre de son projet associatif, ROMYA organise le 23 et 24 septembre 2016 à Yzeurespace et au Parc des Expositions à Avermes « la Nuit du vélo ». Il s'agit d'une soirée dédiée au vélo et à la médecine cardiaque.

Cette manifestation se déroulera en trois temps et est ouverte à tout public :

- Une soirée conférence débat le vendredi 23 septembre 2016 à Yzeurespace en présence de Jean-Paul OLLIVIER et Bernard HINAULT.

- Une randonnée cycliste ouverte à tous le samedi 24 septembre 2016 en présence de nombreux champions cyclistes (anciens vainqueurs du tour de France) qui participeront eux-mêmes à la randonnée. Départ du Parc des Expositions à 14h30 et arrivée prévue à 16h15 sur la place d'Allier à Moulins. La randonnée sera commentée par Daniel Mangeas (speaker du Tour de France) en présence de nombreuses personnalités du monde du cyclisme, du journalisme et du monde médical et des élus de l'agglomération. Les ambassadeurs de Mécénat Chirurgie Cardiaque, dont Francine Lecat, seront également présents avec Paul Belmondo et Henri Sannier. Tous les participants porteront un maillot aux couleurs de Mécénat Chirurgie Cardiaque. La randonnée s'intitulera « Moulins fait son Tour ».
- Soirée de gala le samedi 24 septembre 2016 à partir de 20h au Parc des Expositions en présence de nombreuses personnalités (Francine Lecat, Paul Belmondo, Henri Sannier, Raymond Poulidor, etc...), la Soirée de gala sera animée par un orchestre de renommée internationale.

Environ 500 ou 600 convives sont attendus lors de cette manifestation. Ils pourront participer au spectacle et profiter d'un repas préparé par un traiteur local.

Le coût de l'entrée est de 45 euros pour la soirée de gala (repas et spectacle), un tarif de 10 € pour la randonnée et un tarif de 50 € pour participer aux deux manifestations.

Cette soirée sera aussi l'occasion de soutenir l'association « Mécénat Chirurgie Cardiaque ». En effet, tous les bénéfices de la soirée seront reversés à cette association. Les services de cardiologie de l'hôpital de Moulins ainsi que le Rotary Club et Lions Club se sont également impliqués dans la manifestation.

L'objectif pour ROMYA est de créer un événement majeur sur l'agglomération et d'inscrire la manifestation à la fois sous le signe du sport et de la solidarité.

Le projet a un réel impact départemental et régional via la présence personnalités du monde du cyclisme. Il y a également des retombées économiques pour le territoire de Moulins Communauté puisque ROMYA fait appel à un traiteur local. De plus, de nombreuses nuitées ont déjà été réservées (entre 30 et 35 chambres).

Lors de la manifestation de 2014, la soirée de gala avait généré un chiffre d'affaires de plus de 21 000 € auprès des entreprises de l'agglomération, et la ROMYA a pu faire don d'environ 7 700 € à Mécénat Chirurgie Cardiaque à la suite de cette manifestation.

Pour promouvoir cet événement, l'association prévoit un plan de communication assurée par l'agence de communication C-TOUCOM, ainsi que par les journaux « La Montagne », « La Semaine de l'Allier » et Radio France Bleu Auvergne.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-64-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

ROMYA sollicite Moulins Communauté à hauteur de 6 000 euros. Le budget prévisionnel est équilibré et s'élève à 61 550 euros. Les trois communes de l'agglomération n'ont pas été sollicitées étant donné qu'elles n'avaient pas apportées de subvention à cette manifestation en 2014. La ville d'Yzeure met à disposition Yzeurespace pour la conférence du vendredi soir. La ville de Moulins accompagne l'association pour l'installation d'un podium remorque Place d'Allier et fournira les branchements électriques, 3 tentes 3 m x 3m avec lests, 30 barrières et 2 agents communaux afin d'assurer la livraison aller-retour du matériel.
Il est à noter qu'en 2014, Moulins Communauté avait participé à hauteur de 3 000 euros.

En contrepartie, l'association s'engage à faire mention de la participation de Moulins Communauté dans ses différentes communications. En cas de manquement à cette condition, l'association devra rembourser le montant de la subvention.

Sur avis :

- **De la Commission Développement économique, commercial, touristique et enseignement supérieur du 11 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'attribuer** une subvention de 3 000 euros à l'association ROMYA pour l'organisation de la manifestation « La Nuit du Vélo» du 23 au 24 septembre 2016

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-64-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 16

CHARGES	Montant[10]	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	20550	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	25550
Prestations de services	19550		
Achats matières et fournitures	1000	**74- Subventions d'exploitation**[11]	33000
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	6600	-	
Locations	6600	-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :CD03	2000
62 - Autres services extérieurs	12200	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6000	Intercommunalité(s) : EPCI[12]	
Publicité, publication	3000	-Moulins communauté	6000
Déplacements, missions	3000	Commune(s) :	
Services bancaires, autres	200	-	
63 - Impôts et taxes	1000	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes	1000	Fonds européens	
64- Charges de personnel	3200	-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	3200	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	25000
65- Autres charges de gestion courante	15000	**75 - Autres produits de gestion courante**	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		**76 - Produits financiers**	
68- Dotation aux amortissements		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	58550	**TOTAL DES PRODUITS**	58550

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]

86- Emplois des contributions volontaires en nature	3000	87 - Contributions volontaires en nature	3000
Secours en nature		Bénévolat	3000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	3000	Dons en nature	
TOTAL	61550	TOTAL	61550

La subvention de 6000 **€ représente** 10,25 **% du total des produits :**

(montant demandé/total des produits) x 100.

[10] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[11] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

[12] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

[13] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information quantitative (en valeur par défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « en pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-64-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

6.2 Compte rendu financier de l'action : tableau de synthèse[15].

Exercice 2014

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				**Ressources directes affectées à l'action**			
60 – Achat	0	10919		70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services		17091	
Prestations de services		10919					
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation[16]	0	26959	
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	0	5200					
Locations immobilières et immobilières		5200					
Entretien et réparation				Région(s)		0	
Assurance							
Documentation				Département(s)		1000	
Divers							
62 - Autres services extérieurs	0	17108		Intercommunalité(s) : EPCI[17]			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		5108		- Moulins communauté		3000	
Publicité, publication		5000		Commune(s) :			
Déplacements, missions		7000					
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	0	0					
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes							
64- Charges de personnel	0	3062		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels				Autres établissements publics			
Charges sociales		3062		Aides privées		22959	
Autres charges de personnel				75 - Autres produits de gestion courante			
65- Autres charges de gestion courante				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
68- Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées à l'action							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres		7761					
Total des charges	0	44050		Total des produits	0	44050	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	2000		87 - Contributions volontaires en nature	0	2000	
Secours en nature				Bénévolat		2000	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole		2000		Dons en nature			
TOTAL	0	46050		TOTAL	44050	46050	105

La subvention de 3000€ **représente** 6,81**% du total des produits :**
(montant attribué/total des produits) x 100.

[15] Ne pas indiquer les centimes d'euros

[16] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

[17] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-64-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 JUIN 2016

Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT/VDO

DELEGATION **Développement Economique**
RAPPORTEUR **Jean-Marie LESAGE**

RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N°C.16.65

FACE Territoire Bourbonnais : demande d'adhésion

FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), est un réseau de clubs d'entreprises. Reconnue d'Utilité Publique depuis le 18 février 1994, la fondation a été créée le 15 octobre 1993 à l'initiative de 15 chefs d'Entreprises françaises. Antoine GUICHARD, patron du Groupe CASINO, prend la présidence de la Fondation en 1997. Elle est présidée depuis 2008 par Gérard Mestrallet, PDG d'Engie.

Elle a pour vocation de favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises pour lutter contre toutes formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté, par une approche globale et innovante de la RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise).

Organisée en Réseau (une cinquantaine de Clubs d'entreprises, plus de 350 sites d'action, environ 250 collaborateurs et collaboratrices), FACE rassemble plus de 5200 entreprises de toutes tailles et travaille en collaboration avec une multitude de parties prenantes (associations, institutions, personnalités…).

Sur la base de l'engagement de dirigeant-e-s d'entreprises locales en lien avec la puissance publique, FACE crée et agrée des associations territoriales FACE. Des conventions d'agrément et la signature de la Charte des dirigeant-e-s d'entreprises membres de FACE encadrent les relations avec la Fondation, tête de réseau. Une association FACE a donc pour vocation de faire émerger, de mettre en oeuvre, de développer et d'essaimer des actions innovantes s'appuyant sur une participation active des entreprises.

En avril 2014, dans le cadre d'une réflexion sur la mobilisation des acteurs économiques en faveur de l'emploi, et plus particulièrement sur l'insertion professionnelle des jeunes commandée par le Président de la République, Gérard MESTRALLET, Pdt de FACE et PDG de Engie, fait la proposition suivante :
« Instituer des pôles de compétitivité sociale : à l'instar des pôles de compétitivité technologique, instituer des pôles de compétitivité sociale afin de concevoir, expérimenter et développer des politiques et pratiques RSE au sein des entreprises de chaque territoire :
- cohérence entre les projets de responsabilité sociale et l'exigence économique,
- performance sociale des territoires,
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales,
- gestion prévisionnelle des temps de vie en entreprise,
- réseau territoriaux en faveur de l'égalité et la diversité,
- socialisation par le travail,
- développement de l'emploi local. »

➔ Un projet de création de pôle de compétitivité et d'innovations sociales a été confié par FACE France à FACE Territoire Bourbonnais.

<u>FACE Territoire Bourbonnais</u>

Apres un an et demi de gestation, l'agrément de la Fondation est obtenu pour créer un club d'entrepreneur à Moulins : FACE territoire Bourbonnais nait le 19 juin 2015, en s'appuyant sur 30 administrateurs et plus de 40 entreprises adhérentes (cf. liste tableur ci-joint).

FACE TB est reconnue Entreprise solidaire d'utilité sociale (n°104/2016) depuis le 13 janvier 2016.

Le pôle de compétitivité et d'innovations sociales rassemblera sur le territoire bourbonnais, entreprises, talents locaux, établissements de formation et spécialistes de l'insertion, au sein d'un écosystème dynamique, créateur de richesses économiques et de cohésion sociale.

MOULINS COMMUNAUTE

L'objectif du projet est de mettre en lumière notre territoire bourbonnais via la création de ce pôle de compétitivité sociale, favorisant le développement économique, que l'on veut duplicable. D'une pierre, trois coups :
- Mise en lumière du territoire et de son attractivité
- Compétitivité sociale
- Compétitivité économique

C'est aussi une réponse à un besoin de territoire :
- de renforcer le lien entre les entreprises et les acteurs qui luttent contre l'exclusion sociale et professionnelle
- d'accompagner les entreprises dans le développement des pratiques RSE

Le projet repose sur 3 piliers :
1. Les entreprises locales
2. Les jeunes (et moins jeunes…) du territoire, éloignés de l'emploi
3. Les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle : missions locales, pôle emploi… associations sportives, culturelles

Et 3 objectifs :
1. Recensement, évaluation des démarches et pratiques RSE des entreprises implantées sur le territoire et de leurs besoins en compétences (et notamment, en matière numérique) ainsi que des talents et/ou compétences de notre jeunesse, et des actions menées par les élus et les associations en faveur de l'insertion sociale et professionnelle (échange sur les bonnes pratiques).
2. Construire un aqueduc entre les jeunes bourbonnais (16 – 26 ans) et le monde de l'entreprise, par le biais de parrainage, de services civiques, de périodes d'immersion en entreprise et de formations courtes et spécifiques, ainsi que par l'accompagnement des entreprises du territoire aux stratégies RSE et la mise en réseau des différents acteurs de l'insertion professionnelle afin de favoriser leur complémentarité. En somme, favoriser +++ l'apprentissage.
3. L'image, la représentation : participer à la construction d'un pôle de compétitivité économique et sociale sur un lieu géographique précis sur le territoire, regroupant entreprises, lieu de vie et centres de formation (« cluster »).

Pour plus de précisions sur les actions programmées, n'hésitez pas à vous référer à la présentation complète du projet de création d'un pôle de compétitivité et d'innovations sociales sur le territoire (joint à ce rapport).

Sur avis :

- **De la Commission Développement économique, commercial, touristique et enseignement supérieur du 11 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Il est proposé :

- **D'approuver** l'adhésion de Moulins Communauté à la Fondation FACE Territoire Bourbonnais pour un montant de 360 €

De la création d'un pôle de compétitivité et d'innovations sociales sur le territoire

Aujourd'hui,

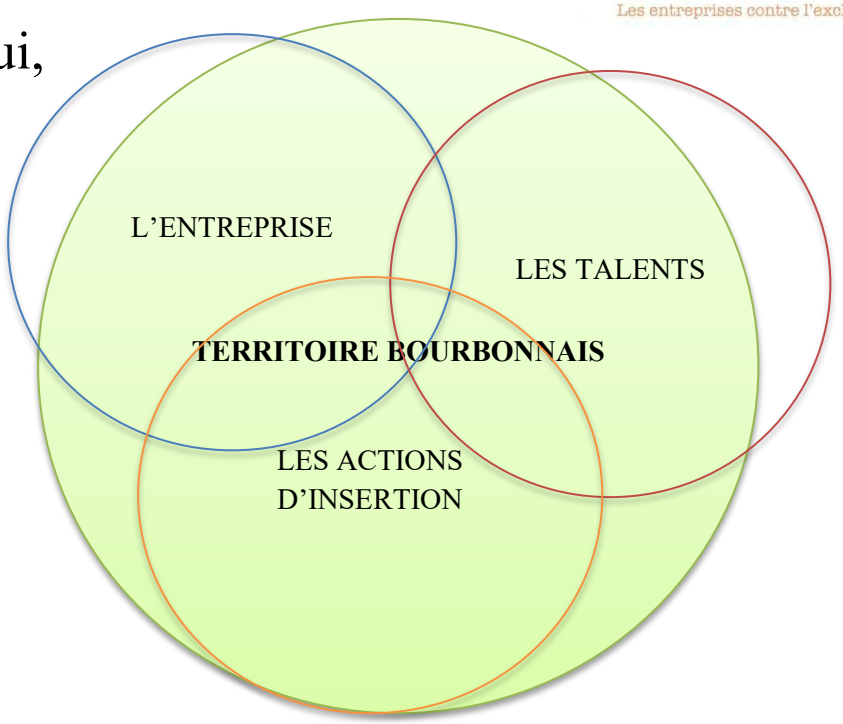

Demain,



Ce pôle de compétitivité et d'innovations sociales rassemblera sur le territoire bourbonnais, entreprises, talents locaux, établissements de formation et spécialistes de l'insertion, au sein d'un écosystème dynamique, créateur de richesses économiques et de cohésion sociale.

« **Instituer des pôles de compétitivité sociale** : à l'instar des pôles de compétitivité technologique, instituer des pôles de compétitivité sociale **afin de concevoir, expérimenter et développer des politiques et pratiques RSE au sein des entreprises de chaque territoire** »

Proposition 107 de Gérard MESTRALLET au Président de la République – Avril 2014

FACE Territoire Bourbonnais se donnera pour mission l'émergence de ce pôle au travers d'actions stratégiques échelonnées sur 5 ans et sur un maillage fort entre les différentes parties prenantes.

Les grandes actions :

- Encourager le développement des politiques RSE sur les entreprises du territoire
- Favoriser le parrainage
- Créer des formations courtes et spécifiques aux besoins des entreprises
- Participer à la création d'un cluster social

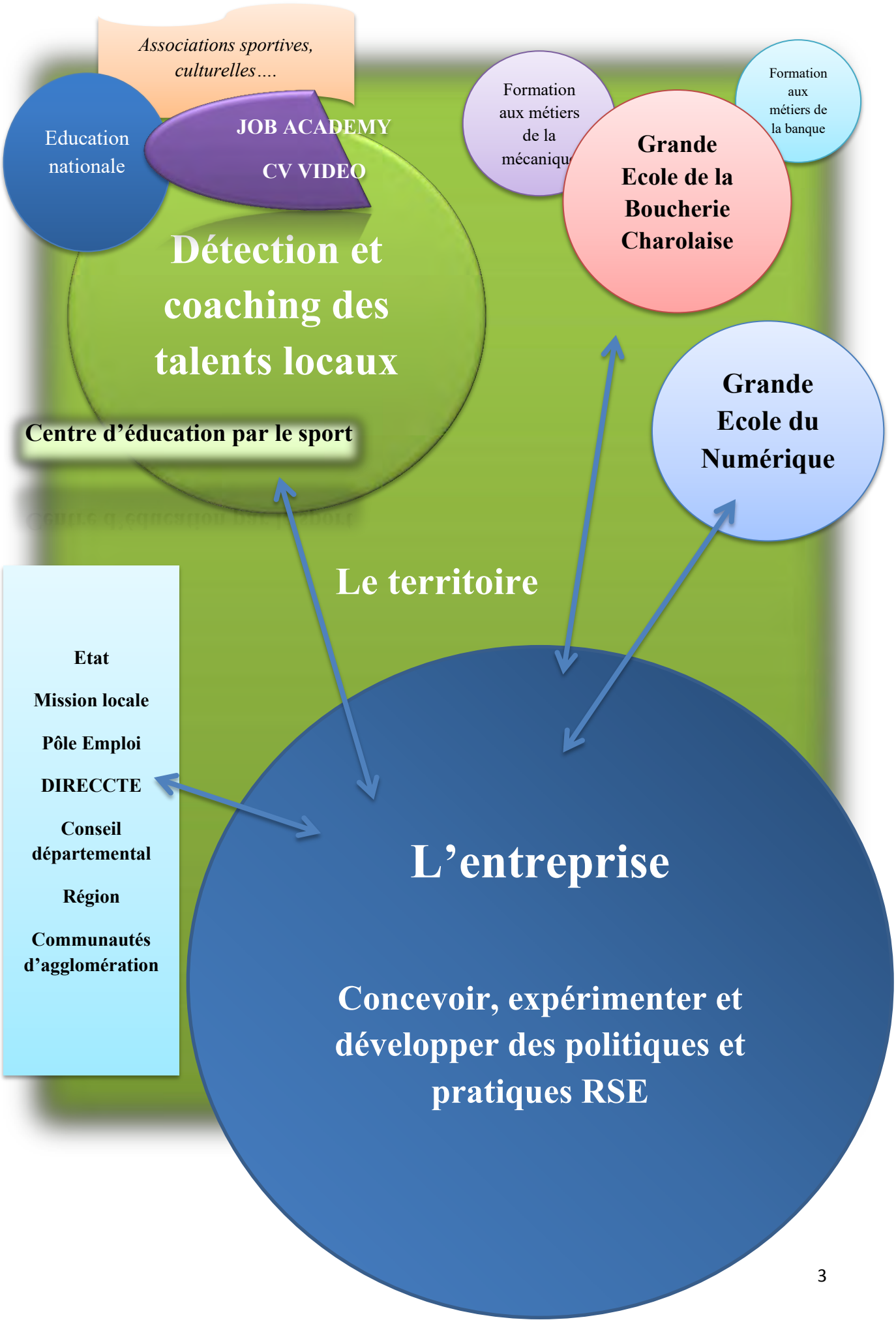
Associations sportives, culturelles….
Education nationale
JOB ACADEMY
CV VIDEO
Détection et coaching des talents locaux
Centre d'éducation par le sport
Formation aux métiers de la mécaniqu
Formation aux métiers de la banque
Grande Ecole de la Boucherie Charolaise
Grande Ecole du Numérique
Le territoire
Etat
Mission locale
Pôle Emploi
DIRECCTE
Conseil départemental
Région
Communautés d'agglomération
L'entreprise
Concevoir, expérimenter et développer des politiques et pratiques RSE

Préalable

FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), est un **réseau de clubs d'entreprises**.

Reconnue d'Utilité Publique depuis le 18 février 1994, la fondation a été créée le 15 octobre 1993 à l'initiative de 15 chefs d'Entreprises françaises.

Antoine GUICHARD, patron du Groupe CASINO, prend la présidence de la Fondation en 1997. Elle est présidée depuis 2008 par Gérard Mestrallet, PDG d'Engie.

Elle a pour vocation de favoriser **l'engagement social et sociétal des entreprises** pour lutter **contre toutes formes d'exclusion**, de discrimination et de pauvreté, **par une approche globale et innovante de la RSE** ou Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Organisée en Réseau (une cinquantaine de Clubs d'entreprises, plus de 350 sites d'action, environ 250 collaborateurs et collaboratrices), FACE rassemble plus de **5200 entreprises de toutes tailles** et travaille en collaboration avec une multitude de parties prenantes (associations, institutions, personnalités…).

Sur le plan national, 5 domaines d'activités stratégiques (DAS) définissent aujourd'hui ses champs d'action :

- **L'ENTREPRISE** (développement de process de recrutement 2.0, modernisation des politiques RH, conseil RSE – LUCIE, accompagnement au label Diversité/Egalité…)

- **L'EMPLOI** (inclusion par le numérique, parrainage, tutorats, CV vidéo, « Jobacademy », accompagnement des demandeurs d'emploi à la maîtrise des technologies de l'Information et de la Communication – TIC – insertion par le sport, Emploi 2016/Euro 2016…)

- **L'EDUCATION** (Création d' « école du numérique », connaissance des métiers, de l'entreprise – convention de justice pour sortie de prison…)

- **Le QUOTIDIEN** (consommation – problématique d'accès au droit au logement, à l'énergie, à l'internet, services civiques…)

- **Les TERRITOIRES** (soutien aux entreprises « moteurs de l'emploi », création d'un « guichet unique », Nouveaux Contrats de Ville…)

FACE agit avec, par mais aussi pour l'entreprise.



Sur la base de l'engagement de dirigeant-e-s d'entreprises locales en lien avec la puissance publique, FACE crée et agrée des **associations territoriales FACE**. Des conventions d'agrément et la signature de la Charte des dirigeant-e-s d'entreprises membres de FACE encadrent les relations avec la Fondation, tête de réseau.

Une association FACE a donc pour vocation de faire émerger, de mettre en œuvre, de développer et d'essaimer des actions innovantes s'appuyant sur une participation active des entreprises.

Apres un an et demi de gestation, l'agrément de la Fondation est obtenu pour créer un club d'entrepreneur à Moulins.

Des entreprises du territoire, de toutes tailles, s'engagent immédiatement :

MAGPRA, BATISSEO, BRICOMARCHE, COFELY, CREDIT AGRICOLE, 3I NATURE, BEAUDOUIN BOULANGERIE, SUEZ ENVIRONNEMENT, DENA, MANPOWER, MEWA, ERDF, CAPEB, SPORT SANTE PERFORMANCES …

De même que les associations et administrations locales d'insertion sociale, culturelles ou sportives :

Mission Locale, VILTAIS, MOULINS FOOTBALL, IJA les Charmettes, CNCS, CEEA, Le PAL, Pôle Emploi …

Soutenus par les collectivités, condition *sine qua non* de l'émergence d'une association locale FACE :

Ville de Moulins, Moulins Communauté, Pays de ST Pourçain, Villes de Varennes, Yzeure, Avermes.

Avec 30 administrateurs et plus de 40 entreprises adhérentes, le 19 juin 2015, FACE territoire Bourbonnais nait.

FACE
Les entreprises contre l'exclusion
TERRITOIRE BOURBONNAIS

FACE TB est reconnue Entreprise solidaire d'utilité sociale (n°104/2016) depuis le 13 janvier 2016.

N° Siret 814 390 894 0016 - code APE 9499Z

Genèse du projet

Dirigée par le Pdt de FACE et PDG de *Engie*, Gérard MESTRALLET, à la demande du Président de la république, **une réflexion sur la mobilisation des acteurs économiques en faveur de l'emploi**, et plus particulièrement sur l'insertion professionnelle des jeunes est menée entre 2013 et 2014.

En tant que Pdt de FACE, la réponse apportée est « **une réponse d'entreprise, avec des entreprises, pour des entreprises**. »

5 priorités sont dessinées :

- Rapprocher l'entreprise de l'école
- Faire de l'alternance une voie d'excellence dans la découverte d'un métier comme dans le développement des compétences
- Mobiliser les capacités de formation et d'accompagnement des entreprises directement en faveur des chômeurs
- Faire de la mixité des métiers une grande cause nationale
- Organiser autour de la Région, les dynamiques locales en faveur de l'emploi des jeunes

150 propositions ont été présentées, parmi lesquelles :

Proposition 107 de Gérard MESTRALLET au Président de la République – Avril 2014

« **Instituer des pôles de compétitivité sociale** : à l'instar des pôles de compétitivité technologique, instituer des pôles de compétitivité sociale **afin de concevoir, expérimenter et développer des politiques et pratiques RSE au sein des entreprises de chaque territoire** :

- cohérence entre les projets de responsabilité sociale et l'exigence économique,
- performance sociale des territoires,
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales,
- gestion prévisionnelle des temps de vie en entreprise,
- réseau territoriaux en faveur de l'égalité et la diversité,
- socialisation par le travail,
- développement de l'emploi local. »

Interprétation de FACE Nationale :

- Affirmer le grand mouvement social des entreprises socialement et sociétalement engagées sur les territoires
- Innover socialement contre l'exclusion, à travers la RSE et les entreprises, au service de l'intérêt général
- Confirmer un modèle économique et un équilibre public/privé en assurant son déploiement dans les entités territoriales
- Gérard MESTRALLET et les administrateurs de FACE sont des VRP de FACE et à ce titre, des facilitateurs.

Un projet de création de pôle de compétitivité et d'innovations sociales a été confié par FACE France à FACE Territoire Bourbonnais.

Objectifs et méthodologie

L'objectif du projet est de mettre en lumière notre territoire bourbonnais via la création de ce pôle de compétitivité sociale, favorisant le développement économique, que l'on veut duplicable. D'une pierre, trois coups :

- Mise en lumière du territoire et de son attractivité
- Compétitivité sociale
- Compétitivité économique

C'est aussi une réponse à un besoin de territoire :

- de renforcer le lien entre les entreprises et les acteurs qui luttent contre l'exclusion sociale et professionnelle
- d'accompagner les entreprises dans le développement des pratiques RSE

Ce projet repose sur :

1 trépied

> *Un trépied est un meuble à trois pieds, servant de table, de siège ou de support. Il* ***a l'avantage de n'être jamais bancal****, quelle que soit sa fabrication, et quelle que soit la surface sur laquelle il est posé.*

1. Les **entreprises** locales
2. **Les jeunes (et moins jeunes…)** du territoire**, éloignés de l'emploi**
3. Les **acteurs de l'insertion sociale et professionnelle** : missions locales, pôle emploi… associations sportives, culturelles

2 propositions :

- « Faire ensemble » (sur un plan externe, lien constant avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, les acteurs locaux, les associations locales et les partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire ; sur le plan interne, reprendre commissions de travail)

- « Titiller, bousculer les lignes, les oppositions de principes entre les acteurs »

1 rôle que nous endossons : celui d'***interFACE*** – de mise en relation – de « maillage »

Demain,

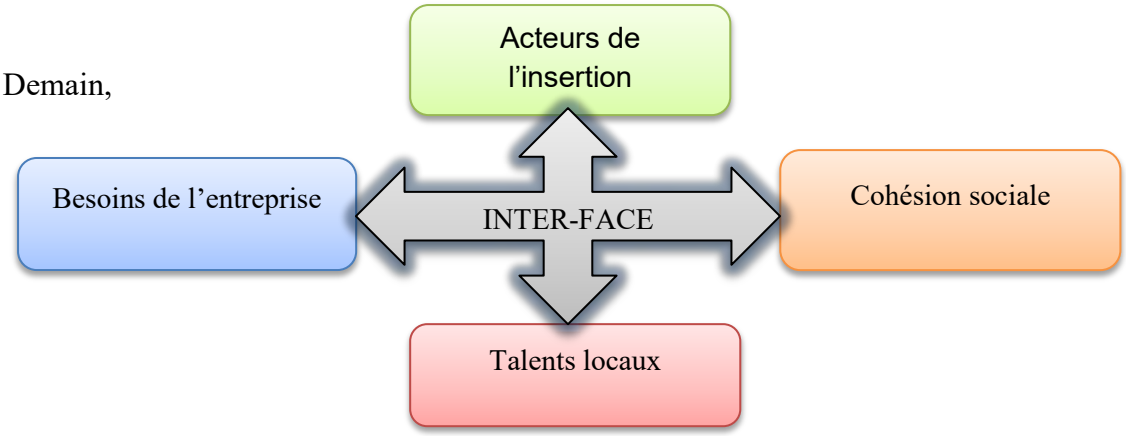

Après demain,

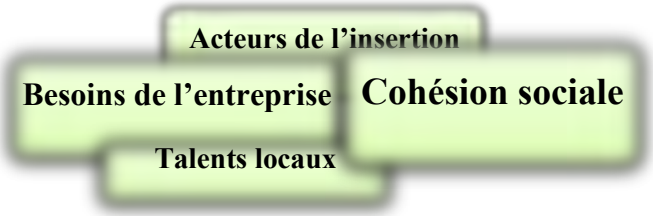

Et 3 objectifs :

1. **Recensement, évaluation** des démarches et pratiques RSE des entreprises implantées sur le territoire et de leurs besoins en compétences (et notamment, en matière numérique) ainsi que des talents et/ou compétences de notre jeunesse, et des actions menées par les élus et les associations en faveur de l'insertion sociale et professionnelle (échange sur les bonnes pratiques).

2. Construire un aqueduc entre les jeunes bourbonnais (16 – 26 ans) et le monde de l'entreprise, par le biais de parrainage, de services civiques, de périodes d'immersion en entreprise et de **formations** courtes et spécifiques, ainsi que par l'accompagnement des entreprises du territoire aux stratégies RSE et la mise en réseau des différents acteurs de l'insertion professionnelle afin de favoriser leur complémentarité. En somme, favoriser +++ l'apprentissage.

3. **L'image, la représentation** : participer à la construction d'un pôle de compétitivité économique et sociale sur un lieu géographique précis sur le territoire, regroupant entreprises, lieu de vie et centres de formation (« cluster »).

Agir du point de vue de l'entreprise (et le revendiquer !) = plus-value

Car réelle méconnaissance par les exclus et par de nombreux acteurs de l'insertion, du monde de l'entreprise

Développement transversal, durable, mise en réseau de l'ensemble des parties prenantes (*interFACE*) = innovation sociale

Les étapes du projet (actions)

Chaque action fait l'objet :

- d'un plan de financement spécifique :
  - FSE territoriaux – LEADER
  - Contrat de ville
  - Région (FRAC Fonds régionaux d'Aide au Conseils), département..
  - Mécénat

Avec équilibre public/privé (dons, cotisations, prestations, mécénat de locaux, de compétences…+ apport FACE Nationale dans le cadre des grands projets nationaux)
Pour FACE local, l'enjeu de fonctionnement est de s'assurer rapidement 1 an de fond de roulement (provision exercice comptable N pour projet N+1 – En attendant, recours à CDD sur chaque action. Chaque action devant marger.

- de fiches actions et guides méthodologiques

Associer chaque nouvelle action à 1 modèle économique :
- Assistants de projet
- Chargés de projet
- Chefs de projet
- Directeurs de projet

Avec reporting des activités (chiffrer, évaluer, rendre compte) et capitalisation des pratiques
Ingénierie = cahier des charges à ANTICIPER

Chaque action est menée sous la responsabilité d'une commission de travail

Etape 1. L'émergence :

Titre : émergence d'un club d'entreprise pour la création d'un pôle de compétitivité et d'innovations sociales sur le territoire Bourbon

3 axes :
- Etude de faisabilité du pôle de compétitivité sociale

- Méthodologie de recensement :

✓ Recensement des **pratiques RSE** et des besoins des entreprises locales (objectif 1000 entreprises évaluées, de toute taille, sur l'ensemble du territoire, représentatives des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de l'industrie – filières mécanique, transport et logistique, agro-alimentaire) – Collaboration avec le CEEA sur le choix du panel et le



contenu du questionnaire – recensement des **besoins en numérique** :
L'internet est devenu une commodité essentielle comme l'eau ou l'électricité ; l'accès à ses réseaux et services est une des conditions fondamentales de l'intégration dans notre société.
Le numérique est une chance pour la transformation et la croissance de l'économie du territoire.

✓ Détection de jeunes talents (1/2) – Collaboration possible avec le GEAA (groupement des employeurs associatifs)
La jeunesse locale : *quartiers prioritaires, revitalisation industrielle, zones enclavées, milieux ruraux : une richesse, des talents, des potentiels inexploités et des financements associés.*

- Promotion du projet (n'existe pas sur d'autres territoires – duplication possible) et mise en lumière d'un exemple de réussite de notre jeunesse locale – notre ambassadeur FACE TB, ***Xavier DE SOULTRAIT***, aujourd'hui, sportif de haut niveau, demain entrepreneur innovant.

Financement - dossier LEADER :
64% Fonds LEADER GAL Pays de Bourbon – 16% Aide publique – 20% autofinancement

Etape 2. Construction de l'aqueduc « jeunesse – inclusion sociale – entreprise – compétitivité »



- Etude de faisabilité des centres de formation
- Développement de l'opération Job Academy
- Mise en place de l'outil TEKNIK
- Détection de jeunes talents (2/2)
- **Développement des CV vidéo et des offres vidéo et fabrication de process** pour une déclinaison à l'échelle grande région Auvergne Rhône Alpes (en test) avant une possible déclinaison nationale.
- Campagne de parrainage - tutorat jeunes/chef d'entreprises ou cadre





- Sensibilisation/labellisation des entreprises du territoire à la démarche RSE - intégration dans la *e-RSE* – réseau virtuel de partages des pratiques RSE

- Recensement des actions et partenaires locaux agissant sur l'insertion sociale et professionnelle (administrations, associations, organismes de formation)

Etape 3. Mise en place de formation, de « coaching » et d'action d'insertion sociale (service civique)

- **Grande Ecole du Numérique** – e-EDUCATION

Contexte :

Les besoins de recruter des développeurs, en applications et en usages numériques, ne cessent d'augmenter. Création nette d'emploi : 36700 d'ici à 2018, dont 15000 développeurs web et mobiles (chiffres du SYNTEC numérique)

Principes d'une école du numérique :

- Des formations de 6 mois gratuites et intensives ouvertes à tous
- Et prioritairement ouverte aux décrocheurs, demandeurs d'emplois, allocataires de minimas sociaux et les profils sous-représentés dans les métiers techniques numériques
- Pour des métiers en tension : dvpt web/mobile, référents numériques (admin sys, webmaster, CM…) et bientôt data-artisan etc.
  Formation de programmateur/développeur (càd la compétence pour construire un site de A à Z) – formation « intégration » (couche esthétique du site internet)
  Compétence de gestion de base de données – architecture web – affichage
  Intérêt pour les start-up numériques – les agences web – les e-commerce… e-INSERTION

Fonctionnement :

- 1 enseignant en free-lance 3.5 jours par semaine (les étudiants restent 1.5 jour en autonomie sur la conduite de leur projet)
- 1 stagiaire
- 1.5 à 1.8 ETP cadre opérationnel (ou 1 ETP + 1 « bon » stagiaire)

Financement

Dossier nationale appel à projet : FACE TB retenu dans la dernière short-List (36.4% FEJ – 63.6% aide publique et financement privé)

Financement des formations :

- POEC : 8€/heure pour 400 heures de formation

  La POEC a pour but de favoriser la réinsertion durable des demandeurs d'emploi par la formation et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

  Quelle est la prise en charge financière ?

  Les coûts sont pris en charge par :

  Pôle Emploi qui verse au demandeur d'emploi une indemnité

  L'OPCA FAFIEC qui prend en charge l'intégralité du coût pédagogique

Dans le cadre de sa politique de soutien à la qualification et requalification des demandeurs d'emploi, le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) cofinance ce dispositif.

- CARED : 22€/heure pour 400 heures de formation

RETOUR VERS L'EMPLOI GRÂCE AU CARED

La Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI) prend en compte de nombreux changements (environnementaux, sociétaux....) pour permettre aux Rhônalpins de bénéficier d'une économie génératrice d'emplois.

La SRDEI contient plusieurs engagements :

Prise en charge à 100% des coûts de formation des Contrats d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable, ou "CARED" (s'ils débouchent sur un CDI, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans les TPE/PME)

- **Grande école de la Boucherie Charolaise**



L'ECOLE « CŒUR DE CHAROLAIS »

L'idée est d'utiliser la particularité territoriale de l'implantation de la race Charolaise pour **créer une synergie** en répondant à une attente importante de formation de Bouchers de la grande distribution à l'échelle nationale et en utilisant le principe d'intégration de Face.

Sur chaque territoire, les clubs Face détectent les besoins de la grande distribution, sélectionnent des jeunes qui souhaitent apprendre ce métier et accepte de venir en formation en Bourbonnais.

Ils sont pris en charge par l'école, avec des formateurs qualifiés et d'expérience, au cœur de la région emblématique de la race Charolaise.

Lors de cette formation ils seront également éduqués sur le label Rouge, filière haut de gamme de la viande de qualité française, grâce à un partenariat privilégié avec la coopérative SICABA[1].

Apres le temps nécessaire, ces nouveaux professionnels seront intégrés dans les boucheries de la grande distribution, avec les connaissances techniques, commerciale et fonctionnelles de la GD.

Les Marques de distribution, seront les parrains de ces jeunes avec emplois à la clef en fonction des résultats obtenus

La découverte de la filière label Rouge charolaise, sera également un gage de connaissance pour ces nouveaux pros de la qualité haut de gamme et permettra ainsi de valoriser la boucherie en générale,

[1] SICABA (**S**ociété d'**I**ntérêt **C**ollectif **A**gricole de **B**ourbon l'**A**rchambault) est le seul abattoir agréé pour l'abattage des Label Rouge **Bœuf Charolais du Bourbonnais** et **Agneau du Bourbonnais.**
C'est également l'abattoir qui réalise l'abattage, la découpe et la commercialisation des viandes sous la marque **Cœur de Terroir.**

avec de futurs clients potentiels (augmentation du réseau de client pour SICABA et par conséquence pour nos producteurs éleveurs de la région).

Le principe de l'école reposerait sur le même concept de la grande école du numérique, c'est à dire décliner un concept de formation accéléré mais très performant de façon à amener le jeune aux résultats escomptés dans un délai court de 6mois maxi.

Le principe : gagnant pour le jeune, gagnant pour l'enseigne, gagnant pour le territoire !

Quelques chiffres :

Situation de l'Allier dans le top 1 des départements nationaux abatteurs

Situation de l'allier dans le top 1 des départements de la grande région Auvergne Rhône Alpes de productions agricoles et d'élevage

- **<u>Centre d'éducation par le sport</u>**



« *Je crois en effet que le sport constitue un formidable levier pour l'insertion professionnelle de tous nos concitoyens et un outil pertinent pour cibler des compétences transférables, notamment des publics très éloignés de l'emploi (engagement, esprit d'équipe, ponctualité, respect des règles…)* » Gérard MESTRALLET, Pdt de FACE, PDG d'*Engie*

Il s'agit là de créer une sorte de SAS entre le moment où le jeune est détecté et le moment où il intégrera le monde de l'entreprise.
Cette période doit permettre au jeune de se remobiliser, de limiter les effets de son décrochage scolaire et d'appréhender les savoir être et savoir-faire en entreprise.
Période durant laquelle il sera « coaché » tout autant dans le cadre de sa pratique sportive que dans le cadre d'insertion professionnelle.

Fonctionnement à définir :
Ce centre pourrait prendre la forme d'un suivi sur leur lieu de pratique sportive avec des rassemblements réguliers sous forme de mini-stage, avec des thématiques et des intervenants différents et complémentaires.

- Soutien de l'APELS – Agence pour l'Education par le Sport
- Formation possible aux métiers du sport (BPJEPS)



- **<u>CIVIGAZ</u>**

Depuis mars 2010, la loi sur le Service Civique permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans de s'engager volontairement sur une période donnée pour une mission au service de l'intérêt général.

En 2015, la transition énergétique étant une priorité gouvernementale, la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royale, engage en parallèle de la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte et conjointement avec Patrick Kanner ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Ville, le premier programme national de service civique « Transition Energétique, Climat et Biodiversité ».

L'idée est ainsi de recruter et d'accompagner des Volontaires en Service Civique sur des actions de proximité qui visent à rendre les citoyens, acteurs de ces dynamiques.
Dans ce contexte, GRDF et le réseau FACE lancent le projet CIVIGAZ, une action innovante visant à mobiliser 660 volontaires et sensibiliser 140 000 foyers.

CIVIGAZ a pour ambition d'agir sur les 3 volets suivants :
- Insertion socioprofessionnelle des volontaires via un accompagnement au projet d'avenir et une formation civique et citoyenne
- Information des publics sur la sécurité des installations au gaz
- Prévention de la Précarité Energétique

Etape 4. Participation à la construction d'un **cluster « social »**

- **Principe** : pépinière d'entreprises à forte responsabilité sociale (innovantes), centres de formation, lieu de vie et de loisir



- **Prolongement de l'existant** (actions et moyens de l'entreprise d'insertion moulinoise VILTAIS ayant déjà œuvré sur les problématiques d'accès à l'emploi, au travers du sport mécanique – actions de la société VOLIRIS ou comment concilier aéronautique et développement durable etc.)

- Réflexion et proposition sur les **trajets et moyens de circulation les plus éco-citoyens** (énergie douce) entre le cluster et son écosystème (domicile/travail – loisirs)

- Participation à l'**autonomie** des centres de formation (démarche inclue dans chaque action propre à la mise en place d'une formation) – création de sociétés autonomes

Planification des étapes sur 5 ans

Démarrage 1er mars 2016

	Année N	Année N + 1	N + 2	N + 3	N + 4
L'émergence					
L'aqueduc					
Formation					
Le pôle					

Coût de fonctionnement

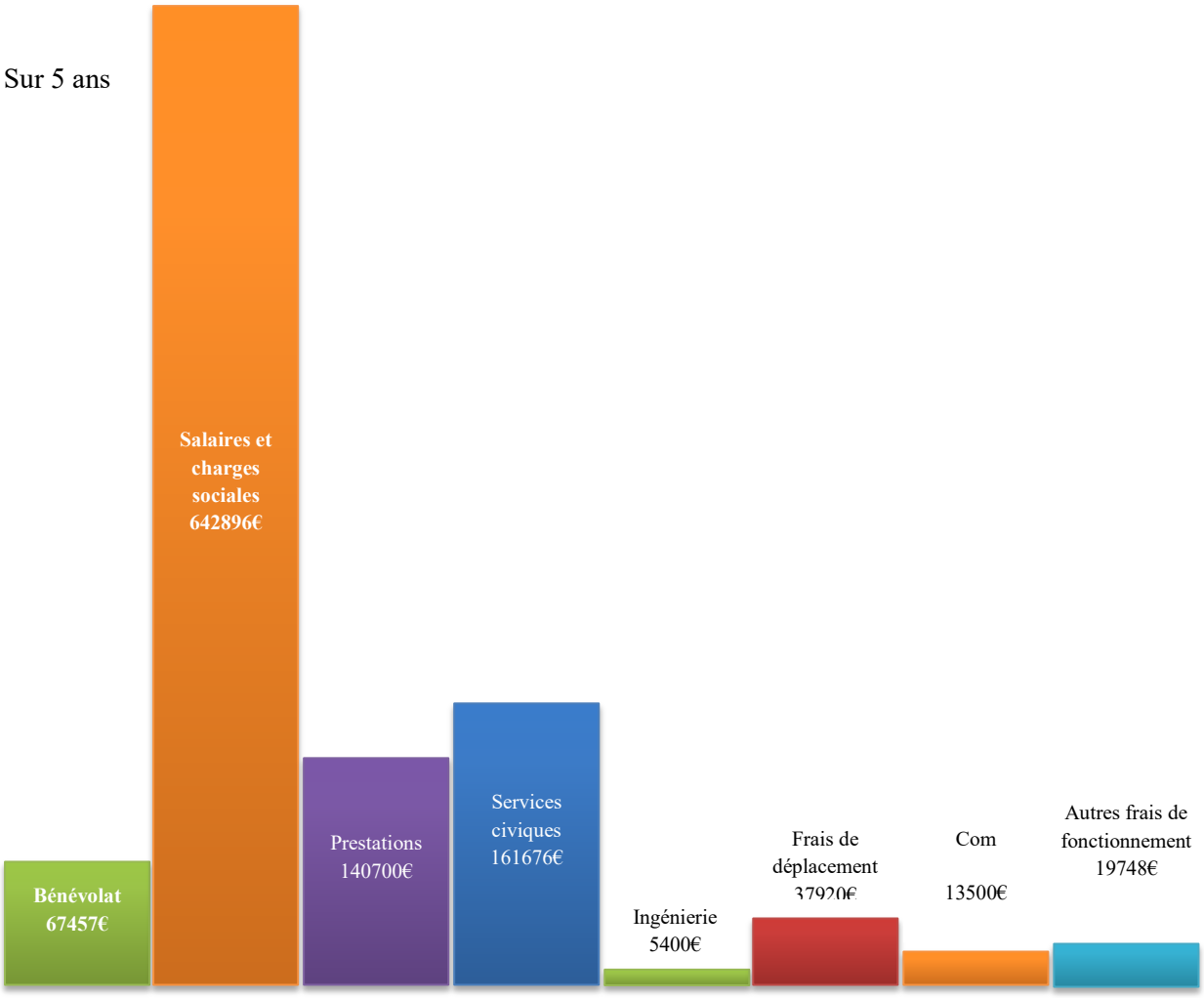

L'équipe

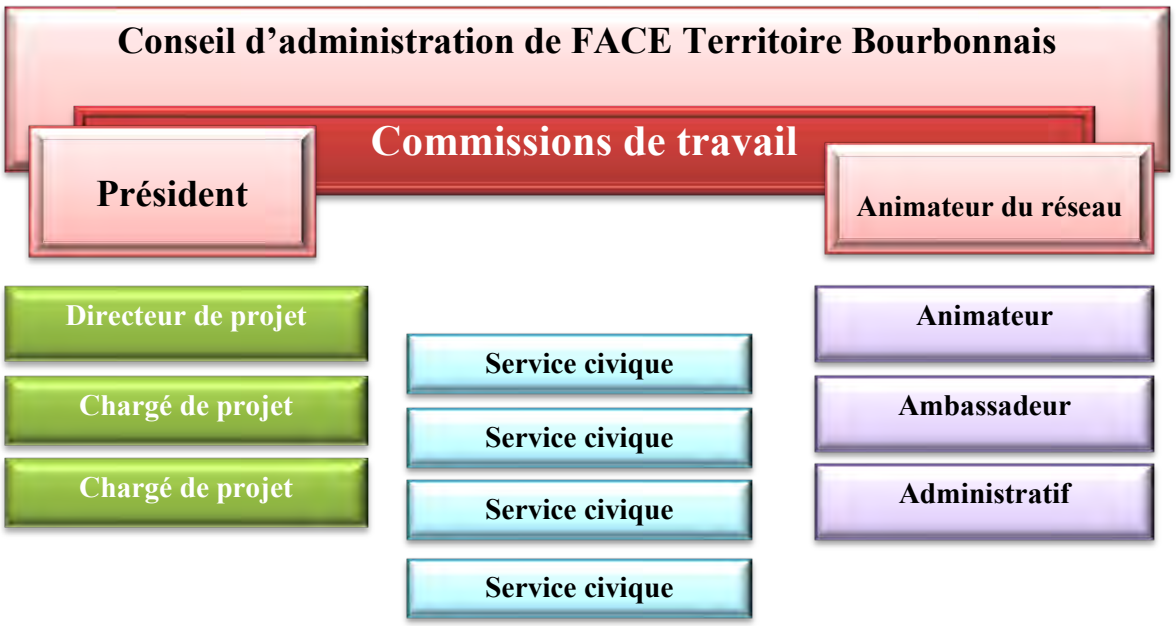



« Notre identité est celle de l'action concrète plutôt que celles des bonnes intentions. »

Vincent BAHOLET, Délégué Général de FACE FRANCE


Didier LUMINET
Président
FACE TERRITOIRE BOURBONNAIS
didierluminet.facetb@gmail.com
06 64 02 12 99
FACE
TERRITOIRE BOURBONNAIS
www.fondationface.org


Michel GARDE
Animation du Réseau FACE TERRITOIRE BOURBONNAIS
FONDATION TERRITORIALE FACE pour l'attractivité duTerritoire Bourbonnais
michelgarde.faceterritoirebourbonnais@orange.fr
06 80 01 92 19
FACE
TERRITOIRE BOURBONNAIS
www.fondationface.org


Pierrick GILLET
Directeur de Projets
FACE TERRITOIRE BOURBONNAIS
pierrickgillet@hotmail.com
06 13 57 10 12
FACE
TERRITOIRE BOURBONNAIS
www.fondationface.org

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.65

FACE Territoire Bourbonnais : demande d'adhésion

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.S6

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-65-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE
Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.65

FACE Territoire Bourbonnais : demande d'adhésion

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Jean-Marie LESAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), créée le 15 octobre 1993 à l'initiative de 15 chefs d'Entreprises françaises, est un réseau de clubs d'entreprises reconnue d'Utilité Publique depuis le 18 février 1994.

Considérant qu' elle a pour vocation de favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises pour lutter contre toutes formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté, par une approche globale et innovante de la RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise).

Considérant qu'organisée en Réseau (une cinquantaine de Clubs d'entreprises), FACE rassemble plus de 5 200 entreprises de toutes tailles et travaille en collaboration avec une multitude de parties prenantes (associations, institutions, personnalités...).

Considérant qu'en avril 2014, dans le cadre d'une réflexion sur la mobilisation des acteurs économiques en faveur de l'emploi, et plus particulièrement sur l'insertion professionnelle des jeunes commandée par le Président de la République, Gérard MESTRALLET, Pdt de FACE et PDG de Engie, fait la proposition d'*« Instituer des pôles de compétitivité sociole : à l'instar des pôles de compétitivité technologique, instituer des pôles de compétitivité sociale afin de concevoir, expérimenter et développer des politiques et pratiques RSE au sein des entreprises de chaque territoire ».*

Considérant qu'un projet de création de pôle de compétitivité et d'innovations sociales a été confié par FACE France à FACE Territoire Bourbonnais.

Considérant que l'agrément de la Fondation est obtenu pour créer un club d'entrepreneur à Moulins, actant la naissance de FACE Territoire Bourbonnais le 19 juin 2015, en s'appuyant sur 30 administrateurs et plus de 40 entreprises adhérentes.

Considérant que FACE TB est reconnue Entreprise solidaire d'utilité sociale (n°104/2016) depuis le 13 janvier 2016.

Considérant que le pôle de compétitivité et d'innovations sociales rassemblera sur le territoire bourbonnais, entreprises, talents locaux, établissements de formation et spécialistes de l'insertion, au sein d'un écosystème dynamique, créateur de richesses économiques et de cohésion sociale.

Considérant que l'objectif du projet est de mettre en lumière notre territoire bourbonnais via la création de ce pôle de compétitivité sociale, favorisant le développement économique, que l'on veut duplicable.

Considérant que c'est aussi une réponse à un besoin de territoire, c'est à dire de renforcer le lien entre les entreprises et les acteurs qui luttent contre l'exclusion sociale et professionnelle et d'accompagner les entreprises dans le développement des pratiques RSE.

Vu l'avis des commissions et du bureau,
Vu le rapport de présentation annexé,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'adhésion de Moulins Communauté à la Fondation FACE Territoire Bourbonnais pour un montant de 360 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300016-20160620-C-16-65-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

Rapport d'activité

de l'Association Réseau Entreprendre Auvergne

pour l'exercice 2015.

Assemblée Générale du 7 avril 2016.

I. Activité Lauréats :

Lauréats 2015 :
Réseau Entreprendre Auvergne a accompagné 14 projets lauréats, portés par 16 lauréats. Le montant total des prêts correspondant est de 475 000 euros.
Les lauréats ont préservé 81 emplois et en ont créé 9.

17 comités se sont tenus en 2015 :
- 14 projets lauréats
- 3 projets refusés

Un 18ème comité a accepté 1 projet lauréat RE-Croissance (100 k€)
Comme l'année dernière une reprise est sur le territoire Iozérien mais pris en charge par Réseau Entreprendre Auvergne car beaucoup plus facile d'accès.
Une entreprise est installée en Haute-Loire. Toutes les autres sont dans le Puy-de-Dôme.

Trois femmes sont lauréates.
Le montant moyen des prêts par projet est de 34 k€.

C'est une année en ligne avec les objectifs fixés tant en nombre qu'en montant.
Les contacts, 408 au total, sont beaucoup plus nombreux cette année, de qualité moindre, et correspondent moins à nos critères d'intervention.

L'activité de l'exercice 2015 contribue à un cumul de 102 entreprises accompagnées depuis la création de l'Association, créant 653 emplois et en préservant 861. Le montant total des prêts octroyés est de 3397 k€.
On observe sur l'ensemble des lauréats accompagnés, un taux de réussite de 78 %. Ce taux tient compte des lauréats de l'année et des disparitions d'entreprises lauréates au-delà de 5 ans.
Le taux de réussite à 3 ans est de 88 % et à 5 ans 83 %.

Tableau des lauréats et financements 2015 :

NOM	Prénom	**Société**	VILLE	Activité	R / C	**EMPLOIS**	**PRET**
BANET	Clément	Coqpit	Clermont-Ferrand	Création de site internet, marketing digital	Création	**2**	30 000 €
BONNEFOI	Julien	CTM Vissac	Saint Germain Lembron	Chaudronnerie-Tuyauterie-Maintenance : Conduites forcées,	Reprise	**11**	25 000 €
CHARNIER	David	Chassaing	Courpière	Fabrication et montage de charpentes métalliques, portails, rampes, passerelles, garde-corps…. Pose menuiserie alu. Chaudronnerie industrielle, bac de rétention, container	Reprise	**11**	50 000 €
CORNOU	Julien	COS METAL	Lempdes	Serrurerie – métallerie – blindage – coffres forts	Reprise	**5**	25 000 €
DELVALLEE	Anne-Marie	MMA	Thiers	Assurances	Reprise	**7**	30 000 €
GAILLARD TURGIS	Patrick Fanny	SEFIAM SA	Saint Chély d'Apcher	Chaudronnerie, Equipements de servitude aéronautique, composants électroniques	Reprise	**11**	50 000 €
GANDILHON MARGINIER	Florian Charles	DIXIA (FIRERANK)	Clermont-Ferrand	plateforme collaborative de classements	Création	**2**	20 000 €
HAKEM	Nora	Senior Compagnie	Clermont-Ferrand	Services personnalisés à domicile pour assister et entourer les personnes âgées ou en situation de handicap	Création	**1**	15 000 €

NOM	Prénom	**Société**	VILLE	Activité	R / C	**EMPLOIS**	**PRET**
IRRMANN	Olivier	IRRMANN-PAPON	Chaptuzat	Travaux publics et aménagements extérieurs : terrassements, voirie, réseaux secs et humides, génie civil, assainissement, forage de puits, création et entretien d'espaces paysagers.	Reprise	**6**	30 000 €
LEBROU	Philippe	SINTEC	Clermont-Ferrand	Bureau d'études, ingénierie de la construction	Reprise	**8**	40 000 €
LEMOINE	Jérôme	MESSENGER BIOPHARMA	Riom	Recherche et développement dans le domaine du transfert d'ARN	Création	**1**	30 000 €
MARIAN	David	ETABLISSEMENTS BORIE	Salzuit	Négoce de bois, sciage de bois résineux, rabotage et traitement du bois	Reprise	**15**	50 000 €
MEUNIER	Vincent	BERTHET-MEUNIER	Riom	Plâtrerie, peinture, revêtement murs et sols souple, isolation	Reprise	**7**	30 000 €
ROUVET	Sébastien	Auvergne Levage Transports Manutention	Clermont-Ferrand	levage, manutention, transport spécial, distribution spécialisée, stockage, déménagement et transfert industriel spécifiques	Création	3	50 000 €

II. Accompagnement des lauréats :

- **Accompagnement collectif :**

26 clubs de lauréats ont été organisés cette année sur trois promotions.
Le taux de participation est de 81 % contre 77 % en 2014.
Nous avons innové avec une clôture de promotion, la promotion 2014 « Les Dizand'âges »

- **Accompagnement individuel :**

29 entreprises lauréates sont en cours d'accompagnement individuel.
Comme les deux années précédentes, une session de formation sur l'accompagnement individuel a été organisée. Elle a été suivie par 6 membres.

- **Club After :**

Ce club lancé en 2012 s'est réuni 13 fois en 2015 dont 6 commissions. Il a proposé :
- 1 grande soirée after « Sortons Réseau », 2ème édition en mars.
- 1 speed-dating en juillet
- 1 soirée Beaujolais en décembre
- 1 visite d'entreprise (l'AIA)
- 4 clubs des anciens lauréats sur des thématiques variées

- **RE Croissance**

Une lauréate a été accompagnée par le dispositif RE Croissance : il s'agit de Anne-Laure Cappello qui a développé la société BTS qu'elle avait reprise en 2009.
Le prêt accordé est de 100 000 €.

- **Vie du lauréat**

La commission s'est réunie 4 fois cette année, contre 7 l'année dernière. La majorité des réunions se font pour des situations de crise.

III. Membres :

Réseau Entreprendre Auvergne compte 120 membres à ce jour dont 5 partenaires et 8 partenaires premium.
Nous constatons 6 démissions, et 24 nouvelles adhésions en 2015. Le montant des cotisations encaissé est de 203 650 €. En hausse de 16%.

- Puy-de-Dôme : 80 adhérents
- Vichy : 13 adhérents
- Brioude : 10 adhérents
- Le Puy-en-Velay : 9 adhérents
- Moulins : 8 adhérents

IV. Situation financière de Réseau Entreprendre Auvergne

- **Budget de fonctionnement :**

k€	2015	2014
Au 31/12	186	178
Budget de fonctionnement	268	246
Soit en mois de fonctionnement	8	8

Les disponibilités du compte de fonctionnement s'élèvent à 186 000 euros au 31 décembre 2015.

- **Budget fonds de prêts :**

	2015
Solde au 01/01	555
Prêts décaissés	-328
Remboursements des abondements	-158
Remboursement des lauréats	386
Abondements partenaires	755
Remboursement OSEO	88
TRESORERIE AU 31/12	**1 298**

Le montant de prêts engagés et non décaissées à cette même date s'élève à 182 500 €.

Nous avons perçu cette année :

- 315 000 euros d'avances remboursables : 5 000 € du programme INNOTECH, 50 000 € de la BPMC et 50 000 € de la Caisse d'épargne au titre de 2014, 50 000 € du CACF, 50 000 € de la BPMC, 50 000 € de la Caisse d'épargne, 50 000 € de la Société Générale et 10 000 € de la Banque Nuger au titre de 2015.
- 440 000 euros de fonds ARI (Auvergne Reprise Innovation).

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes informations complémentaires.

AUDIT EXPERTISE COMPTABLE ARVERNE AUDIT

MEMBRE INDÉPENDANT AUDECIA

ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

42/44 rue Georges Besse

63100 CLERMONT FERRAND

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015)

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../

/...

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

PRESTATIONS DE LOCATIONS IMMOBILIERES

Personne concernée :	Monsieur Jean-Pierre ROMENVILLE, Membre du Conseil d'Administration de l'Association RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE.	
Nature et objet :	La société COMPAGNIE FRANCE CHIMIE facture à l'Association RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE des prestations de locations immobilières.	
Modalités :	Montants pris en charges sur l'exercice :	23 560 € TTC

* * * * *

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 avril 2016

Pour la SAS A.A. ARVERNE AUDIT
Commissaire aux comptes

COMMISSAIRE AUX COMPTES François HOSPITAL

François HOSPITAL
Commissaire aux comptes associé



ASS RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Comptes annuels

31/12/2015





Ce document contient 22 pages

Association RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015 (Bilan)

Sommaire

Comptes annuels 3

Fiche attestation 4
Bilan actif 5
Bilan passif (avant répartition) 6
Compte de résultat 7
Annexe 9

Détail des postes 16

Bilan actif (détail) 17
Bilan passif (détail) 18
Compte de résultat (détail) 20

Comptes annuels

ASS RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Comptes annuels

KPMG Entreprises
Bureau de Clermont-Ferrand
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
CS 60015
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 70
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 59
Site internet : www.kpmg.fr

Réseau Entreprendre Auvergne
42-44 rue Georges Besse
63100 Clermont-Ferrand

A Clermont-Ferrand, le 15 mars 2016

Rapport

Mission de présentation des comptes annuels

Conformément à la mission qui nous a été confiée par Le Président et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 27 septembre 2012, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de Réseau Entreprendre Auvergne relatifs à l'exercice du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 2 799 057 EUR
- Chiffre d'affaires : / EUR
- Résultat net comptable : 13 649 EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Agnès Estramon
Expert-comptable, Associée

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Bilan actif

ASS RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Au : 31/12/2015

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2014
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	38 948	16 616	22 332	28 125
		TOTAL	**38 948**	**16 616**	**22 332**	**28 125**
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	1 162 481	3 984	1 158 497	1 205 988 60
		TOTAL	**1 162 481**	**3 984**	**1 158 497**	**1 206 048**
		Total I	**1 201 429**	**20 600**	**1 180 829**	**1 234 173**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et fini Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	112 857		112 857	59 927
		TOTAL	**112 857**		**112 857**	**59 927**
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	1 503 800 1 570		1 503 800 1 570	788 570 1 138
		Total II	**1 618 228**		**1 618 228**	**849 635**
Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**2 819 657**	**20 600**	**2 799 057**	**2 083 809**
Renvois		(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

Bilan passif

ASS RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Au : 31/12/2015

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)			Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de repri: (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	329 250	329 250
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	131 730	131 358
		Report à nouveau	-2 028	
		Résultat de l'exercice	13 649	-1 656
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de repris		
		Apports	214 000	214 000
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers finan eurs		
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	**686 601**	**672 952**
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges		
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		Total II		
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	680 410	430 927
		Emprunts et dettes financiè es divers (3)	1 172 586	866 410
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 035	25 171
		Dettes fiscales et sociale	36 811	32 403
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes	193 611	54 444
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance		1 500
		Total III	**2 112 455**	**1 410 857**
		Écart de conversion passif IV		
		Total du passif (I+II+III+IV)	**2 799 057**	**2 083 809**
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an	1 506 277	20 388
		Dettes sauf (1) à moins d'un an	606 178	1 390 469
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	22	43 504
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

Compte de résultat

ASS RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Période de l'exercice 01/01/2015 31/12/2015
Période de l'exercice précédent 01/01/2014 31/12/2014
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des finan ements réglementaires		
	Autres services		
	Montant net du chiff e d'affai es (dont à l'exportation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	53 906	59 270
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	17 219	13 493
	Cotisations	203 650	175 575
	Autres produits (1)	45 151	25 109
	Total des produits d'exploitation I	**319 927**	**273 448**
Charges d'exploitation	Marchandises : Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements : Achats	5 859	5 190
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (2)	136 025	115 576
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 760	883
	Salaires et traitements	126 742	103 759
	Charges sociales	54 942	45 370
	Dotations d'exploitation : • sur immobilisations : amortissements	6 996	6 261
	Dotations d'exploitation : • sur immobilisations : provisions		
	Dotations d'exploitation : • sur actif circulant : provisions		
	Dotations d'exploitation : • pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association		10 000
	Autres charges	14	5
	Total des charges d'exploitation II	**332 341**	**287 047**
	Résultat d'exploitation (I-II)	**-12 413**	**-13 598**
Opér. commun	Excédents ou déficits t ansférés III		
	Déficits ou xcédents transférés IV		
Produits financier	Produits financiers de pa ticipations		
	Produits financiers 'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	161 863	31 640
	Reprises sur provisions, transferts de charges	9 039	4 678
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	**170 902**	**36 318**
Charges financiè es	Dotations financiè es aux amortissements et provisions	3 984	8 361
	Intérêts et charges assimilées	146 515	15 494
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financiè es VI	**150 499**	**23 855**
	Résultat financier V-VI)	**20 402**	**12 463**
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	**7 989**	**-1 135**
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des finan ements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		

Compte de résultat (suite)

ASS RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Période de l'exercice 01/01/2015 31/12/2015
Période de l'exercice précédent 01/01/2014 31/12/2014

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	6 996	1 410
	Total des produits exceptionnels VII	**6 996**	**1 410**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		139
	Total des charges exceptionnelles VIII		**139**
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	**6 996**	**1 270**
	Participation des salariés aux résultats IX Impôts sur les sociétés X	1 336	1 792
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	**497 826** **484 176**	**311 176** **312 833**
	Excédent ou déficit XIII-XIV)	**13 649**	**-1 656**

Évaluation des contributions volontaires en nature

Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		

KPMG Entreprises
Auvergne
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
CS 60015
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 70
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 59
Site internet : www.kpmg.fr

Réseau Entreprendre Auvergne

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Montants exprimés en KEuros

15 mars 2016
Réseau Entreprendre Auvergne
42-44 Rue Georges Besse – 63100 Clermont-Ferrand
Ce rapport contient 7 pages
AE/LD

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Table des matières

1 Faits majeurs de l'exercice 1
1.1 Evénements principaux de l'exercice 1
1.2 Principes, règles et méthodes comptables 1
1.2.1 Présentation des comptes 1
1.2.2 Méthode générale 1
1.2.3 Changement de méthode d'évaluation 1
1.2.4 Changement de méthode de présentation 1

2 Informations relatives au bilan 2
2.1 Actif 2
2.1.1 Immobilisations corporelles 2
2.1.2 Immobilisations financières 2
2.1.3 Tableau des immobilisations 2
2.1.4 Echéance des prêts 3
2.1.5 Tableau des dépréciations 3
2.1.6 Créances 3
2.1.7 Disponibilités 4
2.2 Passif 4
2.2.1 Fonds associatifs 4
2.2.2 Echéances des dettes financières 4
2.2.3 Autres dettes 4

3 Informations relatives au compte de résultat 5
3.1 Résultats 5

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun événement particulier n'est à souligner.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions consistent principalement dans un véhicule prenant la suite d'une location.

2.1.1.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans

2.1.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie.

2.1.3 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D	E
Rubriques	**Valeur brute à l'ouverture de l'exercice**	**Augmentations**	**Remboursements encaissés**	**Prêts passés en pertes**	**Valeur brute à la clôture de l'exercice**
Prêts accordés aux créateurs et repreneurs	1 215	475	382	146	1 162

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.4 Echéance des prêts

Total	< 1 an	> 1an
1 162	436	726

2.1.5 Tableau des dépréciations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	**Dépréciations cumulées au début de l'exercice**	**Dotations de l'exercice**	**Diminutions de l'exercice**	**Dépréciations cumulées à la fin de l'exercice**
Dépréciations prêts créateurs/repreneurs	9	4	9	4
TOTAL	9	4	9	4

2.1.6 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant Créances clients et comptes rattachés Autres Charges constatées d'avance	113	113	
TOTAL	113	113	

Ce poste correspond principalement aux éléments suivants :

- Prise en charge des banques à recevoir (34 K€)
- Prise en charge BPI à recevoir (28 K€)
- Remboursement des frais de gestion Jérémie (24 K€)
- Don loyer (19 K€)
- Cotisations (6 K€)

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.7 Disponibilités

Elles tiennent compte de placements en comptes à terme à hauteur de 250 K€ et en comptes sur livrets pour 702 K€.

La trésorerie propre au fonds de prêt est de 1 375 K€.

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

2.2.2 Echéances des dettes financières

	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	680	101	529	50
Avances Jérémie	701	192	509	/
Avance Innotech	32	9	23	/
Avance Auvergne reprise innovation	440	44	352	44
	1 853	346	1 413	94

2.2.3 Autres dettes

Les dettes autres que financières sont à échéance d'ici un an.

La rubrique « autres dettes » tient compte de 183 K€ de prêts accordés sur 2015 et restant à débloquer à la date du 31 décembre.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Résultats

Le résultat de l'exercice se compose de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	PRÊT	GLOBAL
Subventions d'exploitation	54		54
Cotisations	204		204
Transfert de charges	17		17
Autres produits d'exploitation	45		45
Achats et charges externes	-136	-6	-142
Impôts et taxes	-2		-2
Salaires et charges sociales	-181		-181
Dotations aux amortissements	-7		-7
Autres charges d'exploitation			
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-6**	**-6**	**-12**
Produits financiers	2	13	15
Remboursement BPI		68	68
Prise en charge banques		30	30
Prise en charge assurance vie		49	49
Reprise sur provisions		9	9
Charges financières	-1		-1
Pertes sur prêts		-146	-146
Dotations aux provisions		-4	-4
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1**	**19**	**20**
Produits exceptionnels	3	4	7
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**3**	**4**	**7**
Impôts sur les sociétés		-1	-1
RESULTAT NET	**-2**	**16**	**14**

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Comptes annuels

ASS RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Détail des postes

Bilan actif (détail)

Association RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2015	31/12/2014
Autres immobilisations corporelles			
21820000	MATÉRIEL DE TRANSPORT	30 800,00	30 800,00
21830000	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	7 587,58	6 383,78
21840000	MOBILIER	560,92	560,92
	TOTAL	**38 948,50**	**37 744,70**
Amort. prov. autres immob. corporelles			
28182000	AMT MATÉRIEL DE TRANSPORT	-12 046,22	-5 886,22
28183000	AMT MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMAT	-4 008,95	-3 171,96
28184000	AMT MOBILIER	-560,92	-560,92
	TOTAL	**-16 616,09**	**-9 619,10**
Prêts			
27480000	AUTRES PRÊTS	1 162 481,23	1 215 027,31
	TOTAL	**1 162 481,23**	**1 215 027,31**
Prov. sur prêts			
29740000	PROVIS. DEPRECIATION PRETS D'HONNEU	-3 984,00	-9 039,00
	TOTAL	**-3 984,00**	**-9 039,00**
Autres immobilisations financières			
27510000	DÉPÔTS VERSÉS	0,00	60,00
	TOTAL	**0,00**	**60,00**
Autres créances			
40980000	RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	144,00	0,00
42500000	PERSONNEL, AVANCES ET ACOMPTES	38,87	38,87
46870000	AUTRES PRODUITS À RECEVOIR	112 674,50	59 888,55
	TOTAL	**112 857,37**	**59 927,42**
Disponibilités			
51211000	BANQUE NUGER	1 006,48	55 244,06
51211100	BANQUE POPULAIRE	128 469,49	0,00
51211500	CAISSE D'EPARGNE CSL ASSOCIATIS	388 941,74	112 896,64
51212000	CSL CREDIT AGRICOLE	266 185,62	0,00
51213000	BANQUE NUGER COMPTE SUR LIVRET ASSOC	185 164,86	123 610,95
51214000	CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	19 928,90	442,15
51216000	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	39 761,52	110 416,59
51230000	BPMC CSL	128 293,36	92 769,45
51240000	CAISSE D'EPARGNE 2	76 561,70	32 045,46
51270000	CAT	250 000,00	250 000,00
51880000	INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	19 487,00	11 145,18
	TOTAL	**1 503 800,67**	**788 570,48**
Charges constatées d'avance			
48600000	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 570,00	1 138,00
	TOTAL	**1 570,00**	**1 138,00**

Bilan passif (détail)

Association RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015 (Bilan)

Passif avant répartition		31/12/2015	31/12/2014
Fonds associatifs sans droit de reprise			
10240000	APPORTS SANS DROIT DE REPRISE	85 000,00	85 000,00
10241000	APPORT SANS DROIT DE REPRISE CAISSE EPARGNE	36 000,00	36 000,00
10242000	CLERMONT COMMUNAUTE	80 250,00	80 250,00
10243000	CONSEIL REGIONAL AUVERGNE	125 000,00	125 000,00
10244000	EDF	3 000,00	3 000,00
	TOTAL	**329 250,00**	**329 250,00**
Réserves			
10680000	AUTRES RESERVES	131 730,69	131 358,69
	TOTAL	**131 730,69**	**131 358,69**
Report à nouveau			
11900000	REPORT À NOUVEAU DÉBITEUR	-2 028,60	0,00
	TOTAL	**-2 028,60**	**0,00**
Apports			
10341000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 000,00	40 000,00
10342000	CAISSE D'EPARGNE	174 000,00	174 000,00
	TOTAL	**214 000,00**	**214 000,00**
Emprunts auprès des éts de crédit			
16410000	EMPRUNTS BANQUE POPULAIRE	220 000,00	101 172,33
16412000	LIGNE DE CREDIT BANQUE NUGER	40 000,00	60 000,00
16413000	EMPRUNTS CREDIT AGRICOLE	250 000,00	200 000,00
16420000	EMPRUNT VEHICULE	20 388,61	26 200,51
16421000	EMPRUNT SG	50 000,00	0,00
16423000	EMPRUNT CE	100 000,00	0,00
16884200	INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	0,00	50,00
51211100	BANQUE POPULAIRE	0,00	43 504,98
51810000	INTÉRÊTS COURUS À PAYER	22,00	0,00
	TOTAL	**680 410,61**	**430 927,82**
Emprunts et dettes financ. divers			
16810000	JEREMIE	700 800,00	831 000,00
16812000	INNOTECH ENTREPRENDRE	31 786,80	35 410,84
16814000	AUVERGNE REPRISE INNOVATION	440 000,00	0,00
	TOTAL	**1 172 586,80**	**866 410,84**
Dettes fournisseurs et comptes ratt.			
40110000	FOURNISSEURS	2 688,61	19 770,05
40810000	FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	26 347,00	5 401,00
	TOTAL	**29 035,61**	**25 171,05**
Dettes fiscales et sociales			
42820000	DETTE PROV CONGÉS À PAYER	7 041,00	7 670,00
42860000	PERSONNEL, CHARGES À PAYER	3 500,00	0,00
43100000	URSSAF	13 312,00	12 660,00
43730000	CAISSE DE RETRAITES ET DE PREVOYANC	5 340,53	5 114,93
43820000	CHARGES SOC CONGÉS À PAYER	3 849,00	4 331,00
43860000	ORG SOC, CHARGES À PAYER	2 495,00	854,60
44400000	ETAT - IS	1 274,00	1 773,00
	TOTAL	**36 811,53**	**32 403,53**
Autres dettes			
46710000	SUIVI DES ENGAGEMENTS & VERSEMENTS	182 500,00	35 000,00
46730000	ANBER/ENTREPRENDRE AUTREMENT	11 111,20	19 444,48

Bilan passif (détail)

Association RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015 (Bilan)

Passif avant répartition	31/12/2015	31/12/2014
TOTAL	**193 611,20**	**54 444,48**
Produits constatés d'avance		
48700000 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,00	1 500,00
TOTAL	**0,00**	**1 500,00**

Compte de résultat (détail)

Association RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2015	31/12/2014	%
Subventions d'exploitation				
74010000	SUBVENTION CR	4 800,00	4 400,00	9.09
74030000	SUBVENTION JEREMIE	24 106,50	22 370,18	7.76
74040000	SUBVENTION CLERMONT COMMUNAUTE	25 000,00	25 000,00	
74050000	SUBVENTION AGGLO LE PUY EN VELAY	0,00	7 500,00	-100
	TOTAL	**53 906,50**	**59 270,18**	**-9.05**
Reprises sur amort. prov. et transferts de charges				
79118000	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	11 110,00	11 208,65	-0.88
79118100	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	6 109,68	0,00	NS
79124000	TRANSFERTS CHARGES PERSO	0,00	2 284,93	-100
	TOTAL	**17 219,68**	**13 493,58**	**27.61**
Cotisations				
75600000	COTISATIONS 1500 €	124 500,00	108 000,00	15.28
75600100	COTISATIONS A 3000 €	12 000,00	21 000,00	-42.86
75600200	COTISATIONS LAUREATS A 1000 €	5 000,00	4 000,00	25
75600300	COTISATIONS LAUREATS A 750 €	6 000,00	5 250,00	14.29
75600400	COTISATIONS PRORATISÉES NOUVEL ADHÉ	4 250,00	4 625,00	-8.11
75600500	COTISATIONS A 5000 € ET +	47 400,00	32 700,00	44.95
75610000	PARTICIPATIONS REPAS CLUBS	4 500,00	0,00	NS
	TOTAL	**203 650,00**	**175 575,00**	**15.99**
Autres produits d'exploitation				
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	32,02	1,43	NS
75881000	SPONSOR FETES DES LAUREATS	2 000,00	1 500,00	33.33
75882000	PUB ANNUAIRE	4 170,00	4 545,00	-8.25
75883000	DONS	38 949,25	19 063,55	104.31
	TOTAL	**45 151,27**	**25 109,98**	**79.81**
Achats matières et approv.				
60630000	FOURN ENTRETIENT ET PETIT ÉQUIP	1 898,21	938,34	102.29
60631000	FOURNITURES PETIT EQUIP. SOIREE AFTER	138,43	0,00	NS
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 822,45	4 252,08	-10.1
	TOTAL	**5 859,09**	**5 190,42**	**12.88**
Autres achats et charges externes				
61320000	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	19 180,00	19 063,55	0.61
61321000	LOCATION SALLE SOIREE AFTER	3 717,00	0,00	NS
61400000	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	4 560,00	0,00	NS
61500000	ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 053,39	1 035,09	1.77
61560000	MAINTENANCE	360,95	291,37	23.88
61600000	ASSURANCE AUTOMOBILES	784,51	723,63	8.41
61610000	ASSURANCES	540,06	226,70	138.23
61660000	COUT SOFARIS	5 853,00	8 871,81	-34.03
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	312,00	309,00	0.97
62260000	HONORAIRES	9 216,99	6 836,90	34.81
62270000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	52,80	0,00	NS
62320000	FETES DES LAUREATS	20 204,62	20 071,07	0.67
62340000	CADEAUX	994,80	1 034,75	-3.86
62350000	COMMUNICATIONS	11 739,96	2 824,19	315.69
62360100	ANNUAIRE	8 868,00	6 156,00	44.05
62510200	REPAS BUREAU, ASS GEN ET CONS ADM	3 769,48	5 879,20	-35.88
62513000	FRAIS PRESIDENT	53,00	345,10	-84.64
62513500	FRAIS DIRECTION	3 712,54	3 857,08	-3.75
62514000	FRAIS EQUIPE OPERATIONNELLE	821,63	872,79	-5.86
62517000	FRAIS FORMATION ACCOMPAGNATEURS / A	1 323,83	2 908,56	-54.49
62561000	CLUB LAUREATS	4 139,67	9 526,21	-56.54
62571000	FRAIS INTERNES DE RECEPTIONS	10 557,74	6 964,21	51.6
62572000	RECEPTION SOIREES AFTER	6 373,38	0,00	NS
62610000	FRAIS POSTAUX	1 050,81	735,27	42.91

Compte de résultat (détail)

Association RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2015	31/12/2014	%
62620000	FRAIS TELEPHONIE	2 021,54	2 715,51	-25.56
62622000	HEBERGMENT SIRIUS SAGE...	2 400,00	2 400,00	
62700000	FRAIS BANQUE NUGER	150,70	557,40	-72.96
62710000	FRAIS BANQUE POPULAIRE	17,79	0,00	NS
62720000	FRAIS ET COMM SUR EMISSION EMPRUNT	257,44	0,00	NS
62730000	FRAIS CAISSE EPARGNE	112,24	268,80	-58.24
62740000	FRAIS DE GESTION TICKETS RESTAURANT	80,00	60,00	33.33
62811000	COTISATION RESEAU	11 745,32	11 042,36	6.37
	TOTAL	**136 025,19**	**115 576,55**	**17.69**
Impôts et taxes				
63130000	PART EMPLOYEURS À FPC	1 823,03	580,70	213.94
63540000	DROITS D'ENREGISTREMENT	0,00	231,50	-100
63580000	AUTRES DROITS (ADM IMPÔTS)	-63,00	71,00	-188.73
	TOTAL	**1 760,03**	**883,20**	**99.28**
Salaires et traitements				
64100000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	123 871,60	105 682,90	17.21
64120000	CONGÉS PAYÉS	-629,00	1 577,00	-139.89
64140000	INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	3 500,00	-3 500,00	-200
	TOTAL	**126 742,60**	**103 759,90**	**22.15**
Charges sociales				
64510000	COTISATIONS URSSAF	35 792,73	31 219,91	14.65
64530000	COTISATIONS CAISSES RETRAITES	14 721,89	12 187,53	20.79
64580000	COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	1 121,00	-1 167,00	-196.06
64740000	TICKETS RESTAURANTS	3 032,80	2 856,00	6.19
64750000	MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	274,00	274,00	
	TOTAL	**54 942,42**	**45 370,44**	**21.1**
Dotations amort. sur immob.				
68112000	DOT AMT IMMOB CORPORELLES	6 996,99	6 261,16	11.75
	TOTAL	**6 996,99**	**6 261,16**	**11.75**
Subventions accordées par l'association				
65700000	SUBVENTIONS VERSÉES PAR L'ASSOCIAT°	0,00	10 000,00	-100
	TOTAL	**0,00**	**10 000,00**	**-100**
Autres charges d'exploitation				
65800000	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14,85	5,42	173.99
	TOTAL	**14,85**	**5,42**	**173.99**
Autres intérêts et produits assimilés				
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	14 693,69	14 947,10	-1.7
76810000	REMBOURSEMENTS SOFARIS	67 937,23	15 000,00	352.91
76815000	PRISE EN CHARGE BANQUES	30 274,01	1 693,08	NS
76816000	PRISE EN CHARGE ASSURANCE VIE	48 958,33	0,00	NS
	TOTAL	**161 863,26**	**31 640,18**	**411.58**
Reprises prov. et transferts de charges				
78662000	REPR PROV. DÉPR PRETS	9 039,00	4 678,00	93.22
	TOTAL	**9 039,00**	**4 678,00**	**93.22**
Dotations financières amort. prov.				
68662000	DOT AUX PROV DÉPRECIATIONS PRETS	3 984,00	8 361,00	-52.35

Compte de résultat (détail)

Association RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2015	31/12/2014	%
TOTAL		**3 984,00**	**8 361,00**	**-52.35**
Intérêts et charges assimilées				
66110000	INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES	503,38	494,03	1.89
66400000	PERTES DEFINITIVES SUR PRETS	146 011,95	15 000,00	873.41
TOTAL		**146 515,33**	**15 494,03**	**845.62**
Produits exceptionnels op. gestion				
77140000	RENTRÉES SUR CRÉANCES AMORTIES	3 797,37	1 410,00	169.32
77180000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONSDE GEST	3 199,26	0,00	NS
TOTAL		**6 996,63**	**1 410,00**	**396.21**
Charges exceptionnelles op. gestion				
67120000	PÉNALITÉS, AMENDES FISC ET PÉNALES	0,00	139,40	-100
TOTAL		**0,00**	**139,40**	**-100**
Impôts sur les sociétés				
69510000	IMPÔTS DUS EN FRANCE	1 336,00	1 792,00	-25.45
TOTAL		**1 336,00**	**1 792,00**	**-25.45**

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.66

RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE – Demande de subvention

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-66-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.66

Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT.

RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE – Demande de subvention

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Jean-Marie LESAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que Réseau Entreprendre Auvergne, créée en 2004, est une association de chefs d'entreprises et dirigeants dont la vocation est de faire émerger et réussir de nouveaux entrepreneurs,

Considérant que Réseau Entreprendre Auvergne finance et accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises sur la Région,

Considérant que Réseau Entreprendre fédère aujourd'hui 40 associations en France et a été reconnu d'Utilité Publique, par décret en Conseil d'Etat le 15 janvier 2003,

Considérant que le cœur de la cible de Réseau Entreprendre est constitué de projets potentiellement destinées à devenir des PME, c'est-à-dire les créations et reprises ayant au moins 3 emplois lors du démarrage, 14 emplois à 5 ans,

Considérant que l'association propose un accompagnement individuel et personnalisé pendant 2 ans minimum par un chef d'entreprise,

Considérant que Réseau Entreprendre Auvergne n'a accompagné aucun projet sur le territoire de Moulins Communauté en 2015 mais espère accompagner plusieurs projets en 2016 sur le territoire de Moulins Communauté,

Considérant que Réseau Entreprendre Auvergne demande à Moulins Communauté pour l'année 2016 la possibilité de conclure une convention dont le montant alloué pourrait être fonction des projets accompagnés sur notre territoire,

Vu l'avis des commissions,
Vu le rapport de présentation annexé,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **D'approuver** le principe de participer à l'accompagnement et au financement de projets sur le territoire de Moulins Communauté avec Réseau Entreprendre Auvergne, à hauteur de 15 % du montant total annuel des prêts octroyés sur le territoire communautaire et dans la limite d'un plafond total fixé à 15 000 € par an,

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique en cas d'absence ou d'empêchement, à signer la convention de partenariat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
[illegible]-20160620-C.16-66-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 JUIN 2016

Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT/SP

DELEGATION **Développement Economique**
RAPPORTEUR **Jean-Marie LESAGE**

RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N° C.16.66

RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE – Demande de subvention

Créée en 2004, Réseau Entreprendre Auvergne est une association de chefs d'entreprises et dirigeants dont la vocation est de faire émerger et réussir de nouveaux entrepreneurs. Réseau Entreprendre Auvergne finance et accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises sur la Région.

Réseau Entreprendre Auvergne dépend du réseau national, Réseau Entreprendre, et est soutenu par des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

Ce mouvement est né à Roubaix en 1986 avec Nord Entreprendre, puis relayé en 1992 par Rhône-Alpes Entreprendre puis par de nombreuses initiatives de chefs d'entreprises locaux.

Fort de ce dynamisme, Réseau Entreprendre fédère aujourd'hui 40 associations en France et a été reconnu d'Utilité Publique, par décret en Conseil d'Etat le 15 janvier 2003.

Le cœur de la cible de Réseau Entreprendre est constitué de projets potentiellement destinés à devenir des PME, c'est-à-dire les créations et reprises ayant au moins 3 emplois lors du démarrage, 14 emplois à 5 ans.

Les valeurs du Réseau Entreprendre sont :

- L'important, c'est la Personne : servir l'Homme à travers la création d'entreprise ; un engagement personnel de chacun : créateur, chef d'entreprise ; des entrepreneurs aident des créateurs à devenir des chefs d'entreprise.
- L'éthique, c'est la Gratuité : le prêt d'honneur comme levier financier accordé à la personne qui entreprend ; pas de prise de participation dans les entreprises lauréates ; des conseils et un accompagnement gratuits.
- L'esprit, c'est la Réciprocité : on ne donne pas, on échange ; un partage de compétence dans la convivialité.

La vocation de Réseau Entreprendre Auvergne est de faire émerger et réussir de nouveaux entrepreneurs : créateurs ou repreneurs de futures PME, en les accompagnants avec des méthodes d'entreprise.

Toute personne peut être candidate quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de formation, son parcours professionnel.
Le porteur de projet doit avoir un réel besoin d'accompagnement et en manifester le souhait. Le candidat qui s'adresse à l'association uniquement pour obtenir un prêt d'honneur est hors cible. Le candidat doit disposer du contrôle de l'entreprise et détenir la majorité dans le capital de la société.

Dans le cas d'une création, le projet doit être caractérisé par la création significative d'emplois soit au moins 6 emplois à 3 ans, un besoin de financement correspondant à celui d'une future PME (70 k€ au moins), une dimension stratégique de développement. L'intervention de l'association doit se situer dans la phase cruciale de démarrage effectif de la nouvelle entreprise, au moment où l'accompagnement est le plus efficient.

Dans le cas d'une reprise, les projets sont majoritairement caractérisés par l'accompagnibilité du repreneur telle que définie par Réseau Entreprendre, taille de l'entreprise cœur de cible : jusqu'à 50 personnes, une fourchette de valorisation jusqu'à 1 500 k€ et pas au-delà de 2 000 k€. Pour être optimale, l'intervention de l'association se situe alors que l'opération de reprise est en phase avancée de réalisation, soit après l'établissement du plan d'affaire et avant la promesse de vente.

MOULINS COMMUNAUTE

Début avril 2004, le Réseau Entreprendre et ses partenaires ont lancé un programme d'accompagnement de la croissance destiné aux entreprises déjà lauréates qui s'engagent dans une étape de croissance importante et qui souhaitent être accompagnées dans ce parcours. Ce nouveau programme soutient des structures d'au moins 3 ans qui ambitionnent d'accroître leur activité et leur effectif au cours des trois prochaines années.
Point clé du dispositif : un accompagnement financier qui s'articule autour d'un prêt à l'entreprise de 100 à 300 k€ accordé par BPI France à l'issue du comité d'engagement « Croissance » de Réseau Entreprendre, et d'un fonds de garantie « Croissance ».
Le prêt s'adresse aux entreprises ayant bénéficié d'un premier accompagnement du réseau Entreprendre, lors de la création ou de la reprise de leur entreprise. Elles doivent répondre à plusieurs critères : effectif compris entre 15 et 250 salariés, chiffre d'affaires entre 1 et 50 M€ et 3 ans minimum et deux exercices comptables.

Les chefs d'entreprises adhérents accompagnent pendant les deux ans qui suivent l'obtention du prêt d'honneur, les femmes et les hommes qui entreprennent, en s'appuyant sur le savoir-faire de dirigeants confirmés (« entrainement » au métier de chef d'entreprise dans un milieu de chefs d'entreprise).

L'accompagnement du Lauréat se présente sous deux formes, soit l'accompagnement individuel par un chef d'entreprise, soit l'accompagnement collectif (les clubs de Lauréats).

L'association propose un accompagnement individuel et personnalisé pendant 2 ans minimum par un chef d'entreprise. Sur 86 projets acceptés depuis l'origine, 83% sont toujours en activité. Le fonctionnement de l'association repose à plus de 75 % sur des fonds privés provenant des cotisations de nos adhérents et 25 % seulement proviennent de fonds publics.

Réseau Entreprendre a accompagné 121 projets dont 57 reprises et 64 créations. 684 emplois ont été créés et 955 emplois sauvegardés. 3 550 000 euros de prêts ont été octroyés et les sociétés lauréates représentent aujourd'hui plus de 2 300 emplois en Auvergne.
En 2015, 15 projets ont été accompagnés et 757 000 euros de prêts octroyés.

Réseau Entreprendre Auvergne a développé le nombre d'adhérents et compte 120 adhérents dont 15 partenaires et a développé ses liens avec les banques.

Par délibération du conseil communautaire du 10 octobre 2014, une convention de partenariat a été conclue entre Moulins Communauté et Réseau Entreprendre pour une durée de un an, renouvelable de façon expresse. Cette convention prenait effet le 1er janvier 2015 et prévoyait que Moulins Communauté participe à l'accompagnement et au financement de projets sur le territoire de Moulins Communauté avec Réseau Entreprendre Auvergne, à hauteur de 15 % du montant total annuel des prêts octroyés sur le territoire communautaire et dans la limite d'un plafond total fixé à 15 000 euros par an.

Réseau Entreprendre Auvergne n'a accompagné aucun projet sur le territoire de Moulins Communauté en 2015 mais espère accompagner plusieurs projets en 2016 sur le territoire de Moulins Communauté. Pour cela Réseau Entreprendre Auvergne demande pour l'année 2016, la contribution financière de Moulins Communauté, à hauteur de 15 % du montant des prêts accordés à des projets relevant de sa compétence territoriale, sans pouvoir excéder 15 000 euros.

Aussi, une nouvelle convention de partenariat doit être signée pour l'année 2016.

Cette subvention de fonctionnement est très importante pour l'activité de Réseau Entreprendre Auvergne, qui participe au développement territorial et économique des communes de notre juridiction.

Sur avis :

- **De la Commission Développement économique, commercial, touristique et enseignement supérieur du 11 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le principe de participer à l'accompagnement et au financement de projets sur le territoire de Moulins Communauté avec Réseau Entreprendre Auvergne, à hauteur de 15 % du montant total annuel des prêts octroyés sur le territoire communautaire et dans la limite d'un plafond de 15 000 euros par an.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique en cas d'absence ou d'empêchement, à signer la convention de partenariat.

MOULINS COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 JUIN 2016

Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT/VDO

DELEGATION **Enseignement Supérieur**
RAPPORTEUR **CATHERINE TABOURNEAU**

RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N°C.16.67

PROJET PÉPINIERE « DESIGN » : modifications

Lors des réunions de concertation préalables à la mise en place de la pépinière, il a été plusieurs fois rappelé que ce projet a l'ambition de :

- Faciliter l'insertion professionnelle de ces jeunes diplômés en les aidant à développer leur projet professionnel, à créer leur entreprise, à constituer un réseau, etc.
- Favoriser le développement économique local en offrant la possibilité aux entreprises de faire appel aux « résidents » de la pépinière et ainsi accroître leur activité via le design,
- Prendre en charge le développement de projets initiés dans un cadre pédagogique du campus,
- Placer le jeune designer comme acteur du développement économique local.

Le projet de pépinière Design porté par Moulins Communauté en lien avec le lycée Jean Monnet, rassemble différents partenaires, intervenant à différents niveaux du projet :

- ARDTA : Prise en charge d'un salaire mensuel et des frais de location du bureau de la pépinière sur une période de 6 mois + Suivi des créateurs
- APPUY CREATEURS : Signature d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) = ateliers de formations
- Chambres de Métiers (départementale et régionale): Informations et mise en relation avec le tissu artisanal + appui aux démarches de création d'entreprise
- CEEA : Mise en réseau avec le tissu économique local
- Mission Accueil Allier : Suivi des résidents + mise en relation avec le réseau institutionnel local
- Moulins Communauté : Coordination opérationnelle entre les différents partenaires + mise à disposition et gestion des locaux de la pépinière, du mobilier et des services
- Lycée Jean Monnet : Support logistique (mise à disposition de machines-outils dans le cadre d'une convention signée entre chaque résident et le lycée) + conseils en design dispensés par l'équipe enseignante + apport de projets aux designers commencés dans un cadre pédagogique *A noter cependant que la mise à disposition de l'atelier du lycée et des machines-outils a été quelque peu problématique puisque le lycée donne en toute logique priorité à ses élèves et ne permet pas l'accès à ses locaux durant les périodes de vacances scolaires (ce qui pose problème aux jeunes designers).*

A l'issue de la première session de recrutement, 4 candidats ont été choisis pour intégrer la pépinière :

- Fanny GIBRAT : transformation et commercialisation de produits à base de corne
- Céline MARTINANT : transformation et commercialisation de produits à base de lave
- Julie LEGROS : transformation du matériau béton
- Quentin SANTENARD : transformation et design de produits en bois

Moulins Communauté a signé un bail de location avec la Ville de Moulins pour un local de 70 m² situé au 2nd étage du bâtiment SESAME. Le tarif de la location est fixé à 600 euros par mois dont 200 euros de charges comprenant l'eau, le gaz, l'électricité, l'entretien des parties privatives et des communs, etc.

Un bail de sous-location a été signé entre Moulins communauté et les jeunes designers le 01/10/2015 et le règlement intérieur approuvé. Néanmoins, après avoir occupé les locaux gratuitement pendant les 6 premiers mois (le loyer étant payé par l'ARDTA), les 4 jeunes designers ont demandé la résiliation de leur bail. Le motif avancé en réunion était que le local loué ne répondait pas à leurs besoins puisqu'ils ne peuvent pas travailler les matériaux dans un bureau. Un besoin d'atelier (salle « sale ») en complément leur semblait nécessaire. Pour rappel, à l'origine le cahier des charges pour les locaux avait été défini par le Lycée Jean Monnet.

MOULINS COMMUNAUTE

Pour empêcher un départ massif, une solution a été trouvée par les services de la Ville de Moulins et de Moulins Communauté : un espace-atelier de 68 m² à aménager sera mis à disposition des designers dans le sous-sol du bâtiment SESAME. Les services de la ville réalisent actuellement les travaux. Cet espace sera intégré au bail de la Moulins Communauté et des designers sans surcoût ou augmentation de loyer. Cette proposition a été formalisée par écrit (par voie de courrier et par mail) courant mars afin d'obtenir une renonciation à la résiliation de leur bail de la part des designers. A ce jour, deux d'entre eux ont maintenu leur demande et ont d'ores-et-déjà quitté les locaux de la pépinière : Céline MARTINANT et Julie LEGROS. En revanche, les 2 autres designers renonceraient à priori à leur résiliation pour poursuivre leur activité sur le site, sous réserve de la validation de l'avenant joint à ce rapport.

Par ailleurs, les jeunes designers ont fait remonter un problème sur la tarification des copies qui n'est pas adaptée à un usage professionnel. A l'origine, les tarifs avaient été calqués sur ceux de la médiathèque, mais ces derniers sont surtout adaptés pour un usage grand public, et non professionnel. Cet état de fait a poussé les jeunes designers à acheter leur propre imprimante laser, délaissant ainsi le copieur mis à disposition par Moulins Communauté. C'est pourquoi le coût des copies a été réajusté pour qu'il soit en phase avec un usage professionnel. Une nouvelle grille tarifaire est ainsi proposée.

Suite aux remarques des jeunes designers, une réflexion est engagée en interne au sein des services de Moulins Communauté pour offrir plus de visibilité à leur travail. En effet, les bureaux loués à Sésame ne disposent d'aucune visibilité auprès du public / clients potentiels. Une piste est actuellement envisagée pour leur permettre d'exposer annuellement leurs travaux dans la petite salle de la médiathèque de Moulins : cette action permettra à la fois de mettre en lumière le travail des jeunes, mais aussi de faire connaître le dispositif de la pépinière aux habitants et entreprises de l'agglomération.

Enfin, une réunion de calage avec les différents partenaires s'est tenue le 9 mai dernier afin de rappeler le rôle de chacun et de définir des indicateurs de suivi, afin que la deuxième promotion de jeunes designers ne rencontre pas les même difficultés que la première, qui a inauguré le dispositif et contraint les partenaires à certains ajustements.

Sur avis :

- **De la Commission Développement économique, commercial, touristique et enseignement supérieur du 11 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Il est, donc, proposé :

- **De prendre acte de** l'avenant au contrat de location d'un local au bâtiment SESAME entre la ville de Moulins et Moulins Communauté.
- **De prendre acte** de l'avenant au contrat de sous-location entre Moulins Communauté et les résidents de la pépinière Design, ainsi que le règlement intérieur.
- **D'approuver** la nouvelle grille tarifaire

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE SOUS-LOCATION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Moulins Communauté,

Ayant son siège social domicilié 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny – 03000 MOULINS

Représentée par Mme Cécile de BREUVAND, en sa qualité de Vice-présidente

Ci-après dénommée « le locataire principal »,

D'une part.

ET

Quentin SANTENARD

Adresse : 8, avenue Meunier, 03000 MOULINS

Tél : 06.37.69.94.43

@ : santenardquentin@gmail.com

Ci-après dénommée « le sous-locataire »,

D'autre part.

IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ RAPPELÉ QUE :

Le locataire principal est titulaire d'un bail conclu le 5 octobre 2015 portant sur les locaux suivants :

Local n°209 sis au 2ème étage de l'immeuble 1-3 rue BERTHELOT et 6 avenue Théodore de BANVILLE à MOULINS, annexé aux présentes.

Ce bail a été consenti pour une durée de 3 années, commençant à courir le 1er octobre 2015.

Ce bail autorise la sous-location.

Un avenant n°1 à ce bail a été conclu mettant à disposition un local complémentaire en sous-sol du bâtiment, à savoir un espace-atelier de 68 m².

Dans le cadre de sa stratégie en matière de développement économique et d'enseignement supérieur, Moulins Communauté est partenaire du projet de création du Campus des métiers du « Design, Matériau & Innovation » (DM&I) porté par le Lycée Jean Monnet.

Dans le cadre de ce projet, Moulins Communauté s'est engagée à mettre à disposition des locaux.

Un contrat de sous-location a été conclu le 1er octobre 2015 entre le locataire principal et le sous-locataire.

Un avenant au contrat de sous-location est nécessaire afin mettre à disposition du sous-locataire le local complémentaire nécessaire à son activité.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, les parties se sont rapprochées et sont convenues de ce qui suit :

Article 1 - Objet du bail

L'article 1 du contrat de sous-location est complété de la manière suivante :

Un espace-atelier d'une superficie de 68 m² sis au sous-sol de l'immeuble est également mis à disposition du sous-locataire, à compter de la signature de l'avenant.

Toutes les autres clauses de la convention de location en date du 1er octobre 2015 restent en vigueur.

Fait à MOULINS, le ..../..../.....

En deux originaux dont un est remis au sous-locataire

Signature des parties précédée de la mention "Lu et approuvé".

Le locataire principal	Le sous-locataire

SERVICE URBANISME - PATRIMOINE – BG/EF

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE LOCATION DE LOCAUX SITUES AU 2ème ETAGE – 1-3, RUE BERTHELOT ET 6, AVENUE THEODORE DE BANVILLE

ENTRE ***:***

La Ville de Moulins
Propriétaire des locaux
dont le siège est en Mairie
12 place de l'Hôtel de Ville
03000 MOULINS

représentée par son Maire en exercice, Monsieur Pierre-André PERISSOL,

d'une part,

ET :

MOULINS COMMUNAUTÉ
8, place Maréchal de Lattre de Tassigny
CS 61625 – 03016 MOULINS CEDEX,

représentée par Mme Cécile de BREUVAND en sa qualité de Vice-Présidente,
désignée ci-après par "le preneur",

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Une convention en date du 5 octobre 2015 a été conclue entre la Ville de Moulins et Moulins Communauté afin d'implanter provisoirement une pépinière Designers. Celle-ci fixe les conditions de mise à disposition d'un local situé au 2ème étage de l'immeuble 1-3, rue Berthelot et 6, avenue Théodore de Banville.

Afin de permettre le maintien de la pépinière Designers à SESAME, il est nécessaire de leur mettre à disposition un local complémentaire au sous-sol du bâtiment, à savoir un espace-atelier de 68 m².

Les dispositions du présent avenant n° 1 prennent effet au **XX 2016.**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

- Article 1 – Désignation de l'équipement

Ajout du paragraphe suivant :

Un espace-atelier d'une superficie de 68 m² sis au sous-sol de l'immeuble est également mis à disposition de Moulins Communauté, à compter **du XX 2016**.

Toutes les autres clauses de la convention de location en date du 5 octobre 2015 restent en vigueur.

Moulins, le

Moulins Communauté
La Vice-Présidente,

Mme Cécile de BREUVAND

Pour le Maire
l'Adjointe déléguée à
l'Urbanisme, au Commerce, au
Logement et au Cadre de Vie,

Mme Dominique LEGRAND

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE SOUS-LOCATION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Moulins Communauté,

Ayant son siège social domicilié 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny – 03000 MOULINS

Représentée par Mme Cécile de BREUVAND, en sa qualité de Vice-présidente

Ci-après dénommée « le locataire principal »,

D'une part.

ET

Fanny GIBRAT

Adresse : 52, rue des Grèves, 03000 MOULINS

Tél : 06.62.86.62.50

@ : gibratfanny@gmail.com

Ci-après dénommée « le sous-locataire »,

D'autre part.

IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ RAPPELÉ QUE :

Le locataire principal est titulaire d'un bail conclu le 5 octobre 2015 portant sur les locaux suivants :

Local n°209 sis au 2ème étage de l'immeuble 1-3 rue BERTHELOT et 6 avenue Théodore de BANVILLE à MOULINS, annexé aux présentes.

Ce bail a été consenti pour une durée de 3 années, commençant à courir le 1er octobre 2015.

Ce bail autorise la sous-location.

Un avenant n°1 à ce bail a été conclu mettant à disposition un local complémentaire en sous-sol du bâtiment, à savoir un espace-atelier de 68 m².

Dans le cadre de sa stratégie en matière de développement économique et d'enseignement supérieur, Moulins Communauté est partenaire du projet de création du Campus des métiers du « Design, Matériau & Innovation » (DM&I) porté par le Lycée Jean Monnet.

Dans le cadre de ce projet, Moulins Communauté s'est engagée à mettre à disposition des locaux.

Aussi, un contrat de sous-location a été conclu le 1er octobre 2015 entre le locataire principal et le sous-locataire.

Un avenant au contrat de sous-location est nécessaire afin mettre à disposition du sous-locataire le local complémentaire nécessaire à son activité.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, les parties se sont rapprochées et sont convenues de ce qui suit :

Article 1 - Objet du bail

L'article 1 du contrat de sous-location est complété de la manière suivante :

Un espace-atelier d'une superficie de 68 m² sis au sous-sol de l'immeuble est également mis à disposition du sous-locataire, à compter de la signature de l'avenant.

Toutes les autres clauses de la convention de location en date du 1er octobre 2015 restent en vigueur.

Fait à MOULINS, le ..../..../.....

En deux originaux dont un est remis au sous-locataire

Signature des parties précédée de la mention "Lu et approuvé".

Le locataire principal	Le sous-locataire

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.67

PROJET PÉPINIERE « DESIGN » : modifications

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160708-C-16-67A-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

MOULINS COMMUNAUTE **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.67**

Direction Générale des Services.
Direction Développement Economique.
Réf : FT.

PROJET PÉPINIERE « DESIGN » : modifications

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Catherine-TABOURNEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que le projet de pépinière Design porté par Moulins Communauté en lien avec le lycée Jean Monnet, rassemble différents partenaires, intervenant à différents niveaux du projet.

Considérant qu'à l'issue de la première session de recrutement, 4 candidats ont été choisis pour intégrer la pépinière.

Considérant qu'un bail de sous-location a été signé entre Moulins communauté et les jeunes designers le 01/10/2016 et le règlement intérieur approuvé.

Considérant qu'après avoir occupé les locaux gratuitement pendant les 6 premiers mois (le loyer étant payé par l'ARDTA), les 4 jeunes designers ont demandé la résiliation de leur bail, le motif étant que le local loué ne répondait pas à leurs besoins et qu'un atelier (salle « sale ») en complément leur semblait nécessaire.

Considérant qu'une solution a été trouvée par les services de la Ville de Moulins et de Moulins Communauté, via l'aménagement d'un espace-atelier de 68 m² qui sera mis à disposition des designers dans le sous-sol du bâtiment SESAME.

Considérant que cet espace sera intégré au bail de Moulins Communauté et des designers sans surcoût ou augmentation de loyer.

Considérant que cette proposition a été formalisée par écrit courant mars afin d'obtenir une renonciation à la résiliation de leur bail de la part des designers.

Considérant que par ailleurs, les jeunes designers ont fait remonter un problème sur la tarification des copies qui n'est pas adaptée à un usage professionnel, c'est pourquoi le coût des copies a été réajusté pour qu'il soit en phase avec un usage professionnel et une nouvelle grille tarifaire est ainsi proposée.

Vu l'avis des commissions,
Vu le rapport de présentation annexé,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De prendre acte** de l'avenant au contrat de location d'un local au bâtiment SESAME entre la ville de Moulins et Moulins Communauté.
- **De prendre acte** de l'avenant au contrat de sous-location entre Moulins Communauté et les résidents de la pépinière Design, ainsi que le règlement intérieur.
- **D'approuver** la nouvelle grille tarifaire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160708-C-16-67A-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

Pépinière « Design »
Local N°209
1-3, rue Berthelot
Et 6, avenue Théodore de Banville
03000 MOULINS

GRILLE TARIFAIRE

Loyers, charges et prestations de services

Grille tarifaire validée par le conseil communautaire en date du ....

TARIFS (LOYER + CHARGES + SERVICES)

Tarification pour la mise à disposition du local N°209 d'une superficie de 70 m² situé au 2nd étage + un espace atelier de 68 m² au sous-sol du bâtiment SESAME, 1-3, rue Berthelot et 6, avenue Théodore de Banville à MOULINS, comprenant les charges et l'offre de services.

Période de résidence	Tarif mensuel HT (auquel il faudra ajouter la TVA) pour chaque résident
12 premiers mois (Période du 01/10/2015 au 30/09/2016)	**100 €**
6 derniers mois (Période du 01/10/2016 au 31/03/2017)	**150 €**

Ce tarif est susceptible d'être modifié au regard des contrats signés par la ville de Moulins en sa qualité de propriétaire de l'immeuble et par la Communauté d'Agglomération de Moulins.

CHARGES (comprises dans le forfait global)

- Electricité,
- Gaz,
- Maintenance chauffage,
- Entretien ménager des parties communes,
- Travaux de petit entretien,
- Entretien extincteurs / essuie-main,
- Maintenance ascenseur / portes automatiques / matériel de détection incendie,
- Eau et assainissement,
- Maintenance ligne téléphonique d'urgence,
- Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160708-C-16-67A-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

PRESTATIONS DE SERVICES (comprises dans le forfait global)

Services

- Accueil physique des visiteurs
- Réception du courrier
- Vidéo-projection
- Reprographie (impression, numérisation, copie)
- Accès Internet
- Notes d'information et affichage
- Signalétique

Consommables (facturation au réel consommé)

- **Reprographie**

Type de tâches	Format	N&B / Couleur	Prix unitaire en euros
Impression	A4	N&B	0,03
		Couleur	0,08
	A5	N&B	0,02
		Couleur	0,05
	A3	N&B	0,06
		Couleur	0,12
Copie	A4	N&B	0,03
		Couleur	0,08
	A5	N&B	0,02
		Couleur	0,05
	A3	N&B	0,06
		Couleur	0,12

Chaque résident dispose d'un compte personnel qu'il peut consulter depuis son poste informatique. Un forfait de 10 euros est offert à chaque nouveau résident. Le compte peut être re-crédité à la demande (10 €, 20 €, 50 €, etc.).

Fait à Moulins, le.....
en 3 exemplaires originaux.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».
Parapher chaque page.

Pour le concédant
Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Moulins

Pour l'occupant

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160708-C-16-67A-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C. 16.68

Dispositif d'aide pour l'amélioration de l'habitat dans le parc privé – propriétaire bailleur: attribution d'une subvention à la SCI MIMI, représentée par Monsieur et Madame RAVIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-68-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.68

Pôle Aménagement, Urbanisme, Habitat.
Réf SM

Dispositif d'aide pour l'amélioration de l'habitat dans le parc privé – propriétaire bailleur: attribution d'une subvention à la SCI MIMI, représentée par Monsieur et Madame RAVIER

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Sylvie TARDIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins ;

Vu le programme local de l'habitat 2013-2018 (PLH), adopté par délibération communautaire n°C.14.89 en date du 15 mai 2014 ;

Vu la délibération communautaire n°C.15.160, en date du 14 décembre 2015, par laquelle Moulins Communauté a décidé d'apporter aux propriétaires privés une aide forfaitaire de 200 € par logement en complément des aides de l'Anah allouées au titre du programme national d'amélioration énergétique du parc privé « Habiter Mieux »,

Considérant le dossier de la SCI MIMI représentée par Monsieur et Madame RAVIER Thibault et Stéphanie, transmis par l'Anah sous le numéro 003008814 et ayant fait l'objet d'un accord de subvention le 26/02/2016 ;

Vu l'avis des commissions et du Bureau ;

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'attribuer à la SCI MIMI, représentée par Monsieur et Madame RAVIER Thibault et Stéphanie, deux primes forfaitaires respectivement de 1 000 euros pour la rénovation énergétique et de 12 500 euros au titre de la sortie de vacance, avant remise sur le marché locatif privé conventionné, de cinq logement situés 9, route de Lyon à Moulins ;

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- D'autoriser l'imputation du montant de cette subvention sur les crédits budgétaires 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-68-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.69

Equilibre social de l'habitat - mise en œuvre de la loi ALUR - création de la conférence intercommunale du logement (CIL) ; adhésion de Moulins Communauté au fichier partagé de la demande de l'Allier – signature d'une convention partenariale avec l'Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale de l'Habitat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-69-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C16.69

Pôle Aménagement, Urbanisme, Habitat.
Réf SM

Equilibre social de l'habitat - mise en œuvre de la loi ALUR - création de la conférence intercommunale du logement (CIL) ; adhésion de Moulins Communauté au fichier partagé de la demande de l'Allier – signature d'une convention partenariale avec l'Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale de l'Habitat.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Sylvie TARDIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins ;

Vu la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR du 23 mars 2014, publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014, et notamment son article 97, imposant aux EPCI, dotés d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et comprenant au moins un Quartier Prioritaire au titre de la politique de la ville (QPV), de se doter d'une part, d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social, prévoyant en particulier la création d'un dispositif de gestion partagée, puis d'autre part la mise en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL),

Vu l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine relative aux conventions d'équilibre territorial,

Vu le décret n°2015-523 du 12 mai 2015 qui précise le contenu et le fonctionnement du dispositif de gestion partagée de la demande de logement social,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L 441-2-8 et suivants et R441-2-9 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°2838/2015 du 16 novembre 2015, valant agrément par l'Etat du dispositif de gestion de la demande de logement social, mis en œuvre depuis le 1er avril 2014 par l'Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat (ARAU5H) sur l'ensemble du Département de l'Allier,

Vu le second Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire, adopté pour la période 2013-2018, par délibération n°C.14.89 du 15 mai 2014,

Vu la délibération n°C.15.102 du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2015 approuvant l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) prévoyant réglementairement la mise en place d'un dispositif de gestion partagée des demandes de logement social,

Considérant l'obligation réglementaire faite à la Communauté d'Agglomération de Moulins, au titre du PLH et de la Politique de la Ville, de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) car elle comprend un quartier dit Prioritaire (QPV - Moulins Sud) sur son territoire,

Considérant qu'il appartient à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) d'élaborer une Convention dite d'Equilibre Territorial,

Considérant que la composition-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement est précisée par l'article 97 de la loi ALUR,

Considérant que les membres de la Conférence Intercommunale du Logement sont nommés par arrêté préfectoral après avis du Président de l'EPCI ou par arrêté conjoint,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-69-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

Considérant l'efficience du dispositif actuel de gestion de la demande de logement social mis en œuvre localement par les bailleurs sociaux, fédérés au sein de l'ARAUSH et la nécessité de mutualiser les moyens opérationnels comme financiers,

Vu l'avis des commissions et du Bureau ;

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'INSTITUER** sur le territoire communautaire une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui sera co-pilotée par Monsieur le Préfet de l'Allier et Monsieur le Président de Moulins Communauté, ou son représentant, sur la base de la composition ci-après :

- ***Collège des collectivités territoriales :***
  - L'ensemble des Maires des Communes membres de Moulins Communauté,
  - Un représentant du Département,

- ***Collège des organismes intervenant dans le champ des attributions :***
  - Un représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire de Moulins Communauté,
  - Un représentant de LOGEHAB, en tant que principal titulaire de droits de réservation,

- ***Collège des usagers :***
  Un ou des représentants locaux des associations de locataires siégeant à la Commission nationale de concertation (telle que la Confédération Nationale du Logement),

- ***Collège des organismes intervenant dans le champ de l'exclusion par le logement ou de l'insertion :***
  - Un représentant de Viltaïs, gestionnaire du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), de l'abri de nuit, et de quelques logements ALT,
  - Un représentant du FJT « Le Tremplin »,
  - Un représentant de l'association « Partage et Travail » qui gère sur le secteur de Moulins des logements ALT, d'insertion et qui assure les mesures AVDL (d'accompagnement vers et dans le Logement)
  - Un représentant du CCAS de Moulins.

- **D'ADHERER** au fichier partagé de gestion de la demande sociale sur le Département de l'Allier géré par l'Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat (ARAUSH) ;

- **D'ADOPTER** le projet de convention de partenariat avec l'Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat (l'ARAUSH) tel qu'annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au versement d'une subvention au bénéfice de l'ARAUSH de 2 694 euros - crédits inscrits au budget de l'année en cours - au titre du fonctionnement du dispositif de gestion partagée pour l'année 2016.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre sur le territoire communautaire de la loi ALUR adoptée le 24 mars 2014 et publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C16694-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

ASSOCIATION RÉGIONALE *Auvergne*
DE L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

ADHESION de MOULINS COMMUNAUTE AU FICHIER PARTAGE DE LA DEMANDE DE L'ALLIER

Convention partenariale au titre de l'article L.441-2- 7 du CCH Annexe au Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur

Entre :

L'Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat
Sis : Maison de l'Habitat
129 avenue de la République
63 100 Clermont-Ferrand
Dûment représentée par son Président, Fabrice HAINAUT
Ci-après dénommée "**L'ARAUSH**", d'une part,

Et

La Communauté d'Agglomération de Moulins
Sis : 8, place Maréchal de Lattre de Tassigny
CS 6125
03016 Moulins Cedex
Dûment représentée par son Président, Pierre André PERISSOL, en vertu de la délibération communautaire en date du 20 juin 2016,
Ci-après désigné sous les termes « **Communauté d'Agglomération de Moulins / MOULINS COMMUNAUTE** »,

Et

Préambule

Dans le cadre de la gestion de la demande en logement social, les organismes de logement locatif social de l'Allier ont souhaité mettre en place un fichier partagé de la demande en logement social. Ce dispositif est opérationnel depuis avril 2014.

Le dispositif facilite les démarches du demandeur de logement auprès des organismes d'habitat social en mettant en place un portail web grand public permettant de saisir et de modifier sa demande de logement en ligne. Le demandeur saisit en ligne directement ou à l'aide d'une tierce personne ; une aide est également prévue au siège ou antennes des organismes.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-69-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

Le fichier partagé de la demande permet aux organismes d'habitat social de :

- Fluidifier la demande et rendre plus transparent le marché,
- Mieux connaître la demande et les attributions,
- Contribuer à améliorer le rapprochement entre l'offre disponible et la demande,
- Gagner en efficacité (suppression de saisies en doublon, sortie du fichier des demandeurs passés locataires chez un autre bailleur, ...).

Ce dispositif, a été agréé par l'Etat pour se substituer au Système National d'Enregistrement de la demande de logement locatif social sur le territoire de l'Allier par arrêté préfectoral n°2838/2015 du 16 novembre 2015. Il est en place depuis le 1er avril 2014.

La gestion en est assurée par l'ARAUSH tant au niveau fonctionnel que statistique. Un comité de pilotage composé des parties prenantes du dispositif, présentes sur le département de l'Allier, a été mis en place.

La loi ALUR du 24 mars 2014 dans son article 97 créé le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur : Article L. 441-2-8 du code de la construction et de l'habitation.

Dans le cadre de ce plan la loi prévoit la mise en place d'un dispositif de gestion partagée ainsi décrit dans L'article L.441-2-7 du CCH :
« Tout établissement public de coopération intercommunale doté d'un programme local de l'habitat approuvé, les bailleurs de logements sociaux situés dans son ressort territorial, les réservataires de logements sociaux dans ce ressort et les organismes et services chargés de l'information des demandeurs de logement social ou de l'enregistrement des demandes de logement social mettent en place, dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 précitée, un dispositif destiné à mettre en commun, en vue d'une gestion partagée des dossiers, les demandes de logement social et les pièces justificatives nécessaires à leur instruction et les informations relatives à la situation des demandeurs et à l'évolution de leurs dossiers en cours de traitement. Le dispositif doit, en outre, permettre d'améliorer la connaissance des demandes sur le territoire en cause. Il est interconnecté avec le système national d'enregistrement ou avec tout dispositif assurant pour le compte de ce dernier l'enregistrement des demandes au niveau départemental et, en Ile-de-France, au niveau régional, dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 précitée. »

« L'établissement public de coopération intercommunale et ses partenaires sont réputés remplir leur obligation s'ils adhèrent à un dispositif mis en place au niveau départemental ou régional, répondant aux conditions fixées au présent article. La mise en œuvre du dispositif fait l'objet d'une convention qui précise notamment les conditions de participation de chacune des parties mentionnées au premier alinéa au financement du dispositif. »

Le décret 2015-523 du 12 mai 2015 précise le contenu et le fonctionnement du dispositif de gestion partagée de la demande de logement social.

La Communauté d'Agglomération de Moulins dans sa délibération du 20 juin 2016 a décidé d'adhérer au fichier partagé de la demande de logement social de l'Allier pour répondre à ses obligations issues de l'article L.441-2-7 précité.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les conditions d'adhésion de Moulins Communauté au fichier partagé de la demande de logement social de l'Allier au titre de l'article L.441-2-7 du Code de la construction

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-69-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

et de l'habitation ainsi que les obligations de l'ARAUSH en tant que gestionnaire du fichier partagé de la demande.

Article 2 : Engagements de l'ARAUSH

L'ARAUSH s'engage à assurer le bon fonctionnement du dispositif de gestion partagée de la demande à travers notamment les missions suivantes :

- l'hébergement de la solution informatique HABISOFT par *W3F* et sa maintenance par la société Internet Evolution ;
- la formation et l'assistance des utilisateurs de l'outil ;
- l'intégration, sur le fichier partagé, des informations utiles au demandeur de logement social telles que prévues dans le décret 2015-523 du 12 mai 2015 relatif au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social et à l'information du demandeur et dans le plan partenarial élaboré par Moulins Communauté ;
- l'observation et l'étude des données enregistrées ainsi que leur mise à disposition auprès des partenaires financeurs par l'intermédiaire d'une fiche statistique annuelle et d'étude complémentaires en fonctions des besoins.
- l'animation du dispositif dans le cadre d'une réunion annuelle du comité de pilotage comprenant un représentant de chaque financeur du dispositif.

Article 3 : Engagements de MOULINS COMMUNAUTE

Le coût de fonctionnement du fichier partagé de la demande est mutualisé à l'échelle des quatre départements la région Auvergne. Il est estimé à 101.000 € pour l'année 2016.

En contrepartie de son adhésion au fichier partagé, l'EPCI s'engage à verser à l'ARAUSH une participation annuelle calculée au prorata du nombre de logements locatifs sociaux publics existants sur son territoire l'année n-1 : soit 0,5 € par logement recensé par le Répertoire Des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS) de l'année précédente.

Cette participation de l'EPCI au fonctionnement du Fichier partagée de la demande est calculée de façon à ce que la part des financements publics cumulés (Etat et collectivités) reste inférieure à 50% du coût de fonctionnement annuel à l'échelle régionale comme à l'échelle départementale.

Article 3 .1 : Modalités de paiement de la participation financière

3.1.1 Modalités administratives et financières

A l'issue de la signature de la convention l'ARAUSH transmettra à MOULINS COMMUNAUTE une facture faisant apparaitre le nombre de logements locatifs sociaux du territoire et le montant appelé.

3.1.2 Délai de versement

Le versement de la participation financière fixée à l'article 3 de la présente convention interviendra à hauteur de 100 % dans les 3 mois suivant la signature de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-69-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

Article 4: Participation au comité de pilotage du fichier partagé

Le comité de pilotage du fichier partagé est composé des parties prenantes du dispositif présentes sur le département de l'Allier : Etat, bailleurs et Collectivités participant financièrement au fonctionnement de l'outil.

Il se réunit au minimum une fois par an pour :
- Faire un bilan du fonctionnement du dispositif ;
- Prendre connaissance de la réalité du marché de la demande locative sociale et partager un diagnostic sur la situation du logement social dans le département.

En tant que financeur du dispositif de gestion partagée de la demande, la Communauté d'Agglomération de Moulins sera membre du comité de pilotage du fichier partagé du département de l'Allier.

ARTICLE 5 : Assurance-responsabilité

La réalisation des activités et actions visées à l'article 2 de la présente convention ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de MOULINS COMMUNAUTE.

ARTICLE 6 : Mécanismes de contrôle

L'ARAUSH s'engage à produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la participation de la collectivité.
Ce document sera transmis à MOULINS COMMUNAUTE dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

ARTICLE 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2016.

ARTICLE 8 : Révision de la convention

Durant la période de validité de la convention et à la demande de l'une ou l'autre des parties, des aménagements nécessaires aux dispositions de la convention seront examinés conjointement par les parties et pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention.

ARTICLE 9 : Résiliation de la convention

Le cas échéant, et dans la mesure où l'ARAUSH n'aurait pas respecté les dispositions prévues à la présente convention, une procédure de reversement pourra être engagée par MOULINS COMMUNAUTE pour tout ou partie de la subvention.

La présente convention peut également être dénoncée avec un préavis de trois mois permettant de solder d'éventuelles opérations en cours. Toute dénonciation devra être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-69-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

ARTICLE 10 : Règlement des litiges

En cas de contentieux portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal compétent du lieu de situation géographique de MOULINS COMMUNAUTE.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Fabrice HAINAUT, Président de l'Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat	Pierre-André PERISSOL Président de MOULINS COMMUNAUTE

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-69-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.70

Mise à 2x2 voies RCEA – avis sur la modification du décret portant la création de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-70-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.70

Pôle Aménagement, Urbanisme, Habitat.
Réf SM

Mise à 2x2 voies RCEA – avis sur la modification du décret portant la création de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Sylvie TARDIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 332-1 à L. 332-27, L 411-1 à L411-5, L. 414-1 à L. 414-7, R. 332-1 à R. 332-81, R 411-1 à R 411-5 et R 414-1 à R 414-23 ;

Vu le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du code de l'environnement, notamment son article 6 ;

Vu le décret du 25 mars 1994 portant création de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier (Allier) ;

Considérant le projet de modification du décret du 25 mars 1994, tel que transmis par les services de l'Etat le 07 avril 2016, reçu au siège de Moulins Communauté le 08 avril 2016 – ci annexé ;

Vu l'avis des commissions et du Bureau ;

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De réaffirmer l'urgence de la réalisation des travaux de mise à 2x2 voies de la route nationale 79 – RCEA ainsi que de sa mise en concession.**

- D'émettre un **avis favorable** sur le projet de modification du décret portant création de la réserve naturelle du Val d'Allier, tel que transmis.

- De veiller à ce que le dossier d'autorisation de travaux qui sera déposé ultérieurement par le concessionnaire mentionne obligatoirement d'une part, l'autorité décisionnaire ayant défini la qualité, la nature et l'emplacement des nouvelles protections remplaçants les enrochements existants et précise également d'autre part, leurs modalités d'installation ainsi que les mesures de suivi et de surveillance permettant d'assurer leur pérennité.

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-70-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

Projet de Décret

Décret N°..... du ..... portant modification du décret de création de la réserve naturelle nationale du val d'Allier (Allier)

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 à L. 332-27, L 411-1 à L 411-5, L. 414-1 à L. 414-7, R. 332-1 à R. 332-81, R 411-1 à R 411-5 et R 414-1 à R 414-23 ;

Vu le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du code de l'environnement, notamment son article 6 ;

Vu le décret du 25 mars 1994 portant création de la réserve naturelle du val d'Allier (Allier) ;

Vu le dossier de l'enquête publique relative au projet de modification du décret de création de la réserve naturelle nationale du val d'Allier prescrite par arrêté du préfet de l'Allier en date du ....., notamment le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du ..... ;

Vu les avis des conseils municipaux de Bessay-sur-Allier en date du ....., de Bressolles en date du ....., de Châtel-de-Neuvre en date du ....., de Chemilly en date du ....., de Contigny en date du ....., de la Ferté-Hauterive en date du ....., de Monétay-sur-Allier en date du ....., de Saint-Loup en date du ....., de Toulon-sur-Allier en date du ..... ;

Vu les avis des conseils communautaires de la communauté de communes Bocage Sud en date du ....., de la communauté de communes en pays Saint-Pourcinois en date du ....., de la communauté d'agglomération de Moulins en date du ..... ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Allier en date du ..... ;

Vu l'avis du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du ..... ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages du département de l'Allier siégeant en formation de protection de la nature en date du ..... ;

Vu l'avis de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-70-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

sports de nature du département de l'Allier en date du ..... ;

Vu le rapport et l'avis du préfet de l'Allier en date du ..... ;

Vu l'avis du comité de massif du Massif central en date du ..... ;

Vu les avis du conseil national de la protection de la nature en date du ..... et du ..... ;

Vu les avis et accords des ministres intéressés ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Article 1

Les dispositions de l'article 12 du décret du 25 mars 1994 portant création de la réserve naturelle du val d'Allier (Allier) sont remplacées par les suivantes.

Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect de la réserve sont interdits.

Peuvent toutefois être autorisés par le préfet après avis du comité consultatif au titre de l'article L. 332-9 du code de l'environnement et dans les conditions prévues aux articles R. 332-23 à R. 332-25 de ce code :

a) Les travaux qui sont nécessités par l'entretien de la réserve, des ouvrages publics et des ouvrages contre l'érosion, et par la réalisation et l'entretien d'aménagements pédagogiques ;
b) Les travaux nécessaires à la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) ;
c) Si elles sont nécessaires à la sécurité des biens ou des personnes, en conséquence des travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA, la mise en place de protections de berges en limite de la réserve naturelle nationale, au droit des parcelles 20, 21, 22, 325, 326, 335 de la section OB de la commune de Chemilly.

Article 2

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le .....

Par le Premier ministre :

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-70-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.72

Révision des tarifs Transports à compter du 1er septembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.S6

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-72-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.72

Direction des Services Techniques
Service : Transports et Information géographique
Réf ThG

Révision des tarifs Transports à compter du 1er septembre 2016

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Michel SAMZUN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que les tarifs des différents titres de transports peuvent faire l'objet d'une révision chaque année au 1er septembre,

Considérant que les tarifs concernant les lignes scolaires figurant sur le règlement des transports font partie intégrante de cette révision,

Vu l'avis des Commissions

Vu le rapport de présentation annexé,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2016, selon les grilles ci-après.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

MOULINS

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-72-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

Tarifs sur le réseau urbain Aléo :

TYPE DE TITRE		TARIFS au 1er sept 2015	CONDITIONS D'ATTRIBUTION	SPECIFICITES	TARIFS proposés au 1er sept 2016	% hausse
Tickets et carnets de tickets	Ticket unitaire	1.30 €	Pas de conditions particulières	Valable 1h avec correspondance. Il permet d'effectuer un aller/retour sur une même ligne	1.30 €	0.00%
	Ticket journée	3.00€	Pas de conditions particulières	Permet de voyager sur le réseau de manière illimitée toute une journée	3.00 €	0.00%
	Carnet de tickets sur Aléo Multi	1.00 €	Pas de conditions particulières	Permet de charger entre 5 et 50 voyages. Chaque voyage est valable 1h (dans les mêmes conditions que le ticket unitaire).	1.10 €	10.00%
Abonnements	Liberté mensuel	30.00 €	Pas de conditions particulières	Nombre de voyages illimité sur tout le réseau	30.00 €	0.00%
		gratuit	Pour le 1er mois dans le cadre d'une prescription Pôle Emploi (Cf Convention afférente)			
	Liberté annuel	294.00 €	Pas de conditions particulières	Nombre de voyages illimité sur tout le réseau	294.00 €	0.00%
Titres sociaux	Carnet de tickets sur carte Aléo Multi +	0.82 €	**Plus de 65 ans non imposables Moins de 26 ans non imposables Chômeurs (sous conditions ressources) Bénéficiaires du RSA Bénéficiaires de la CMU Bénéficiaires de l'AAH**	Permet de charger entre 5 et 50 voyages. Chaque voyage est valable 1h (dans les mêmes conditions que le ticket unitaire).	0.85 €	3.70%
	Abonnement Liberté Mensuel	13.20 €		Nombre de voyages illimité sur tout le réseau	13.70 €	3.80%
Titres jeunes	Aléo Spéciale Scolaire Gratuite (hors Frais de dossier **annuel**)	17.00 €	**Tous les élèves des communes membres de Moulins Communauté transportés par le réseau Aléo.**	Valable du lundi au vendredi en période scolaire et jour scolaire. Ne peut être utilisé que pour les trajets domicile-école sur la base d'1 A/R par jour. **Frais de dossier : 17.50 €/an**	17.50 €	2.90 %
	Aléo Evasion mensuel	16.50 €	**Tous les moins de 26 ans**	Nombre de voyages illimité sur tout le réseau	16.50 €	0.00%
		gratuit	Pour le 1er mois dans le cadre d'une prescription Pôle Emploi (Cf Convention afférente)			
	Aléo Evasion annuel	126.00 €	**Tous les moins de 26 ans**	Nombre de voyages illimité sur tout le réseau	132.00 €	4.80%
Titres spéciaux	Ticket Groupe	21.50 €	Être un groupe de 10 à 30 personnes (associations, écoles, clubs...)	Valable pour un trajet aller-retour réalisé dans une même journée.	21.50 €	0.00%
Frais de carte	Création et duplicata	7.00 €		Applicable sur l'ensemble des titres dématérialisés (hors Aléo Spéciale scolaire)	7.00 €	0.00%
	Renouvellement étui de cartes			A chaque demande nouvelle	1.00 €	
Tandem	Tandem Salarié hebdomadaire	6.70 €	Titre intermodal vendu sous réserve de combiner avec un titre équivalent SNCF	Applicable sur le titre Aléo Spéciale scolaire	6.70 €	0.00%
	Tandem Salarié mensuel	18.80 €		Applicable sur le titre Aléo Spéciale scolaire	18.80 €	0.00%
	Tandem Etudiant	10.70 €		Applicable sur le titre Aléo Spéciale scolaire	10.70 €	0.00%
PARKING RELAIS	Parking Relais mensuel		Sous conditions	Titre ouvert aux utilisateurs d'un parking relais	13.70 €	
% augmentation globale						2.02%

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-72-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

Tarifs sur les lignes inter-urbaines (lignes scolaires et lignes régulières) :

En euros		Tarifs au 1er septembre 2015	Tarifs au 1er septembre 2016
Hors secteurs (par an)	1er enfant	240,00	240,00
	2ème enfant	160,00	160,00
	à partir du 3ème		
Stagiaires (rémunérés)	hebdomadaire	6,50	6,50
	mensuel	19,00	19,00
Correspondants	hebdomadaire	6,50	6,50
Etudiants (par an)		240,00	240,00
Non scolaires	hebdomadaire	6,50	6,50
	mensuel	19,00	19,00

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-72-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 JUIN 2016

Direction des Services Techniques
Service : Transports
Réf ThG

DELEGATION TRANSPORTS
RAPPORTEUR MICHEL SAMZUN

RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N°C.16.72

Révision des tarifs Transports à compter du 1er septembre 2016

Tarifs sur le réseau urbain Aléo :

L'offre tarifaire d'ALEO a été restructurée à l'occasion de la nouvelle DSP en septembre 2012.
Chaque année des ajustements tarifaires sont appliqués, on peut souligner notamment en septembre 2014 le passage du titre unitaire de 1,20 € à 1,30 €.

La gamme a gardé ses qualités initiales (simplicité et lisibilité...). Il reste une tarification scolaire, « Jeunes » et sociale particulièrement attractive.
L'évolution proposée n'a pas vocation à modifier cette structuration et ses caractéristiques.

Moulins Mobilité a retracé la répartition des recettes par titre de transport :

Répartition des recettes par titre de transport :

	Prix unitaire 01/09/2015	Recettes en % pour 2015	Fréquentation en % pour 2015
TICKET UNITAIRE	1,30 €	41%	18%
MULTI	1,00 €	9%	5%
JOURNEE	3,00 €	4%	2%
MULTI + (SOCIAL)	0,82 €	2%	1%
SPECIAL SCOLAIRE	17,00 €	4%	18%
EVASION ANNUEL	126,00 €	12%	17%
EVASION MENSUEL	16,50 €	5%	6%
LIBERTE ANNUEL	294,00 €	5%	4%
LIBERTE MENSUEL	30,00 €	4%	3%
LIBERTE MENSUEL +	13,20 €	8%	13%
ALEO GROUPE	21,50 €	2%	1%
FRAIS DE CARTE	7,00 €	2%	0%
TANDEM SALARIE HEBDOMADAIRE	6,00 €	0%	12%
TANDEM SALARIE MENSUEL	18,00 €	1%	0%
TANDEM ETUDIANT	10,10 €	0%	1%

Sur avis :

- **De la Commission transport du 17 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Il est proposé au conseil communautaire les tarifs suivants sur le réseau urbain Aléo :

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-72-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

Direction des Services Techniques
Service : Transports
Réf ThG

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 JUIN 2016

DELEGATION TRANSPORTS
RAPPORTEUR MICHEL SAMZUN

RAPPORT DE PRESENTATION – DELIBERATION N°C.16.73

Accessibilité arrêts Place Charles de Gaulle Souvigny 2016 – Convention financement Conseil départemental de l'Allier

En prolongement de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 « relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées », définit les nouvelles normes d'accessibilité notamment pour les réseaux de transports.

Les décrets d'application afférents donnent les détails des règles que Moulins Communauté et le Conseil départemental de l'Allier doivent dorénavant appliquer en termes d'accessibilité et imposent la mise en place d'un Schéma Directeur d'Accessibilité/Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'Ap).
Moulins Communauté a adopté son Sd'Ap en Conseil Communautaire du 14 décembre 2015, par délibération n°C.15.167.
Le Conseil départemental de l'Allier a adopté son Sd'Ap en Cession du 18 décembre 2015 par délibération n°2015-DECEMBRE-530.

Pour les réseaux interurbains, l'obligation est de rendre accessible un point d'arrêt dans chaque commune de plus de 1 000 habitants et dans la principale zone agglomérée en cas de desserte par une ligne régulière.
Pour le territoire de Moulins Communauté une seule commune est concernée, soit Souvigny avec 2 arrêts dénommés « Place Charles de Gaulle »

Ces arrêts sont desservis uniquement par une ligne régulière mixte gérée en marché par le Conseil départemental de l'Allier.
Ces arrêts étant à la fois sur le périmètre de Moulins Communauté et sur une ligne régulière gérée par le Conseil départemental de l'Allier, un financement commun entre les 2 collectivités a été décidé, conformément aux Sd'Ap votés, d'où la nécessité d'établir une convention.

La présente convention définit les modalités administratives, techniques, financières et juridiques que les parties s'engagent à respecter pour l'exécution des travaux de mise en accessibilité des deux arrêts, pour lesquels Moulins Communauté sera Maître d'Ouvrage.

L'estimation des dépenses de 16 000 euros HT n'est donnée qu'à titre indicatif, les décomptes de travaux seront établis en fin de chantier contradictoirement entre le Conseil départemental de l'Allier et Moulins Communauté.

Le financement est assuré :
- à hauteur de 50% par la Communauté d'Agglomération de Moulins, soit 8 000 € H.T.
- à hauteur de 50% par le Conseil départemental de l'Allier, soit 8 000 € H.T.

L'ensemble des modalités liées à ces travaux sont décrites dans la Convention ci-jointe et qui est soumise à la Commission.

Sur avis :
- **De la Commission transports du 17 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** la convention entre la Communauté d'Agglomération de Moulins et le Conseil départemental de l'Allier visant à définir les modalités administratives, techniques et financières de l'exécution.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge des transports, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer la Convention afférente.

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.73

Accessibilité arrêts Place Charles de Gaulle Souvigny 2016 - convention financement Conseil départemental de l'Allier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-73-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.73

Direction des Services Techniques
Service : Transports
Réf ThG

Accessibilité arrêts Place Charles de Gaulle Souvigny 2016 - convention financement Conseil départemental de l'Allier

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Michel SAMZUN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins
Vu la délibération N° C.09.58 du 19 juin 2009 qui a validé le SDA (Schéma Directeur d'Accessibilité) de Moulins Communauté

Considérant qu'un schéma type d'aménagement d'arrêt a été défini avec les associations et un programme de travaux pour l'année 2016, sous maîtrise d'ouvrage Moulins Communauté, est en cours de réalisation,

Considérant que Moulins Communauté a adopté son Sd'Ap en Conseil Communautaire du 14 décembre 2015, par délibération n°C.15.167,

Considérant que le Conseil départemental de l'Allier a adopté son Sd'Ap en Cession du 18 décembre 2015 par délibération n°2015-DECEMBRE-530,

Considérant que pour les deux collectivités les arrêts sont définis prioritaires dans leurs Sd'Ap,

Considérant que les arrêts sont à la fois sur le périmètre de Moulins Communauté et sur une ligne régulière gérée par le Conseil départemental de l'Allier,

Considérant que le montant des travaux liés à l'accessibilité de ces deux équipements est estimé à 16 000 euros HT,

Considérant que le financement est assuré :
- à hauteur de 50% par la Communauté d'Agglomération de Moulins, soit 8 000 € H.T.
- à hauteur de 50% par le Conseil départemental de l'Allier, soit 8 000 € H.T.

Considérant la Convention de financement de travaux annexée qui détaille l'ensemble de ces dispositions,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,
Vu le rapport de présentation annexé,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention entre la Communauté d'Agglomération et la Conseil Départemental de l'Allier visant à définir les modalités administratives, techniques et financières de l'exécution.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge des transports, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer la Convention afférente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

MOULINS

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-73-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

CONVENTION
Moulins Communauté / Conseil Départemental de l'Allier

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE
DES ARRÊTS DE CAR SUR LA COMMUNE DE SOUVIGNY :

Place Charles de Gaulle

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la convention **4**

Article 2 : Obligations de la commune **4**

Article 3 : Obligations de la communauté d'agglomération **4**

Article 4 : Description des travaux **4**

Article 5 : Pièces constituant le contrat **4**

Article 6 : Montant des dépenses **4**

Article 7 : Règlement des dépenses **5**

Article 8 : Durée de la convention **5**

Entre :

La Communauté d'agglomération de Moulins, sise 8 place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 03000 MOULINS, représentée par son Vice-Président chargé des transports, Monsieur Michel SAMZUN et dénommée "Moulins Communauté".
Et

le Département de l'Allier, représenté par Monsieur Gérard DÉRIOT, Président du Conseil Départemental, autorisé par délibération du Conseil Départemental du 21 juin 2016, désigné ci-après « le Département »,

Ayant été exposé ce qui suit :

En prolongement de **la loi n° 2005-102 du 11 février 2005** « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », **l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** « relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapée », définit les nouvelles normes d'accessibilité notamment pour les réseaux de transports.

Les décrets d'application afférents donnent les détails des règles que Moulins Communauté et le Conseil Départemental de l'Allier doivent dorénavant appliquer en termes d'accessibilité et imposent la mise en place d'un Schéma Directeur d'Accessibilité / Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'Ap).

Moulins Communauté a adopté son Sd'Ap en Conseil Communautaire du 14 décembre 2015, par délibération n°C.15.167.

Le Conseil Départemental de l'Allier a adopté son Sd'Ap en session du 18 décembre 2015 par délibération n°2015-DECEMBRE-530. Ce document prévoit notamment l'aménagement en accessibilité d'arrêts de car identifiés comme prioritaires.

Pour les réseaux interurbains, l'obligation est de rendre accessible un point d'arrêt dans chaque commune de plus de 1 000 habitants en cas de desserte par une ligne régulière.

Les deux arrêts dénommés « Place Charles de Gaulle » à Souvigny a été identifié comme prioritaire dans les Sd'Ap des deux collectivités.

Ces arrêts sont desservis uniquement par une ligne régulière mixte gérée en marché par le Conseil Départemental de l'Allier.

Ces arrêts étant à la fois sur le périmètre de Moulins Communauté et sur une ligne régulière gérée par le Conseil Départemental de l'Allier, un financement commun entre les 2 collectivités a été décidé, conformément aux Sd'Ap votés, d'où la nécessité d'établir la présente convention.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités administratives, techniques, financières et juridiques que les parties s'engagent à respecter pour l'exécution des travaux de réaménagement des deux arrêts de car cités en préambule, situés à Souvigny sur la RD945, à proximité de la Place Charles de Gaulle.

Article 2 : Obligations de Moulins Communauté

Moulins Communauté, en sa qualité de maître d'ouvrage, exécute les travaux objet de la présente convention. Ceux-ci seront réalisés par l'entreprise COLAS, titulaire du marché public de travaux pour la mise en accessibilité des arrêts.

Moulins Communauté se chargera :

- des études techniques et topographiques propres à la mise en place des ouvrages,
- du pilotage du chantier,
- de l'ensemble des démarches administratives y afférant,
- de la réalisation des missions annexes (contrôles de réception…).

Article 3 : Description des travaux

Les travaux confiés à Moulins Communauté sont l'aménagement des deux arrêts de car qui seront équipés d'une plateforme pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les plateformes auront une largeur de 2,40 m, les longueurs sont variables selon les côtés.

La plate forme sera traitée en enrobés à chaud ou en béton désactivé selon les côtés.

Article 4 : Pièces constituant le contrat

Les pièces contractuelles constituant la convention sont :

- la présente convention signée par les parties,
- la délibération du Conseil communautaire approuvant ladite convention.
- la délibération du Conseil Départemental de l'Allier approuvant ladite convention,

Article 5 : Montant des dépenses

Le montant total des travaux est évalué à la somme de 16 000 euros hors taxes.

Son financement est assuré :

- à hauteur de 50% par la Communauté d'Agglomération de Moulins, soit 8 000 € H.T.
- à hauteur de 50% par le Conseil Départemental de l'Allier, soit 8 000 € H.T.

Article 6 : Règlement des dépenses

Les montants versés à Moulins Communauté dans le cadre des travaux seront réglés hors TVA par le Conseil Départemental de l'Allier.

Les dépenses correspondent à tous les frais engagés par Moulins Communauté dans le cadre de cette opération au titre de l'accessibilité.

Le Conseil Départemental de l'Allier s'engage à régler à Moulins Communauté les dépenses de l'opération sur présentation des justificatifs relatifs aux frais de construction des ouvrages.

Le versement de la participation du Conseil Départemental de l'Allier interviendra après achèvement de l'intégralité des travaux.

La Communauté d'agglomération de Moulins procèdera à l'élaboration d'un décompte général et définitif des dépenses réellement exécutées. Sur la base de celui-ci, elle procèdera à un appel de fond auprès du Conseil Départemental de l'Allier du montant de sa participation.

Article 7 : <u>Durée de la convention</u>

La présente convention est valable pour la durée des travaux et jusqu'à versement du solde des montants dus par le Conseil Départemental de l'Allier à Moulins Communauté.

Article 8 : <u>Litiges</u>

Les litiges au contenu et à l'application de ces dispositions sont du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Moulins, en deux exemplaires,

Le

Moulins Communauté Pour le Président et par délégation Le Vice-Président chargé des Transports	Le Conseil Départemental de l'Allier Le Président du Conseil Départemental de l'Allier, pour le Président du Conseil Départemental de l'Allier, et par délégation, le Vice-président du Conseil Départemental de l'Allier, chargé des collèges, des TICE et des transports
M. Michel SAMZUN	M. André BIDAUD

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.74

Intégration au patrimoine communautaire d'ouvrages d'assainissement rétrocédés à des communes membres :
- Commune de MOULINS (Impasse des Joncs et Allée de la Soie)
- Commune d'YZEURE (rue Anna Marly)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	71
Nombre de membres en exercice	71
Nombre de membres présents ou représentés	68

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-74-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.74

Service urbanisme
Réf BG/LAB

Intégration au patrimoine communautaire d'ouvrages d'assainissement rétrocédés à des communes membres :
- Commune de MOULINS (Impasse des Joncs et Allée de la Soie)
- Commune d'YZEURE (rue Anna Marly)

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Alain DENIZOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins ;

Considérant que depuis le transfert de la compétence « assainissement » à Moulins Communauté, les ouvrages d'assainissement collectif nouvellement récupérés par les communes lors de la rétrocession de voiries privées doivent être intégrés dans le patrimoine assainissement de la Communauté d'agglomération de Moulins.

Considérant que dans ce cadre, Moulins Communauté a été sollicitée, aux fins d'intégration de divers ouvrages d'assainissement, par les communes suivantes :
- MOULINS : Allée de la Soie (lotissement « La Madeleine ») et Impasse des Joncs (lotissement « Le Héron »)
- YZEURE : rue Anna Marly

Considérant qu'il est rappelé qu'il s'agit de procéder à la mise à disposition des réseaux au sens des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette mise à disposition n'emporte pas transfert de propriété ; le cadastre et les « hypothèques » mentionnent toujours la commune en tant que propriétaire. Néanmoins, Moulins Communauté qui reçoit ses biens mis à disposition, assume l'ensemble des obligations du propriétaire et possède tous pouvoirs de gestion. Elle se substitue à la commune en ce qui concerne les contrats en cours portant sur ces biens. Cette mise à disposition entraîne le transfert comptable du bien.

Considérant que suite au transfert de propriété de la voirie et des réseaux, la commune devient propriétaire des parcelles et la voirie est intégrée au domaine public communal.
La mise à disposition des réseaux d'assainissement au profit de Moulins Communauté nécessite le respect d'une procédure qui comprend plusieurs étapes :
- Délibération du conseil municipal de la commune concernée qui prévoit le transfert de propriété dans le domaine communal et sollicite la mise à disposition des ouvrages du réseau d'assainissement à Moulins Communauté,
- Avis technique du service Assainissement sur les ouvrages concernés,
- Délibération du Conseil Communautaire portant approbation du procès-verbal (ou de l'avenant au procès-verbal) contradictoire de remise des ouvrages du réseau concerné et autorisation de le signer

Vu les délibérations du 10 juillet 2015 et du 11 décembre 2015 de la commune de MOULINS demandant la rétrocession des réseaux d'assainissement de l'Impasse des Joncs et de l'Allée de la Soie, la délibération du 13 novembre 2015 de la commune d'Yzeure et les avis techniques favorables du service assainissement sur la mise à disposition des ouvrages d'assainissement sous voirie,

Considérant qu'une gestion harmonisée du système d'assainissement collectif nécessite que les ouvrages d'assainissement soient intégrés au patrimoine assainissement de la Communauté d'agglomération de Moulins,

Sur avis :

- **De la Commission Aménagement du territoire, urbanisme et développement durable du 17 mai 2016**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'intégration des ouvrages d'assainissement sous voirie publique, tels que décrits ci-dessus, des communes de MOULINS et d'YZEURE dans le patrimoine assainissement de Moulins Communauté,
- d'autoriser Monsieur Alain DENIZOT, Vice-Président délégué à l'Assainissement à signer les procès-verbaux d'intégration

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale

Cécile de BREUVAND

Accusé de réception en préfecture
003-240300016-20160620-C-16-74-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Année 2015

Avril 2016

SOMMAIRE

PREAMBULE 4

1 PRESENTATION DU SERVICE 5

1.1 TERRITOIRE DESSERVI 5
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE 5
1.3 SATISFACTION DES USAGERS 6

2 LE RESEAU 7

2.1 L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU RESEAU 7
2.2 LES INVESTISSEMENTS REALISES 8

3 LES OUVRAGES DE TRAITEMENT 10

3.1 LA STATION D'EPURATION DE L'AGGLOMERATION MOULINOISE 10
3.1.1 DESCRIPTION 10
3.1.2 DONNEES DE FONCTIONNEMENT 11
3.1.3 VALORISATION AGRICOLE DES BOUES 12
3.2 LES STATIONS D'EPURATIONS RURALES 13
3.2.1 DESCRIPTION 14
3.2.2 DONNEES DE FONCTIONNEMENT 15
3.2.3 DESTINATION DES BOUES 17
3.3 LES INVESTISSEMENTS REALISES 17

4 LES FINANCES 19

4.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 19
4.2 PRESENTATION DE LA PART ASSAINISSEMENT D'UNE FACTURE D'EAU TYPE DE 120 M3 POUR UN TARIF APPLICABLE EN 2014 ET 2015 19
4.3 EXPLOITATION DU SERVICE 20
4.3.1 DEPENSES 20
4.3.2 RECETTES 20
4.4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 21
4.4.1 MONTANT DES TRAVAUX ET SUBVENTIONS 21
4.4.2 MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES 22
4.4.3 ENCOURS DE LA DETTE 22
4.4.4 PROJETS A L'ETUDE 22
4.5 INDICATEURS FINANCIERS 23

5 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 24

5.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 24
5.2 TARIFICATION 2014 DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 25
5.3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 26

LISTE DES ANNEXES 27

Préambule

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement s'inscrit dans le cadre des textes suivants :

- Le **Code général des collectivités territoriales**, et notamment ses articles L. 2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5.

- Le **Décret n°2007-675 du 2 mai 2007** pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.



1 Présentation du service

1.1 Territoire desservi

La communauté d'agglomération de Moulins regroupe les communes suivantes :

- Aubigny
- Aurouër
- Avermes
- Bagneux
- Bessay/Allier
- Besson
- Bresnay
- Bressolles
- Chapeau
- Chemilly
- Chézy
- Coulandon
- Gennetines
- Gouise
- Marigny
- Montbeugny
- Montilly
- Moulins
- Neuilly le Réal
- Neuvy
- Saint Ennemond
- Souvigny
- Toulon/Allier
- Trévol
- Villeneuve/Allier
- Yzeure

Le service de l'assainissement collectif de la communauté d'agglomération de Moulins assure l'exploitation :

- des réseaux de collecte et de leurs ouvrages annexes,
- des unités de traitement des eaux usées.

24 communes sur 26 sont équipées d'un système d'assainissement collectif. En effet, les communes de Chézy et Gouise ne disposent pas de réseau de collecte des eaux usées et de station d'épuration.

1.2 Mode de gestion du service

La Communauté d'Agglomération de Moulins a retenu une gestion en **régie** pour ses équipements tout en ayant recours à des entreprises prestataires de services ou de travaux en fonction des différents métiers à exercer. Ainsi pour l'année 2015 :

- la valorisation des boues en agriculture a été assurée par la société TERRALYS
- l'exploitation et la maintenance de la station d'épuration des Isles à Avermes a été assurée par la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE
- l'exploitation et la maintenance des stations rurales et postes de refoulement a été assurée par la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE
- les travaux de génie civil sur réseaux et ouvrages annexes a été assurée par la société SADE CGTH
- le curage et inspection des réseaux a été assurée par la société SRA SAVAC

Le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau a assuré, quant à lui, une mission de contrôle externe du fonctionnement de l'ensemble des stations d'épuration et de la qualité des rejets au milieu naturel.

Le service de l'assainissement collectif de Moulins Communauté était au 1er janvier 2015 composé de 8 personnes (1 cadre A, 3 cadres B et 4 agents de catégorie C). Il avait la charge de **17 114 abonnés**.

1.3 Satisfaction des usagers

Moulins Communauté répertorie chaque année toutes les réclamations écrites reçues. En 2015, le **taux de réclamations** a été de **0,35 réclamation(s)** pour 1.000 abonnés.

Le **taux de débordement** d'effluents dans les locaux d'usagers a été de **0** pour 1.000 abonnés (dossiers de demande d'indemnisation ouverts dans l'année).

2 Le réseau

Avant leur traitement par les stations d'épurations (eaux usées) ou leur rejet en milieu naturel (eau pluviales), les effluents de chaque usager sont collectés et transitent par le réseau d'assainissement. Totalisant près de **532 km** de canalisations, celui-ci est composé de :

- **190 km** de réseau séparatif eaux usées,
- **196 km** de réseau séparatif eaux pluviales,
- **129 km** de réseau unitaire,
- **17 km** de canalisations de refoulement.

N.B : Depuis septembre 2013, le service assainissement procède à l'inventaire détaillé de son patrimoine par levés GPS. Ce dernier permet de préciser les linéaires de réseaux connus jusqu'alors, ce qui explique la modification sensible d'une année à l'autre des linéaires de réseau connus, non liée à des travaux.

Il compte également des ouvrages annexes, tels que **63 postes de refoulement** qui assurent le transfert des effluents d'un bassin versant à un autre et **29 déversoirs d'orage** qui permettent de délester les réseaux unitaires à l'occasion d'événements pluvieux importants.

En 2015, le nombre estimé d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées était de **46.734** (estimation basée sur le nombre de branchements et le taux d'occupation moyen INSEE des résidences) et **9** établissements industriels bénéficiaient d'une autorisation de rejet d'effluents non domestiques au réseau.

Le **taux de desserte** par les réseaux de collecte des eaux usées (nombre d'abonnés desservis / nombre potentiel d'abonnés de la zone d'assainissement collectif) est égal à **98,2%.**

N.B. : données au 31/12/2015.

2.1 L'entretien et la surveillance du réseau

Chaque année, la Communauté d'Agglomération de Moulins assure les opérations nécessaires au bon fonctionnement du réseau : réparations du génie civil, curages, inspections télévisuelles ou pédestres.

Ainsi en 2015 :

- **39,7 km** de canalisations ont été curés,
- **494 ml** ont fait l'objet d'une inspection télévisée,
- **186** interventions ont été réalisées sur le génie civil du réseau (réhabilitations, création de regards, mises à la cote…) dont **36** réparations.

Le réseau d'assainissement communautaire, en certains points, nécessite de par sa configuration, des interventions fréquentes de curage. Ces points sont au nombre de **6**, soit un ratio de **1,13** pour 100km de réseau.

Depuis septembre 2013, la Communauté d'agglomération de Moulins procède à la mise à jour complète de l'inventaire de ses ouvrages. Cet inventaire est la première étape de la mise en œuvre d'un protocole de gestion patrimoniale optimisée.

Au cours de l'année 2015, ont été répertoriés et géolocalisés :

- **5 786 ml** de collecteurs EU
- **8 776 ml** de collecteurs EP
- **20 724 ml** de collecteurs unitaires
- **810** regards de visite et **424** boites de branchement

- ***Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées***

La législation impose au service public de l'assainissement collectif le calcul d'un indice chiffré de 0 à 120 permettant d'avoir une vision de sa gestion patrimoniale.

Cet indice prend en compte les informations disponibles et les procédés mis en place par le service afin d'optimiser sa gestion (plans mis à jour, informations détaillées des tronçons et ouvrages annexes, recensement des interventions, plans de travaux pluriannuel…).

Pour l'année 2014, la valeur de cet indice est de **28/120** (cf annexe 4).

- ***Connaissance des rejets au milieu naturel***

La législation impose au service public de l'assainissement collectif le calcul d'un indice chiffré de 0 à 120, destiné à estimer sa connaissance des rejets au milieu naturel. Différents critères sont pris en compte tels que l'identification sur plans des déversoirs d'orage, l'évaluation de la pollution collectée en amont des points de rejet, la réalisation d'enquêtes de terrain, de mesures des débits rejetés…

Pour la Communauté d'agglomération de Moulins, cet indice est de **92,5** (cf annexe 5).

La mise en place du système d'autosurveillance du réseau d'assainissement de la zone urbaine en 2014, permet désormais de mieux connaître le fonctionnement du réseau et d'estimer l'impact des événements pluvieux sur son fonctionnement.

Année	**2015**	
Pluviométrie (mm)	556,7	
Volume de transit* (m^3)	3 402 753	
Déversoir d'orage	**Déversements**	**m^3 déversés**
Pont de fer	21	14 435
Stade	8	10 801

2.2 Les investissements réalisés

Dans le cadre de la gestion patrimoniale de ces infrastructures, la communauté d'agglomération de Moulins entreprend chaque année de gros travaux sur le réseau d'assainissement. L'année 2015 a notamment été consacrée à des restructurations de réseau à MONTBEUGNY et à VILLENEUVE SUR ALLIER.

En 2015, **235 m** de réseaux EU ont été créés et **1233 m** (réseaux EU et U) ont été réhabilités sur le territoire de Moulins Communauté.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est de **:**

	2015	**2014**	**2013**	**2012**	**2011**
Taux annuel	0,37%	0,20%	0,17%	0,58%	0,38 %
Taux cumulé (n-4 à n)	0,34%	0,29%	0,31%	0,32%	-

Principales réalisations 2015 :

Commune	Voie	Type de travaux	Linéaire créé/réhabilité (m)			Branchements EU
			EU	EP	U	
REHABILITATION						
MONTBEUGNY	Centre Bourg	RST	287	332		18
VILLENEUVE S/A	Quartier du Fouillon	RST	900	530		43
YZEURE	Rue Claude Dussour	RST	46	46		6
		TOTAL	**1233**	**908**		**67**
EXTENSION						
MOULINS	Rue Mandez	EXT	235	118		28
		TOTAL	**235**	**118**		**28**

RST : restructuration REH : réhabilitation EXT : Extension

EU : eaux usées EP : Eaux pluviales G : galeries visitables unitaires



Travaux de desserte de la rue Mandez à MOULINS

3 Les ouvrages de traitement

Les effluents collectés dans la zone urbaine, soit MOULINS, YZEURE et AVERMES, mais aussi NEUVY et en partie BRESSOLLES et TOULON/ALLIER, sont traités à la station d'épuration des Isles à AVERMES.

Les effluents collectés dans les autres communes sont traités dans les installations propres à chacune d'elles. Le nombre de stations d'épuration rurales est de 26 stations.

3.1 La station d'épuration de l'agglomération moulinoise

Les communes raccordées à la STEP des Isles sont les communes suivantes :

- Moulins
- Yzeure
- Avermes
- Neuvy
- Toulon sur Allier
- Bressolles

} En partie seulement

3.1.1 Description

La station a été mise en service en 1994 après avoir été rénovée. Elle est de type boues activées à faible charge, et possède une capacité nominale de 55.000 équivalents/habitants.

Le relevage des eaux usées est assuré par 3 vis d'Archimède fonctionnant sur variateur. Les eaux transitent ensuite par un dégrilleur et un bassin de dégraissage dessablage de **198 m³** avant de subir un traitement biologique dans un bassin d'anoxie **2.500 m³** et un bassin d'aération de **9.500 m³** équipé de 7 turbines. Dans le même temps, les effluents subissent une déphosphatation physico-chimique. Enfin, 2 clarificateurs de **22 m** et **45 m** de diamètre terminent le traitement en permettant au la séparation eau traitée/boues.

Les boues décantées sont épaissies dans un silo épaississeur de **350 m³** avant d'être chaulées puis déshydratées sur un filtre-presse avant évacuation vers des plateformes de stockage puis épandage agricole.



3.1.2 Données de fonctionnement

Charges moyennes reçues en entrée :

	Débit (m3/j)	DBO5 (kg/j)	DCO (kg/j)	MES (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité nominale	18.000	3.000	9.000	4.250	660	220
Effluent	12.802	2.116	5.994	3.629	571	92
%	71 %	71 %	67 %	85 %	87 %	42 %

En 2015, la station d'épuration des Isles a traité **4.672.740 m³** d'eau usée.

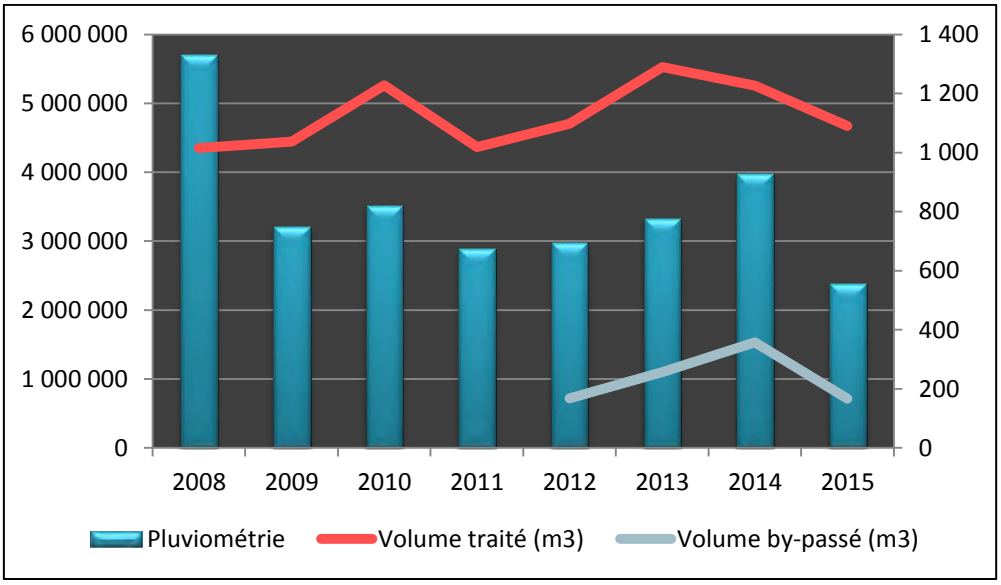

Qualité des rejets et conformité des performances :

	Unité	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
Norme de rejet	mg/l	20	90	20	15	1
Effluent traité		3,8	49,2	3,9	9,2	0,5
Norme de rendement	%	80	75	90	70	80
Rendement STEP *		97	88	98	78	91
Conformité	**%**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

* moyenne des 52 rendements hebdomadaires

N.B. : Au cours de l'année, de 52 à 104 bilans entrée-sortie ont été réalisés, suivant les paramètres, pour l'ensemble du système d'assainissement (rejet station + by-pass). 3 dépassements en MES ont pu être constatés mais leur nombre reste dans la tolérance permise par la réglementation (9 MES).

⇒ La station d'épuration des Isles est donc considérée comme conforme en 2015.

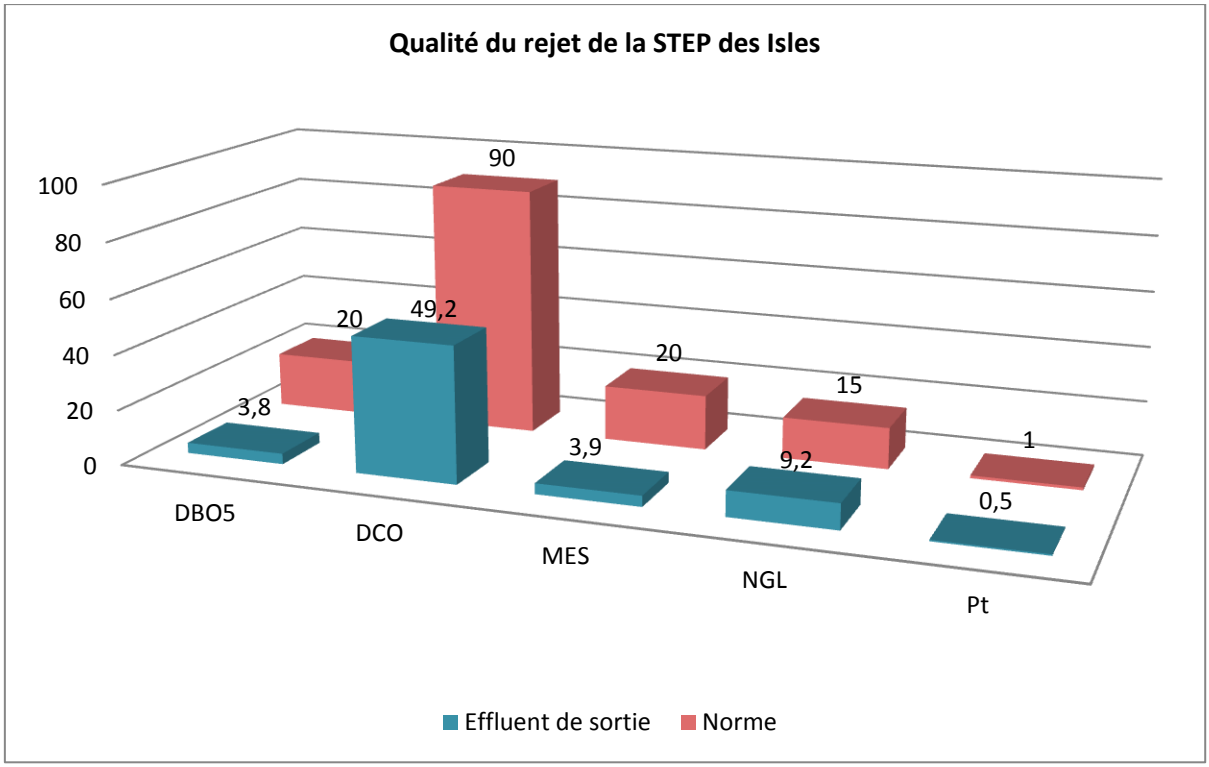

3.1.3 Valorisation agricole des boues

La station d'épuration des Isles a produit 3.916 tonnes de boues d'une siccité moyenne de 38,1 %. La quantité de chaux apportée a été de 442 T.

	Boues produites	Boues stockées	Boues épandues	Surface épandue	Cao	Siccité	Boues
	t	t	t	Ha	% MS	% MS	t MS
Stock 1er janvier 2015		**1 709,8**					
Janvier	329,0	2 038,8	0,0	0,0	28,3	37,8%	124,17
Février	305,6	2 344,4	0,0	0,0	27,3	36,8%	112,22
Mars	408,9	1 717,2	1 036,1	90,0	27,7	37,1%	151,90
Avril	445,1	2 162,3	0,0	0,0	28,1	36,8%	163,52
Mai	212,06	2 254,4	120,0	10,0	27,6	37,5%	79,46
Juin	445,9	2 610,3	90,0	7,0	37,9	37,5%	167,58
Juillet	301,0	320,2	2 591,1	219,0	27,6	37,8%	113,76
Août	192,2	0,0	512,0	41,8	28,2	38,9%	75,13
Septembre	212,9	212,9	0,0	0,0	26,4	38,0%	80,87
Octobre	303,0	515,8	0,0	0,0	26,8	38,4%	116,70
Novembre	352,8	868,6	0,0	0,0	27,0	39,5%	139,27
Décembre	407,3	1 275,9	0,0	0,0	27,4	41,6%	125,32
TOTAL	**3 915,7**		**4 349,2**	**367,79**	**28,4**	**38,1%**	**1 449,9**

En 2015, ce sont 4.349 tonnes de boues qui ont été épandues sur 368 hectares répartis sur 6 communes, 13 exploitations agricoles et 38 parcelles.

Les boues font régulièrement l'objet d'un suivi de qualité dans le cadre des textes en vigueur, ainsi sont analysés :

- Les paramètres agronomiques.

10 analyses ont été pratiquées au cours de l'année, démontrant que ces boues présentent un intérêt agronomique en éléments fertilisants (azote, phosphore et chaux)

- Les éléments traces métalliques (métaux lourds)

9 analyses ont été réalisées en 2015, toutes se sont avérées conformes car très nettement inférieures aux valeurs limites.

- Les composés traces organiques (pesticides, hydrocarbures)

4 analyses avant épandage ont été réalisées en 2015, toutes se sont avérées conformes car largement inférieures aux valeurs limites.

3.2 Les stations d'épurations rurales



La nouvelle station d'épuration des Grèves à VILLENEUVE SUR ALLIER

3.2.1 Description

Les communes de :

- Aurouër
- Aubigny
- Bagneux
- Bessay/Allier
- Besson
- Bresnay
- Bressolles
- Chapeau
- Chemilly
- Coulandon
- Gennetines
- Marigny
- Montbeugny
- Montilly
- Neuilly le Réal
- Saint Ennemond
- Souvigny
- Toulon/ Allier
- Trévol
- Villeneuve/Allier

sont raccordées à des stations d'épurations rurales gérées en régie.

Remarque :

- Les communes de Chézy et de Gouise ne disposent pas de système d'assainissement collectif.
- La commune de Neuvy ne possède pas de STEP. Les eaux usées collectées sont refoulées sur le réseau de la Ville de Moulins pour être traitées à la station d'épuration des Isles à Avermes.

Les 26 stations d'épuration rurales de la Communauté d'agglomération de Moulins présentent divers types de procédé de traitement :

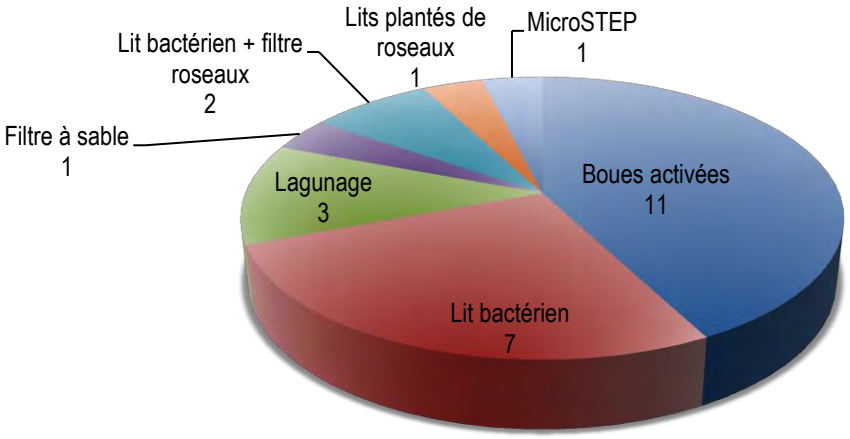

Age du parc :

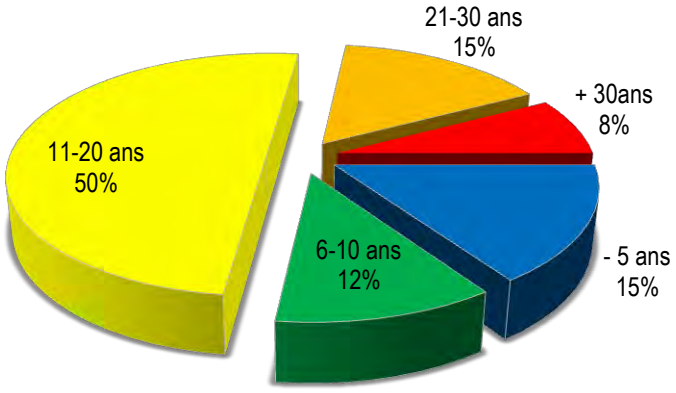

3.2.2 Données de fonctionnement

Commune	Nom	Type de traitement	Année de mise en service ou réhabilitat	Capacité			Charge entrante		Volume traité (m^3)	Boues évacuées (T MS)
				EH	m^3/j	kg DBO5	m^3/j	kg DBO5/j		
Bessay		BA	2010	3 150	210	189	157,1	100,5	61 353	24,7
Souvigny		BA	2011	1 720	740	103	651,5	27,5	153 159	9,2
Toulon	Bourg	BA	1999	1 400	210	84	159,5	39,2	47 932	13,3
Neuilly le Réal		BA	1991	1 125	187	67,5	218,0	38,9	58 377	14,6
Villeneuve	Bourg*	LB-R	2015	850	202	51	324,0	25,9	8158	0,0
Montbeugny		LB-R	2008	700	125	42	43,0	12,9	24 674	0,0
Villeneuve	Grèves*	BA	1976	700	105	42	63,2	15,2	31 089	3,4
Bressolles	Bourg	BA	1999	600	110	36	44,0	10,6	22 013	4,9
Trévol	Font St Pierre	BA	1994	600	90	36	121,0	4,7	64 911	2,3
Gennetines		BA	1990	450	75	27	36,9	11,8	23 802	2,8
Chemilly		BA	2001	400	60	24	82,0	5,17	18 081	2,1
St Ennemond		BA	1982	370	75	22,5	26,4	7,7	NC	3,0
Aurouër		LR	2011	350	69,8	21	22,2	6,9	11 481	0,0
Trévol	Griffons	BA	1980	330	50	20	44,1	13,2	13 835	5,9
Coulandon	Bourg	BA	1992	315	53	19	31,4	8,8	14 580	1,6
Besson		LB	1996	250	37	13,5	28,9	4,6	13 687	1,0
Bresnay		LB	1999	200	30	12	49,3	3,9	15 530	0,5
Coulandon	Poterie	Lagune	1995	200	30	12	8,6	2,2	NC	0,0
Villeneuve	Fouillon*	BA	1971	200	30	12	27,1	7,6	25 956	1,5
Bagneux		LB	2002	190	28	11,4	-	-	8 364	0,4
Marigny		Lagune	2001	180	27	10,8	8,4	1,1	NC	0,0
Bressolles	Longvé	LB	2004	180	27	10,8	-	-	8 011	0,6
Montilly		LB	1998	180	27	10,8	8,3	3,0	3 749	1,1
Yzeure	Planchards	BA-m	2006	100	15	6	-	-	NC	NC
Coulandon	Certilly	FS	2000	95	14	5,7	-	-	2 424	0,1
Chapeau		LB	1988	90	15	5,4	6,7	1,8	NC	0,4
Toulon	Michelet	Lagune	1989	70	11	4,1	16,2	0,1	NC	0,0
Aubigny		LB	2001	60	9	3,6	-	-	2 882	0,3
										93,7

BA : Boues activées
LB : Lit bactérien
LB-R : Lit bactérien + filtre roseaux
Lag : Lagunage
FS : Filtre à sable
BA-m : Boues activées-microstation
LR : Lits plantés de roseaux

* La station "Villeneuve-Bourg" a remplacé les stations d'épuration "Grèves" et "Fouillon" à compter du 24 août 2015.

Conformité des performances

Commune	Nom	Date récépissé /autorisation STEP	Normes de rejet (mg/l ou rendement %)						Bilans	Bilans non conformes	Taux Conformité Bilans
			DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	PT			
Bessay		26/09/2008	25	125	35		15	2	14	3	**78,6%***
Souvigny		22/07/2008	20	90	83	15		4	2	0	**100,0%**
Toulon	Bourg	26/03/1998	25	90	30		20		2	0	**100,0%**
Neuilly le Réal		11/08/2006	25	125	50%	60%			2	0	**100,0%**
Villeneuve	Bourg	14/02/2012	30	90	20	20 ou 60%			3	0	**100,0%**
Montbeugny		28/06/2005	25	125	35	60%			1	0	**100,0%**
Villeneuve	Grèves	-	35 ou 60%	60%	50%				1	0	**100,0%**
Bressolles	Bourg	12/08/1998	35 ou 60%	90 ou 60%	30 ou 50%	10 ou 60%		20 ou 70%	1	0	**100,0%**
Trévol	Font St Pierre	11/08/2006	25	125	50%	60%			1	0	**100,0%**
Gennetines		27/12/2005	25	125	50%	60%			1	0	**100,0%**
Chemilly		04/12/2000	25	125	35		15	2	1	0	**100,0%**
St Ennemond		03/03/2006	25	125	50%	60%			1	1	**0,0%**
Aurouër		27/02/2008	30	125	25	41			1	0	**100,0%**
Trévol	Griffons	-	35 ou 60%	60%	50%				1	0	**100,0%**
Coulandon	Bourg	11/08/2006	25	125	50%	60%			1	0	**100,0%**
Besson		11/08/2006	25	125	50%	60%			1	0	**100,0%**
Bresnay		12/04/2002	25	125	30	40			1	0	**100,0%**
Coulandon	Poterie	11/08/2006	35 ou 60%	60%	50%	60%			1	0	**100,0%**
Villeneuve	Fouillon	NS	35 ou 60%	60%	50%				1	0	**100,0%**
Bagneux		NS	35 ou 60%	60%	50%						
Marigny		NS	35 ou 60%	60%					1	0	**100,0%**
Bressolles	Longvé	NS	35 ou 60%	60%	50%						
Montilly		NS	35 ou 60%	60%	50%				1	1	**0,0%**
Coulandon	Certilly	NS	35 ou 60%	60%	50%						
Chapeau		NS	35 ou 60%	60%	50%				1	0	**100,0%**
Toulon	Michelet	NS	35 ou 60%	60%					1	1	**0,0%**
Aubigny		NS	35 ou 60%	60%	50%						
						TOTAL			**41**	**6**	**85,4%**

* conforme en moyenne annuelle

3.2.3 Destination des boues

9 stations d'épuration rurales disposent d'un plan d'épandage autorisant la valorisation en agriculture. Ces stations d'épuration ont produit un total de 66,2 T de matières sèches dont 71 % ont été valorisées en agriculture. Le reste a été dépoté en tête de la station des Isles à Avermes.

STATION	VOLUME EVACUE (m^3)	VOLUME EPANDU (m^3)	% EPANDAGE	SURFACE EPANDUE (Ha)	Nombre d'agriculteurs concernés	Quantité de matière sèche (t)	% MS*
Bessay s/A	**846**	832	98%	18,2	1	24,7	3,1
Toulon s/A	**480**	480	100%	6,5	1	13,3	2,3
Bressolles	**288**	288	100%	4,6	2	4,9	1,7
Neuilly le Réal	**674**	432	64%	5,5	2	14,6	2,3
Souvigny	**704**	704	100%	15,3	2	9,2	1,2
Gennetines	**179**	128	71%	1,6	1	2,8	1,4
Saint Ennemond	**223**	144	65%	1,8	2	3,0	1,2
Coulandon Bourg	**128**	0	0%	0	0	1,6	1,3
Chemilly	**96**	96	100%	2,0	1	2,1	1,5
TOTAL/MOYENNE	**3618**	**3104**	**78%**	**55,5**	**12**	**76,2**	

* moyenne sur l'année

De la même manière que celles de la station d'épuration des Isles, les boues rurales font l'objet d'un suivi de qualité. Ainsi, l'ensemble de ces boues a subi au cours de l'année :

- 32 analyses agronomiques
- 18 analyses d'éléments traces métalliques
- 7 analyses des composés traces organiques

Tous les résultats de ces analyses ont confirmé la conformité de ces boues vis-à-vis de la législation.

Les **autres stations d'épuration** ont produit un total de **17,5 T** de matières sèches dont la totalité a été dépoté en tête de la station des Isles à Avermes.

3.3 Les investissements réalisés

Comme pour son réseau d'assainissement, la communauté d'agglomération de Moulins entreprend chaque année des travaux importants sur son parc de stations d'épuration et de postes de refoulement afin de faciliter leur exploitation tout en optimisant les rendements épuratoires.

Moulins Communauté a procédé à la construction d'une nouvelle station d'épuration à VILLENEUVE-SUR-ALLIER. Cette station d'épuration, au procédé Rhizopur © utilisant des lits plantés de roseaux, est venue remplacer les vieilles stations des Grèves et du Fouillon. Elle a été mise en service en août.



Travaux de la nouvelle station d'épuration de VILLENEUVE-SUR-ALLIER

A Coulandon, la station traitant les eaux usées du hameau de Certilly a également fait l'objet de travaux. Ainsi, les deux filtres à sables qui étaient colmatés ont été intégralement renouvelés.



Travaux de réfection des filtres de la station d'épuration de Certilly à COULANDON

4 Les finances

4.1 Prix de l'assainissement

Tarifs 2015 du service public de l'assainissement collectif :

- montant de la redevance d'assainissement : **1,41 €** H.T. par m³ d'eau consommée (délibération communautaire du 19 décembre 2013)
- application d'un tarif dégressif pour les gros consommateurs (délibération communautaire du 11 juillet 2014) :

Tranche de consommation	Coefficient de dégressivité
0 – 6000 m³	1
6001 – 12 000 m³	0,8
12 001 – 24 000 m³	0,6
24 001 – 50 000 m³	0,5
50 001 – 75 000 m³	0,4
Au-delà de 75 001 m³	0,3

- montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (délibération communautaire du 29 juin 2012) :
  - immeuble individuel : **550 € H.T.** par branchement
  - immeuble collectif : **550 € H.T.** par branchement pour le premier logement + **220 € H.T.** par logement supplémentaire
  - extension ou aménagement de locaux existants créant de nouveaux logements : **220 € H.T.** par logement créé.

4.2 Présentation de la part assainissement d'une facture d'eau type de 120 m3 pour un tarif applicable en 2015 et 2016

Présentation de la part assainissement d'une facture d'eau type de 120 m³ pour un tarif applicable en 2015 et 2016 :

	2015			**2016**		
	1,41 €/m³ H.T.			**1,41 €/m³ H.T.**		
	Montant H.T.	**TVA 10 %**	**Montant T.T.C.**	**Montant H.T.**	**TVA 10 %**	**Montant T.T.C.**
Prix de l'assainissement	169,20	16 ,92	186,12	169,20	16,92	186,12

4.3 Exploitation du service

4.3.1 Dépenses

L'ensemble des dépenses réelles d'exploitation du service représente un montant de : **2.236.289 € H.T.** (voir le détail en annexe 1)

Parmi ces dépenses, celles liées à l'entretien des infrastructures du service représentent :

valeurs exprimées en € H.T.	2013	2014	2015	Variation
STEP des Isles	511 633	575 053	530 850	-8,6%
STEP rurales et PR	241 187	198 719	314 611	+48,1%*
Valorisation agricole des boues	200 611	170 172	231 213	+30,4%*
Curages et inspections du réseau	116 280	101 128	117 446	+14%
Entretien du génie civil du réseau	59 764	54 704	64 403	+16,2%
	1 129 475	**1 099 776**	**1 258 523**	**+13,7%**

*décalages de facturation 2014>2015

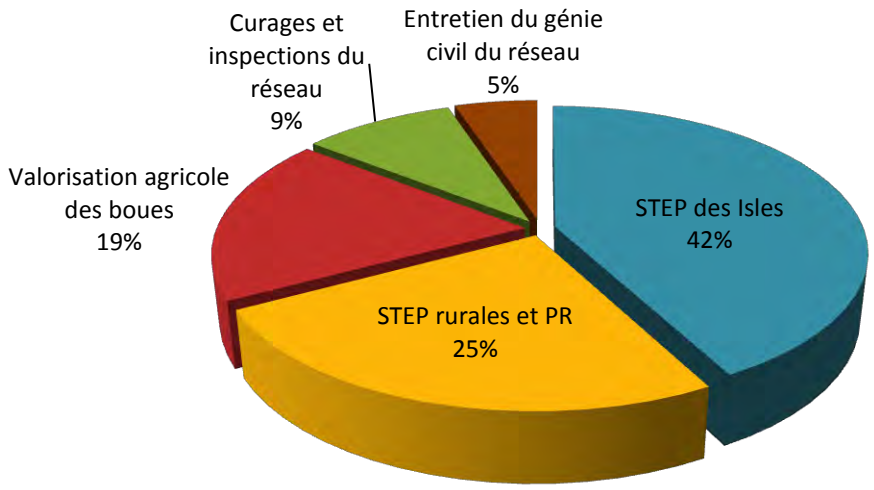

Répartition de l'entretien du patrimoine

4.3.2 Recettes

Principales recettes d'exploitation du service (voir détail en annexe 1) :

valeurs exprimées en € H.T.	2012	2013	2014	2015	Variation n-1
Redevance assainissement	3 672 769	3 590 092	3 379 893	3 047 309	- 9,8%
Participation pour le financement de l'assainissement collectif	72 920	55 500	21 890	19 250	-12%
Contribution eaux pluviales	408 411	398 735	412 514	433 098	+5%

4.4 Financement des investissements

4.4.1 Montant des travaux et subventions

En 2015, la communauté d'agglomération de Moulins a consacré **2.955.741 € H.T.** aux travaux et études réalisés sur ces infrastructures se répartissant de la manière suivante (voir le détail en annexe 1) :

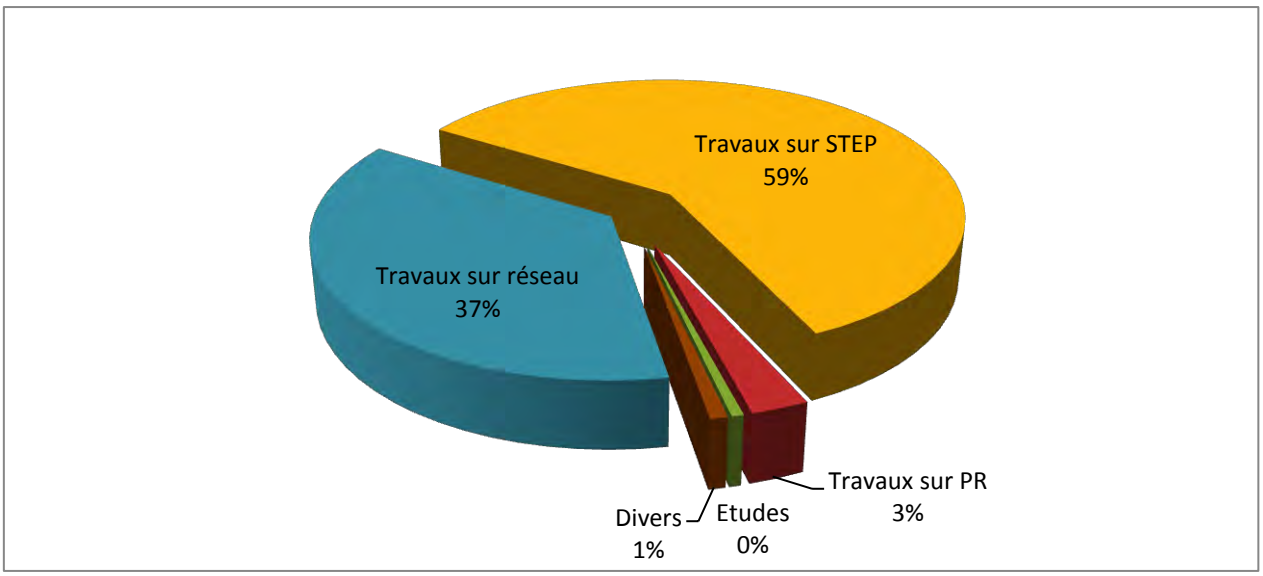

Répartition des types d'investissements 2015

La part versée par les subventions et diverses contributions à la section d'investissement s'est élevée à **365.708 €** repartie de la manière suivante :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 308.087 €
- Conseil Général de l'Allier : 57.621 €



Restructuration du réseau d'assainissement à MONTBEUGNY

4.4.2 Montant des amortissements réalisés

A leur achèvement, les opérations d'investissement ainsi que les subventions d'investissement perçues font l'objet d'amortissements.

En 2015, leurs montants s'élèvent respectivement à **1.253.280 €** et **238.816 €**

4.4.3 Encours de la dette

L'état de la dette de la Communauté d'Agglomération de Moulins au 31/12/2015 est détaillé en annexe 3.

4.4.4 Projets à l'étude

La communauté d'agglomération de Moulins cherche continuellement à améliorer la qualité du service rendu aux usagers ainsi que ses performances en matière de protection de l'environnement. Aussi, les projets suivants sont actuellement à l'étude :

Projet	Montant prévisionnel (€ H.T.)
Réhabilitation du réseau EU de la route de Moulins à BESSAY S/A	300.000
Réhabilitation du système de désodorisation des prétraitements à la STEP des Isles	100.000
Réhabilitation du réseau du Boulevard du Moulin à Vent à YZEURE	600.000
Desserte de la route de Besson à CHEMILLY	400.000
Réhabilitation du réseau de la rue de la République à AVERMES	250.000

4.5 Indicateurs financiers

Le taux d'impayés sur la facturation de la redevance assainissement n'est **pas connu**.

La durée d'extinction de la dette théorique (P256.2) est de **2 ans**.

5 Service Public de l'assainissement non collectif

Le Service public de l'assainissement non collectif a été créé par délibération communautaire du 16 décembre 2005. Ce service est exploité en régie. Toutefois, la Communauté d'Agglomération a délégué, par voie de convention, la prestation de contrôle des installations neuves au Conseil Général de l'Allier (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau).

Cette prestation comporte :

- une visite technique permettant la vérification technique de la conception et de l'implantation du projet déposé par le pétitionnaire,
- une visite de contrôle de réalisation permettant de s'assurer de la mise en œuvre des ouvrages conformément à l'avis mentionné après la visite technique,
- l'assistance technique à l'organisation et à la gestion du service d'assainissement non collectif,
- la production des rapports techniques et rapports de contrôle correspondants.

5.1 Caractérisation technique du service

Pour l'année 2015, le nombre d'installations d'assainissement non collectif s'élève à **4 688**, le nombre d'habitants desservis par le service (ne disposant donc pas du raccordement au tout à l'égout) était de **9 543**.

Au cours de l'année, ce sont **53** dossiers d'installations neuves ont été traités par les services communautaires (dossiers déposés).

Taux de conformité des dispositifs

Le tableau suivant récapitule l'état du parc, classé selon les termes de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

		Installations controlées			Non controlées
Communes	**Nb total installations**	**P1**	**P2**	**P3**	
Aubigny	46	0	25	7	14
Aurouer	81	4	58	14	5
Avermes	285	4	184	73	24
Bagneux	52	4	31	12	5
Bessay	92	6	66	15	5
Besson	278	4	188	56	30
Bresnay	152	6	90	39	17
Bressolles	165	2	123	35	5
Chapeau	67	4	41	16	6
Chemilly	244	4	181	42	17
Chézy	106	4	51	45	6
Coulandon	159	11	104	33	11
Gennetines	185	3	115	46	21
Gouise	100	2	70	20	8
Marigny	60	1	36	15	8

		Installations controlées			Non controlées
Communes	**Nb total installations**	**P1**	**P2**	**P3**	
Montbeugny	100	2	47	34	17
Montilly	208	5	124	58	21
Moulins	120	9	85	10	16
Neuilly le Réal	227	6	142	63	16
Neuvy	291	28	164	65	34
St Ennemond	179	3	122	43	11
Souvigny	348	12	232	75	29
Toulon/Allier	160	13	100	25	22
Trévol	517	5	292	194	26
Villeneuve sur Allier	173	12	98	38	25
Yzeure	293	9	190	63	31
TOTAL	**4 688**	**163**	**2 959**	**1 136**	**430**
	Taux de conformité = 26,68 %				

P1 : Dispositifs présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement

P2 : Installations incomplètes ou significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs

P3 : installations aux normes actuelles

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 impose le calcul d'un indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Cet indice permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement collectif en se basant sur plusieurs critères (délibérations approuvant les zonages, application d'un règlement du service, existence de contrôles, etc.). La valeur de cet indice est de **70** (cf annexe 7).

5.2 Tarification 2015 de l'assainissement et recettes du service

En 2015, la prestation de contrôle des installations neuves était exécutée par le Bureau départemental de la Qualité de l'Eau. Le coût de cette prestation est facturé au pétitionnaire selon les modalités fixées dans la délibération du 25 février 2005.

En 2015, les tarifs la prestation, étaient les suivants :

- Visite de préconisation : 93,92 € HT
- Visite de contrôle : 82,83 € HT
- Visite supplémentaire : 35,25 € HT
- Frais de déplacement : 17,88 €

Les coûts des autres prestations relatives aux installations existantes ont été définis par des délibérations du 16 décembre 2005 et du 25 mars 2011, ils s'élèvent à :

- contrôle de bon fonctionnement : 67,50 € HT
- frais de déplacement : 15,50 € HT
- fourniture du rapport de contrôle : 98 € HT

Recettes d'exploitation du service : **20.091 €** (contrôle des installations neuves et rapports de visites diagnostiques).

5.3 Financement des investissements

En 2015, la communauté d'agglomération n'a pas consacré de crédits à l'investissement.

Liste des annexes

Annexe 1 : Compte administratif 2015 de l'assainissement

Annexe 2 : Etat de la dette Assainissement au 31/12/2015

Annexe 3 : Note établie par l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention

Annexe 4 : Calcul de l'indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Annexe 5 : Calcul de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Annexe 6 : Compte administratif 2015 du SPANC

Annexe 7 : Calcul de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

ANNEXE 1

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 088 003,08	G 4 381 701,07	G-A 293 697,99
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 3 947 175,75	H 4 908 365,41	H-B 961 189,66
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Reports en section d'exploitation (002)	C	I 2 614 099,43	
	Reports en section d'investissement (001)	D 1 967 284,85	J	
		(si déficit)	(si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 10 002 463,68	Q=G+H+I+ J 11 904 165,91	=Q-P 1 901 702,23

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 4 088 003,08	=G+I+K 6 995 800,50	2 907 797,42
	Section d'investissement	=B+D+F 5 914 460,60	=H+J+L 4 908 365,41	**-1 006 095,19**
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E +F **10 002 463,68**	=G+H+I+J +K+L **11 904 165,91**	**1 901 702,23**

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F **386 180,00**	L **400 000,00**
13	Subventions d'investissement		400 000,00
20	Immobilisations incorporelles	25 410,00	
21	immobilisations corporelles	47 050,00	
23	Immobilisations en cours	313 720,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 554 700,00	1 454 376,24	96 730,94		3 592,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	470 000,00	469 971,17			28,83
014	Atténuations de produits	470 000,00	469 473,00			527,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	1,37			19 998,63
Total des dépenses de gestion courante		**2 514 700,00**	**2 393 821,78**	**96 730,94**		**24 147,28**
66	Charges financières	289 500,00	256 222,28	30 433,77		2 843,95
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	57 513,38			142 486,62
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	131 326,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**3 135 526,00**	**2 707 557,44**	**127 164,71**		**169 477,85**
023	***Virement à la section d'investissement (4)***	2 654 548,00				
042	***Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)***	1 255 555,00	1 253 280,93			2 274,07
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)***					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		**3 910 103,00**	**1 253 280,93**			**2 274,07**
TOTAL		**7 045 629,00**	**3 960 838,37**	**127 164,71**		**171 751,92**
Pour information (3) D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...	4 116 200,00	823 632,61	3 222 550,00		70 017,39
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	36 300,00	36 296,89			3,11
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	39 248,36			-14 248,36
Total des recettes de gestion courante		**4 177 500,00**	**899 177,86**	**3 222 550,00**		**55 772,14**
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	12 000,00	21 156,72			-9 156,72
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
Total des recettes réelles d'exploitaiton		**4 189 500,00**	**920 334,58**	**3 222 550,00**		**46 615,42**
042	***Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)***	242 030,00	238 816,49			3 213,51
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)***					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		**242 030,00**	**238 816,49**			**3 213,51**
TOTAL		**4 431 530,00**	**1 159 151,07**	**3 222 550,00**		**49 828,93**
Pour information (3) R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	**2 614 099,00**					

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	64 637,00	16 364,52	25 410,00	22 862,48
21	Immobilisations corporelles	69 900,00	22 094,83	47 050,00	755,17
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	4 556 843,00	2 943 303,88	313 720,00	1 299 819,12
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		**4 691 380,00**	**2 981 763,23**	**386 180,00**	**1 323 436,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	640 000,00	638 993,57		1 006,43
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	132 258,00			
Total des dépenses financières		**772 258,00**	**638 993,57**		**1 006,43**
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (4)				
Total des dépenses réelles d'investissement		**5 463 638,00**	**3 620 756,80**	**386 180,00**	**1 324 443,20**
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)*	242 030,00	238 816,49		3 213,51
041	*Opérations patrimoniales (2)*	120 000,00	87 602,46		32 397,54
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**362 030,00**	**326 418,95**		**35 611,05**
TOTAL		**5 825 668,00**	**3 947 175,75**	**386 180,00**	**1 360 054,25**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**1 967 285,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	751 600,00	365 708,53	400 000,00	-14 108,53
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 639 591,00	1 805 787,10		-166 196,10
20	Immobilisations incorporelles		400,00		-400,00
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisatons en cours		3 927,54		-3 927,54
Total des recettes d'équipement		**2 391 191,00**	**2 175 823,17**	**400 000,00**	**-184 632,17**
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (5)	1 391 659,00	1 391 658,85		0,15
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		**1 391 659,00**	**1 391 658,85**		**0,15**
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
Total des recettes réelles d'investissement		**3 782 850,00**	**3 567 482,02**	**400 000,00**	**-184 632,02**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	2 634 548,00			
040	*Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)*	1 255 555,00	1 253 280,93		2 274,07
041	*Opérations patrimoniales (2)*	120 000,00	87 602,46		32 397,54
Total des recettes d'ordre d'investissement		**4 010 103,00**	**1 340 883,39**		**34 671,61**
TOTAL		**7 792 953,00**	**4 908 365,41**	**400 000,00**	**-149 960,41**

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 551 107,18		1 551 107,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	469 971,17		469 971,17
014	Atténuation de produits	469 473,00		469 473,00
60	*Achats et variations de stocks (3)*			
65	Autres charges de gestion courante	1,37		1,37
66	Charges financières	286 656,05		286 656,05
67	Charges exceptionnelles	57 513,38		57 513,38
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et prov.		1 253 280,93	1 253 280,93
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
	Dépenses d'exploitation - Total	**2 834 722,15**	**1 253 280,93**	**4 088 003,08**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 088 003,08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		238 816,49	238 816,49
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	638 993,57		638 993,57
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	16 364,52		16 364,52
21	Immobilisations corporelles (6)	22 094,83	87 602,46	109 697,29
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	2 943 303,88		2 943 303,88
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
29	*Dépréciations des immobilisations*			
39	*Dépréciations des stocks et en-cours*			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	*Stocks*			
	Dépenses d'investissement - Total	**3 620 756,80**	**326 418,95**	**3 947 175,75**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	1 967 284,85

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 914 460,60

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf srocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	*Achats et variation des stocks (3)*			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	4 046 182,61		4 046 182,61
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
72	*Production immobilisée*			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation	36 296,89		36 296,89
75	Autres produits de gestion courante	39 248,36		39 248,36
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	21 156,72	238 816,49	259 973,21
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	*Transferts de charges*			
	Recettes d'exploitation - Total	**4 142 884,58**	**238 816,49**	**4 381 701,07**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	2 614 099,43

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 995 800,50

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	365 708,53		365 708,53
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 805 787,10		1 805 787,10
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (5)	400,00		400,00
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)	3 927,54	87 602,46	91 530,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*		1 198 835,93	1 198 835,93
29	*Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)*			
39	*Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)*			
45..2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*		54 445,00	54 445,00
3...	*Stocks*			
	Recettes d'investissement - Total	**2 175 823,17**	**1 340 883,39**	**3 516 706,56**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 391 658,85

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	4 908 365,41

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf srocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(6) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**1 554 700,00**	**1 454 376,24**	**96 730,94**		**3 592,82**
60221	Combustibles et carburants		455,78			-455,78
60226	Vêtements de travail	3 000,00	688,75			2 311,25
604	Achats d'études et prest de services	50 000,00	30 595,38			19 404,62
6061	Fourn non stockables (eau énergie ...)	90 000,00	81 146,04	6 000,00		2 853,96
6062	Produits de traitement	5 000,00	2 623,51	483,32		1 893,17
6063	Fournit entretien & de petit équipemt	2 000,00	1 423,57	600,00		-23,57
6064	Fournitures administratives	1 000,00	379,49			620,51
6066	Carburants	7 000,00	3 625,08			3 374,92
611	Sous-traitance générale	235 000,00	221 606,74	9 606,55		3 786,71
61520	Entretien et réparations réseaux	70 000,00	61 403,17	3 000,00		5 596,83
61522	Entretien et réparation bâtiment		41,52			-41,52
615220	Ent et réparat°stations communes rurales	225 000,00	277 461,57	37 107,94		-89 569,51
615221	Ent et réparations station des isles	570 000,00	530 850,05			39 149,95
61523	Entretien et réparations réseaux	130 000,00	97 445,57	20 000,00		12 554,43
61551	Matériel roulant	3 000,00	2 058,09			941,91
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	1 492,00	393,00		-885,00
6156	Maintenance	20 000,00	16 604,00	470,56		2 925,44
6161	Multirisques	10 000,00				10 000,00
6184	Frais de formation	5 000,00	2 200,00			2 800,00
6188	Divers	3 000,00	4 859,32			-1 859,32
62 (2)						
6226	Honoraires	2 000,00				2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00				3 000,00
6228	Divers	12 000,00	10 833,40			1 166,60
6231	Annonces et insertions	3 000,00	5 231,82			-2 231,82
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	12 842,27			-5 842,27
6238	Divers	500,00				500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00				500,00
6257	Réceptions	100,00				100,00
6261	Frais d affranchissement	10 000,00	6 962,94			3 037,06
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	23 609,12			-3 609,12
627	Services bancaires et assimilés	100,00	1 733,00			-1 633,00
6281	Concours divers (cotisations...)	300,00	255,00			45,00
6288	Autres	2 000,00	3 698,33	1 900,00		-3 598,33
634 (3)						
63512	Taxes foncières	1 100,00	1 068,00			32,00
6358	Autres droits	100,00	96,00			4,00
63780	Taxes et redevances (slee)	60 000,00	51 086,73	17 169,57		-8 256,30
63781	Taxes et redevances (tgap - droit dépôt)	3 000,00				3 000,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**470 000,00**	**469 971,17**			**28,83**
6215	Pers affecté par collectivité de rattach	470 000,00	469 971,17			28,83
014	**Atténuation de produits (4)**	**470 000,00**	**469 473,00**			**527,00**
706129	Revers. à agence eau-redev.modernisat°	470 000,00	469 473,00			527,00

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
739 (4)						
65	**Autres charges de gestion courante**	**20 000,00**	**1,37**			**19 998,63**
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00				10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00	1,37			9 998,63
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**2 514 700,00**	**2 393 821,78**	**96 730,94**		**24 147,28**
66	**Charges financières (b) (5)**	**289 500,00**	**256 222,28**	**30 433,77**		**2 843,95**
66111	Intérêts des emprunts	291 000,00	289 277,46			1 722,54
66112	Intérêts courus non échus	-1 500,00	-33 055,18	30 433,77		1 121,41
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**200 000,00**	**57 513,38**			**142 486,62**
6718	Autr ch. exceptionnsur opérat° de gest°	100 000,00	57 513,37			42 486,63
673	Titres annulés (sur exos antérieurs)	100 000,00				100 000,00
678	Autres charges exceptionnelles		0,01			-0,01
68	**Dotations aux provisions (d) (6)**					
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilé(s) (7)**					
022	**Dépenses imprévues (f)**	**131 326,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**3 135 526,00**	**2 707 557,44**	**127 164,71**		**169 477,85**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.
(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des co mptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	*Virement à la section d'investissement*	***2 654 548,00***				
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (8), (9)*	***1 255 555,00***	***1 253 280,93***			***2 274,07***
6811	*Dot aux amts sur immos incorp & corpor*	1 201 110,00	1 198 835,93			2 274,07
6812	*Dot amts ch. d'exploitat à répartir*	54 445,00	54 445,00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 910 103,00	1 253 280,93			2 274,07
043	*Opé; d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)*					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***3 910 103,00***	***1 253 280,93***			***2 274,07***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		**7 045 629,00**	**3 960 838,37**	**127 164,71**		**171 751,92**

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112(5)

Montant des ICNE de l'exercice	30 433,77
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-33 055,18
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 621,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.
(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des co mptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuation des charges**					
699	Produits - Reports en arrière des déficits (2)					
70	**Produits des services, du domaine et ventes ...**	**4 116 200,00**	**823 632,61**	**3 222 550,00**		**70 017,39**
704	Travaux	100 000,00	109 976,37			-9 976,37
70611	Redevance assainissement	3 200 000,00	-175 240,50	3 222 550,00		152 690,50
706121	Redevance modernisat° réseaux collecte	380 000,00	455 798,22			-75 798,22
7063	Contribut° communes eaux pluviales	436 200,00	433 098,52			3 101,48
73	**Produits isssus de la fiscalité (3)**					
74	**Subventions d'exploitation**	**36 300,00**	**36 296,89**			**3,11**
7480	Autres subventions d exploitation (ac)	36 300,00	36 296,89			3,11
75	**Autres produits de gestion courante**	**25 000,00**	**39 248,36**			**-14 248,36**
758	Produits divers de gestion courante	25 000,00	39 248,36			-14 248,36
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**4 177 500,00**	**899 177,86**	**3 222 550,00**		**55 772,14**
76	**Produits financiers (b)**					
77	**Produits exceptionnels (c)**	**12 000,00**	**21 156,72**			**-9 156,72**
7718	Autr prod exceptionn /opérat° de gest°	12 000,00	18 034,87			-6 034,87
773	Mand annul(/exos antér)-déchéa quadrie		59,08			-59,08
778	Autres produits exceptionnels		3 062,77			-3 062,77
78	**Reprises sur provisions (d) (4)**					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		**4 189 500,00**	**920 334,58**	**3 222 550,00**		**46 615,42**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cet article n'existe pas en M49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)***	***242 030,00***	***238 816,49***			***3 213,51***
777	*Q-part subvent invest virée résult exo*	*242 030,00*	*238 816,49*			*3 213,51*
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exploit.. (5)***					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***242 030,00***	***238 816,49***			***3 213,51***

TOTAL DES RECETTES D' EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	4 431 530,00	1 159 151,07	3 222 550,00		49 828,93

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	2 614 099,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cet article n'existe pas en M49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie **a** opté pour les provisions budgétaires.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**64 637,00**	**16 364,52**	**25 410,00**	**22 862,48**
203115	Etude de zonage d'assainissement	24 837,00	10 016,63		14 820,37
203119	Moulins-étude moe franchiss.de l'allier	10 000,00	900,00		9 100,00
2033	Frais d'insertion		1 065,24		-1 065,24
2051	Concessions et droits assimilés	29 800,00	4 382,65	25 410,00	7,35
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**69 900,00**	**22 094,83**	**47 050,00**	**755,17**
2111	Terrains nus	6 900,00	7 147,78		-247,78
2154	Matériel industriel	5 000,00	2 498,00	1 500,00	1 002,00
2182	Matériel de transport	58 000,00	12 449,05	45 550,00	0,95
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**				
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**4 556 843,00**	**2 943 303,88**	**313 720,00**	**1 299 819,12**
2313	Constructions	461 500,00			461 500,00
231303	Grosses réparations station aurouer	30 000,00	32 812,96		-2 812,96
231307	Grosses réparations stations	73 000,00	36 521,67	18 000,00	18 478,33
231317	Trévol - recontruction step	850 000,00	561 502,27		288 497,73
231318	Villeneuve - recontruction step	1 100 000,00	1 114 009,83		-14 009,83
231319	Step isles-réfect°couverture bât.stockag	5 000,00	700,00		4 300,00
231320	Step isles-réfection peintures	40 000,00	5 587,89	34 410,00	2,11
231321	Coulandon-réhab. step de certilly	80 000,00	79 818,12		181,88
231503	Grosses réparations réseaux	138 300,00	77 808,74	18 000,00	42 491,26
231539	Confortement galeries visitables moulins	100 000,00	64 231,32	35 760,00	8,68
231560	Grosses réparations postes de refoulemt	114 300,00	78 095,95	22 000,00	14 204,05
231565	Constructions neuves sur réseau	238 000,00	153 928,90	84 070,00	1,10
231574	Moulins - const. réseau rue mandez	150 000,00	133 534,90		16 465,10
231587	Moulins-chemisage réseaux rue p.thomas	5 000,00			5 000,00
231590	Yzeure-réhabilitat° réseaux rte de lyon	20 971,00	7 283,35		13 687,65
231591	Montbeugny-recontr.rés. centre bourg	322 802,00	293 472,02		29 329,98
231592	Bessay-réseau route de moulins	100 000,00	6 781,11		93 218,89
231593	Moulins-dérivation ep rue oridelle	5 000,00			5 000,00
231594	Chemilly-desserte eu rte de besson	5 000,00			5 000,00
231595	Gouise - moe réseau + step	5 000,00			5 000,00
231596	Yzeure-restruct. réseau bd moulin à vent	5 000,00			5 000,00
231597	Moulins-réseau impasse joseph voisin	60 000,00	502,19	59 240,00	257,81
231802	Aménagem. plateformes stat° épurat° aggl	65 800,00	23 553,00	42 240,00	7,00
231807	Step agglo-réhabilitat° désodorisation	103 535,00			103 535,00
231810	Autosurveillance des réseaux	36 250,00	8 176,22		28 073,78
231812	Step agglo-ouvrage de dessablage	10 000,00			10 000,00
231813	Step isles-ouvrage de dépotage	296 885,00	153 313,44		143 571,56
238	Avan et acom versés/cdes d'immos corpor	135 500,00	111 670,00		23 830,00
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
	Total des dépenses d'équipement	**4 691 380,00**	**2 981 763,23**	**386 180,00**	**1 323 436,77**

10	**Dotations, fonds divers et réserves**				
13	**Subventions d'investissement**				
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**640 000,00**	**638 993,57**		**1 006,43**
1641	Emprunts en euro	618 000,00	617 143,63		856,37
1678	Autres emprunts assortis de cond° part.	22 000,00	21 849,94		150,06
18	**Compte de liaison : affectation à**				

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	132 258,00			
	Total des dépenses financières	772 258,00	638 993,57		1 006,43

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 463 638,00	3 620 756,80	386 180,00	1 324 443,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	***Opérations d'ordre transfert entre sections (5)***	***242 030,00***	***238 816,49***		***3 213,51***
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	***242 030,00***	***238 816,49***		***3 213,51***
139111	*Subv.insc. au cpte résultat-agence eau*	*137 600,00*	*134 508,72*		*3 091,28*
139118	*Subv.insc. au cpte résultat - autres*	*15 900,00*	*15 895,29*		*4,71*
13913	*Départements*	*79 050,00*	*79 008,14*		*41,86*
13914	*Communes*	*7 050,00*	*7 021,88*		*28,12*
13917	*Budget communautaire et fonds structur.*	*2 000,00*	*1 960,82*		*39,18*
13918	*Subv.insc. au cpte résultat - autres*	*430,00*	*421,64*		*8,36*
15 ...	*Provisions pour risques et charges*				
29,,,	*Provisions pour dépréciation des immobilisations*				
39,,,	*Provisions pour dépréciation des stocks en cours*				
49...	*Provisions pour dépréciation des comptes de tiers*				
59...	*Provisions pour dépréciation des comptes financiers*				
	Charges transférées				
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***120 000,00***	***87 602,46***		***32 397,54***
21311	*Bâtiments d exploitation*	*120 000,00*	*87 602,46*		*32 397,54*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***362 030,00***	***326 418,95***		***35 611,05***

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	5 825 668,00	3 947 175,75	386 180,00	1 360 054,25

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 967 285,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(6) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**751 600,00**	**365 708,53**	**400 000,00**	**-14 108,53**
13111	Agence de l'eau	273 800,00	308 087,53	200 000,00	-234 287,53
1313	Départements	477 800,00	57 621,00	200 000,00	220 179,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**1 639 591,00**	**1 805 787,10**		**-166 196,10**
1641	Emprunts en euro	1 486 333,00	1 486 326,00		7,00
1678	Autres emprunts assortis de cond° part.	153 258,00	319 461,10		-166 203,10
20	**Immobilisations incorporelles**		**400,00**		**-400,00**
203115	Etude de zonage d'assainissement		400,00		-400,00
21	**Immobilisations corporelles**				
22	**Immobilisations reçues en affectation**				
23	**Immobilisations en cours**		**3 927,54**		**-3 927,54**
238	Avan et acom versés/cdes d'immos corpor		3 927,54		-3 927,54
	Total des recettes d'équipement	**2 391 191,00**	**2 175 823,17**	**400 000,00**	**-184 632,17**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**1 391 659,00**	**1 391 658,85**		**0,15**
1068	Autres réserves	1 391 659,00	1 391 658,85		0,15
165	**Dépôts et cautionnements reçus**				
18	**Compte de liaison : affectation à**				
26	**Participations et créances rattachées à des particip.**				
27	**Autres immobilisations financières**				
	Total des recettes financières	**1 391 659,00**	**1 391 658,85**		**0,15**
45...2..	**Opé. pour compte de tiers n°... (3)**				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		**3 782 850,00**	**3 567 482,02**	**400 000,00**	**-184 632,02**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	***Virement de la section de fonctionnement***	***2 634 548,00***			
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)***	***1 255 555,00***	***1 253 280,93***		***2 274,07***
28031	*Frais d'études*	*970,00*	*968,32*		*1,68*
2805	*Conc & d sim, brev, lic, d & val simi.*	*1 650,00*	*1 840,74*		*-190,74*
28087	*Amort.immos incorp.reçues mise à dispo*	*910,00*	*900,17*		*9,83*
28121	*Terrains nus*	*70,00*	*61,39*		*8,61*
28125	*Terrains bâtis*	*4 900,00*	*4 897,58*		*2,42*
281311	*Amort. bâtiments*	*351 000,00*	*350 910,06*		*89,94*
281351	*Amort. construct° igaac*	*6 460,00*	*6 453,09*		*6,91*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*4 750,00*	*4 745,07*		*4,93*
281532	*Amortissements réseaux assainissement*	*744 600,00*	*744 597,60*		*2,40*
28154	*Matériel industriel*	*7 600,00*	*7 310,72*		*289,28*
28157	*Agenc & amén du matériel & outil indus*	*1 000,00*	*997,62*		*2,38*
28181	*Instal gén, agencements et amé divers*	*67 450,00*	*67 423,60*		*26,40*
28182	*Matériel de transport*	*1 200,00*	*1 198,94*		*1,06*
28183	*Mat de bureau et matériel info*	*8 100,00*	*6 086,26*		*2 013,74*
28184	*Mobilier*	*450,00*	*444,77*		*5,23*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*		*54 445,00*		*-54 445,00*
4818	*Charges à étaler*	*54 445,00*			*54 445,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***3 890 103,00***	***1 253 280,93***		***2 274,07***
041	***Opérations patrimoniales (5)***	***120 000,00***	***87 602,46***		***32 397,54***
238	*Avan et acom versés/cdes d'immos corpor*	*120 000,00*	*87 602,46*		*32 397,54*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***4 010 103,00***	***1 340 883,39***		***34 671,61***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**7 792 953,00**	**4 908 365,41**	**400 000,00**	**-149 960,41**

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV-A1.7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

ANNEXE 2

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat constaté - Communauté d'Agglomération de Moulins - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2015	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
18	2000	Trav.assaint Chemilly	CE - Caisse d'Epargne	15	F	TAUX FIXE	0,00000	5,88	T	25/01/2001	25/01/2001	176 840,86	0,00	0,00	617,59	17 057,45	17 675,04	0,00
44	2000	Trav. 1999 Moulins	DEXIA - DEXIA CLF	15	F	TAUX FIXE	0,00000	6,01	T	01/01/2001	01/01/2001	457 347,05	0,00	0,00	1 645,49	44 451,36	46 096,85	0,00
47	2000	Assaint Rue d'enfer à Neuilly Le Réal	CRCA - Créd Agricole Centre France	15	F	TAUX FIXE	0,00000	5,29	T	25/07/2000	25/07/2000	24 391,84	0,00	0,00	22,49	1 153,03	1 175,52	0,00
59	2000	Trav.assaint 2000 Souvigny	DEXIA - DEXIA CLF	20	F	TAUX FIXE	0,00000	6,15	A	01/02/2001	01/02/2001	60 979,61	14 437,76	810,07	1 065,51	2 887,54	3 953,05	0,00
77	2000	Travaux assainissement Souvigny	CRCA - Créd Agricole Centre France	20	F	TAUX FIXE	0,00000	6,03	A	01/01/2002	01/01/2002	91 469,41	39 155,71	2 331,20	2 654,08	5 301,23	7 955,31	0,00
100	2000	Assainissement Yzeure	CRCA - Créd Agricole Centre France	15	F	TAUX FIXE	0,00000	5,51	T	30/09/2000	30/09/2000	53 357,16	0,00	0,00	51,85	2 554,52	2 606,37	0,00
102	2000	Travaux d'assainissement Montilly	CRCA - Créd Agricole Centre France	15	F	TAUX FIXE	0,00000	5,80	A	25/11/2001	25/11/2001	228 673,53	0,00	0,00	884,21	15 244,93	16 129,14	0,00
115	2000	Emprunt Marigny	CRCA - Créd Agricole Centre France	15	F	TAUX FIXE	0,00000	5,35	T	15/09/2000	15/09/2000	76 224,51	0,00	0,00	71,35	3 615,90	3 687,25	0,00
122	2010	Mise aux normes STEP Bessay	AELB - Agence de l'Eau Loire Bretagne	18	F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	A	31/07/2010	31/07/2012	327 749,00	251 274,21	0,00	0,00	21 849,94	21 849,94	0,00
127	2011	Emprunt 2011 CAg 2 M€ part Assaint	CRCA - Créd Agricole Centre France	20	F	TAUX FIXE	0,00000	5,02	T	15/02/2012	15/02/2012	160 000,00	138 640,53	853,87	7 213,32	6 015,61	13 228,93	0,00
128	2012	Emprunt 2011 Banque Pop 1 M€ Asst	BPMC - Banque Populaire Massif Centra	20	F	TAUX FIXE	0,00000	4,90	T	02/08/2012	02/08/2012	1 000 000,00	886 286,78	6 834,77	43 672,35	34 453,53	78 125,88	0,00
129	2012	Emprunt 2011 DEXIA BEI Assainissemt	DEXIA - DEXIA CLF	20	F	TAUX FIXE	0,00000	3,93	T	01/01/2013	01/01/2013	1 787 000,00	1 598 375,21	15 296,19	63 444,45	65 311,43	128 755,88	0,00
130	2012	Réaménagement empt N°116 de 2007	CE - Caisse d'Epargne	9	F	TAUX FIXE	0,00000	5,02	A	25/12/2013	25/12/2013	3 661 845,37	2 511 227,11	2 071,76	145 654,01	390 969,83	536 623,84	0,00
133	2012	Emprunt 2M Caisse Epargne	CE - Caisse d'Epargne	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,53	A	25/11/2013	25/11/2013	540 000,00	457 292,31	2 064,56	22 280,76	28 127,27	50 408,03	0,00
911	2015	Réhabilitation STEP Trevol	AELB - Agence de l'Eau Loire Bretagne	17	F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	A	30/09/2015	30/09/2017	153 258,00	153 258,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
912	2015	Villeneuve STEP Grèves	AELB - Agence de l'Eau Loire Bretagne	17	F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	A	31/12/2015	31/12/2017	113 242,50	113 242,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
913	2015	Villeneuve Réseau du Fouillon	AELB - Agence de l'Eau Loire Bretagne	17	F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	A	31/12/2015	31/12/2017	52 960,60	52 960,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
914	2015	Empt 2015 financement investissements	CE - Caisse d'Epargne	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,84	T	25/04/2016	25/04/2016	866 500,00	866 500,00	144,18	0,00	0,00	0,00	0,00
918	2015	Empt 2015 financement investissements	BP - LA BANQUE POSTALE	15	R	EURIBOR03M	0,92000	0,80	T	01/04/2016	01/04/2016	619 826,00	619 826,00	27,17	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL1 : Budget = 06B, Assainissement Régie												**10 451 665,44**	**7 702 476,72**	**30 433,77**	**289 277,46**	**638 993,57**	**928 271,03**	**0,00**
TOTAL GENERAL												**10 451 665,44**	**7 702 476,72**	**30 433,77**	**289 277,46**	**638 993,57**	**928 271,03**	**0,00**

ANNEXE 3

Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figu ant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,88 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 466 euros par an et une mensualité de 39 euros en moyenne *(estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).*

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : **www.eau-loire-bretagne.fr**
www.prenons-soin-de-leau.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 14 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 363 millions d'euros dont 286 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 5 % par rapport à 2013.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB

0,70 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,49 € de redevance de pollution payés par les industriels et les activités économiques concernés

69,15 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés *(y compris modernisation de collecte)*

9,40 € de redevance de pollutions diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



0,65 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés *(pécheurs)*

1,03 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

5,78 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

9,80 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (su ventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finali é la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ? *(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*

10,36 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

37,05 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 16 € pour la solidarité envers les communes rurales

14,60 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture et pour l'irrigation



18,06 € aux collectivités rurales et urbaines pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, *notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et our la protection des captages*

0,73 € pour la coopération internationale

12,45 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, *en particulier des cours d'eau - renaturation, continuité écologique et des zones humides*

6,76 € pour l'animation des politiques de l'eau *(gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux, information et sensibilisation)*

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2015

Pour réduire les sources de pollution

• 8 000 artisans bénéficie t d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques

• l'agence finan e un diagnostic individuel ou un accompagnement auprès de 4 200 exploitations agricoles pour réduire les pollutions

Pour dépolluer les eaux

• les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !

• plus de 2 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et les performances des stations d'épuration

• l'agence finan e également la réhabilitation de 2 600 installations d'assainissement non collectif

• 351 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales

• en agriculture, 49 nouvelles exploitations s'équipent pour extraire et exporter 7 622 tonnes de phosphore en dehors des bassins versants sensibles à l'eutrophisation

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

• 1 820 km de cours d'eau sont restaurés et 2 053 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau

• 204 ouvrages sont effa és ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau

• 3 955 hectares de zones humides sont restaurés ou acquis

Pour préserver les ressources

• 92 % des captages prioritaires identifiés précédemment bénéficie t d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau

• 271 actions sont finan ées auprès des communes pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

• 123 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

• 38 chantiers de carénage s'engagent avec l'aide de l'agence pour réduire leur pollution

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

• l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifie t la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire

• pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuse , maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficit , elle finan e l'animation de 362 contrats territoriaux qui couvrent 77 % du bassin

• des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les finan ements

Pour une gestion solidaire des eaux

• ici, avec les communes rurales : en 2015 l'agence de l'eau leur apporte 106 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable

• ailleurs, pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, l'agence soutient 52 projets qui bénéficie t à 227 000 habitants



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficac é environnementale,

■ en privilégiant l'action préventive,

■ en aidant les projets les plus effic es pour les milieux aquatiques,

■ en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,

■ en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **(Sdage)**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armor-Finistère
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armor-f nistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Bu˜ on • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
& www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Bu˜ on • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

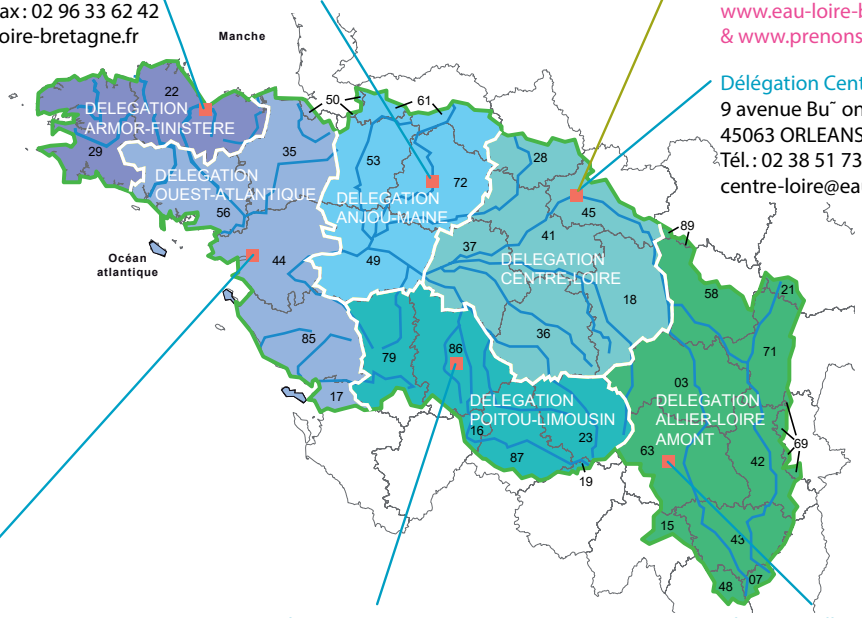

Délégation Ouest atlantique
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la ilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :
• sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
• la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
• la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
• la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
• une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec six délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Le Mans, Nantes et Saint-Brieuc.

DTP571 • Conception et réalisation : DIC-AELB & DCED-AERM • mars 2016
Impression : Groupe Jouve - imprim'vert sur papier PEFC™ sous licence 10-31-1316
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERM&C

La qualité des rivières sur ordiphone et tablette

NOUVEAUTÉ 2016 QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?







Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un ordiphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Androïd.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

ANNEXE 4

Calcul de l'indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Mise à jour : avril 2016

					Ø et matériau connus		Date de pose connue		Indice de connaissance et de gestion patrimoniale																
Communes	**Longueur réseau EU TOTAL**	**Longueur réseau EU**	**Longueur réseau U**	**Longueur réseau refoult**	**ml**	**%**	**ml**	**%**	**Plans (A)**	**TOTAL ≥ 15**	**Inventaire réseaux**	**Connaissance matériau+ Ø**	**Connaissance date de pose**	**TOTAL**	**TOTAL ≥ 40**	**Connaissance altimétrie**	**Localisation et description ouvrages annexes**	**MAJ annuelle inventaire electromécanique**	**Inventaire nombre branchements**	**Inventaire des interventions**	**PP auscultation et enquête**	**PP travaux**	**Total**	**Pondération**	**Indice consolidé**
Aubigny	750	750	0	0	750	100%	750	100%	15		10	5	15	45		15	10	10	10			10	100	0,22%	0,22
Aurouer	1 922	1 922	0	0	1 438	75%	0	0%	15		10	2		27									27	0,57%	0,15
Avermes	31 637	26 557	1 283	3 797	10 656	34%	4 956	16%	15		10	0		25									25	9,44%	2,36
Bagneux	3 159	2 284	0	875	3 159	100%	3 159	100%	15		10	5	15	45		15	10	10	10			10	100	0,94%	0,94
Bessay	16 905	13 496	0	3 409	12 040	71%	0	0%	15		10	2		27									27	5,04%	1,36
Besson	3 819	1 012	2 808	0	2 959	77%	0	0%	15		10	2		27									27	1,14%	0,31
Bresnay	2 237	402	1 835	0	1 834	82%	0	0%	15		10	3		28									28	0,67%	0,19
Bressolles	7 163	6 635	0	528	4 696	66%	0	0%	15		10	1		26									26	2,14%	0,56
Chapeau	1 230	751	355	124	699	57%	0	0%	15		10	0		25									25	0,37%	0,09
Chemilly	3 019	2 189	830	0	2 836	94%	651	22%	15		10	4		29									29	0,90%	0,26
Coulandon	5 513	5 234	176	103	4 198	76%	0	0%	15		10	2		27									27	1,64%	0,44
Gennetines	2 711	1 809	900	3	2 355	87%	0	0%	15		10	3		28									28	0,81%	0,23
Marigny	2 154	1 638	516	0	2 038	95%	0	0%	15		10	4		29									29	0,64%	0,19
Montbeugny	4 277	4 057	0	220	2 107	49%	629	15%	15		10	0		25									25	1,28%	0,32
Montilly	1 847	1 847	0	0	1 847	100%	1 847	100%	15		10	5	15	45		15	10	10	10			10	100	0,55%	0,55
Moulins	97 234	32 190	61 306	3 739	67 680	70%	11 093	11%	15		10	1		26									26	29,00%	7,54
Neuilly le Réal	11 741	9 225	2 516	0	11 022	94%	3 055	26%	15		10	4		29									29	3,50%	1,02
Neuvy	10 784	10 784	0	0	10 030	93%	0	0%	15		10	4		29									29	3,22%	0,93
St Ennemond	3 175	2 301	659	214	2 217	70%	0	0%	15		10	1		26									26	0,95%	0,25
Souvigny	12 419	4 586	7 059	774	10 021	81%	361	3%	15		10	3		28									28	3,70%	1,04
Toulon/Allier	10 810	9 835	0	975	8 648	80%	0	0%	15		10	2		27									27	3,22%	0,87
Trévol	5 435	3 366	1 685	383	4 447	82%	0	0%	15		10	3		28									28	1,62%	0,45
Villeneuve sur Allier	6 387	5 554	0	833	5 685	89%		0%	15		10	3		28									28	1,90%	0,53
Yzeure	88 963	41 156	46 584	1 223	64 469	72%	6 447	7%	15		10	2		27									27	26,53%	7,16
TOTAL	**335 292**	**189 581**	**128 511**	**17 200**																				**100%**	**28**

Arrêté du 2 décembre 2013 /120

Plans
+10 : présents
+5 : MAJ annuelle **/15**

Si 15 points : points supplémentaires

+10 : inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec linéaire, catégorie (sensible/non sensible guichet unique), précisions des infos carto (classe guichet unique), Ø et matériau	/10	**/25**
Si 50% du linéaire avec matériau et diamètre +1 : 10 % supplémentaire (60% cumul) +2 : 20 % supplémentaire (70% cumul) +3 : 30 % supplémentaire (80% cumul) +4 : 40 % supplémentaire (900% cumul) +5 : 95 % cumul	/5	**/30**
+10 : au moins 50% du linéaire des réseaux mentionnant date ou période de pose des tronçons +1 : 10 % supplémentaire (60% cumul) +2 : 20 % supplémentaire (70% cumul) +3 : 30 % supplémentaire (80% cumul) +4 : 40 % supplémentaire (90% cumul) +5 : 95 % cumul	/15	**/45**

40 points : total à atteindre pour considérer que le service dispose du descriptif complet mentionné à l'article D.2225-5-1 du CGCT

Si 40 points : points supplémentaires

+10 : au moins 50% du linéaire avec altimétrie +1 : 10 % supplémentaire (60% cumul) +2 : 20 % supplémentaire (70% cumul) +3 : 30 % supplémentaire (80% cumul) +4 : 40 % supplémentaire (900% cumul) +5 : 95 % cumul	/15	**/60**
+10 : localisation et description des ouvrages annexes +10 : mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques +10 : plan ou inventaire mentionnant le nombre de branchements sur chaque tronçon +10 : inventaire récapitulant et localisant les interventions réalisées (curage, réhabilitation…) +10 = définition et mise en oeuvre d'un PP d'auscultation et d'enquête +10 = mise en oeuvre d'un PP de travaux et de réhabilitation	/60	**/120**

ANNEXE 5

Calcul de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Mise à jour : avril 2016

Communes	Nb DO	Pollution dom totale collectée (kg DBO5/j)	Pollution industrielle totale collectée (kg DBO5/j)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel										
				Eléments communs (A)						Réseaux séparatifs (B)	Réseaux unitaires (C)	Total	Pondération	Indice consolidé
				identification sur plan	Evaluation sur carte	Enquêtes terrain	Mesures de débit	Rapport	Connaissance qualité milieu récepteur	Pollution déversée par réseaux EP	Suivi pluviométrique			
Aubigny	0	3,6		20	10	20	30	10	10			100	0,10%	0,10
Aurouer	0	13,2		20	10	20	30	10	10			100	0,36%	0,36
Avermes	1	209,5	660,0	20	10	20	30				10	90	23,75%	21,38
Bagneux	0	9,8		20	10	20	30	10	10			100	0,27%	0,27
Bessay	1	72,0	91,0	20	10	20	30					80	4,45%	3,56
Besson	3	14,3		20								20	0,39%	0,08
Bresnay	4	8,8		20								20	0,24%	0,05
Bressolles	0	48,4		20	10	20	30	10	10			100	1,32%	1,32
Chapeau	2	4,7		20								20	0,13%	0,03
Chemilly	2	8,6		20								20	0,23%	0,05
Coulandon	1	22,6		20								20	0,62%	0,12
Gennetines	2	17,2		20								20	0,47%	0,09
Marigny	0	4,8		20	10	20	30	10	10			100	0,13%	0,13
Montbeugny	0	29,9		20								20	0,82%	0,16
Montilly	0	6,4		20	10	20	30	10	10			100	0,18%	0,18
Moulins	3	1 194,7		20	10	20	30	10	10		10	110	32,63%	35,90
Neuilly le Réal	2	65,5		20								20	1,79%	0,36
Neuvy	1	62,0		20								20	1,69%	0,34
St Ennemond	0	18,2		20	10				10			40	0,50%	0,20
Souvigny	5	79,2		20								20	2,16%	0,43
Toulon/Allier	0	51,7		20	10				10			40	1,41%	0,57
Trévol	1	44,5		20								20	1,21%	0,24
Villeneuve sur Allier	1	42,6		20								20	1,16%	0,23
Yzeure	0	771,7	106,0	20	10	20	30	10	10		10	110	23,97%	26,37
TOTAL	29	**2 804**	**857**										**100%**	**92,5**

ANNEXE 6

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	16 567,00	13 046,51			3 520,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 500,00	4 492,68			7,32
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,90			9,10
Total des dépenses de gestion courante		**21 077,00**	**17 540,09**			**3 536,91**
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	100,00				100,00
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**21 177,00**	**17 540,09**			**3 636,91**
023	***Virement à la section d'investissement (4)***					
042	***Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)***	1 230,00	1 230,00			
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)***					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		**1 230,00**	**1 230,00**			
TOTAL		**22 407,00**	**18 770,09**			**3 636,91**
Pour information (3) D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...	16 235,00	20 091,31			-3 856,31
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante		0,08			-0,08
Total des recettes de gestion courante		**16 235,00**	**20 091,39**			**-3 856,39**
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
Total des recettes réelles d'exploitaiton		**16 235,00**	**20 091,39**			**-3 856,39**
042	***Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)***					
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)***					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		**16 235,00**	**20 091,39**			**-3 856,39**
Pour information (3) R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**6 172,00**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					
45..1	**Total des opé. Pour compte de tiers (4)**				
Total des dépenses réelles d'investissement					
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)*				
041	*Opérations patrimoniales (2)*				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL					
Pour Information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisatons en cours				
Total des recettes d'équipement					
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières					
45..2	**Total des opé. pour le compte de tiers (7)**				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	***Virement de la section d'exploitation (2)***				
040	***Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)***	1 230,00	1 230,00		
041	***Opérations patrimoniales (2)***				
Total des recettes d'ordre d'investissement		**1 230,00**	**1 230,00**		
TOTAL		**1 230,00**	**1 230,00**		
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		9 317,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 046,51		13 046,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 492,68		4 492,68
014	Atténuation de produits			
60	*Achats et variations de stocks (3)*			
65	Autres charges de gestion courante	0,90		0,90
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et prov.		1 230,00	1 230,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
	Dépenses d'exploitation - Total	**17 540,09**	**1 230,00**	**18 770,09**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 770,09

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
29	*Dépréciations des immobilisations*			
39	*Dépréciations des stocks et en-cours*			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	*Stocks*			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf srocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	*Achats et variation des stocks (3)*			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	20 091,31		20 091,31
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
72	*Production immobilisée*			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	0,08		0,08
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	*Transferts de charges*			
	Recettes d'exploitation - Total	**20 091,39**		**20 091,39**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	6 172,01

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	26 263,40

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*		1 230,00	1 230,00
29	*Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)*			
39	*Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)*			
45..2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	*Stocks*			
	Recettes d'investissement - Total		**1 230,00**	**1 230,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	9 317,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	10 547,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf srocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(6) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	**Charges à caractère général**	**16 567,00**	**13 046,51**			**3 520,49**
604	Achats d'études et prest de services	12 400,00	12 128,16			271,84
6156	Maintenance	600,00	568,67			31,33
62 (2)						
6236	Catalogues et imprimés		349,68			-349,68
6288	Autres	3 567,00				3 567,00
634 (3)						
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**4 500,00**	**4 492,68**			**7,32**
6215	Pers affecté par collectivité de rattach	4 500,00	4 492,68			7,32
014	**Atténuation de produits (4)**					
739 (4)						
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00**	**0,90**			**9,10**
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,90			9,10
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**21 077,00**	**17 540,09**			**3 536,91**
66	**Charges financières (b) (5)**					
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**100,00**				**100,00**
673	Titres annulés (sur exos antérieurs)	100,00				100,00
68	**Dotations aux provisions (d) (6)**					
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilé(s) (7)**					
022	**Dépenses imprévues (f)**					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**21 177,00**	**17 540,09**			**3 636,91**
023	*Virement à la section d'investissement*					
042	*(8), (9)*	***1 230,00***	***1 230,00***			
6811	*Dot aux amts sur immos incorp & corpor*	1 230,00	1 230,00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 230,00	1 230,00			
043	*fonct.(10)*					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***1 230,00***	***1 230,00***			
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION et d'ordre)		**22 407,00**	**18 770,09**			**3 636,91**

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112(5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.
(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des co mptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	**Atténuation des charges**					
699	Produits - Reports en arrière des déficits (2)					
70	**Produits des services, du domaine et ventes ...**	**16 235,00**	**20 091,31**			**-3 856,31**
7041	Facturat° contrôle installat° autonomes	11 235,00	11 075,31			159,69
7068	Autres prestations de services	5 000,00	9 016,00			-4 016,00
73	**Produits isssus de la fiscalité (3)**					
74	**Subventions d'exploitation**					
75	**Autres produits de gestion courante**		**0,08**			**-0,08**
758	Produits divers de gestion courante		0,08			-0,08
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**16 235,00**	**20 091,39**			**-3 856,39**
76	**Produits financiers (b)**					
77	**Produits exceptionnels (c)**					
78	**Reprises sur provisions (d) (4)**					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		**16 235,00**	**20 091,39**			**-3 856,39**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)***					
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exploit.. (5)***					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES D' EXPLOITATION E L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordr		**16 235,00**	**20 091,39**			**-3 856,39**

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	**6 172,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cet article n'existe pas en M49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opérations)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
	Total des dépenses d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES				
040	*Opérations d'ordre transfert entre sections (5)*				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
15 ...	*Provisions pour risques et charges*				
29,,,	*Provisions pour dépréciation des immobilisations*				
39,,,	*Provisions pour dépréciation des stocks en cours*				
49...	*Provisions pour dépréciation des comptes de tiers*				
59...	*Provisions pour dépréciation des comptes financiers*				
	Charges transférées				
041	*Opérations patrimoniales (7)*				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)				

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières				
45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES					
021	*Virement de la section de fonctionnement*				
040	*(4)*	*1 230,00*	*1 230,00*		
2805	*Conc & d sim, brev, lic, d & val simi.*	*1 230,00*	*1 230,00*		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		*1 230,00*	*1 230,00*		
041	*Opérations patrimoniales (5)*				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*1 230,00*	*1 230,00*		
L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 230,00	1 230,00		

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	9 317,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV-A1.7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

ANNEXE 7

Calcul de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Etat au 31/12/2015

Communes	Nb total installations	P1	P2	P3	Non diagnostiquées*	Indice de performance A	B	C	D	E	F	G	Total	Pondération	Indice consolidé
Aubigny	46	0	25	7	14	20	20	30					70	0,98%	0,69
Aurouer	81	4	58	14	5	20	20	30					70	1,73%	1,21
Avermes	285	4	184	73	24	20	20	30					70	6,08%	4,26
Bagneux	52	4	31	12	5	20	20	30					70	1,11%	0,78
Bessay	92	6	66	15	5	20	20	30					70	1,96%	1,37
Besson	278	4	188	56	30	20	20	30					70	5,93%	4,15
Bresnay	152	6	90	39	17	20	20	30					70	3,24%	2,27
Bressolles	165	2	123	35	5	20	20	30					70	3,52%	2,46
Chapeau	67	4	41	16	6	20	20	30					70	1,43%	1,00
Chemilly	244	4	181	42	17	20	20	30					70	5,20%	3,64
Chézy	106	4	51	45	6	20	20	30					70	2,26%	1,58
Coulandon	159	11	104	33	11	20	20	30					70	3,39%	2,37
Gennetines	185	3	115	46	21	20	20	30					70	3,95%	2,76
Gouise	100	2	70	20	8	20	20	30					70	2,13%	1,49
Marigny	60	1	36	15	8	20	20	30					70	1,28%	0,90
Montbeugny	100	2	47	34	17	20	20	30					70	2,13%	1,49
Montilly	208	5	124	58	21	20	20	30					70	4,44%	3,11
Moulins	120	9	85	10	16	20	20	30					70	2,56%	1,79
Neuilly le Réal	227	6	142	63	16	20	20	30					70	4,84%	3,39
Neuvy	291	28	164	65	34	20	20	30					70	6,21%	4,35
St Ennemond	179	3	122	43	11	20	20	30					70	3,82%	2,67
Souvigny	348	12	232	75	29	20	20	30					70	7,42%	5,20
Toulon/Allier	160	13	100	25	22	20	20	30					70	3,41%	2,39
Trévol	517	5	292	194	26	20	20	30					70	11,03%	7,72
Villeneuve sur Allier	173	12	98	38	25	20	20	30					70	3,69%	2,58
Yzeure	293	9	190	63	31	20	20	30					70	6,25%	4,38
TOTAL	**4 688**	**163**	**2 959**	**1 136**	**430**									**100%**	**70**

* refus, absents, vacants

Taux de conformité : **26,68%**

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.75

ASSAINISSEMENT – Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-75-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.75

Direction Générale des Services Techniques
Service : Assainissement
Réf NG

ASSAINISSEMENT – Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Alain DENIZOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, joint en annexe, établi pour l'exercice 2015 pour la communauté d'agglomération de Moulins,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS
MOULINS

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-75-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.76

Centre aqualudique - Règlement intérieur – POSS : adoption

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**68**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-76-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.76

Direction des Services Techniques
Service : Equipements sportifs
Réf : SC

Centre aqualudique - Règlement intérieur - POSS : adoption

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Guy CHARMETANT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins ;

Considérant que dans le cadre d'un fonctionnement optimal du centre aqualudique l'Ovive, il y a lieu de faire évoluer les conditions d'accueil et de sécurité précisées dans le règlement intérieur, notamment durant la période estivale.

Considérant que la venue de nombreux groupes à cette période nécessite de mettre en place de nouvelles mesures d'accueil qui permettront d'améliorer la sécurité des usagers.

Considérant que le POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours), composant essentiel de ce règlement, doit par cette même occasion évoluer afin de renforcer les mesures internes de surveillance des différents bassins.

Sur avis :

- **De la Commission Grands Equipements et Travaux du 12 mai 2016,**
- **Du Bureau Communautaire du 6 juin 2016**

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'abroger** le règlement intérieur tel qu'il résulte de la délibération n°09.81
- **de se prononcer** sur l'approbation de ce nouveau règlement intérieur
- **d'autoriser** le Vice-Président à le signer

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MOULINS MOULINS

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-76-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

Plan interne d'Organisation de la Surveillance et des Secours

Il est précisé que ce POSS pourra être modifié à tout moment par la Communauté d'agglomération de MOULINS si elle l'estime nécessaire.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux Grands Equipements

Guy CHARMETANT

Centre Aqualudique
Rue Felix Mathé
03000 Moulins
Tél. 04.70.34.04.05

Sommaire

I. INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT

1 – Plan d'ensemble des installations et zones de surveillance des bassins

2 – Identification du matériel de secours

3 – Identification des moyens de communication

II FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

1 – Règlement intérieur

2 – Période d'ouverture

3 – Fréquentation

III. ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

1 – Consignes générales

2 – Dispositif lié à la surveillance

IV. PROCEDURES

1 – Conduite à tenir en cas d'accident

2 – Procédure en cas d'alarme incendie

3 – Procédure d'évacuation du public

4 – Consignes liées au risque chimique

V. FORMATION

ANNEXES : 1/ Fiche d'intervention.
2/ Fiche de déclaration d'accident.
3/ Fiche d'état pharmacie et sac de secours
4/Fiche de signalement d'accident grave.

I – INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT

1 – Plan d'ensemble des installations et zones de surveillance des bassins

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS



Communauté Agglo de Moulins
Centre Aquatique de Moulins
8 place Maréchal de Lattre de Tassigny
03016 MOULINS

ZONES DE SURVEILLANCE
BASSIN EXTERIEUR



ZONES DE SURVEILLANCE
BASSINS REZ de CHAUSSEE



ZONES DE SURVEILLANCE
BASSINS NIVEAU 1

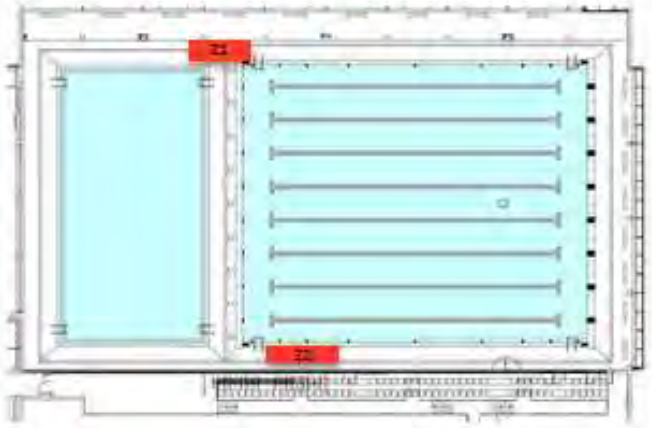

Zones de surveillance fixes

2 – Identification du matériel de secours

2 – 1 Descriptif

Descriptif de la partie haute couverte :

Un bassin sportif	25m * 20,40m	Profondeur de 2m à 2,50m
Un bassin d'apprentissage	10m * 20m	Profondeur de 0,60m à 1,20m

Descriptif de la partie basse couverte :

Un bassin de loisirs	0.60m*1.30m	150 m2
Une pataugeoire	0.20m	77 m2

Un espace forme détente : sauna, hammam, jacuzzi et douches

Descriptif bassin extérieur plein air :

Un bassin de loisirs de forme libre avec boules à vagues	400m2
Une zone de jeux d'eau	356m2
Plages extérieurs	7500m2

Deux infirmeries : une infirmerie en partie haute et une infirmerie en partie basse

Matériels de secourisme et de réanimation dans chaque infirmerie: pharmacie de premiers soins, matériel d'oxygénothérapie (une bouteille d' 1m3 + une valise de réanimation complète : masques adaptés, ballon auto remplisseur…), lit, brancard rigide, attelles, colliers cervicaux et deux DSA pour l'ensemble du centre aqualudique.

Matériels de sauvetage : perches autour des bassins

2 – 2 Cahier infirmerie

Les MNS devront systématiquement remplir la fiche d'intervention (Annexe 1) quelle que soit la nature de celle-ci et la déclaration d'accident grave (Annexe 2) si nécessaire.

2 – 3 Inventaire hebdomadaire de la pharmacie

Il sera réalisé une fois par semaine par les MNS qui compléteront la fiche d'état (Annexe 3)

2 – 4 Contrôle du matériel d'oxygénothérapie (Bouteilles d'O^2)

Il sera effectué une fois par jour par les MNS qui reporteront ce contrôle sur le tableau (Annexe 4)

3 – Identification des moyens de communication

3 – 1 Interne

Le Téléphone interphone :

Directeur	**poste n°**	**11**
Chef de bassin	**poste n°**	**19 Bureau Ludique**
Caisse	**poste n°**	**10**
BEESAN	**poste n°**	**14 Bureau Sportif**

Talkies –Walkies : communications internes M.N.S, agents techniques et caisses

Le micro : utilisé pour l'évacuation normale ou urgente des bassins.

3 – 2 Externe

Le téléphone urbain : réseau interne permettant toute communication avec l'extérieur.

RAPPEL

18 POMPIERS

15 SAMU

17 POLICE

II – FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

1- Période d'ouverture au public

Ouverture permanente de la partie couverte du centre aqualudique sauf pour les vidanges obligatoires, les manifestations sportives…

Ouverture du bassin extérieur et de la zone de jeux d'eau lors de la période estivale.

Evacuation des bassins se fait trente minutes avant les heures de fermeture indiquées

Ouverture public Hiver Sportif :

LUNDI	de	11h30 à 14h	
MARDI	de	11h30 à 14h et	17h30 à 21h
MERCREDI	de	9h à 21h	
JEUDI	de	11h30 à 14h et	17h30 à 21h
VENDREDI	de	11h30 à 14h et	19h à 21h
SAMEDI	de	9h30 à 13h et	15h à 19h
DIMANCHE	de	9h30 à 12h30	

Ouverture période vacances scolaires Hiver :

LUNDI	de	11h à 19h30	
MARDI	de	11h à 19h30	
MERCREDI	de	11h à 19h30	
JEUDI	de	11h à 19h30	
VENDREDI	de	11h à 19h30	
SAMEDI	de	9h30 à 13h et	15h à 19h
DIMANCHE	de	9h30 à 12h30	

Ouverture période estivale :

LUNDI	de	11h à 20h
MARDI	de	11h à 20h
MERCREDI	de	11h à 20h
JEUDI	de	11h à 20h
VENREDI	de	11h à 20h
SAMEDI	de	10h à 19h
DIMANCHE	de	10h à 19h

TOUS CES HORAIRES PEUVENT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATION

2- Fréquentation

F.M.I. période hivernale : 673
F.M.I. période estivale: 1000

Nombre d'entrées pour l'année : 170 000

Moments prévisibles de forte fréquentation :

Période Hivernale : Le mardi et jeudi de 17h30 à 19h
Le samedi de 11h à 12h30
Le dimanche de 9h30 à 12h30

Période estivale : Tous les jours de 15h à 18h

III – ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

1 – Consignes générales

1 – 1 Le personnel affecté à la surveillance des baignades doit effectuer une surveillance constante.

1 – 2 Il est chargé de faire appliquer la réglementation et en particulier le règlement intérieur de l'établissement affiché sur les lieux.

1 – 3 Le personnel prévu en surveillance au planning ne peut en aucun cas quitter son lieu de travail sans autorisation préalable de son chef de service.
Il veille à s'assurer de la continuité du service de surveillance.

1 – 5 En cas d'absence prévisible à la prise de service, il convient d'alerter immédiatement le chef de service.

1 – 6 En fin de service, au cas où le collègue assurant la relève ne se présente pas comme prévu au planning, la personne doit elle même alerter le responsable et elle ne peut en aucun cas s'absenter de son poste sans son accord ou sans remplaçant.

1 – 7 L'absence momentanée de nageurs dans les bassins ne justifie pas que la surveillance prévue ne soit effective même momentanément.

1 – 8 L'utilisation de tout appareil de diffusion sonore (baladeur, etc…) est interdit pendant le service. Hormis durant les cours d'aquagym, aquabiking, aquastep et aquatraining.
Le surveillant devant à tout moment conserver une audition normale concourant à sa mission de sécurité. Cependant l'utilisation de bouchons de protections auditives est autorisée et fortement conseillée en cas de forte affluence.

1 – 9 L'heure d'évacuation des bassins ne peut en aucun cas constituer la fin de service.

1 – 10 Les derniers MNS de service devront s'assurer en fin de journée de l'évacuation des bassins, sauf celles autorisées dans le cadre des activités des clubs inscrits sur le planning et dont les responsables sont présents (dirigeants, entraîneurs, etc.)

1 – 12 En cas d'absence d'activité, le personnel d'entretien devra s'assurer de la fermeture de l'ensemble des portes du bâtiment. Les MNS, le personnel de régie, et personnels d'entretien veilleront à l'évacuation complète du bâtiment avant sa fermeture.

1 – 13 Un planning de surveillance des bassins est établi et affiché dans les locaux réservés au personnel.

1 – 14 Le téléphone de secours sera testé tous les matins à la prise de service et consigné dans un registre.

1 – 15 Un registre des incidents et des accidents est prévu dans l'établissement où tous renseignements seront consignés. Toutes les fiches seront regroupées au sécretariat de direction.

1 – 16 Un plan d'organisation de la surveillance et des secours sera remis et expliqué à toute personne appelée à travailler dans l'établissement.

2 – Dispositif lié à la surveillance du bassin

La surveillance des bassins du centre aqualudique l'Ovive sera assurée par du personnel titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la natation (BEESAN) ou du Brevet d'Etat de Maître-Nageur Sauveteur (MNS). En cas de nécessité cette équipe pourra être complétée ou renforcée par du personnel titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) conformément à la réglementation en vigueur. En cas de création de nouvelles qualifications qui pourraient autoriser la surveillance de ce type de piscine, elles seraient implicitement considérées comme ajoutées à la liste ci-avant. Le terme **surveillant** utilisé ci-après regroupe les BEESAN, MNS, BPJEPS, BNSSA et autres qualifications telles que définies précédemment.

Avant chaque ouverture un contrôle des installations sera effectué par le ou les surveillant(s) afin de s'assurer que l'ouverture aux baigneurs peut se faire sans danger apparent.

La surveillance minimum sera assurée par un surveillant pour la partie haute (bassin sportif et bassin d'apprentissage) et un surveillant pour la partie basse (bassin de loisirs et pataugeoire). A cette équipe s'ajoutera un surveillant pour la partie extérieur lorsque celle-ci sera ouverte.

Ces nombres sont des minimas qui seront toujours appliqués. En cas d'impossibilité une ou plusieurs zones pourront être provisoirement interdites aux baigneurs le temps que cette configuration de surveillance soit à nouveau assurée.

Cette organisation de la surveillance correspondra à des heures de faible fréquentation mais pourra être utilisée en cas de fréquentation plus importante si un ou plusieurs surveillant(s) doivent quitter leur poste pour intervenir :

- sur une personne en difficulté dans un bassin,
- sur une personne blessée ou ayant un malaise dans l'établissement ou à proximité directe,
- pour des soins à l'infirmerie,
- pour régler ou aider à régler des problèmes de discipline, d'hygiène, de mœurs…dans l'établissement ou en cas de retard ou d'absence d'un surveillant.
- etc.

Cette organisation minimum sera maintenue le temps que les surveillants reprennent leurs postes ou que les remplacements soient assurés.

Ces mesures ne se substituent en aucun cas aux normes de surveillance spécifiques établies par l'Education Nationale pour les primaires et secondaires fréquentant l'établissement, ni aux normes spécifiques à certaines activités.

Chaque surveillant est en charge de la surveillance d'une zone comprenant un ou plusieurs bassins et de leurs abords. Le surveillant est mobile et/ou fixe autour des bassins.

En cas de ***forte affluence***, un MNS doit se situer dans une des zones de surveillance matérialisée sur le plan des installations pendant que l'autre MNS de surveillance est mobile au bord des bassins.

Hormis le personnel chargés de la surveillance les autres personnes pouvant être présentes dans l'établissement sont : les agents techniques, les caissiers, les régisseurs, le personnel de direction et éventuellement différentes entreprises : traitement d'eau…

IV – PROCEDURES

1 – Conduite à tenir en cas d'accident

En cas d'accident et en fonction de la gravité de l'intervention en cours, les surveillants se répartissent immédiatement la surveillance des bassins pour être au moins un par zone (partie haute ou basse) (surveillance minimum décrite ci-dessus). En cas d'impossibilité, un surveillant fera évacuer un ou plusieurs bassins afin que seules les zones surveillées soient ouvertes aux baigneurs.

En cas d'évacuation partielle ou totale de l'établissement, le personnel pourra utiliser, selon les circonstances : le micro relié à la sonorisation générale du bâtiment, des sifflets, la voix ou tout autre moyen adapté.

Parallèlement à l'intervention du premier surveillant, un ou plusieurs autres surveillant(s) ainsi que le personnel d'autres services de l'établissement pouvant se libérer lui viendront en aide.

L'équipe ainsi constituée de une à plusieurs personnes :

- alertera, en fonction de la situation, les pompiers, le SAMU, la police, les gendarmes, la direction du centre aqualudique l'Ovive, la Communauté d'Agglomération de Moulins, le responsable du groupe…
- apportera sur place du matériel de secours adapté à la situation si nécessaire (oxygène, appareil de réanimation, défibrillateur cardiaque, trousse de secours, brancard, extincteur…)
- assurera les gestes de première urgence si nécessaire
- essayera de contenir ou d'éteindre l'éventuel incendie
- fera évacuer les clients du secteur à risque
- essayera de s'interposer en cas de conflit avec des clients, des fraudeurs… (dans la mesure du possible et du raisonnable).
- etc.

Dans tous les cas pouvant avoir des suites (médicales, juridiques, sécurité des biens ou des personnes…) un rapport sera établi incorporant, dans la mesure du possible, les coordonnées des témoins.

Entre chaque activité (changement de classe, passage des scolaires au public, passage du public aux clubs…) le surveillant profitera de ce que le ou les bassins soient vides de tout baigneur pour effectuer un contrôle minutieux de la surface et du fond.

2 – Procédure d'intervention en cas d'alerte incendie

Après déclenchement de l'alerte d'incendie

2 – 1 Faire évacuer les bassins immédiatement

. **2 – 2** Rechercher le point d'alerte et faire évacuer les personnes du périmètre.

2 – 3 Intervenir avec un extincteur si la faible ampleur du sinistre le permet.

2 – 4 Prévenir les secours

2 – 5 Evacuer vers le point de rassemblement, dûment signalé.

3 – Procédure d'évacuation du public

3 – 1 En cas d'évacuation immédiate du public, elle sera faite par les portes de secours ou sur une aire engazonnée opposée au risque, au point de rassemblement signalé

3 – 2 Le palais des sports immédiatement situé à proximité sera réquisitionné pour l'accueil des personnes.

4 – Risque chimique

4 – 1 En cas d'émanation de chlore dans la station, évacuer et faire évacuer le plus loin possible, toute personne située dans un périmètre de moins de 50 m au minimum.

4 – 2 Prévenir les secours compétents

4 – 3 Veiller à fermer sur un périmètre très large (au moins 50m) pour empêcher des intoxications du public.

5 – Risque électrique

5 – 1 En cas de coupure de lumière le personnel fait évacuer les bâtiments et les bassins le plus rapidement possible.

5 – 2 Prévenir les secours

V – FORMATION

Une formation minimum par an sera effectuée pour les MNS avec le concours du Centre Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de leur délivrer l'attestation obligatoire de recyclage PSE1.

Règlement intérieur

Centre aqualudique L'Ovive

ARTICLE 1 – CONDITIONS D'ACCES

L'accès à l'ensemble du Centre Aqualudique L'Ovive (espace ludique et sportif) est autorisé à tous. Néanmoins, les enfants de moins de dix (10) ans ne sont admis dans le Centre Aqualudique L'Ovive qu'accompagnés d'une personne civilement responsable (18 ans au moins).

L'accès à la piscine est interdit aux animaux, même tenus en laisse.

Le plan d'organisation de la surveillance et des secours regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignade, de natation et de planification des secours.

ARTICLE 2 – OUVERTURE

La période et les heures d'ouverture du Centre Aqualudique L'Ovive sont portées par voie d'affichage à la connaissance du public.
L'administration communautaire se réserve le droit de modifier les horaires et le mode d'utilisation des espaces ludiques et sportifs ou de fermer l'établissement, notamment pour des raisons technique, d'hygiène ou de sécurité.
Elle pourra en interdire l'accès aux baigneurs et aux visiteurs en cas d'organisation de manifestations à caractère exceptionnel.
Toute modification dans l'horaire d'ouverture du Centre Aqualudique L'Ovive sera publiée par voie de presse et par tout autre support de communication.

ARTICLE 3 – MESURES D'EXPULSION

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte aux bonnes moeurs, à la tranquillité des usagers, au bon ordre et à la propreté de l'établissement est formellement interdit et sera sanctionné par le renvoi immédiat du Centre Aqualudique l'Ovive et poursuivi conformément à la loi.
Moulins Communauté se réserve également le droit d'interdire l'accès de ses installations pour l'avenir à tout contrevenant.

Il ne sera pas remboursé le montant du titre d'entrée ou de l'abonnement à toute personne renvoyée de l'établissement.

ARTICLE 4 – DROITS D'ENTREE

Les tarifs de la piscine sont fixés annuellement par délibération du conseil communautaire. Ils sont affichés à l'entrée.
Toute personne désirant pénétrer dans l'établissement doit se munir d'un titre d'entrée ou d'une carte d'abonnement délivré à la caisse. Ce titre donne accès individuellement à tout ou partie des espaces ludiques et sportifs selon les plannings saisonniers et hebdomadaires affichés à l'accueil.

La carte d'abonnement est personnelle, elle peut être rechargée à tout moment après acquittement de nouveaux droits d'entrée.
Le titre d'accès doit être systématiquement utilisé par les détenteurs pour franchir les portiques automatiques d'accès. Le non respect de cette disposition entraîne l'exclusion immédiate de l'établissement.
En cas de perte ou de vol de la carte d'abonnement délivrée par Moulins Communauté, il pourra être délivré un duplicata correspondant à la grille tarifaire.
L'acquittement du droit d'entrée implique la connaissance du présent règlement.

ARTICLE 5 – DESHABILLAGE et HABILLAGE

Le déshabillage et l'habillage s'effectuent obligatoirement dans les cabines ou locaux désignés à cet effet. L'accès de chaque cabine est réservé exclusivement aux personnes de même sexe, accompagnées, le cas échéant, de leurs enfants de moins de dix (10) ans. La cabine doit être fermée pendant l'utilisation et laissée ouverte ensuite.

ARTICLE 6 – CONSERVATION DES EFFETS VESTIMENTAIRES

Il est formellement interdit de laisser des vêtements ou objets divers dans les cabines ou locaux annexes et de se dévêtir sur les plages.

La responsabilité de Moulins Communauté est limitée à la garde des effets vestimentaires uniquement, à l'exclusion de tous autres objets. Elle ne saurait être recherchée en aucune façon en cas de disparition de vêtements ou de tout autre objet, si les consignes n'ont pas été respectées.

ARTICLE 7 – OBJETS DE VALEUR ET OBJETS TROUVES

L'établissement n'est pas assuré contre la perte ou le vol de bijoux, d'objets de valeur ou d'espèces, même remis en dépôt au personnel. Les utilisateurs sont invités à n'apporter aucun objet de valeur. Les objets trouvés devront être remis à la caisse.

ARTICLE 8 – TENUE DES USAGERS

Les usagers doivent rester correctement et décemment vêtus. Ainsi, seuls seront autorisés à se baigner :

- Les hommes portant un maillot de bain ou un boxer court de bain
- Les femmes vêtues d'un maillot de bain une pièce ou deux pièces

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des baigneurs, au bon ordre et à la propreté de l'établissement, est formellement interdit. Il serait sanctionné par le renvoi immédiat de la piscine et poursuivi conformément à la loi. En aucun cas, il n'y aura lieu à remboursement.

ARTICLE 9 – HYGIENE

Les personnes présentant des pathologies cutanées (verrues, allergies) ou portant des plâtres ou bandages ainsi que les personnes en état de malpropreté évidente ne sont pas admises dans les espaces sportifs et ludiques.

Avant d'accéder aux plages où il est interdit de circuler avec des chaussures, les baigneurs sont tenus de se rendre obligatoirement aux W-C, de passer sous la douche et de franchir le pédiluve.
Il est également interdit de pénétrer sur les plages avec des objets en verre tels que des bouteilles, des flacons, des masques de plongée etc…

ARTICLE 10 – PROTECTION DES INSTALLATIONS

Il est interdit d'endommager les aménagements et installations. Tous dommages ou dégâts sont réparés par les soins de Moulins Communauté aux frais des contrevenants sans préjudice des poursuites pénales. Les baigneurs ne peuvent accéder aux plages qu'en tenue de bain et pieds nus pour éviter toute dégradation.
Il est interdit d'écrire sur les murs et sur les plages.

ARTICLE 11 – CONDITIONS GENERALES RELATIVES AU BON ORDRE ET A LA SECURITE

Les baigneurs qui n'ont pas une connaissance évidente de la natation ne peuvent pas utiliser le bassin sportif (25m*20.4m).

Les enfants de moins de 10 ans qui ont une connaissance évidente de la natation auront accès seul aux espaces ludiques et au bassin d'apprentissage. A défaut ils devront être accompagnés par une personne majeure et responsable de l'enfant qui reste présente dans ces mêmes espaces.
Il est néanmoins rappelé qu'en application de l'article 371-1 du Code Civil, les parents ont à l'égard de leur enfant une obligation de garde et de surveillance et en restent responsables.

La pataugeoire est réservée aux enfants et sont sous la surveillance constante et la responsabilité d'un adulte.

Il est interdit :
- de séjourner dans l'établissement en dehors des heures d'ouverture
- de séjourner dans les couloirs desservant les cabines
- de se déshabiller hors des cabines
- de se doucher en tenue indécente dans les parties collectives
- de pénétrer à l'intérieur des zones interdites signalées par panneau ou pancarte
- d'importuner ou gêner le public par des jeux ou actes bruyants, violents, dangereux ou immoraux
- de pousser ou jeter à l'eau les personnes stationnant sur les plages
- de plonger dans les bassins ludiques et le bassin d'apprentissage
- de courir, crier, lancer de l'eau
- de simuler la noyade, sous peine de renvoi immédiat et définitif
- de jouer à la balle ou au ballon sur les plages
- de s'agripper à la boule à vague et de nager dessous
- de fumer dans l'enceinte de l'établissement sauf dans l'emplacement mis à la disposition des fumeurs dans les parties extérieures
- de manger, de boire dans les espaces intérieurs sauf dans la zone de la partie loisirs réservée à cet effet
- de mâcher du chewing-gum dans tout l'établissement
- d'utiliser des transistors ou tout autre appareil émetteur ou amplificateur de son et tout appareil sonore, sauf sur autorisation de Moulins Communauté

- d’utiliser des grosses bouées, matelas…
- d’utiliser des appareils de nage sous-marine, toutefois les groupes spécialisés dûment accrédités pourront en faire emploi aux heures fixées par le Directeur des Equipements Sportifs
- d’abandonner, de jeter des papiers, objets et déchets de tout genre ailleurs que dans les corbeilles spécialement réservées à leurs collectes
- de se baigner le corps enduit d’huile solaire

Les usagers du Centre Aqualudique L’Ovive ne peuvent être photographiés qu’avec leur consentement. Les locaux et les installations ne peuvent être photographiés qu’avec l’autorisation du Président de Moulins Communauté.

Les usagers sont tenus de se conformer aux prescriptions et injonctions qui leur sont faites par le chef de bassin ou les maîtres nageurs, et en cas de nécessité, par les agents de la force publique.

ARTICLE 12 - ORGANISATIONS DES ACTIVITES

Accueil des groupes sur des créneaux réservés :
Pendant les séances réservées soit aux associations, soit aux sociétés sportives pour l'entraînement de leurs membres, Moulins Communauté ne fournit pas de surveillance spécifique ou de maître nageur (sauf mention contraire émanant d'une convention).
Les groupes visés ci-dessus doivent obligatoirement faire accompagner leurs membres par un nombre suffisant de personnes habilitées à la surveillance aquatique et par une personne dûment mandatée, responsable envers Moulins Communauté de toutes détériorations qui seraient occasionnées aux installations de l'établissement.
En cas d'absence prévue pour les séances réservées, les responsables des groupes concernés sont tenus de prévenir le Directeur des Equipements Sportifs au plus tard 24 heures avant la séance annulée.

Accueil des groupes en période d’ouverture au public :
En l’absence de séance réservée, les responsables de groupe sont tenus de prévenir le Directeur des Equipements Sportifs au plus tard 48 heures avant la date de séance prévue.
Lors de cette demande de réservation, il devra être précisé le nom de la structure et le nombre de personnes à accueillir. En cas de modification des effectifs, il sera nécessaire de prévenir l’accueil du centre aqualudique afin d’étudier la nouvelle demande.
Suite à toute demande, il sera apporté une réponse dans les 24 heures, tout en sachant que les heures de fortes affluences seront à éviter (15h-18h).
Cette procédure de réservation préalable permettra aux groupes de bénéficier de la tarification TARIFS GROUPES (à partir de 15 personnes) telle que fixée par délibération du Conseil Communautaire.

Dans le cas d'un groupe :
- les animateurs doivent veiller au maintien d'une bonne discipline dans l'ensemble de la structure (vestiaires inclus);
- avant le début de la baignade, un animateur doit se présenter à un maître-nageur et lui remettre la fiche précisant les enfants nageurs et non-nageurs. Le maître-nageur lui indique les postes de surveillance ainsi que les différentes consignes ;
- les accompagnateurs doivent avoir un rôle actif dans la surveillance et assurent l'animation du groupe. La présence obligatoire d'un animateur dans l'eau est fixée selon

les normes suivantes : 1 pour 5 enfants de moins de 6 ans ; 1 pour 8 enfants de 6 ans et plus;

- pour des raisons de sécurité, le responsable du groupe veillera à ce que les enfants ne sachant pas nager restent dans la partie peu profonde;
- afin de distinguer les enfants d'un même groupe, le port d'un bonnet de bain de couleur identique sera exigé. En aucun cas, ces bonnets ne seront fournis par Moulins Communauté.

En cas de non respect des conditions d'encadrement, l'entrée du centre aqualudique sera refusée.

ARTICLE 13 – PERSONNEL DE LA PISCINE

La plus grande urbanité étant requise du personnel de l'établissement, la clientèle devra agir de même à son égard.
Le personnel de l'établissement ne pourra accepter aucun pourboire pour quelque que cause que ce soit.

L'enseignement de la natation dans l'enceinte du Centre Aqualudique l'Ovive est réservé aux éducateurs agréés, salariés de Moulins Communauté. Aucune autre personne ne peut donner des leçons payantes (sauf mention contraire émanant d'une convention).

ARTICLE 14 – DUREE DU BAIN

La fermeture est rappelée aux utilisateurs une demi-heure à l'avance. Dès cette annonce, la baignade et le séjour sur les plages sont interdits.

ARTICLE 15 – ESPACE FORME

L'accès de l'espace forme est interdit aux mineurs de moins de 16 ans, même accompagnés d'un adulte.
L'accès de l'espace forme est interdit à toute personne, accompagnant un enfant de moins de 10 ans, pour lequel aucun autre adulte n'exerce l'obligation de garde et de surveillance.

Le port du maillot de bain est obligatoire.

L'usage de l'espace forme est réservé uniquement aux personnes ayant acquitté le droit d'accès, reconnaissable par un bracelet d'identification délivré en caisse.
La pratique du nudisme est interdite dans l'espace forme.

Les utilisateurs du sauna et du hammam doivent obligatoirement respecter les consignes d'utilisation affichées dans l'espace forme.
Afin d'utiliser le sauna et le hammam, il est conseillé aux utilisateurs de demander un avis médical.
En effet,

- l'usage du sauna et du hammam est interdit aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de problèmes cardiaques, pulmonaires, asthmatiques ou vasculaires et d'épilepsie.
- il est recommandé d'éviter toutes substances ou médicaments pouvant entraîner des effets contre indiqués avec l'usage du hammam ou du sauna (vérifier la notice avant toute ingestion ou application sur la peau).

Pour des raisons d'hygiène, l'utilisation d'une serviette individuelle est obligatoire pour s'asseoir ou s'allonger dans le sauna.
La douche est obligatoire avant toute nouvelle baignade après le sauna ou le hammam.

La plus grande prudence est recommandée dans l'espace forme, l'utilisation se fait aux risques et périls du pratiquant, Moulins Communauté déclinant toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 16 – RECLAMATION

Toute réclamation est adressée directement à la Communauté d'Agglomération de Moulins – 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny – 03000 MOULINS.

ARTICLE 17 – SANCTIONS

Indépendamment des mesures d'expulsion prévues à l'article 3, toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.
L'interdiction définitive sera prononcée par le Président de la Communauté d'Agglomération sur rapport du Directeur des Equipements Sportifs.

ARTICLE 18 – DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement sera affiché dans un lieu accessible et visible du public.
Les Maîtres-Nageurs et le personnel de Moulins Communauté sont habilités à faire respecter ce règlement.

A Moulins, le

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux Grands Equipements

Guy CHARMETANT

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.77

Changement de structure porteuse du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**71**
Nombre de membres en exercice	**71**
Nombre de membres présents ou représentés	**67**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation en date du treize juin deux mil seize et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la salle socio-culturelle La Vivert à Toulon-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Alain DENIZOT), Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Philippe TOURET.

Délégués titulaires : Hervé BAUDOIN, Békhedda BENZOHRA, Alain BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Michèle FICK, Marie-Thérèse GOBIN (absente à la délibération C.16.77), Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU (absent de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Jacques CABANNE), Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABILON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Jean-Paul PETIT, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Daniel ROSSEEL, Nicole TABUTIN (absente de la délibération C.16.47 à C16.48 incluse, pouvoir à Pierre-André PERISSOL), Éric TOURRET, Yves VENIAT.

ONT DONNE POUVOIR :

Brigitte DAMERT à Jean-Michel BOURGEOT, William BEAUDOIN à Dominique LEGRAND, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Monique TOUSSAINT à Jérôme LABONNE,
Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Annick DELIGEARD à Hervé BAUDOIN, Danielle DEMURE à Cécile de BREUVAND, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Isabelle LASMAYOUS à Pascal PERRIN, Jean-Michel MOREAU à Catherine TABOURNEAU, Gilbert NOUHAUD à J CREUSEVAUT, Frédéric VERDIER à Jean-Claude ALBUCHER

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Christian PLACE à Bernadette RONDEPIERRE à partir de la délibération N° C.16.58
Békhedda BENZOHRA à Stefan LUNTE à partir de la délibération N°C.16.56

ETAIENT EXCUSES :

Annie BUNEL, Jean-Michel GRIFFET, Yannick MONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-240300616-20160620-C-16-77-DE
Date de télétransmission : 24/06/2016
Date de réception préfecture : 24/06/2016

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.16.77

Direction Administration et ressources
Réf : MMA

Changement de structure porteuse du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Cécile De Breuvand,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles désignant les Régions autorités de gestion des fonds européens,

Vu le Programme de développement rural 2014-2020 élaboré par le Région Auvergne, approuvé par la Commission Européenne le 28 juillet 2015,

Vu la candidature Leader 2014-2020 portée par le GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne, approuvée par le Conseil régional le 30 avril 2015, intitulée « Territoire Bourbon, Terre de ressources, sources d'attractivité »,

Considérant le courrier 6 avril 2016 adressé aux Maires et Présidents d'EPCI, par lequel la Région Auvergne Rhône-Alpes a fait part de sa volonté de sortir du « millefeuille administratif » et de réduire les intermédiaires avec les EPCI afin de donner plus de souplesse, d'efficience et de proximité à ses dispositifs,

Considérant que la Région a précisé vouloir cesser de s'appuyer sur les intermédiaires « Pays » et contractualiser directement avec les EPCI dans le cadre du futur « Programme de partenariat régional intercommunal »

Considérant que la Région a souhaité intégrer une annexe 7 à la convention de mise en œuvre du programme Leader, prévoyant ainsi la possibilité de modifier la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL),

Considérant qu'au 1er janvier 2017, à l'issue de la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération intercommunale, le périmètre du GAL rassemblera trois structures : Moulins Communauté étendue (aux Communautés de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et aux communes de Dornes et Saint-Parize-En-Viry) qui représentera une part majoritaire du territoire (environ 70% de la population), un nouvel EPCI rassemblant les Communautés de Communes Bocage Sud et Bocage Bourbonnais ; et une partie d'un troisième EPCI (la Communauté de Communes Val de Besbre- Sologne Bourbonnaise fusionnant avec deux EPCI se trouvant sur le territoire du GAL du Pays de Vichy),

Considérant que dans ce contexte et en pleine cohérence avec le positionnement de la Région, afin de mutualiser les ressources et d'optimiser les coûts, Moulins Communauté a sollicité, par courrier du 13 juin 2016, le Conseil régional afin qu'elle devienne la structure porteuse du GAL du Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne au 1er janvier 2017,

Considérant qu'il s'agira, dans cette configuration, de reprendre la stratégie Leader du GAL actuel, sur le même périmètre géographique, en conventionnant avec les autres EPCI,

Considérant que Madame Bonnivard, Vice-Présidente du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, déléguée à l'Agriculture, à la Forêt, à la Ruralité, à la Viticulture et aux Produits du Terroir a répondu favorablement, par mail et a précisé: « il me semble souhaitable que cette initiative puisse inspirer d'autres GAL », démontrant la volonté de la Région de s'appuyer sur les Communautés d'Agglomération,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité absolue (Abstentions : 2), (Monsieur SAMZUN et 19 membres du conseil communautaire ne prennent pas part au vote) :

- De s'engager dans la démarche pour que Moulins Communauté devienne structure porteuse du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne, pour le territoire dont il est actuellement compétent ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires pour que Moulins Communauté devienne structure porteuse du GAL, pour le territoire dont il est actuellement compétent ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à préparer et signer tous les documents (conventions, avenants, etc.) permettant la reprise par Moulins Communauté du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND